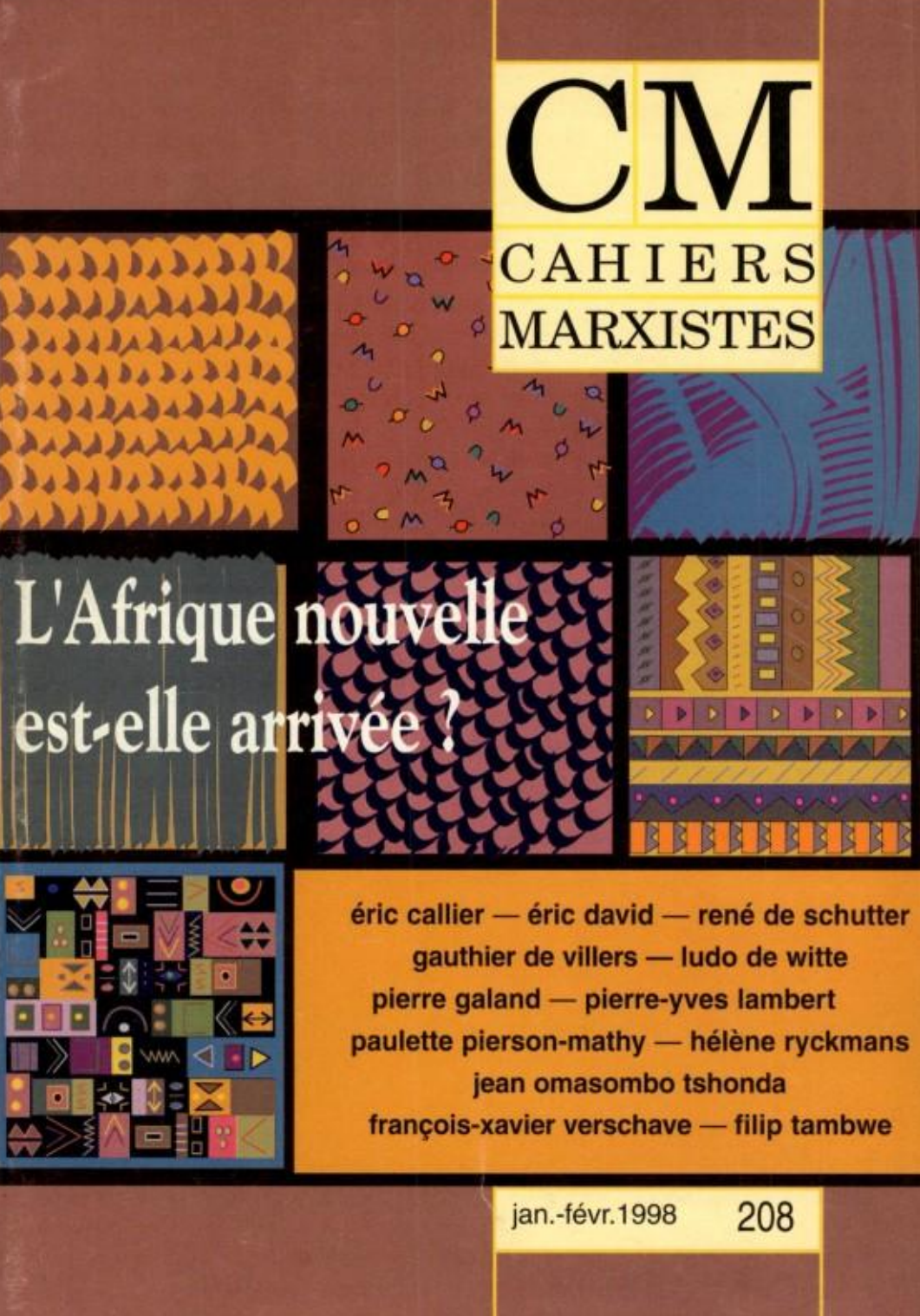




CM

CAHIERS MARXISTES

L'Afrique nouvelle est-elle arrivée ?

éric callier — éric david — rené de schutter
gauthier de villers — ludo de witte
pierre galand — pierre-yves lambert
paulette pierson-mathy — hélène ryckmans
jean omasombo tshonda
françois-xavier verschave — filip tambwe

jan.-févr.1998

208

Les *Cahiers Marxistes*

Référant aux courants marxistes, la revue tend à considérer la société comme totalité; à privilégier donc une approche multidisciplinaire critique et l'articulation entre théories et pratiques sociales. Les engagements y seront assumés comme clé de scientificité ou comme valeur philosophique et morale. La revue se conçoit comme lien entre chercheurs, citoyens actifs et responsables d'organisations sociales et politiques. Elle procède actuellement plutôt par thème.

abonnement

(6 numéros par an)

pour la Belgique 1 000 F

pour l'Union Eur. 1 200 F

hors Union Eur. 1 400 F

au compte 001-1047600-76

des CM (21, av. de Stalingrad,
1000 Bruxelles)

Tél : 32-2-511.93.89

comité de rédaction

Mateo Alaluf, Jacques Aron,
Francis Bismans, Albert Carton,
Barbara Delcourt, Pascal Delwit,
Ouardia Derriche,
Jean-Michel De Waele,
Pierre Gillis, Michel Godard,
Serge Govaert, Jean-Jacques
Heirwegh, Claude Herne,
Rosine Lewin, Bérangère
Marquès-Pereira, Jacques
Moins, Jacques Nagels, Nadine
Plateau, Marc Rayet, Claude
Renard, Jean-Maurice Rosier,
Christian Vandermotten,
Benoît Verhaegen.

secrétariat de rédaction

Hélène De Noose

rédacteurs en chef

Pierre Gillis & Michel Godard

CM
CAHIERS
MARXISTES

sommaire

- <i>éditorial</i>	3
- de lumumba à mobutu : nouvelles clartés sur la crise congolaise	ludo de witte 9
- l'exercice de la citoyenneté dans un contexte colonial : le cas des deux congo jusqu'à 1957	pierre-yves lambert 51
- tempête en afrique centrale	filip tambwe 63
- l'afrique face à la communauté internationale	pierre galand 81
- les balbutiements du nouveau régime congolais	<i>un entretien avec</i> gauthier de villers et jean omasombo tshonda 85
- ruineux foccartisme	françois-xavier verschave 97
- congo : de la dette aux trésors détournés	<i>un entretien avec</i> éric david 111
- mozambique : quel après-guerre ?	<i>un entretien avec</i> éric callier 117
- la paix et la reconstruction de l'angola, otages de la direction militariste de l'unita	paulette pierson-mathy 137
- de la précarité à la micro-entreprise : logiques économiques ou sociales des femmes africaines	hélène ryckmans 173
- à propos du nouveau rôle du fmi : de la dénonciation éthique au besoin politique	rené de schutter 199

- <i>courrier des lecteurs</i>	221
- <i>lectures</i>	231

janv.-févr. 1998 **208**



Plaque de bronze du Bénin, 16^e siècle : une représentation très naturaliste d'un Portugais, portant un casque, ses longs cheveux peignés, barbe et moustaches soignées.

l'afrigue nouvelle est-elle arrivée ?

Certes, l'Europe fut le centre de la guerre froide, où s'est joué l'acte final. Mais les protagonistes de cette guerre inédite s'arrangèrent toujours pour circonscrire leurs affrontements armés en périphérie. Il n'est donc pas surprenant que la fin de la guerre froide bouleverse aussi toutes les données politiques caractérisant cette périphérie. En Afrique notamment, les changements politiques sont spectaculaires – déroute de l'*apartheid* en Afrique du Sud, émergence d'un *black power* en Afrique centrale et orientale (Ouganda, Rwanda, ...), chute et mort de Mobutu. Tout cela mérite bien un examen, à la fois rétrospectif et prospectif; c'est ce que nous vous proposons avec la livraison des *Cahiers Marxistes* que vous avez sous les yeux.

Rétrospectif, pour commencer. Chacun sait que Laurent-Désiré Kabila est un des rares survivants, biologiquement et politiquement parlant, des rébellions des années 60, et qu'il semble avoir surgi de son maquis comme un témoin d'une autre époque. Mais quelle époque? Celle du nationalisme congolais et du panafricanisme? Après tout, Mobutu lui-même n'a pas hésité à se réclamer du nationalisme congolais, allusions à Patrice Lumumba incluses, lorsqu'il a prétendu «zaïrianiser» quelques fleurons de l'économie de son pays, de manière à rendre plus directes les voies du pillage. A quoi correspond dès lors une référence que tous les acteurs de la scène politique congolaise, selon les fluctuations de la conjoncture politique, ont jugé bon de revendiquer? Le sujet n'est sans doute pas neuf, mais l'enquête menée aux

Archives de l'Organisation des Nations-Unies au Congo a permis à Ludo De Witte de rédiger un livre qui fera, nous en sommes sûrs, autorité sur cette question, et dont l'article qu'il nous a offert est une (copieuse) synthèse. Intitulé *Crisis in Kongo* (rédigé en néerlandais¹), basé sur des documents restés confidentiels, il revient sur la période 1960-65 et réduit à néant les faux alibis, les protestations hypocrites et les faux-fuyants des nostalgiques du Congo de papa : tout au long de ces années d'instabilité, les interventions extérieures, belges et américaines pour l'essentiel, souvent drapées sous le manteau de l'ONU, furent permanentes, cohérentes et décisives, pour aboutir à la mise en place d'un pouvoir stable et fiable – du point de vue néo-colonial – celui du maréchal Mobutu ; il aura en effet fallu cinq ans pour infliger une défaite durable aux forces populaires qui donnaient consistance au nationalisme congolais, de l'assassinat de Lumumba à celui de Mulele, à coup d'interventions militaires, la livraison d'armes aux troupes mobutistes s'étant avérée insuffisante : «*Mobutu n'était pas un 'mauvais choix', écrit De Witte, mais l'incontournable produit de la défaite de la révolution anticoloniale de la période 1960-65*». Remarque incidente : la notion de révolution anticoloniale apparaît comme une référence sous la plume de Ludo De Witte. Elle nous paraît cependant discutable, au sens propre du terme : à propos du Congo, si elle a mérite de mettre en lumière le caractère massif du rejet du colonialisme et la profondeur de l'aspiration à l'émancipation, elle fait toutefois l'impasse sur les carences organiques du mouvement de masse, rappelées, après d'autres, par De Witte. Et quant à lui donner une extension mondiale, l'auteur ne parle-t-il pas d'«*affabulation*» à propos de l'existence du «*soi-disant bloc afro-asiatique*», et ne souligne-t-il pas le caractère platonique des réactions de ceux qui, un temps, firent figure de leaders de cette révolution anticoloniale (Nehru, Soekarno et Kenyatta) ?

Pierre-Yves Lambert nous renvoie encore un peu plus loin dans le passé en examinant les toutes premières élections organisées dans les deux Congo (Léopoldville et Brazzaville,

1. Outre l'intérêt de l'article en lui-même, qui n'est pas mince, les CM seraient heureux si sa publication pouvait trouver un écho auprès d'un éditeur en langue française, qu'elle inciterait à publier une traduction du livre...

comme on disait à l'époque), dans les années 50. On avale de travers quand on pense que celles-ci, imbibées de paternalisme et de racisme, ne prennent place que trois ans avant les événements décrits par Ludo De Witte ! Mais il est clair aussi que le choix par Pierre-Yves Lambert du moment pour publier son constat n'est pas aléatoire : il éclaire (malicieusement, ou cruellement, vous déciderez) l'actuelle relance de la discussion sur le droit au suffrage pour les immigrés, en rappelant à quel point les conceptions de la citoyenneté pratiquées par nos « décideurs » furent fluctuantes.

Un petit saut de quarante ans nous fait retomber sur nos pieds, dans l'actualité pas encore refroidie. Trois contributions traitent des conditions de et des réactions à la prise du pouvoir par l'Alliance de Laurent-Désiré Kabila. Elles ont en commun d'apprécier d'abord, sans réserve mentale, positivement le renversement du régime de Mobutu. Cela va sans doute de soi pour vous et moi, mais ce préalable n'est pas aussi uniformément partagé qu'on pourrait l'imaginer ; la tonalité dominante, dans les médias, est plutôt à voir dans l'événement la substitution à un dictateur (francophile) d'un autre (américanophile)², de sorte que, mesurée en termes de démocratie représentative et de droits de l'homme, l'opération est déclarée blanche, sans (mauvais) jeu de mots. Mais faut-il s'étonner que ceux-là même dont l'empressement à pousser Mobutu vers la sortie fut si modéré, et qui n'avaient pas davantage prévu que les voisins pourraient s'en charger, mégottent aujourd'hui leur aide à la reconstruction du pays ?

Filip Tambwe, animateur de la revue *Mashindano* (de l'Organisation des Progressistes du Congo Kinshasa), dresse l'historique de la conquête du pouvoir par Kabila et de la chute de Mobutu. Sa contribution se veut optimiste, même s'il mesure (données à l'appui) l'énormité de la tâche qui attend le gouvernement congolais. Sans aller jusqu'à acheter un chat dans un sac, il crédite l'Alliance d'un préjugé favorable – et on sent bien que la réhabilitation du passé lumumbiste n'est pas pour rien dans cet *a priori*. Quant à Pierre Galand, c'est

2. La possibilité de ce détachement distancié est une des retombées des disputes de Mobutu et des gouvernements belges de ces dernières années ; cette péripétie sera venue bien à point pour faire oublier les responsabilités belges dans la mise en place du pouvoir de Mobutu, et dans sa restauration quand il fut menacé.

aux donneurs de leçons en tous genres qu'il s'en prend : *« Dans la balance des violations des droits de l'homme, la Belgique pèse vraiment lourd dans cette région du monde »*. Il vise tout particulièrement l'emballage humanitaire des inavouables entreprises occidentales, les dernières à tenter l'impossible sauvetage du régime Mobutu – baptisées par Galand *« politique Barril-Bonino »*, du nom du général canadien chargé du volet militaire de l'opération, et de la commissaire européenne à l'action humanitaire, chargée de sa justification médiatique.

Notre troisième contribution à l'actualité provient d'un entretien avec Gauthier de Villers et Jean Omasombo Tshonda. Le premier dirige le Centre d'Etude et de Documentation Africain (CEDAf), et on se rappellera qu'il a eu le privilège de connaître les geôles de Mobutu il y a quelques années; le second est professeur à l'Université de Kinshasa. Plus nuancé que celui de Filip Tambwe, leur jugement rejoint cependant le sien sur plusieurs points. D'abord sur l'extraordinaire concours de circonstances qui a ouvert la donne politique au Congo (Kabila a saisi une occasion exceptionnelle), ensuite sur une certaine condamnation de l'opposition dite radicale (elle fait partie de la classe politique que le régime mobutiste a engendrée, et qui a vampirisé l'Etat zaïrois), enfin sur la difficulté à prédire ce que sera l'avenir du Congo. Mais ils insistent aussi sur le passif que représentent d'une part la « dette morale » du régime Kabila à l'égard de ses protecteurs étrangers (rwandais, ougandais, ...), et d'autre part les luttes intestines au sein du nouveau régime, et ils s'inquiètent des prétentions illusoires de l'AFDL à vouloir jouer à saute-mouton par dessus les années mobutistes, comme s'il était possible d'effacer trente ans d'histoire. Conclusion provisoire, en tout cas, en forme de points de suspension.

Nous nous sommes proposés d'éclairer le contexte de ces transformations avec les contributions de François-Xavier Verschave, observateur vigilant des turpitudes *« françafricaines »* des gouvernements français successifs – gaullistes et mitterrandiens – et de leurs réseaux occultes, et avec celle d'Eric David (une interview), centrée sur les problèmes juridiques posés par le changement de régime et sur les tentatives de récupération du butin de Mobutu.

Nous nous intéressons ensuite à deux des voisins du Congo qui ont connu une histoire parallèle et tragique : le Mozambique et l'Angola.

Eric Callier a passé une dizaine d'années au Mozambique, pour y développer des systèmes d'alimentation en eau ; il connaît donc bien le pays et son peuple. Nous avons discuté avec lui des politiques mises en œuvre pour surmonter les séquelles de la guerre, pour faire face aux pressions des forces économiques dominantes à l'échelle mondiale, maintenant que se dissipent les effets de la polarisation typique de la guerre froide, et du rôle régional majeur de l'Afrique du Sud.

Paulette Pierson-Mathy, dont la solidarité militante à l'égard des luttes des peuples d'Afrique australe ne s'est pas démentie depuis le début de celles-ci, retrace, à propos de l'Angola, toutes les vicissitudes du processus de paix, à travers lequel les Etats-Unis ont systématiquement protégé les bandits de l'UNITA, quitte à instrumentaliser l'ONU pour lui faire jouer son rôle dans cette mauvaise pièce.

Si le pronostic quant à l'avenir de l'Afrique noire, et *a fortiori* du Congo, est aussi réservé, c'est d'abord parce que le néo-colonialisme a au moins réussi sur un plan : il est arrivé à pulvériser la structuration sociale autochtone, en faveur d'une polarisation induite par la dépendance extérieure. D'où pourrait venir un sursaut, quelle pratique pourrait impulser un renouveau social ? Sans doute cette question ne connaîtra-t-elle pas de réponse clé sur porte, mais des éléments existent pour l'aborder. C'est ce que nous montre Hélène Ryckmans dans une étude qui déserte les travées du théâtre géopolitique pour s'intéresser aux conditions de vie quotidiennes des populations, et qui voit poindre un espoir dans la modification du rôle traditionnel des femmes, réarticulant dans un rapport nouveau rencontre des besoins sociaux et activité économique – de la précarité à la micro-entreprise, tout un programme. Enfin, nous savons évidemment tous que les interventions du FMI et de la Banque mondiale conditionnent l'avenir de nombreux peuples ; René De Schutter revisite cette problématique débarrassée de la polarisation Est-Ouest, et, contre les incantations morales, plaide pour une approche politique du rôle du FMI. On ne peut qu'être d'accord avec lui.

Hors thème, Louise Gotovitch nous a écrit pour dire son désaccord avec le papier que j'ai consacré à l'analyse des Assises de l'enseignement dans notre numéro 206 («Les

cahiers d'un vulcanologue»); elle me trouve d'une inacceptable complaisance envers les noirs desseins qu'elle prête aux organisateurs de l'événement, voltigeurs des bataillons évangélisateurs en marche. Vous prendrez connaissance de ses critiques, ainsi que de ma réponse – je reste indéfectible, et ne regrette rien.

Pierre Gillis

côté illustrations

De l'homme-léopard au *boy* gentiment demeuré, Hergé a contribué à répandre une image caricaturale du Noir que nous connaissons tous. Inverser le regard pour saisir les représentations que les Africains se faisaient de leurs colonisateurs déroute sans doute davantage; c'est ce que nous vous proposons avec les illustrations de ce numéro, extraites du livre *African Designs* (Rebecca Jewell, British Museum Pattern Book). Incitation à poursuivre l'exploration de cet art africain dont on comprend bien qu'il ait suscité l'engouement des plus grands artistes du XX^e siècle...

de lumumba à mobutu : nouvelles clartés sur la crise congolaise

ludo de witte

Etudier le renversement du gouvernement de Patrice Lumumba et la montée au pouvoir du colonel Mobutu pendant la première année d'indépendance de l'ex-colonie belge (1960-1961) nous apprend beaucoup sur le nationalisme congolais et sur la bourgeoisie congolaise qui s'est formée autour du colonel. Mais cette étude nous apprend aussi beaucoup sur la classe dominante de Belgique, qui a combattu Lumumba par tous les moyens. En même temps, nous accédons à une meilleure vision des Nations-Unies qui, au cours de la période 60-61, ont monté au Congo une de leurs plus vastes interventions, apportant ainsi leur part à la réalisation du projet occidental : stopper la montée de la révolution anticoloniale, et porter au pouvoir un régime néo-colonial stable. L'examen des archives de l'ONU nous a amenés à formuler quelques conclusions nouvelles sur ce moment-charnière de l'histoire africaine.¹

1. Le présent article donne une vue synthétique de mon ouvrage *Crisis in Kongo* (Crise au Congo. Le rôle des Nations-Unies, du gouvernement Eyskens et de la Cour dans le renversement de Lumumba et l'ascension de Mobutu), Van Halewyck, Leuven, 1996, 496 pp. (non-traduit). Ce livre est une retombée de l'enquête menée aux Archives des NU sur l'Organisation des Nations-Unies au Congo (ONUC). Sauf indication contraire, toutes les informations procèdent de ce travail.

un cadeau généreux ? non !

Si, le jour de l'indépendance, le 30 juin 1960, le roi Baudouin a affirmé dans son discours que cette indépendance avait été un cadeau généreux du colonisateur, la réalité était bien différente. Un an et demi plus tôt, il n'était nullement question à Bruxelles de renoncer à la colonie. Ce n'est qu'après que des centaines de milliers de Congolais – à la suite de l'interdiction d'un meeting politique – se fussent rendus maîtres en janvier 1959 des rues de la capitale du Congo, Léopoldville, et après que le Bas-Congo eût connu au cours de cette année un mouvement de désobéissance civile, qu'un changement de cap s'était imposé au colonisateur.

Une solution militaire fut rejetée. Comment la Belgique aurait-elle pu s'imposer militairement à son immense colonie, alors que sa grande voisine du Sud ne parvenait pas, avec 500.000 soldats, à briser la résistance algérienne ? On opta pour un transfert de pouvoir rapide et non préparé. Certains ont parlé à ce sujet de pari congolais : Bruxelles a parié sur la possibilité de garder le contrôle du Congo en transférant la gestion du pays aussi vite que possible à des politiciens congolais inexpérimentés et faiblement organisés. Au début de 1960, le gouvernement Eyskens décida donc de fixer au 30 juin de la même année l'octroi de l'indépendance de la colonie.

Les élections de mai 60 constituèrent néanmoins un étonnant succès pour les nationalistes. Lumumba devenait premier ministre, Joseph Kasa-Vubu président. Seule la province du cuivre, le Katanga, fief de l'Union Minière, valut un succès à Bruxelles. Lorsqu'à la mi-juin la formation d'un gouvernement Lumumba apparut inévitable, le Parlement belge modifia unilatéralement la provisoire constitution congolaise (la Loi fondamentale). De cette manière, le modéré Moïse Tshombe – et la colonie blanche qui l'avait poussé en avant – avait les coudées franches pour former au Katanga un gouvernement provincial homogène. Gaston Moulin, député communiste, eut au cours du débat une parole prophétique : *«On nous propose de légiférer sous la menace d'un parti [de Tshombe -LDW] qui se déclare prêt à se séparer du Congo. (...) nous n'aurons aucune garantie que ceux qui menacent de passer à un séparatisme immédiat ne le feraient pas demain avec l'aide légale que nous leur aurions donnée»*².

2. G. Moulin (PCB), Chambre des Représentants, Séances du 15 juin 1960.

le gouvernement lumumba

Pour comprendre la crise congolaise, il faut analyser l'évolution des rapports de force entre les classes sociales dans la révolution anticoloniale. A défaut, on ne peut comprendre pourquoi l'Occident a déployé contre le gouvernement Lumumba une gigantesque machine de guerre.

La plupart des leaders nationalistes avaient été fonctionnaires, instituteurs, employés, ou assistants médicaux. Lumumba et les siens ont brisé avec ces couches sociales qui avaient bénéficié – à la marge de l'administration coloniale – de positions relativement privilégiées, et ils ont lié leur sort aux masses qui s'étaient mises en mouvement contre le colonisateur. Le gouvernement congolais était dominé par des nationalistes radicaux et conséquents, qui s'opposaient à toutes les formes de domination coloniale ou néo-coloniale, et préconisaient la construction d'une nation unifiée à l'intérieur des frontières de l'Etat congolais.

A l'aune de son programme, la révolution anticoloniale était une révolution bourgeoise. Les tâches national-démocratiques s'appelaient : rejet du joug impérialiste et mise en place de l'indépendance nationale, fondation d'une république démocratique, le tout couronné par l'installation d'une assemblée législative nationale et la construction d'une économie véritablement nationale, répondant aux besoins de la population. But final : bâtir un Etat-nation unifié, un Etat dans lequel tous les peuples et régions se considéreraient comme libres adhérents et composantes essentielles de la société.

La révolution anticoloniale n'accoucherait-elle que d'un Etat bourgeois classique ? Ce n'était pas du tout certain. Le colonisateur avait, par esprit de lucre, appelé à la vie un important prolétariat congolais, concentré dans les mines, les usines et les plantations. Au fil de ses expériences, qui lui insufflèrent confiance en lui, ce prolétariat commençait à concevoir lui aussi le combat pour la libération nationale comme une révolution sociale, comme un instrument pour l'amélioration immédiate de son sort.

Mais le colonisateur avait exploité le Congo en fonction des besoins de la métropole. Il ne s'était pas soucié de développer une véritable économie nationale (ni par conséquent, une bourgeoisie nationale). Il n'existait donc pas de classe capitaliste capable de réduire durablement le mouvement à une indé-

pendance purement formelle, sans qu'il ne soit porté atteinte à la domination néo-coloniale. Le roi Baudouin était attentif à ce danger. Ainsi déclarait-il, en novembre 1959: *«Les événements se sont précipités à un rythme que nul n'aurait pu soupçonner. Des forces tumultueuses se sont mises en branle, sans que des élites sages et expérimentées fussent présentes en nombre suffisant pour les encadrer et les diriger»*³.

Dans ce contexte, Lumumba représentait un grand danger potentiel pour l'Occident. Son anti-impérialisme, sa solidarité avec les masses populaires radicalisées, son internationalisme, sa répulsion pour des méthodes administratives et répressives auxquelles il préférait le travail de conviction politique, tout cela prédestinait Lumumba à intégrer au mouvement un nombre maximum de peuples et de régions, et éventuellement à développer le mouvement au delà de limites étroitement bourgeoises.

L'histoire montre que la dynamique des sociétés post-coloniales a mené des régimes même modérés, au nationalisme bourgeois, à revendiquer, dans la foulée de la victoire anticoloniale, le patrimoine national encore aux mains de l'ex-colonisateur. Exemples: les nationalisations de l'industrie pétrolière par Mossadegh (Iran, 1951), et du canal de Suez par Nasser (Egypte, 1956). Ce qu'avait osé Mossadegh ne faisait pas peur à Lumumba. Si les masses congolaises avaient commencé à prendre leur sort en mains, avaient bâti des organisations de masse pour défendre leurs intérêts et satisfaire leurs besoins essentiels (comités de quartier, syndicats, organisations de femmes, de jeunes...) et si elles s'étaient vues elles-mêmes comme le moteur du progrès social et politique, et pas comme des spectateurs passifs de mesures prises par la bureaucratie d'Etat, alors aurait pu se produire une situation pré-révolutionnaire. Le gouvernement Lumumba aurait alors pu dépasser la lutte pour l'indépendance et entamer une lutte plus large comportant en première phase des mesures contre la main-mise du capital étranger sur les richesses nationales.

Le discours de Lumumba lors des cérémonies du 30 juin 1960 a confirmé avec éclat que son gouvernement prenait au sérieux la volonté d'indépendance. Baudouin avait chanté les

3. Baudouin, discours à l'ULB, 22 novembre 1959, in CRISP 1959, p. 245.

louanges de la colonisation et plaidé en faveur d'un avenir néo-colonial pour l'ancienne colonie. Dans une réplique non prévue, Lumumba déclara que *«nul Congolais digne de ce nom ne pourra jamais oublier que c'est par la lutte qu'elle [l'indépendance -LDW] a été conquise»*. Il ajouta que le combat n'était pas terminé avec la mort du colonialisme (*«l'humiliant esclavage qui nous était imposé par la force»*): *«Nous allons veiller à ce que les terres de notre patrie profitent véritablement à ses enfants. Nous allons revoir toutes les lois d'autrefois et en faire de nouvelles, qui seront justes et nobles»*⁴. Cet engagement envers le peuple congolais, qui avait été dépossédé de millions d'hectares de terrain sous l'administration coloniale, illustre le dessein de Lumumba de rejeter complètement la charge de plomb de l'héritage colonial. Quelques jours plus tard il allait joindre l'acte à la parole, en prenant le parti des soldats noirs en lutte contre leurs officiers blancs. Les événements allaient susciter une dynamique révolutionnaire – et inciter l'Occident à des contremesures radicales.

stopper l'africanisation aux frontières du katanga

L'atout majeur destiné à contrôler Lumumba, c'était le corps d'officiers blancs de l'armée congolaise, héritée de l'armée coloniale. Le 5 juillet 1960, le général Janssens, commandant en chef, fit savoir à la troupe (et au gouvernement congolais) qu'il ne serait pas question d'africaniser l'armée. Les soldats se rebellèrent. Le gouvernement congolais se rangea aux côtés des soldats : Janssens fut démis, et les soldats invités à désigner des officiers noirs. Lundula devint commandant en chef de l'Armée nationale congolaise (ANC), Mobutu devint colonel et chef d'état-major. Une majorité d'officiers blancs furent maintenus en qualité de conseillers. Les garnisons de Léopoldville et Thysville retrouvèrent le calme.

Mais un noyau dur d'officiers blancs se regroupa à Elisabethville, au Katanga. Avec l'appui de Tshombe, ils rejetaient l'africanisation de l'ANC. Dans l'intervalle, des informations sur des viols de femmes blanches par un petit grou-

4. Discours in J. Van Lierde, «La pensée politique de Patrice Lumumba», *Présence Africaine*, Paris, 1963, pp.197-201.

pe de soldats avaient provoqué le 8 juillet un exode massif vers la Belgique. Bruxelles n'allait pas exiger des officiers belges qu'ils respectent les décisions du gouvernement congolais, mais prit prétexte de l'exode pour intervenir. Le 9 juillet, dans le courant de la matinée, et après concertation avec Baudouin et la direction de la Société Générale, le gouvernement décidait d'intervenir au Katanga. A ce moment, aucun incident n'était signalé au Katanga⁵.

L'intervention eut lieu dans la nuit du 9 au 10 juillet, quand les soldats noirs d'Elisabethville se soulevèrent contre leurs officiers rebelles. Une fois les soldats congolais du Katanga désarmés, Tshombe avait les mains libres pour se soustraire au pouvoir de Léopoldville. Le colonel Vandewalle, ex-chef de la Sûreté coloniale, devait écrire plus tard : «*Le 11 juillet, le Katanga, débarrassé de l'armée congolaise proclama son indépendance*»⁶. L'attaque belge contre Matadi (le 11 juillet), entreprise malgré le départ de quasi tous les Européens, fut un échec; mais Luluabourg (le 10 juillet), Léopoldville (le 13) Bakwanga (le 15), Coquilhatville (le 16), Kindu et Boene (le 17) furent occupés. L'agression contre la souveraineté du Congo prit un tour dramatique le 12 juillet, quand Tshombe interdit à Kasa-Vubu et Lumumba l'accès à la province sécessionniste.

L'intervention devait stopper l'africanisation de l'ANC aux frontières du Katanga et priver le pouvoir central des joyaux coloniaux de la couronne.

Un deuxième objectif devait bientôt mûrir à Bruxelles. En effet, le gouvernement Lumumba, en africanisant l'armée, avait invité les fonctionnaires et le prolétariat noir des mines et des usines à suivre l'exemple des soldats et à donner un contenu social à l'indépendance. Les 12 et 13 juillet, la capitale fut le théâtre d'une vague de grèves. M. Bunche, dirigeant de l'ONU qui résidait à Léopoldville, observait dans un télégramme adressé au secrétaire-général : «*Les grèves se*

5. Téléx Wigny à Crener, 9 juillet 1960, in L-F. Vanderstraeten, *Histoire d'une mutinerie. De la Force Publique à l'Armée nationale congolaise*, Duculot, Gembloux, pp.281 et 338-339.

6. F.Vandewalle «Face aux mutins : Elisabethville, 8, 9 et 10 juillet 1960», in *Bulletin du CRAOCA*, 4/1978, p. 28.

poursuivent et s'étendent, encouragées et suscitées au départ par des succès tactiques de l'armée»⁷.

Les masses congolaises avaient arraché l'indépendance au colonisateur de leurs mains nues. Elles avaient lutté sans partis politiques, ni syndicats ou autres organisations de masse dignes de ce nom. Sans eux, il était difficile de canaliser la poussée populaire vers les étapes suivantes de la révolution anticoloniale. Bruxelles espérait donc non sans raison que la révolution se limiterait à l'indépendance formelle du Congo. Mais fin juin-début juillet 1960, le premier gouvernement congolais allait plus loin que prévu par les stratèges bruxellois, et joignait l'action à la parole nationaliste. Le discours de Lumumba le 30 juin, la destruction des structures coloniales de l'armée congolaise et des mesures gouvernementales comme l'augmentation du salaire minimum de 30% et l'invitation faite aux patrons d'accorder cette augmentation à tous les travailleurs – tout cela ouvrait un espace politique pour la population congolaise qui voulait acquérir l'indépendance sous des formes concrètes et durables : augmentations de salaires, promotions sociales, édification des organisations populaires. Pour Bruxelles, la conclusion était évidente : il fallait casser cette dynamique pré-révolutionnaire, qui empêchait une restauration néo-coloniale.

l'onu à la rescousse de bruxelles

Le 12 juillet, les autorités congolaises envoient un télégramme à l'ONU, demandant d'urgence *«une aide militaire (...) contre l'actuelle agression extérieure»*. Cet appel était en totale opposition à ce que M. Hammarskjöld – *alias* H – secrétaire-général de l'ONU, avait indiqué comme seul type d'intervention possible, à savoir une séance du Conseil de Sécurité (CS), qui approuverait une intervention belge ! Le 9 juillet, quand la portée des événements était devenue perceptible à New York, H avait envoyé ce message à Bunche : *«possibilité que la situation se développe de manière à rendre psychologiquement nécessaire une intervention militaire européenne (...) Je ne vois pas quelle contribution pourrait fournir le CS, au delà d'une possible légalisation de l'opération (...)»*. La résolution du CS du 14 juillet décide de pourvoir le gouver-

7. Télégramme Bunche (Léo) à H, le 12 juillet 1960, n°48, in UN Archives.

nement congolais d'une aide militaire, jusqu'à ce que les forces armées congolaises soient en mesure «*de remplir entièrement leurs tâches*». Bruxelles fut appelé à retirer ses troupes. Mais son intervention, qui violait la Charte des Nations-Unies, ne fut pas condamnée. Aucune date limite ne fut imposée au retrait des Belges. Et en réduisant la crise à une question de maintien de l'ordre, l'ONU reprenait à son compte l'argumentation belge – protection de vies humaines dans un contexte de chaos – et lui donnait ainsi quelque légitimité⁸.

Le dernier soldat belge se retira de Léopoldville le 23 juillet. Les Casques bleus campèrent un peu partout au Congo, sauf au Katanga. Pendant que Bruxelles construisait impunément au Katanga le régime de Tshombe, l'ONU et les USA refusèrent toute aide bilatérale en faveur du Congo : l'aide devait venir de l'ONU. Le 30 juillet, le vice-premier ministre Gizenga déclarait : *«Le peuple du Congo ne comprend pas que, nous les agressés, nous qui sommes chez nous, (...) nous soyons systématiquement et méthodiquement désarmés alors que les agresseurs, les Belges, qui sont chez nous en pays conquis, gardent encore et ont toujours leurs armes et toute leur puissance de mort. (...) Les Forces de l'ONU laissent la sécession se consolider dans le Katanga et les Belges s'y comportent comme en pays conquis sous le fallacieux couvert d'un pseudo-gouvernement provincial katangais que nous, gouvernement légitime de la République du Congo, avons déclaré déchu»*⁹.

reconstruire le congo autour de tshombe

La pression du gouvernement congolais et de l'opinion publique africaine obligea cependant H à sortir de l'impasse katangaise. Le 26 juillet déjà, il avait indiqué dans un document confidentiel qu'il irait probablement négocier avec Tshombe *«pour lui donner une forme de garantie que son avenir politique personnel et les objectifs légitimes qu'il défend*

8. Télégramme H (New York) à Bunche (Léo), 9 juillet 1960, n°21, in UN Archives; Résolution du Conseil de sécurité in *Chronique de Politique étrangère (CPE1)* La crise congolaise : 1^{er} janvier 1959-15 août 1960, n°4 à 6, 1960, p.677.

9. A. Gizenga, in CRISP, *Congo 1960*, p.615.

ne seraient pas mis en danger en acceptant [la présence] des troupes des Nations-Unies». De quels objectifs s'agit-il ? Le gouvernement Eyskens rêvait d'un réaménagement de l'ancien Congo belge autour d'un Katanga tout-puissant et conservateur. Cette vision était partagée par toute la classe politique, y compris l'opposition social-démocrate. Lors de son discours du 21 juillet, Baudouin exprima le même souhait, avec des paroles dures pour Lumumba et en faisant l'éloge de Tshombe : «Un mouvement d'affreuse cruauté s'est déchaîné dans la Force Publique du Congo et des autorités responsables, loin de le combattre, se sont efforcées de dresser contre les Belges le peuple congolais. (...) Des ethnies entières, à la tête desquelles se révèlent des hommes honnêtes et de valeur, nous ont conservé leur amitié et nous adjurent de les aider à construire leur indépendance au milieu du chaos qu'est devenu aujourd'hui ce que fut le Congo belge. Notre devoir est de répondre à tous ceux qui nous demanderont loyalement notre collaboration»¹⁰.

Pierre Wigny, ministre des Affaires étrangères, adressa un telex le 26 juillet à Elisabethville. Il y déclarait : «*Tout ralliement d'autres provinces du Congo au Katanga est donc à encourager*». La cible principale de cette stratégie restait Léopoldville, où il s'agissait de mettre en selle un pouvoir néo-colonial. La presse belge à grand tirage entretenait les efforts guerriers. Ainsi le professeur Marcel De Corte écrivait-t-il dans *La Libre Belgique* : «*Voyez Lumumba (...) C'est un barbare. (...) Il fait pleurer de rage des officiers [belges, à la plaine de Ndjili -LDW] dont un seul geste viril aurait délivré la planète de son culot sanglant*». Ce n'est pas sans raisons que *La Gauche* écrivit : «*Il n'est pas certain (...) que Hitler ait jamais été traité par la presse bourgeoise belge avec autant de rage et de virulence que le fut Patrice Lumumba*». De Corte pouvait dormir sur ses deux oreilles : l'élimination de Lumumba figurait en tête des priorités. Le frère du roi, le prince Albert, résumait quelques mois plus tard l'opinion belge dominante dans les termes que voici : «*La crise du Congo incombe à un seul homme, Patrice Lumumba*»¹¹.

10. Télégramme H (New York) à Bunche et von Horn (Léo), 9 juillet 1960, n°389, in UN Archives; Baudouin, in CRISP, *Congo 1960*, pp. 513-514.

11. P. Wigny, in CRISP, *Congo 1960*, p. 740; De Corte, in *LLB*, 27 juillet 1960; *La Gauche*, 4 mars 1961; Albert, Associated Press, in *LLB* et *Le Peuple*, 3 octobre 1960.

l'ONU prend la sécession sous sa protection

Dans une lettre confidentielle du 28 juillet, Baudouin a exigé de H que l'entrée des Nations-Unies au Katanga soit l'occasion de dénier au gouvernement congolais toute prétention de souveraineté sur la province. H rassura le roi. Dans un rapport du 6 août, il observe qu'à ses yeux Lumumba et Tshombe ont les mêmes droits sur le plan constitutionnel. *«Le problème [de l'entrée des troupes de l'ONU au Katanga -LDW] ne tient pas au désir des autorités de la province de se séparer de la République du Congo. (...) Pour elles [il s'agit de -LDW] rechercher des solutions constitutionnelles autres qu'une formule strictement unitaire (...) Il y a là un problème politique interne auquel les Nations-Unies en tant qu'organisation ne peuvent évidemment pas être partie»*¹². La Libre Belgique exultait de voir que H jetait la Constitution congolaise à la poubelle : *«Le succès remporté par M.Tshombe aux Nations-Unies renforce vigoureusement les thèses fédéralistes au Congo. (...) L'Abako (...) appuie maintenant la thèse de M.Tshombe. Le MNC de M. Kalonji, qui contrôle les régions baluba du Kasai, fait de même»* (8 août). Le 9 août, Kalonji proclamait l'indépendance du Sud-Kasai. Son Etat reçut le sobriquet de République de la Forminière, du nom de la filiale de la Société Générale qui y contrôlait l'extraction du diamant.

Le secrétaire-général arriva le 12 août à Elisabethville pour des négociations. Le ministre Munongo exprima brutalement les préoccupations du régime : *«Les troupes de l'ONU qui les [les troupes belges -LDW] remplaceront (...) devraient (...) nous permettre d'empêcher toute ingérence du gouvernement central dans les affaires du Katanga.»* A la question de savoir ce que ferait l'ONU si Léopoldville attaquait le Katanga, H répondit : *«Dans le cas que vous posez, les troupes de l'ONU ne pourraient rester indifférentes et votre position me paraît plus forte que celle de M.Lumumba dans ce domaine»*¹³.

12. Lettre Baudouin à H, 28 juillet 1960, in télégramme H (Léo) à Cordier (New York), 31 juillet 1960, n°B-278; et réponse H, in télégramme H (Léo) à Cordier (New York), 1^{er} août 1960, n°B-281; in UN Archives; Deuxième Rapport H, 6 août, in CPE I, p. 778.

13. Compte rendu analytique des entretiens du 12-13/8/60 entre le Secrétaire Général des N-U et le gouvernement du Katanga, in F. Vandewalle, *Mille et quatre jours*, fasc. 2, pp.B23, B37-47.

Le 13 août, les premiers Casques bleus prenaient le relais des troupes belges. A partir de ce moment, les Nations-Unies ont constitué entre le gouvernement congolais et Tshombe un tampon non seulement politique, mais aussi militaire. De surcroît, les dirigeants de l'ONU donnèrent, au mépris du droit de souveraineté de Léopoldville, leur approbation à un séjour prolongé des militaires, fonctionnaires et conseillers belges qui devaient construire l'Etat de Tshombe¹⁴. L'Occident était satisfait de ce règlement qui signifiait une consolidation de fait de la sécession, plaçant les Casques bleus comme obstacle au rétablissement de l'intégrité territoriale, et à terme, assurait le retour triomphal de Tshombe dans le cadre unitaire.

Pierre Davister a décrit en ces termes les réactions à Elisabethville : *«L'équipe-reine d'Aspremont-Lynden-Rothschild n'en croyait pas ses yeux ! (...) toute la solution katangaise a reposé jusqu'ici sur un bluff formidable qui a permis une première chose sensationnelle et unique dans l'histoire du monde. N'a-t-on pas vu en effet le secrétaire-général de l'ONU accepter d'entrer en pourparlers officiels avec un Etat non-reconnu ?»*¹⁵ Comment expliquer ce respect de l'ONU pour Tshombe ? Le caractère artificiel de l'Etat du cuivre était bien connu de H. Ainsi Bunche avait-il été de la plus grande clarté dans ses télégrammes : *«Tshombe est une marionnette, et rien de plus. En réalité, il représente très peu de gens»* (21 juillet). Mais la direction de l'ONU partageait la stratégie occidentale qui entendait faire de la sécession un instrument pour détruire le gouvernement congolais. Il ressort d'un télégramme de H du 1^{er} août que les dirigeants des Nations-Unies étaient convaincus de la nécessité de casser le gouvernement Lumumba : *«Après une série de réunions avec le cabinet [congolais -LDW] et les membres du cabinet, je puis me faire une image précise de la dynamique politique interne du gouvernement central. Les deux ou trois hommes qu'on peut considérer comme modérés et qui en tout cas sont dotés d'intégrité, d'intelligence, et du sens de la responsabilité nationale, partagent entièrement mon approche. (...) L'écrasante et bruyante majorité a cependant une attitude*

14. Meeting between UN Military Representatives and Representatives of the Belgian Army, 13 August 1960 at Elisabethville, in UN Archives.

15. P. Davister, *Katanga, enjeu du monde*, Ed.Europe-Afrique, Bruxelles, 1960, pp.154-156.

émotionnelle et intransigeante. (...) Tant que le problème du Katanga ne sera pas sous contrôle (...) je suis certain que se produira un constant glissement vers l'extrémisme, ainsi qu'un affaiblissement de ceux qui, à mon avis, portent l'avenir politique du Congo, pour autant qu'il y ait un avenir possible»¹⁶.

la rupture entre lumumba et hammarskjold

Les nationalistes congolais ne pouvaient tirer de ces développements que la conclusion, formulée bien plus tard par le colonel Vandewalle : *«jusqu'à l'établissement définitif de la constitution congolaise et son approbation par le Katanga, le statu quo sera maintenu sur base de la constitution katangaise. (...) Cet arrangement (...) consolida le régime katangais. Il devait avoir des conséquences funestes pour Lumumba»*. Une correspondance très peu amène fut échangée les 14 et 15 août entre Lumumba et H. Dans ses réponses, H refusait de traiter le problème de fond. Comme l'a écrit *The Times* du 16 août, *«il laissait clairement entendre qu'il doutait du droit de Lumumba de parler au nom du gouvernement»*.

Lumumba mit fin à cette correspondance. *«Après le vote de la dernière résolution, vous avez retardé votre voyage au Congo de 24 heures dans le seul but d'engager des entretiens avec M. Pierre Wigny, ministre des Affaires étrangères de Belgique, administrateur de sociétés minières au Congo et un des comploteurs de la sécession au Katanga. (...) Ignorant complètement le gouvernement légal de la République, vous avez adressé de New York un télégramme à M. Tshombe, chef de la rébellion katangaise et émissaire du gouvernement belge. Selon M. Tshombe (...), vous avez entièrement acquiescé aux exigences des Belges, formulées par la voix de M. Tshombe. Vu tout ce qui précède, le gouvernement et le peuple du Congo ont perdu leur confiance dans le Secrétaire général des Nations-Unies»¹⁷.*

Quand la rupture fut devenue effective, le secrétaire-général adressa au président Kasa-Vubu une lettre porteuse d'un message politique à peine voilé : *«Ayant une grande confiance en*

16. Télégramme Bunche (Léo) à H, 21 juillet, n°B-159, et télégramme H (Léo) à Cordier, 1^{er} août n°B-282, in UN Archives.

17. F.Vandewalle, *Mille et quatre jours*, fasc. 2, p. 196, lettres H/Lumumba, 14 et 15 août, in CPE I, pp. 790-794.

votre sagesse, je suis convaincu que vous arriverez à jeter les bases solides qu'exige la coopération entre l'ONU et la République. (...) Je serais heureux de continuer [la coopération -LDW] pourvu que nous rencontrions du côté de la République la confiance élevée au dessus des considérations de nationalité et de race, qui est nécessaire pour arriver au but». Les considérations sur nationalité et race font allusion à la revendication de Lumumba, qui voulait que l'ONUC devienne une affaire plus afro-asiatique. Dans un télégramme, des diplomates américains ont confirmé que H était arrivé à la conclusion que *«l'effort des N-U ne pouvait se poursuivre avec Lumumba au pouvoir. Un des deux devait partir»*¹⁸. Lors d'une réunion du Conseil de sécurité, H a appelé le gouvernement congolais et les régimes illégaux d'Elisabethville et Bakwanga à négocier. *«L'ONU (...) a la charge de maintenir l'ordre et la sécurité, créant un abri protecteur sous lequel le peuple congolais devrait pouvoir trouver le chemin de la paix et élaborer les formes de gouvernement et d'administration sous lesquelles il désire vivre»*¹⁹.

la contre-offensive congolaise

Le gouvernement Lumumba décida alors de s'occuper lui-même de la sécession. Léopoldville demanda des avions et des armes à Moscou, tous les appareils de la Sabena furent réquisitionnés. Le gouvernement congolais avait toute la légitimité requise pour agir contre les sécessions, considérées par les N-U elles-mêmes comme affaires internes congolaises, et qui non seulement attentaient à la vie du gouvernement, mais aussi aux institutions élues et à la structure de l'Etat. *«Le recours au fédéralisme, professait Le Figaro, est le seul moyen pour se débarrasser du MNC de Lumumba, le seul parti qui avait des soutiens dans l'ensemble du pays, alors que les autres partis, locaux ou tribaux, sont impuissants au niveau national»*²⁰.

18. H, Lettre à Kasa-Vubu, 15 août 1960, in UN Archives; télégramme du 16 août, in M. Kalb, *The Congo Cables*, McMillan, New York, 1982, p.51.

19. Déclaration H, 21 août 1960, in *CPE* 1, pp.895, 898.

20. *Le Figaro*, in G. Dinant, *L'ONU face à la crise congolaise*, I: La politique de H, p.65.

Sans s'être heurtée à une vive résistance, l'ANC s'empara le 27 août de Bakwanga, la capitale de Kalonji. Pour préparer la deuxième phase – direction Katanga – Lumumba fit appel à la population de Stanleyville, citadelle nationaliste, pour fournir des volontaires. Un pont aérien entre Léo et Stan échoua : les appareils furent mis hors service à Luluabourg, quand les N-U refusèrent, autour du 5 septembre, de fournir du carburant. Un deuxième groupe de soldats quitta Stanleyville au début septembre. Il fut bloqué au Nord-Katanga. Ce furent des jours de grande confusion. Le 1^{er} septembre, le colonel Mobutu avait unilatéralement décidé la fin des combats. Cet événement coïncida avec l'émergence d'informations confidentielles sur les préparatifs d'un coup d'Etat contre Lumumba.

le renversement du gouvernement lumumba

Après la rupture entre H et Lumumba, les Etats-Unis entrèrent en action. Le 26 août, Allen Dulles lui-même, directeur de la CIA, envoyait un télégramme personnel à la CIA de Léopoldville : *«S'il [Lumumba -LDW] reste au pouvoir, dans le meilleur des cas, la situation débouchera sur le chaos, et dans le pire des cas, sur une prise de pouvoir communiste au Congo. (...) Nous avons décidé que son éloignement est notre objectif le plus important, et que dans les circonstances actuelles, il mérite grande priorité dans notre action secrète»*. Le chef des opérations secrètes de la CIA, Bissell, devait déclarer par la suite : *«La CIA étudia un éventail de méthodes pour se débarrasser de Lumumba, dans le sens de le détruire physiquement, de le mettre hors combat, ou d'éliminer son influence politique»*²¹.

Par des télégrammes codés, Bunche tenait New York informé en détail des actions possibles contre Lumumba : *«Bomboko m'a informé le 21 juillet que maintenant Kasa-Vubu observe la situation, laisse l'Abako exprimer son point de vue, attend son heure. (...) Bomboko espère (...) que les N-U seront dures pour le gouvernement, y compris par le recours à la violence»*. H reprit ce thème dans un télégramme le 1^{er} septembre : *«Il faut tourner une page, celle de Lumumba, Gizenga et*

21. Télégramme Dulles, 26 août, Bissell, in M. Kalb, *op.cit.*, pp.52, 61 et 64-66.

Gbenye, avec leur conception entièrement erronée de leurs droits envers les NU et de leur rôle dans le monde. Nous ne ferons bien évidemment aucun travail convenable tant que le premier ministre ne sera pas contraint à la constitutionnalité»²².

Le 26 août, Lumumba déclara que les Casques bleus devaient se retirer du Congo dès que les troupes belges auraient quitté le pays : *«Nous ne voulons pas une nouvelle occupation»*. H fit savoir par télégramme qu'il refuserait le retrait ²³. C'est surtout l'offensive de l'ANC qui avait définitivement condamné Lumumba à New York. Lorsque, fin août, des dizaines de civils furent tués pendant des combats entre partisans de Kalonji et l'ANC, H déclara : *«La force de l'ONU doit recevoir mission d'intervenir pour empêcher, s'il le faut par la force, le massacre de civils africains ou européens»*.

Le principe de non-immixtion dans les affaires intérieures n'était pas d'application, selon H, *«dans le cas de l'éclosion d'un génocide»*. Le général des N-U Rikhye écrivit plus tard que, *«prévenant une invasion du Katanga par l'ANC, nos troupes occupèrent de nouvelles positions pour cadenasser l'accès au Katanga depuis le Kivu ou le Kasai»²⁴*. Les N-U engageraient le cas échéant des Casques bleus pour empêcher le gouvernement central de rétablir son autorité sur le Katanga.

Bruxelles aussi s'activait. Gaston Eyskens écrit dans ses mémoires : *«J'ai chargé le 18 août Jef Van Bilsen d'une mission auprès du président congolais Kasa-Vubu, dont il a été le conseiller juridique. Je lui ai laissé entendre que Kasa-Vubu devait mettre Lumumba à la porte»²⁵*. Et au début de septembre, M. d'Aspremont Lynden, un des hommes forts qui soutenaient Tshombe, était nommé ministre des Affaires africaines dans le gouvernement Eyskens. Le signal était clair : Bruxelles restait sur pied de guerre vis-à-vis de Léopoldville.

22. Télégrammes Bunche (Léo) à H, 21 août, n°B-580, et télégramme H (Léo) à Cordier (Léo), 1^{er} septembre, n°1437-1438, in UN Archives.

23. Télégramme H (Léo) à Bunche (Léo), 26 août, n°1278, in UN Archives.

24. H, in UN Advisory Committee on the Congo, 2 septembre, in UN Archives; I-J. Rikhye, Military Adviser to the Secretary General, p.102.

25. G. Eyskens, *De Memoires*, Lannoo, Tielt, 1993, p.586.

Finalement, Kasa-Vubu prit parti. Le 5 septembre, il chargea son conseiller Jef Van Bilsen de plaider aux Nations-Unies la fermeture immédiate de la station de radio et de tous les aérodromes. Evoquant sa visite au successeur de Bunche à l'ONU, l'Américain Andrew Cordier, Van Bilsen écrit : *«Les représentants des Nations-Unies soulignèrent qu'ils ne pouvaient intervenir dans les affaires intérieures et que, si le président pouvait garder l'initiative, la présence des Nations-Unies et des Casques bleus pouvait jouer à son avantage»*. D'après un rapport interne des Etats-Unis, Van Bilsen aurait dû compléter ce récit en signalant que Cordier allait faire le nécessaire : *«Officiellement je [= Cordier] dois pouvoir déclarer que vous m'avez remis ces lettres [de Kasa-Vubu demandant l'aide des N-U -LDW] dans la demi-heure»*, donc après le message radio de K. Le même soir, Kasa-Vubu donna lecture à la radio d'un message démissionnant Lumumba et six autres ministres. Peu après, Lumumba dénonçait à la radio l'initiative de Kasa-Vubu et destituait Kasa-Vubu. Lumumba conjurait *«les Nations Unies de ne pas s'écarter de leur mission, de ne pas s'immiscer dans le différend qui oppose aujourd'hui le gouvernement à M. Kasa-Vubu. Nous allons le régler nous-mêmes par des voies démocratiques au sein de notre parlement (...)»*²⁶.

le rôle des nations-unies : soutenir kasa-vubu...

Mais dans ses mémoires, von Horn, général des N-U, décrit l'atmosphère au quartier général de l'ONU après l'allocution radio-phonique de Kasa-Vubu comme marquée par *«le soulagement, voire la satisfaction»*. Il télégraphia immédiatement à Cordier. Il lui dit que *«le droit à une interprétation libérale»* du mandat des N-U *«s'élargit automatiquement en cas de danger»*. Le secrétaire-général terminait son télégramme par ces mots : *«Puis-je ajouter une remarque irresponsable : des personnes responsables sur le terrain peuvent s'autoriser dans le cadre de principes impérieux de faire ce que je ne pourrais justifier si je le faisais moi-même : courir le risque de ne pas être reconnu quand cela n'a plus aucune importance»*. Le langage voilé ne peut obscurcir le message : en cas de besoin, les pouvoirs de

26. J. Van Bilsen, *Congo 1945-1965*, CRISP, Bruxelles, 1994, p.258; State Department, rapport n°373A, in Archives du CEDAF; Lumumba, in J. Van Lierde, *La pensée politique...*, p.328.

Cordier («personnes responsables sur le terrain») dépassent les compétences de l'ONU, il a le droit d'entreprendre des actions politiquement souhaitables mais légalement contestables et dès lors susceptibles d'être désavouées quand elles ont déjà prouvé leur effet, quand Lumumba aura été éliminé.²⁷

Aussitôt après le discours de Lumumba à la radio, le secrétaire-général télégraphiait à Cordier : *«Le chef de l'Etat a clairement autorité, en vertu de l'article 22, pour démettre le premier ministre et en désigner un nouveau (...) L'apparente tentative du premier ministre de démettre le président et de mettre en place un gouvernement populaire est non-constitutionnelle et met le premier ministre hors la loi. Dès lors on peut légalement conclure que dans les circonstances actuelles les N-U sont contraintes d'agir avec le chef de l'Etat comme seule autorité légale»*. Un deuxième télégramme fut envoyé peu après par H, où il réagissait à la requête de Kasa-Vubu. Le président demandait aux Nations-Unies de se charger du maintien de l'ordre; il demandait la protection de l'ONU pour lui-même et la fermeture immédiate de la station de radio et des aérodromes. *«L'ONU poursuivra l'accomplissement de sa mission de maintien de la loi et de l'ordre, conformément au mandat du Conseil de sécurité»*, écrivit H. *«Par conséquent la protection sera assurée, comme demandé. (...) En ce qui concerne la fermeture des aérodromes (...), elle doit être exécutée si le commandement des N-U considère qu'elle peut contribuer à éviter des désordres; à cet égard, il y a lieu d'évaluer la situation, et l'action des N-U doit tenir compte des opinions du président»*²⁸.

Kasa-Vubu fut protégé et les N-U fermèrent radio et aérodromes. Un télégramme de Cordier explique les instructions qu'il a données aux commandements des N-U en matière d'usage de la violence *«dans l'intérêt du maintien de la loi et de l'ordre»*, ajoutant : *«Nous ne pouvons aller plus loin si nous voulons influencer la situation favorablement et demeurer dans les limites de notre mandat de l'ONU»*²⁹.

27. C. von Horn, *Soldiering for peace*, David Mc Kay, New York, 1967, p.208; télégramme H à Cordier, Dayal (Léo), 5 septembre, n°1562, in UN Archives.

28. Télégrammes H à Cordier (Léo), 5 septembre, n°1552 et 1553, in UN Archives.

29. Télégramme Cordier à H, 5 septembre, n°B-797, in UN Archives.

La fermeture de la radio et des aérodromes était incontestablement défavorable à Lumumba : un émetteur anti-nationaliste opérait à partir du Congo-Brazzaville, tandis que Lumumba ne disposait pas d'un canal analogue pour mobiliser ses partisans. Et la fermeture des aérodromes aux avions ne relevant pas de l'ONU tenait les troupes nationalistes éloignées du théâtre des opérations dans la capitale.

Le 6 septembre, le ministre Bomboko, qui avait contresigné le décret de Kasa-Vubu démettant Lumumba, était poursuivi par des nationalistes et trouva refuge à l'ambassade des Etats-Unis à Léopoldville. Les Etats-Unis prièrent les N-U de l'escorter jusqu'à la résidence de Kasa-Vubu. Le secrétaire-général donna alors à Cordier un ordre qui mérite d'être retenu : *«Vu les circonstances, Bomboko doit recevoir des N-U une escorte sûre, comme il est de mise pour tout citoyen menacé par la violence, quel que soit son statut officiel et où qu'il veuille aller»*³⁰. A peine quelques semaines plus tard, les N-U refuseraient de conduire à Stanleyville un Lumumba encerclé dans sa résidence par les soldats de Mobutu.

Début décembre, les N-U refuseraient même d'assurer la protection de Lumumba, pourchassé par Mobutu. Cela mènerait à la capture et, à la mi-janvier, à l'assassinat du leader nationaliste.

... et soutenir tshombe

Les télégrammes des N-U montrent de manière irrécusable que l'ONU soutenait Tshombe. Dans un premier temps, le 7 septembre, Cordier et von Horn (NU-Léopoldville) avaient refusé de satisfaire à la demande de Berendsen (NU-Elisabethville) d'ouvrir les aérodromes pour Tshombe. H approuvait. *«Instruction confirmée. La faire sauter montrerait simplement que Tshombe ne comprend pas quels sont ses intérêts essentiels»*, c'est-à-dire le renversement de Lumumba. Les N-U d'Elisabethville insistaient néanmoins. Tshombe était en péril, maintenant que l'ANC progressait et menaçait d'opérer sa jonction avec la guérilla Baluba au Nord-Katanga. Le 8 septembre, les NU-Léopoldville répondent : *«Autorités du Katanga devraient recevoir conseils*

30. Télégramme H à Cordier et Dayal (Léo), 7 septembre, n°1598, in UN Archives.

pour utiliser les transports à travers le pays afin de maintenir leurs forces de sécurité à niveau».

Un nouveau télégramme de H donna le feu vert à une infraction aux directives de l'ONU: *«Si vous êtes obligés de donner une réponse aux autorités (...), il faudrait, si l'ordre est encore généralement valable, comme je crains que ce soit le cas, leur dire (...) que nous ne pouvons l'emporter à E'ville avec des moyens militaires, et qu'elles doivent porter leur complète responsabilité internationale pour ignorer notre ordre (...)»*

Le 9 septembre, des avions s'envolèrent d'Elisabethville pour stopper l'offensive des troupes nationalistes sur le Nord-Katanga. D'après J. Gérard-Libois, la Gendarmerie risquait, à défaut de cet appui aérien, d'être battue par l'ANC³¹.

Durant ces journées, la presse souligna sans ambiguïté la part prise par l'ONU dans le développement de la situation. On pouvait lire dans *La Libre Belgique*: *«Si MM. Kasa-Vubu et Iléo devaient emporter enfin la victoire qu'ils méritent, c'est à l'ONU qu'ils le devraient. Sans l'ONU, en quelques heures, Lumumba pourrait reprendre la situation en main avec ses quelques centaines de fidèles»* (15 septembre). En reconnaissant de facto la sécession du Katanga, l'ONU avait contribué à la sécession du Sud-Kasaï et au démantèlement de l'Etat congolais. Le travail serait terminé à Léopoldville, en soutenant le coup contre le gouvernement Lumumba. Ce coup était non constitutionnel. La loi fondamentale du Congo donnait non au Président mais au Parlement le droit de démettre un ministre ou le gouvernement, et prévoyait qu'en attendant la formation d'un nouveau gouvernement, l'équipe sortante gère les affaires courantes. Les N-U, la Belgique et les Etats-Unis avaient transféré le théâtre politique du parlement vers la rue. C'est là que Lumumba était attendu par des généraux de l'ONU, des officiers belges des provinces en sécession, ainsi que Joseph-Désiré Mobutu.

31. Télégramme Cordier, von Horn (Léo) à Berendsen (Eville), 7 septembre, n°B-837; télégramme H à Berendsen, 7 septembre, n°37; télégramme Byrne, Berendsen à H, 8 septembre, n°96; télégramme Dayal, von Horn (Léo) à Byrne, Berendsen, 8 septembre, n°B-856; télégramme H à Byrne, Berendsen, 8 septembre, n°40, in UN Archives; J. Jules Gérard-Libois, *L'opération des Nations-Unies au Congo (1960-1964)*, CRISP, Bruxelles, 1965, p.15.

Lumumba menace de reprendre l'initiative

Lumumba avait fait le 7 septembre à la Chambre congolaise un discours magistral contre la balkanisation du pays et contre le coup d'Etat de Kasa-Vubu. Tant la Chambre que le Sénat, le lendemain, condamnèrent le coup d'Etat. L'ambassadeur des Etats-Unis Timberlake observait à propos du discours de Lumumba : *«En très grande forme, Lumumba a anéanti les arguments de l'opposition (...) Il a ridiculisé Kasa-Vubu»*. Quant au successeur de Cordier, Dayal, il jugeait après la séance du Sénat que *«Kasa-Vubu est politiquement affaibli (...) Les développements de ces jours ont considérablement renforcé la position de Lumumba»*³². Iléo, candidat premier ministre de Kasa-Vubu, ne tenta même pas de présenter un gouvernement au Parlement.

Dans une note confidentielle, la CIA fit savoir que l'élimination de Lumumba n'était pas irréversible : *«Lumumba dans l'opposition est presque aussi dangereux que quand il est au pouvoir»*. Timberlake rendit visite à Dayal le 9 septembre. Voici ce qu'en dit Dayal : *«Timberlake dit que Kasa-Vubu avait raté sa chance et qu'il était maintenant inutilisable politiquement. Le danger immédiat, c'est que Lumumba obtienne la liberté pour ériger un Etat policier dictatorial. Ce qu'on peut espérer de mieux dans les circonstances données est de tenter de revenir à la situation qui a précédé la malheureuse intervention de Kasa-Vubu de lundi dernier [5 sept. -LDW]»*. Bruxelles visait à des mesures complémentaires. Le ministre des Affaires étrangères, Pierre Wigny, écrivit le 10 septembre à des collaborateurs à Brazzaville : *«Les autorités constituées ont le devoir de mettre Lumumba hors d'état de nuire»*³³. Il ne disait pas comment réaliser l'opération.

32. Timberlake, in Doc. department of State, 27 janvier 1961, in D-N. Gibbs, *The political Economy of Third World Intervention*, p.95; télégramme Dayal à H, 8 septembre, n°B-861, in UN Archives.

33. CIA, in M. Kalb, *op.cit.*, p.77-78; télégramme Dayal à H, 9 septembre, n°B-874, in UN Archives; P. Wigny, in G. Heinz et H. Donnay, *Lumumba Patrice. Les cinquante derniers jours de sa vie*, CRISP, Bruxelles, 1966, p.31.

le coup d'état de mobutu du 14 septembre 1960

L'assaut contre le gouvernement congolais poussait les militaires à l'avant-plan. Car éliminer Lumumba impliquait la liquidation du Parlement, dont la majorité lui était acquise. *Time* du 19 septembre mit en évidence, dans un article écrit avant le putsch, la coopération entre troupes des N-U et unités de l'ANC: «Derrière le dos du Premier ministre, des chefs militaires congolais et des officiers des N-U avaient passé des accords: les armes devaient être mises à l'abri dans les arsenaux centraux, et un cessez-le-feu était prévu dans la campagne contre le Katanga. (...) Le Premier ministre, déjà privé de station de radio et d'aérodromes, risquait d'être aussi privé de son armée. (...) Pour l'ONU, tout cela ressemblait à un saut dans de sombres eaux politiques et dépassait de loin ce que ses architectes originaux avaient jamais prévu. Les N-U tentaient d'annuler les actions de celui qui les avait invitées».

Le 14 septembre, Mobutu met le Parlement en congé. C'est un collège de commissaires qui détient le pouvoir: un groupe de jeunes universitaires, avec des personnages comme Boboliko, Lihau, Ndele et Tshisekedi. De nouveau, l'ONU aura joué un rôle important pour faire réussir l'action. En fait, dans les jours qui précèdent et suivent le 14 septembre, les N-U ont acheté le soutien de l'ANC, moyennant soldes et colis de vivres. Le 6 septembre déjà, H signalait par télégramme qu'un million de dollars, en provenance des Etats-Unis, étaient transmis «pour contribuer aux frais de solde et de vivres de l'ANC. Nous autorisons cette opération comme mesure de soutien à la loi et à l'ordre». Ce soutien de l'ONU à Mobutu fut substantiellement complété par d'autres financiers. Dayal devait noter plus tard: «Des officiers de liaison des N-U (...) racontèrent que des attachés militaires occidentaux rendaient visite à Mobutu, les coffres bourrés de paquets enveloppés dans du papier gris. (...) Nous ne savions pas ce que c'était, mais ne pouvions nous empêcher de deviner»³⁴.

Les dirigeants des N-U tels que Dayal et von Horn craignaient que, dans son offensive, l'ANC n'établisse la jonction avec

34. Télégramme H à Dayal, Cordier (Léo), 6 septembre, n°1593, in UN Archives; R. Dayal, *Mission for Hammarskjöld*, Oxford University Press, London, 1976, p.66.

l'insurrection nationaliste dans le Nord du Katanga. Ils proposèrent de payer la solde des soldats de l'ANC, à condition qu'ils se retirent : *«Mobutu a été approché pour (...) respecter le cessez-le-feu. (...) Nous avons promis de pourvoir à l'approvisionnement en vivres de l'ANC dans la région de Kindu. Il leur fut rappelé que ce transport aérien serait supprimé s'ils ne respectaient pas leur part de l'engagement»*³⁵. Mobutu était d'accord avec l'ensemble de l'opération et l'offensive ANC s'ensabla. En octobre, les N-U couronnaient cette évolution par un accord avec Elisabethville. Des zones neutres furent instituées au Nord-Katanga, dans lesquelles opéraient les Casques bleus. Le mois précédent, Tshombe avait encore refusé un accord similaire, en arguant non sans raison qu'il mettait en question la souveraineté katangaise sur une partie de son territoire. Des arguments pratiques eurent raison des objections de principe. Le 15 octobre, les N-U annonçaient qu'à Manono (Nord-Katanga) *«Les troupes des N-U assument presque totalement la responsabilité de la loi et de l'ordre, parce que l'administration katangaise a cessé d'exister»*³⁶. A la fin novembre, à Luena, les Casques bleus livraient soixante-huit nationalistes aux gendarmes katangais qui s'empressèrent de les massacrer³⁷. Cet accord apportait de l'oxygène à la sécession et lui permettrait de construire une machine répressive qui, en 1961, écraserait l'opposition nationaliste.

les nations-unies assurent «la protection» de lumumba

Quand Lumumba commença à mobiliser la population à Léopoldville, des mesures complémentaires s'imposèrent. Le 9 octobre, il faisait un discours public devant une foule enthousiaste. Le lendemain, sa résidence était encerclée et Lumumba fut «protégé» par une double escorte de militaires : le cercle intérieur était composé de Casques bleus, l'extérieur

35. Télégramme Dayal, von Horn à H, 14 septembre, n°B-965, in UN Archives.

36. Byrne, in télégramme Rikhye (ONUC-Eville) à Dayal, 15 octobre, sans numéro, in UN Archives.

37. Télégrammes Dayal à H, 9 et 10 décembre, n°B-1643 et B-1656, in UN Archives; voir aussi A. Maurel, *Le Congo : de la colonisation belge à l'indépendance*, L'Harmattan, Paris, 1992, pp.329-330.

de soldats de l'ANC. Cet encerclement comblait les vœux de la coalition néo-coloniale, qui voulait couper Lumumba de sa base. Les N-U aussi étaient satisfaites de cette situation. Le double cordon assurait l'accès de la résidence aux dirigeants de l'ONU qui estimaient que Lumumba avait un rôle à jouer à l'heure du vide du pouvoir. Dans le même temps, sa mise aux arrêts éloignait toute crainte d'un éventuel retour de Lumumba à Stanleyville. *«J'espère que chacun à Léo se rend compte, écrivait un fonctionnaire des N-U à Stanleyville, que l'arrivée de Lumumba ici, ou simplement une allocution qu'il ferait, renverserait la situation en une demi-heure»*³⁸.

L'ambassadeur américain, Timberlake, notait dans un télégramme rassurant que *«l'isolement physique de Lumumba signifiait sa mort politique»*. Dayal communique à H: *«Lumumba (...) est en fait un prisonnier virtuel dans sa maison, sans pouvoir rencontrer qui que ce soit, et sans téléphone»*³⁹. Peu après, la direction de l'ONU fit savoir à l'expresident que la protection onusienne contre l'ANC se maintiendrait aussi longtemps qu'il resterait dans sa résidence. Lumumba pouvait compter sur une protection... aussi longtemps qu'il était politiquement inactif.

en quête d'alternative ?

Tshombe ne répondit pas aux avances de Kasa-Vubu qui l'invitait à renforcer un cabinet antinationaliste. Pour Elisabethville, un simple remaniement ministériel était insuffisant; on y œuvrait à une nouvelle structure étatique, dominée par le Katanga. Ce projet postulait la marginalisation définitive de Lumumba et du mouvement nationaliste – un objectif encore lointain. L'élimination de Lumumba demeurait dans cette période le but prioritaire, ainsi qu'en témoigne un télégramme de d'Aspremont Lynden à E'ville, le 6 octobre. Le ministre des Affaires africaines y commente la rumeur de la mise sur pied d'un cabinet avec des nationalistes. *«Particulièrement dangereux, car tendant en fait à mes yeux à dédouaner Lumumba par la bande (...) Objectif principal à*

38. Lettre P. Dufour (ONUC-Stan) à B. Urquhart (ONUC-Léo), 12 septembre, in UN Archives.

39. Télégramme Timberlake, 13 octobre, in M. Kalb, *op.cit.*, p.138; télégramme Dayal à H, 19 octobre, n°B-1275, in UN Archives.

poursuivre dans l'intérêt du Congo, du Katanga et de la Belgique est évidemment l'élimination définitive de Lumumba»⁴⁰. Le ministre Wigny avait produit le 10 septembre une directive similaire. A l'instar de son collègue, d'Aspremont laissait toute liberté à ses collaborateurs pour trouver la solution pratique au problème.

La CIA aussi accélérail les opérations. Devlin, le chef de la CIA à Léopoldville, redoutait à tout moment le retour politique du leader congolais : *«La seule solution, c'est de l'éloigner le plus vite possible de la scène»*. Plus tard, un expert scientifique de la CIA nommé Gottlieb, devait témoigner qu'il était venu au Congo avec du poison pour aider Devlin *«à mettre sérieusement Lumumba hors combat, ou bien à le supprimer»*⁴¹. Allen Dulles, directeur de la CIA, avait personnellement assuré l'ambassade des Etats-Unis au Congo qu'elle pouvait compter sur une complète couverture : *«Nous voulons fournir toute forme possible de soutien pour éliminer Lumumba, afin d'empêcher toute possibilité de retour au gouvernement, ou, s'il échoue à Léopoldville, d'empêcher qu'il s'installe à Stanleyville ou ailleurs»*⁴².

Dans l'intervalle, la lutte diplomatique avait éclaté avec violence à New York. Qui représentait le Congo à l'ONU: Kasa-Vubu ou Lumumba ? Après un débat tumultueux, l'assemblée générale du 24 novembre reconnaissait en Kasa-Vubu le représentant légitime du pays. Une analyse de Hoskyns indique que la majorité des pays qui avaient voté pour Kasa-Vubu, *«étaient sensibles à la pression exercée par l'alliance occidentale»*. Dayal décrivit par la suite les événements comme *«une application massive et organisée de menaces et de pressions – combinées à des appâts – pour faire voter les Etats membres pour Kasa-Vubu»*⁴³.

40. Télégramme d'Aspremont à Mistebel (Eville), message 657, 6 octobre, in F.Vandewalle, *Mille et quatre jours*, fasc. 3, p. A28.

41. Devlin, Tweedy et Bissel, Gottlieb, in M. Kalb, *op.cit.*, pp. 100-102.

42. Cité par Kalb, *ibidem*, pp.102, 131-152 et 183.

43. C. Hoskyns, *The Congo since independence*, pp.263-264; R. Dayal, *Mission...* p.119.

les nations-unies livrent lumumba à mobutu

Le 27 novembre, le premier ministre démis quitte *incognito* sa résidence très surveillée. Il tente d'arriver à Stanleyville, où Gizenga a regroupé les forces nationalistes. Après le vote de l'Assemblée générale des N-U, seule une reconquête à partir de Stanleyville apparaissait encore réaliste. Dayal fait rapport d'un entretien qu'il a eu avec Kasa-Vubu et C^o: «*Mes interlocuteurs étaient obsédés par l'évasion de Lumumba (...) Bomboko était le plus préoccupé et très énervé par l'éventualité d'une arrivée de Lumumba à Stanleyville*». Léopoldville se faisait du souci avec raison. Dans une première réaction, Dayal avait déclaré dans un télégramme à son chef: «*Si Lumumba réussit à atteindre Stanleyville, alors la situation change sur l'heure*». Il avait dans l'intervalle déclaré à Wadsworth, ambassadeur des Etats-Unis auprès des Nations-Unies, que si Lumumba atteignait son objectif, il placerait les troupes de l'ONU entre Stan et Léo, car l'armée de Mobutu «*n'était pas capable de résister*» aux forces nationalistes⁴⁴.

Très vite, Mobutu avait organisé la poursuite. Dayal en informa New York: «*Il a atteint la région de Kikwit, où il compte d'ardents partisans. Pongo, hystérique chef de la sécurité, lance la poursuite dans un hélicoptère de la Sabena*».

Partout, Lumumba était invité à s'adresser à ses partisans. Le groupe arriva ainsi le 29 novembre à Bulungu. Heinz et Donnay écrivent: «*Un habitant reconnaît Lumumba. La nouvelle se répand comme une trainée de poudre et à 10h30, P. Lumumba est pratiquement forcé de faire un premier meeting public au centre, devant une foule africaine très enthousiaste. Il dit ses difficultés de Léopoldville; il ne va pas à Stanleyville comme un fuyard, mais pour se charger de la libération du territoire et de la protection du peuple*».

Il attint Mwaka, dans le Kasai, le 1^{er} décembre. «*Le commissaire de district les accueille avec des élus et des autorités locales: la foule attend le premier ministre et veut l'entendre*»⁴⁵. Le même jour, près de Lodi, Lumumba est inter-

44. Télégrammes Dayal à H, 29 novembre, n°B-1544 et B-1541, in UN Archives; H in M. Kalb, *op.cit.*, p.160.

45. Télégramme Dayal à H, 29 novembre, n°B-1545, in UN Archives; G. Heinz et H. Donnay, *Lumumba Patrice...*, *op.cit.*, p.47-48

cepté par une unité de l'ANC. Le lendemain, le convoi revient à Mweka avec le prisonnier. Heinz et Donnay rapportent que là: *«Profitant d'un relâchement de la vigilance des gardes ANC, le chauffeur de Lumumba (...) fonce vers le camp des Ghanéens de l'ONUC. Selon la version donnée par ce chauffeur, (...) un lieutenant ghanéen (...) aurait expliqué à Lumumba qu'il n'avait pas mission de le prendre sous sa protection. Des soldats congolais arrivent alors sur les lieux, trouvent Lumumba accoudé à l'arrière de la Peugeot, le frappent à coups de crosse et l'emmènent. S'étant insurgés contre l'attitude de leur officier, les soldats ghanéens libèrent les autres fugitifs prisonniers et menacés au centre de Mweka, mais leur intervention tardive ne peut plus sauver le premier congolais»*⁴⁶.

Des documents de l'ONU authentifient cette version : les N-U sont directement responsables de l'arrestation de l'ex-premier congolais.

Le 30 novembre, le commandement ghanéen de Luluabourg avait envoyé des instructions à ses régiments : *«Si Lumumba arrive, prenez-le en détention protectrice au cas où l'arrestation provoque danger ou difficultés»*. La mise au point du général von Horn, commandant en chef des forces de l'ONU, ne devait pas tarder : *«Aucune action concernant Lumumba ne peut être entreprise par vous. Nous n'étions responsables pour sa sécurité que dans sa maison à Léopoldville. Il a toujours été entendu et annoncé publiquement que c'est à ses propres risques qu'il tenterait de sortir de sa maison»*. Le même jour, la direction de l'ONU fut par deux fois rassurée par le commandement ghanéen : *«La position de Lumumba a été discutée avec le commandant de l'ANC du Kasai. (...) Nous sommes convenus que les N-U n'interviendraient pas en cas d'arrestation légale de Lumumba par l'ANC»*.

Les événements de Mweka ont fait l'objet plus tard d'un rapport du commandement ghanéen : *«Le 2 décembre, à 7H30 du matin, le commandant du peloton ghanéen se trouvait près de l'entrée du logement de son peloton, quand il aperçut trois autos qui passaient à grande vitesse sur la route. Elles s'arrêtèrent à quelque distance de la route, et on en vint aux mains. Lumumba fut traîné hors de sa voiture par l'ANC, frappé avec des crosses de fusil, battu et assommé. Le commandant du peloton ghanéen ordonna à ses hommes de prendre position autour de l'auto pour arrêter les mauvais trai-*

46. G. Heinz et H. Donnay, *ibidem*, p.53.

tements. Lumumba fut alors poussé dans une voiture qui prit rapidement la direction de Luluabourg». Le rapport, qui dans son titre mentionne l'arrestation de Lumumba le 2 décembre, résume : «La première réaction [de la brigade ghanéenne - LDW] quand elle apprit que Lumumba avait renoncé à la protection de l'ONU à Léopoldville, fut de lui assurer une détention de protection dans l'hypothèse d'un danger d'arrestation ou de blessure. Elle (...) reçut des instructions très précises : sous aucun prétexte, aucune action concernant Lumumba ne peut être entreprise. Ces instructions ont été suivies à la lettre»⁴⁷.

Ces documents montrent que la déclaration faite par H au Conseil de sécurité après la mort de Lumumba était entachée de mensonge «*M. Lumumba s'est enfui de sa résidence (...) sans que les Nations-Unies puissent savoir où il se trouvait et, par-tant, sans que l'Organisation ait la possibilité de lui offrir protection. Il a été arrêté à l'intérieur du pays sans que les N-U n'aient aucunement la possibilité de s'y opposer, étant donné qu'elles n'avaient pas le contrôle de la situation*»⁴⁸. Le 2 décembre, Lumumba était à nouveau libre et les Casques bleus ghanéens ont assisté à sa deuxième arrestation. Ils ont mis fin aux mauvais traitements infligés à Lumumba mais ont refusé de le prendre sous leur protection et ont permis son arrestation.

Le soulagement était vif, maintenant que Lumumba était enfermé à Thysville. Ainsi von Horn devait-il écrire plus tard : «*La plupart d'entre nous étaient à juste titre d'avis qu'il existait maintenant une véritable chance pour que le Congo connaisse une certaine paix. Parlons franchement, si Lumumba était arrivé à Stanleyville, tout le Congo aurait flambé*». Mobutu déclara aussi inconsidérément : «*C'en est fini avec Lumumba et Stanleyville, ce foyer d'agitation est en théorie neutralisé*»⁴⁹.

47. ONUC Summary of events leading to the arrest of Mr Patrice Lumumba at Mweka in Kasai Province on 2nd December 1960, in UN Archives; von Horn, in télégramme Dayal à H, 1 décembre, n°B-1561, in UN Archives.

48. Déclaration H au Conseil de sécurité, 15 février 1961, in *Chronique de politique étrangère (CPE 2)* «Evolution de la crise congolaise, de septembre 1960 à avril 1961», n°5 à 6, 1961, p.1073.

49. C. von Horn, *Soldiering for peace*, p. 248; Mobutu, in *Pourquoi Pas ?*, 9 décembre 1960.

la contre-offensive nationaliste

Fin 1960, les forces nationalistes gagnent du terrain. Les troupes de Gizenga conquièrent Bukavu le jour de Noël. Une contre-offensive de Mobutu échoue. Le 7 janvier, c'est une force nationaliste de quelque six cents soldats qui opère une percée dans le Nord-Katanga. Le colonel Vandewalle observe dans un *memorandum* que le Katanga ne peut seul repousser l'invasion. Il plaide l'urgente nécessité de dégouter un appui militaire des N-U et de Mobutu⁵⁰.

Tshombe se trouvait toujours en ce début de 1961 dans une situation précaire. La situation répondait encore à celle que le diplomate belge Rothschild avait décrite le 11 novembre 60 : *«Cet encadrement belge est un élément essentiel et décisif au maintien de l'ordre au Katanga. Son retrait aboutirait dans les 24 heures à l'effondrement de la Gendarmerie et serait suivi de peu de l'effondrement du gouvernement Tshombe»*. A la mi-janvier, le colonel Vandewalle écrivait : *«De plus en plus le 'régime' était considéré comme l'affaire d'une centaine de Katangais vendus aux Blancs. Cette conception se répandait parmi les gens originaires du Katanga [parmi les Lunda, la 'base' tribale de Tshombe -LDW]. Les autres étaient depuis longtemps convaincus»*⁵¹.

Les forces nationalistes contrôlaient près de la moitié du territoire congolais. Dans le même temps, le collège de Mobutu se désintégrait. De plus, le président de la Chambre, Kasongo, qui avait accepté de participer à un gouvernement Iléo, réclamait maintenant la libération de Lumumba. Dans une lettre à H, il rejetait tout recours à une Conférence-table-ronde : *«Comme si le peuple congolais, en élisant librement son parlement, n'avait pas du même coup désigné ses leaders. (...) La crise congolaise est essentiellement une crise de la légalité (...) La solution, c'est la restitution du parlement dans ses attributions constitutionnelles (...)»*. Tout cela incitait Timberlake à de sombres conclusions, formulées dans un télégramme : *«les chances de l'installation d'un gouvernement*

50. Memo, in F. Vandewalle, *Mille et quatre jours*, fasc. 4, p. A1.

51. Rothschild in G. Heinz et H. Donnay, *op.cit.*, p.117; F.Vandewalle, *Mille et quatre jours*, fasc. 4, p.30.

modéré, raisonnables il y a un mois, ont sensiblement diminué»⁵².

La vague d'opposition touchait aussi l'armée. Une révolte éclata le 12 janvier dans la garnison de Thysville, où Lumumba était prisonnier. Les soldats exigeaient la libération de Lumumba, la formation d'un nouveau gouvernement et le relèvement de la solde. L'influence de Lumumba croissait aussi à Léopoldville, ce dont témoigne Dayal, écrivant au lendemain du transfert de Lumumba vers le Katanga : *«Les raisons de livrer Lumumba à la merci de Tshombe sont qu'ils veulent lui offrir un cadeau expiatoire. Ils le font aussi en raison de la montée du climat pro-Lumumba dans la garnison de Thysville et aussi au camp Nkokolo»*. Bien plus tard, Dayal observa que *«dans le Congo de Kasa-Vubu, il n'existe pas une seule prison assez sûre pour y garder Lumumba»*⁵³.

panique à washington et bruxelles

Ces jours-là, les milieux USA furent pris de panique à l'idée d'un possible retour politique de Lumumba. Devlin, agent de la CIA, envoie le 13 janvier un télégramme alarmiste à Washington : *«La CIA et l'ambassade pensent que le gouvernement actuel peut tomber dans quelques jours. Le résultat presque certain serait le chaos et le retour de Lumumba au pouvoir (...) Refuser des mesures drastiques aujourd'hui mènerait à une totale défaite de la politique [des USA -LDW] au Congo»*. Le gouvernement Eyskens, lui aussi, était inquiet. Le 4 janvier, Bruxelles attirait *«la spéciale attention»* de Léopoldville *«sur les conséquences désastreuses de la libération de Lumumba»*⁵⁴.

Le 16 janvier, dans le bureau du directeur-général de Sabena-Afrique, après d'intenses concertations, il fut décidé de

52. Kasongo à H, 4 janvier 1961, in UN Archives; Timberlake, 11 janvier, in M. Kalb, *op.cit.*, pp.178-179.

53. Télégramme Dayal à H, 18 janvier 61, n°D-120, in UN Archives; R. Dayal, *Mission*, p.190.

54. Devlin, in M. Kalb, *op.cit.*, p.190; télégramme 14 de Bruxelles à Brazza, 4 janvier 61, in J. Brassinne, *Enquête sur la mort de Patrice Lumumba*, thèse de doctorat (ULB 1990), non publiée, p. 63.

transférer Lumumba à Bakwanga⁵⁵. Aucun Belge, aucun Américain ne s'opposa à ce plan qui signifiait pour Lumumba une mort certaine (et affreuse), une fois livré à Kalonji. Le colonel Marlière, éminence grise belge de Mobutu, devait déclarer par la suite que «*Lumumba devait être supprimé*» et qu'il s'agissait «*d'une œuvre de salubrité publique*». Peu après, la destination de Lumumba fut modifiée au profit d'Elisabethville : on craignait des difficultés à Bakwanga, où des Casques bleus ghanéens contrôlaient l'aérodrome. A Elisabethville, Lumumba fut attendu par Munongo, qui avait annoncé quelques mois auparavant quel sort il comptait lui réserver : «*S'il vient chez nous, nous ferons ce que les Belges n'ont pas su faire, nous le tuerons*»⁵⁶.

l'assassinat de lumumba, mpolo et okito

Le 17 janvier, Patrice Lumumba, Maurice Mpolo et Joseph Okito furent amenés à Elisabethville par les commissaires de Mobutu, Ferdinand Kazadi et Jonas Mukamba. Les prisonniers furent acheminés dans une villa isolée, torturés et abattus le même soir. Dans la littérature, ce dénouement est le plus souvent présenté comme un règlement de comptes entre Bantous, règlement auquel l'Occident était étranger. La vérité est autre.

Vandewalle indique que certains Belges de Léopoldville étaient au courant : il s'agit de Cordy, conseiller de Bomboko; Lahaye, conseiller de Kandolo; Denis, conseiller de Kasa-Vubu; et Marlière, conseiller de Mobutu. Le 14 janvier, le colonel Marlière (Léopoldville) télégraphiait le message suivant au commandant Verdickt (E'ville): «*Demande accord du Juif [Tshombe -LDW] pour recevoir Satan [Lumumba -LDW]*». Brassinne et Kestergat affirment qu'étaient certainement pré-

55. Info sur le transfert et la mort de Lumumba, sauf contre-indications, in J. Brassinne, *Enquête...*; F. Vandewalle, *Mille et quatre jours*, fasc. 4; J. Brassinne et J. Kestergat, *Qui a tué Patrice Lumumba ?*, Duculot, Paris Louvain-la-Neuve, 1991; ONU, Rapport sur la Commission d'enquête, 11 novembre 1961, in *Chronique de politique étrangère*, L'ONU et le Congo : d'avril 61 à octobre 62, n°4 à 6, 1962, pp.659-713.

56. Kalonji, in C. Kamitatu, *La grande mystification du Congo-Kinshasa*, p.87; G. Munongo, in *La Cité*, 12 septembre 1960, in *Remarques congolaises*, 17 février 1961.

sents lors du crime : les ministres katangais Tshombe, Kitenge, Munongo, Kibwe; le commissaire de police Pius Sapwe; dix-sept militaires et policiers katangais; ainsi que quatre Belges, le commissaire de police Verscheure, le capitaine Gat, le lieutenant Michels et le brigadier Son (Verscheure et Gat dirigeant respectivement la police et la police militaire du Katanga). Ces segments de l'appareil de sécurité katangais avaient toute l'opération en mains.

Mais la responsabilité de l'opération incombait aussi au politique, à son niveau supérieur. Au début, Tshombe et son entourage ne souhaitaient pas l'arrivée de Lumumba. Elisabethville redoutait que ce transfert n'entraînât de lourdes répercussions politiques pour le petit Etat paria. C'est pourquoi le ministre des Affaires africaines envoya le 16 janvier un télégramme à Tshombe, avec demande d'accepter le transfert : *«Aspremont insiste personnellement auprès président Tshombe pour que Lumumba soit transféré Katanga dans les délais les plus brefs. Prière me tenir au courant»*. La dépêche de d'Aspremont a eu un poids direct sur le déroulement du drame.

Aussitôt après l'arrivée de Lumumba, les officiers supérieurs de la gendarmerie se réunirent au quartier-général : Vandewalle (selon Brassinne, *«le patron occulte»* de la Gendarmerie et donc du Katanga), Smal, Weber, Perrad, et ensuite Verdickt. Peu après eut lieu une réunion du Bureau-Conseil de l'Etat du Katanga, avec le professeur Clémens, le colonel Vandewalle, le major Weber, le commandant Smal et les conseillers Grosjean et Brassinne. Ce bureau constituait le vrai centre de pouvoir du Katanga et il n'est pas douteux qu'une intervention énergique de sa part eût pu sauver Lumumba, Mpolo et Okito. Par un ordre de service daté du 3 janvier d'Aspremont avait confié à Vandewalle autorité sur tous les militaires belges au Katanga⁵⁷. Le colonel était donc à même de déterminer le cours des événements.

Mais aucune initiative ne fut prise par le Bureau, pendant que leurs subordonnés torturaient et assassinaient les prisonniers. La raison en est simple. Vandewalle et consorts savaient que l'intégrité de Lumumba ne figurait pas en tête des priorités de Bruxelles. Le ministre d'Aspremont voulait absolument le

57, Ordre de mission, 3 janvier 1961, in F.Vandewalle, «A propos de la Gendarmerie katangaise III», in *Bulletin du CRAOCA*, 1988/2, p.76.

transfert de Lumumba au Katanga. Ce transfert permettait d'atteindre l'objectif principal de Bruxelles : rendre impossible le retour politique de Lumumba et sauver le régime de Léopoldville.

Certes, le transfert de Lumumba devait causer bien des ennuis à Elisabethville. Parce qu'en tout état de cause, l'ex-premier était politiquement une bombe à retardement pour le régime katangais. L'assassiner, le garder en prison sans procès, ou le juger devant un «tribunal» katangais, toutes ces solutions portaient un tort politique immense à l'Etat du cuivre. Le télégramme de d'Aspremont réduisait la marge de manœuvre du *lobby* belgo-katangais à minimiser le dommage politique.

Les préoccupations des dirigeants belges furent excellemment résumées dans le conseil que l'aumônier militaire Pierre Adam transmit téléphoniquement à la direction de la Gendarmerie ce même 17 janvier : *«Surtout, pas de sang sur les mains»*. Ainsi fut fait. Dans l'avant-soirée, après une longue discussion avec son chef de cabinet Jacques Bartelous, Tshombe aurait décidé de transférer Lumumba à Bakwanga. Cette solution était la plus élégante du point de vue katangais : la mort certaine pour Lumumba, pas de sang sur les mains des tshombistes. Mais peu après, ils optèrent pour la formule la plus dépourvue de risques d'une éventuelle libération des prisonniers, et quelques heures plus tard, les dirigeants congolais étaient abattus.

Le gouvernement Eyskens et ses subordonnés portent donc dans l'assassinat de Lumumba une responsabilité directe, bien au-delà d'une coupable omission. De haut en bas, les coupables sont Gaston Eyskens (comme premier ministre responsable de la politique gouvernementale), les ministres d'Aspremont et Wigny et les six membres du Bureau katangais. Et on doit se demander si l'attitude du Palais royal à propos de ce dénouement sera jamais éclaircie. En tout cas, la part prise par les personnes dans le drame n'empêcha pas le Palais de témoigner sa reconnaissance particulière à plusieurs d'entre elles. Le comte d'Aspremont avait déjà ses petites entrées à la Cour avant que n'éclate la crise congolaise. Eyskens fut fait vicomte et ministre d'Etat; Wigny fut fait baron; Weber devint aide de camp de Léopold III; Brassinne reçut le titre de chevalier. Jusqu'à présent, l'implication des Belges dans ce crime n'a encore fait l'objet d'enquête d'aucune instance.

Et les N-U ? Aucun document officiel ne montre de manière irréfutable que l'ONUC ait été impliquée dans le transfert. La version officielle de la non-implication doit cependant être examinée avec la plus grande méfiance. La déclaration de Berendsen (NU-E'ville) est particulièrement intéressante. Il a en effet déclaré à une commission d'enquête de l'ONU qu'il était au courant du transfert une ou deux heures après l'arrivée de Lumumba. Mais Berendsen ne réagit pas. Il n'en parla à Tshombe que le 18 janvier, en passant. Quant à H, il n'envoya à Tshombe un message sur le transfert de Lumumba qu'en date du 19 janvier. La veille au soir, les blancs avaient sabré le champagne au Cercle d'Elisabethville.

Berendsen a donc réagi de la même manière que les dirigeants belges de l'Etat du cuivre. Tous étaient d'avis qu'étant donné les balises politiques posées à Bruxelles et à New York, ils ne pouvaient empêcher le crime. Le Conseil de sécurité décida dans une résolution de créer une commission d'enquête, afin de punir les auteurs des crimes. Le rapport de la commission mit en lumière les responsabilités de Léopoldville. L'ONU n'engagea cependant pas de poursuites : à ce moment elle patronnait le nouveau régime Kasa-Vubu-Adoula-Mobutu à Léopoldville...

vers un pouvoir néo-colonial stable

L'élimination de Lumumba et d'une dizaine d'autres dirigeants centraux du nationalisme ouvrait la perspective d'une majorité néo-coloniale au Parlement. Une nouvelle résolution du Conseil de sécurité du 21 février annonçait la mise à l'ordre du jour d'un retour à la légalité. Les objections formelles et juridiques à une immixtion dans les affaires intérieures du Congo – qui avaient justifié la participation des N-U dans la destruction du gouvernement Lumumba – furent rejetées. La résolution donnait mandat de recourir à la force si nécessaire *«pour empêcher le déclenchement d'une guerre civile au Congo»*. La résolution reconnaissait par ailleurs *«la nécessité impérieuse de restaurer les institutions parlementaires au Congo conformément à la Loi fondamentale du pays (...)»*. La présence belge dans ce pays allait être attaquée dans tous ses aspects.⁵⁸ Les N-U soutenaient maintenant le point de vue du premier ministre assassiné: l'immixtion belge et la sécession

58. Résolution du Conseil de sécurité, 20-21 février 1961, in *CPE* 2, pp.1087-1088.

katangaise, étroitement liées, constituaient des obstacles constitutionnels dressés contre le rétablissement de l'intégrité territoriale congolaise.

Cette résolution allait être effectivement appliquée dans le courant de 1961 – après la démoralisation de Stanleyville et l'offensive de printemps réussie de Tshombe contre la rébellion baluba. L'intégration des mercenaires dans l'armée de Tshombe, toujours mieux équipée, avait fait de la Gendarmerie une machine de guerre impitoyable. D'après Dayal, Tshombe disposait en février 1961 de 5.000 hommes; en juin on dénombrait 11.000 soldats katangais.

Fin mars, la Gendarmerie s'emparait de Manono : c'est un tournant stratégique. Dayal notait dans un rapport : *«L'offensive lancée le 11 février par le président Tshombe vise (...) à réduire toute la région peuplée par la tribu Baluba en utilisant une force écrasante et notamment en incendiant les villages, en éliminant toute opposition et toute résistance et en terrorisant la population»*⁵⁹.

La faiblesse de l'appui international contribua pour une part importante à la disparition du contre-gouvernement Gizenga. En dépit d'un sincère soutien populaire à la cause de Lumumba dans le Tiers-monde, l'appui africain aux nationalistes congolais resta symbolique. Le soi-disant bloc afro-asiatique était, politiquement parlant, une affabulation. La faiblesse économique des bourgeoisies dans le Tiers-monde, leur orientation pro-occidentale, la polarisation socio-politique au sein de ces nouveaux Etats, tout cela rendait la survie de leaders tels que Nehru, Soukarno et Kenyatta dépendante de l'ordre capitaliste international. Une Conférence tenue en janvier à Casablanca et réunissant les pays africains «radicaux» rejeta la proposition d'une aide directe à Stanleyville. Finalement, elle déboucha sur un nouvel ultimatum aux N-U. Le groupe réclamait le désarmement des soldats de Mobutu, à défaut de quoi il passerait lui-même à l'action. La résolution ne pipait mot d'une reconnaissance du gouvernement Gizenga à Stanleyville. En fin de compte, Stanleyville ne reçut qu'un appui plutôt symbolique de l'Egypte : l'installation d'un émetteur radio et une aide pour un bureau diplomatique que Pierre Mulele, ministre du gouvernement Lumumba, avait ouvert au Caire en décembre 1960.

59. Rapport Dayal, 20 février 1961, in CRISP, *Congo 1961*, p. 218.

Les dirigeants bureaucratiques de Moscou ne donnèrent pas non plus au mouvement nationaliste un appui clair et inconditionnel. Moscou visait à une coexistence pacifique avec le monde capitaliste et ne contestait pas la reconversion de son pouvoir en une domination néo-coloniale dans les ex-colonies. Le mouvement anticolonial n'était qu'un moyen de pression manipulable, servant à imposer des concessions dans les négociations avec l'Occident. Khrouchtchev dénonçait la sécession katangaise pour fortifier ses positions diplomatiques dans le monde afro-asiatique. Mais jamais Moscou ne donna un appui réel aux nationalistes, Khrouchtchev proposant sans cesse une solution négociée dans le cadre des N-U. Quatre des cinq résolutions adoptées en 60 et 61 par le Conseil de sécurité sur la crise congolaise, bénéficièrent de l'appui commun de Washington et Moscou. L'URSS ne s'abstint que sur la résolution du 21 février 1961. La chute de Lumumba sous les yeux de l'ONU suscita une critique virulente de Moscou, axée sur la personne de H. De cette manière les N-U elles-mêmes – et la place qu'y tenait Moscou – restaient intouchées.

Lorsque, le 14 décembre 60, Gizenga avertit Khrouchtchev que le siège du gouvernement était déplacé à Stanleyville, le dirigeant soviétique ne parla ni d'un appui ni d'une reconnaissance du gouvernement Gizenga. Moscou ne prit position qu'après que Nasser, Sekou Touré et Nkrumah eurent reconnu le gouvernement Gizenga à la suite de la tempête d'indignation soulevée par le meurtre de Lumumba.

Le soutien direct à Stanleyville était insignifiant. L'URSS attendit juillet 1961 pour y ouvrir une mission diplomatique. Et lorsque, début 1962, les N-U et l'ANC entrèrent en action contre Gizenga, retranché à Stanleyville, la réaction de Moscou fut molle.

Dans l'intervalle, Moscou avait présenté ses félicitations au nouveau gouvernement Adoula.

De nombreux auteurs interprètent la crise congolaise à la lumière de l'opposition Est/Ouest. Ils sont victimes de la rhétorique de guerre froide de l'époque. Car le rôle réel de Moscou au Congo dans la crise congolaise a été très limité. Des notions abstraites comme «guerre froide» ou «lutte contre la diffusion de l'influence soviétique» sont en fait des mots codés dans la bataille de propagande livrée autour de la mise en place de régimes néo-coloniaux stables. Dans les années 50 et 60, cet objectif exigeait la lutte contre le nationalisme

montant, qui était menée sous couvert de lutte contre «le communisme»; de nos jours, poursuivant le même but, les mots d'ordre sont «réforme démocratique» et «droits de l'homme».

le gouvernement adoula (2/8/61)

Démoralisé, le nationalisme se contenta du slogan formel «Congo uni, Pays fort». Alors qu'il était privé de son contenu anti-impérialiste, ce mot d'ordre fut présenté comme le testament de Lumumba. Une seconde exigence concernait la réouverture du Parlement. La résolution du 21 février 1961 donna l'occasion aux guizenguistes de se réconcilier avec le néo-colonialisme, sans devoir se distancer de leur aspiration la plus importante, à savoir l'unité du pays, dans un cadre parlementaire. Ils s'étaient contentés de l'accomplissement strictement légal de cet objectif – sans que l'ordre néo-colonial, en chantier sur le terrain, ne soit mis en question.

Le 2 août, les N-U tinrent le gouvernement Adoula sur les fonts baptismaux. Tous les courants politiques importants et les régions étaient représentés dans ce gouvernement, sauf les tshombistes.

Gizenga devint vice-premier. La moitié des ministres de l'équipe Adoula avaient été membres du gouvernement Lumumba. Cette continuité illustre la régression politique du nationalisme congolais. Les nationalistes se sont ralliés au gouvernement Adoula par désarroi politique, par opportunisme ou par manque de maturité politique. L'absence de Tshombe donnait au nouveau gouvernement un caractère anti-katangais. La réalité cependant s'opposait à l'illusion selon laquelle Adoula était l'héritier politique de Lumumba. *La Gauche* écrivit à bon droit : «Son programme gouvernemental (...) s'empare des idées-clés du programme de Patrice Lumumba – unité congolaise, neutralisme positif – mais les vide de leur contenu révolutionnaire et les assaisonne à la sauce parlementaire» (19 août 1961).

Ces jours-là, la presse indiqua sans équivoque où se trouvait le vrai centre de pouvoir à Léopoldville. *La Gauche* note : «les politiciens, même ministres, de Léopoldville, n'ont de pouvoir réel que celui que le général Mobutu veut bien leur concéder» (8 juillet 61). Aux yeux de l'Occident, Mobutu ne constituait

pas un obstacle pour le gouvernement Adoula, mais bien plutôt une condition indispensable. Mobutu était garant de la restauration néo-coloniale; grâce à ses troupes, on pouvait s'offrir le luxe d'une façade parlementaire. Gizenga s'en rendit compte rapidement et se retira à Stanleyville. En janvier 62, l'ANC, appuyée par les N-U, désarmait les soldats de Gizenga à Stanleyville. Gizenga fut transporté à Léopoldville dans un avion des N-U et enfermé par le régime.

Les dirigeants de l'ONU firent comprendre sans retard que l'opposition au gouvernement Adoula deviendrait un combat d'arrière-garde. Khiari, l'envoyé de H, prononça des paroles que Lumumba avait attendues en vain un an auparavant: *«Le gouvernement de Léopoldville pourrait être amené à vouloir résoudre la sécession katangaise par tous les moyens. L'intervention militaire du gouvernement au Katanga serait alors une mesure de police intérieure et on ne pourrait parler d'une guerre civile»*. Le négociateur des N-U, Gardiner, demandait: *«Quel pays tolérerait une situation semblable à celle créée au Katanga ?»*⁶⁰. La sécession, naguère puissante arme pour détruire Lumumba, était réduite à un combat d'arrière-garde. Les affrontements entre Casques bleus et gendarmes katangais aboutirent au début de 1963 à un accord. La sécession katangaise était liquidée, Tshombe et ses partisans conservèrent les mandats qu'ils exerçaient avant leur putsch.

les rébellions de 1964

En septembre 63, Kasa-Vubu mit le Parlement en congé pour une période indéterminée. Pendant que le Groupe de Binza, autour de Mobutu, prenait de plus en plus clairement en mains la direction quotidienne du pays, l'opposition disparut à l'étranger ou passa dans la clandestinité. La consolidation d'un pouvoir antinationaliste stable s'opéra principalement par le renforcement de l'armée. En 1963 et 1964, l'ANC fut drillée par des experts militaires venus des USA, de Belgique, d'Italie et d'Israël. Le dernier Casque bleu quitta le Congo le 30 juin 1964.

Une nouvelle vague d'opposition allait traverser le pays à partir de 1964 et mettre en marche le deuxième combat pour l'indépendance. Retour du Caire et de la République populai-

60. Khiari et Gardiner, in *Remarques congolaises*, 4 août 1961, p. 301.

re de Chine, Pierre Mulele œuvrait depuis juillet 63 à l'organisation d'un groupe de résistance dans sa région natale, le Kwilu. Une grève générale, au début de 64, déclencha la rébellion. Dans l'intervalle se constituait un deuxième front. Les nationalistes les plus importants avaient constitué à Brazzaville un Conseil National de Libération (CNL). Les partisans de Gaston Soumaliot prirent Uvira en mai 1964: l'Est du pays aussi mettait le régime en danger⁶¹. Les rebelles lancèrent en juillet 64 une offensive-surprise. A la fin du mois, leurs avant-postes se trouvaient à 100 km de Léopoldville, où un immense potentiel révolutionnaire les attendait dans les quartiers populaires. Les combattants de Soumaliot, arrivés par le Kasai, étaient sur le point d'effectuer leur jonction avec les unités du colonel Pakasa (qui avançait le long du Lac Léopold II) et avec les troupes de Mulele (qui débordaient Kikwit). L'ANC capitula à Albertville et Stanleyville. Kindu tomba le 21 juillet, Stanleyville le 4 août.

répression de la rébellion, naissance de la deuxième république de mobutu

Dans l'intervalle, Mobutu avait repêché Tshombe comme premier ministre : ensemble, ils recrutaient massivement des mercenaires pour combattre la rébellion. Mais une intervention militaire ouverte s'avéra nécessaire pour réaliser le vieux rêve occidental d'un régime néo-colonial stable. Après des opérations belgo-américaines à Stanleyville le 24 novembre 1964, et ensuite à Paulis, où des paras belges furent lâchés, les mercenaires parvinrent enfin, sous la conduite d'une centaine d'officiers belges, à briser l'élan révolutionnaire. Leur brigade mécanisée qui avait, depuis Kamina en octobre 64, commencé la reconquête de l'Est, opérait avec du matériel belge et américain et avec un appui aérien. Il est impossible de préciser combien de Congolais périrent de leurs mains. Des mercenaires se vantent d'en avoir tué quelque trois mille, rien qu'à Kindu⁶². Vandewalle conduisait la brigade. De novembre 60

61. Sur les rébellions, info in B.Verhaegen, «1963-1965: d'oppositions en rébellions», in C. Braeckman, e. a. *Congo-Zaïre*, GRIP, Bruxelles, 1990, pp. 89 e. s.; CRISP 1964-1967; B.Verhaegen, *Rébellions au Congo*.

62. Cité in S.Weissman, *American Foreign Policy in the Congo 1960-1964*, Cornell University Press, London, 1974, p.240.

à février 63, il avait exécuté pour le compte du gouvernement belge des opérations politico-militaires au service de la sécession katangaise. En août 64, il refait surface à Léopoldville, comme conseiller militaire de Tshombe. La continuité de ce soutien personnel symbolise le succès du néo-colonialisme, qui avait réussi à reconquérir le Congo au départ du Katanga.

L'élimination de Lumumba avait arrêté la montée révolutionnaire, commencée avec la révolte de janvier 1959 à Léopoldville. Les rébellions de 64 ont montré qu'à l'époque les peuples du Congo continuaient à dominer la scène politique, et que l'ascension de Mobutu (1960) et la formation du gouvernement Adoula (1961) n'avaient pas suffi à renverser de manière décisive la situation au profit du néo-colonialisme. Celui-ci avait certes conquis le pouvoir gouvernemental avec Adoula, mais cela n'avait pas transformé qualitativement les rapports de force au sein de la société. Il fallut briser les rébellions pour changer fondamentalement ces rapports, au détriment du peuple congolais.

La répression a probablement tué des centaines de milliers de Congolais. Ce n'est qu'en 1968 que Mobutu put mettre la main sur Mulele, à qui il donna «sa parole d'officier» que les derniers rebelles seraient amnistiés. Vivant, Mulele fut taillé en pièces.

Le 12 octobre 1965, Kasa-Vubu débarqua son premier ministre Tshombe à l'improviste. Le président déclarait vouloir épurer l'ANC de ses mercenaires et chercher un rapprochement avec les rebelles. Ce virage anticolonialiste donna de l'oxygène aux aspirations nationalistes : il y eut des manifestations de rue à Léopoldville, et le drapeau tricolore belge fut brûlé par ci par là. Des voix s'élevèrent pour que Tshombe soit mis en jugement. Alors que Gbenye et Soumialot menaçaient de refaire politiquement surface, Mobutu risquait de perdre deux de ses piliers – Tshombe et les mercenaires. Le 24 novembre 1965, Mobutu démit le président, neutralisa les politiciens et proclama la deuxième République.

Quelques mois plus tard, le général détenait tous les pouvoirs. Les interventions étrangères atteignaient enfin en 1965 le but essentiel, défini dès juillet 1960 : la direction politique et militaire du nationalisme était détruite, la force de frappe des

différentes rébellions était annihilée, la population atomisée et démoralisée. La paix néo-coloniale régnait sur le pays.

l'actualité de lumumba

Mobutu n'était pas «un mauvais choix», mais l'incontournable produit de la défaite de la révolution anticoloniale de la période 1960-65. Une fois décapité le nationalisme révolutionnaire, et à défaut d'une alternative bourgeoise solide, le Congo ne pouvait être maintenu ensemble que par la poigne de fer de Mobutu, dans la tradition de Léopold II et du général Janssens. Mobutu a constitué une clique de militaires et de bureaucrates autoritaires, liée de près à des commerçants et spéculateurs de tous poils : c'est un cartel d'intérêts qui a formé le noyau de la bourgeoisie nationale du pays. Cette bourgeoisie de marchands et de bureaucrates, qui parasite la population congolaise est partie intégrante du système capitaliste international.

Des décennies d'une dictature néo-coloniale hideuse, qui a livré le pays au capitalisme mondial et aux programmes d'austérité successifs du FMI, ont pratiquement vidé le pays de son sang. Le sous-développement prend des proportions extrêmes. Les classes d'ouvriers et de paysans, principaux acteurs d'une révolution sociale, sont structurellement affaiblies par le retour à une agriculture de survie et à une simple production marchande (l'économie dite informelle). Tribalisme et régionalisme sont plus présents que jamais au Congo. C'est pourquoi aujourd'hui, comme en 1960, une transformation national-démocratique est à l'ordre du jour : mise en place d'une république démocratique, réforme agraire, construction d'une économie nationale. Seule une plate-forme revendicative autour de ces objectifs peut mener à une large mobilisation de la population travailleuse qui libérera le pays de la fêrule impérialiste.

Pareille révolution aura moins que jamais un caractère bourgeois. Toute tentative d'affaiblir la domination néo-coloniale au Congo se heurtera désormais à l'opposition de la bourgeoisie locale. A la différence des années 50 et 60, les classes dominantes locales d'Afrique sont aujourd'hui totalement intégrées au système capitaliste mondial. A l'avenir, on sera confronté au Congo à la même question universelle que posait Patrice Lumumba en été 60.

Si on veut l'émancipation politique, peut-on placer ses espoirs dans l'ONU et lui confier son sort politique ? L'examen de la crise congolaise montre que la réponse à cette question est clairement NON.



Personnages provenant de sculptures en ivoire, 19^e siècle, Boma, Bas Congo. Cette région était l'une des plus exposée à l'influence européenne et aux activités des missionnaires pendant le 16^e siècle; depuis cette époque, de nombreuses sculptures en ivoire incorporent des personnages européens et des symboles chrétiens.

l'exercice de la citoyenneté dans un contexte colonial : le cas des deux congo jusqu'à 1957

pierre-yves lambert *

Il y a quarante ans, en décembre 1957, étaient organisées les premières élections au Congo belge. Certes, il ne s'agissait encore que d'élections communales, limitées à trois agglomérations (Léopoldville, Elisabethville et Jadotville) divisées en «communes» correspondant à des arrondissements peuplés soit d'Européens soit d'Africains. L'année suivante eurent lieu des élections dans d'autres communes urbaines, et en décembre 1959 des élections communales et provinciales (boycottées par trois des principaux partis politiques). En mai 1960, les premières élections législatives du Congo belge précédèrent quant à elles d'un mois l'accession à l'indépendance...

les congolais belges, sujets belges

Pour Maurice Verstraete, Professeur à l'Université Coloniale de Belgique, *«suivant une terminologie empruntée à nos voisins immédiats, nous réservons la dénomination de 'Belges' à ceux qui le sont en vertu des lois du Royaume, tandis que*

*. Sociologue franco-belge, un des animateurs du Comité national pour le suffrage universel.

nous appelons 'sujets belges' ou 'belges de statut colonial' ceux qui acquièrent, suivant le code civil congolais, la 'nationalité congolaise', devenue depuis la loi du 18-10-1908, nationalité belge de statut non métropolitain»¹. D'après cet auteur, il y avait à l'époque quelques «Belges de statut colonial de race blanche, autrement dit des sujets belges blancs qui n'étaient pas des citoyens belges»².

Etait donc «sujet belge», «Belge de statut colonial» ou «Congolais», «tout individu né sur le sol congolais de parents autochtones», à l'exception donc «des enfants de parents étrangers ou issus de citoyens belges». En conséquence de quoi, *«l'enfant de parents autochtones né hors du territoire congolais sera donc le plus souvent apatride, car la loi étrangère lui accordera rarement la nationalité du lieu de naissance»*³.

Sur le plan politique, *«la Constitution n'accorde l'électorat général qu'aux citoyens (...) : les sujets belges en sont exclus»*⁴. *«Les indigènes congolais étant sujets belges, ils jouissent en Belgique de la plénitude des droits civiques et publics; seuls leur sont refusés les droits politiques; ils ne sont donc pas citoyens belges et à ce titre ne sont pas astreints au service militaire»*⁵.

Parmi ces «sujets belges», certains purent accéder, dès 1948, à la «carte du mérite civique», *«qui accordait à son détenteur une assimilation aux non-indigènes en matière judiciaire, de circulation nocturne et quelques autres avantages»*. Cette mesure fut remplacée, en 1952, par *«une procédure d'imma-*

1. Maurice Verstraete, «Les droits politiques au Congo belge», in *Bulletin Trimestriel de la Société Belge d'Etudes et d'Expansion*, vol. XLVII, n°127, août-octobre 1947, pp.480-485.

2. Maurice Verstraete, «Belgisch onderdaanschap en Belgisch burgerschap», in *Rechtskundig Weekblad* (Anvers), X, n°40, 29 juin 1947, p.1284.

3. GEJB Brausch, «Pluralisme ethnique et culturel au Congo Belge», in *Institut International des Civilisations Différentes (INCIDI), Pluralisme ethnique et culturel dans les sociétés intertropicales*. Compte-rendu de la XX^e session tenue à Lisbonne les 15, 16, 17 et 18 avril 1957, Bruxelles, 1957, p.249.

4. Verstraete, *op.cit.*, 1947 SBEE, p.480.

5. Brausch, *op.cit.*, 1957, p.249.

trication permettant de passer sous le régime de la législation civile congolaise de droit écrit et d'être assimilé aux non-indigènes en matière d'organisation judiciaire, procédure, compétence, circulation nocturne et d'autres domaines»⁶.

Une telle mesure avait en fait déjà été prévue en 1895 dans l'Etat Indépendant du Congo où un décret permettait «*l'immatriculation des Congolais aux registres de la population 'civilisée' et l'octroi corrélatif aux bénéficiaires de cette mesure des droits civils importés d'Europe*»⁷, mais cette «immatriculation» ne survécut pas à l'annexion du Congo par la Belgique en 1908. La question de ce qu'on appelait en 1938 le «statut des indigènes civilisés» et en 1947 le «statut des évolués» ne fut néanmoins aucunement réglée par la «carte du mérite civique»: «*quatre ans après sa création, la Carte n'a été attribuée qu'à 425 personnes [sur 9 millions de Congolais] et à la veille des événements de janvier 1959 à 1 500 personnes environ*». Quant à l'immatriculation, combattue notamment par le clergé et par l'Association des Bakongo pour l'unification, la conservation et l'expansion de la langue kikongo (ABAKO), elle ne concernait que 217 chefs de ménage en 1957...

La formule coloniale adoptée notamment par la Belgique au Congo consistait à considérer tant les «citoyens» (Européens) que les «sujets» (Africains) comme des administrés. Dans un tel système, tout au plus le gouverneur pouvait-il éventuellement consulter lesdits administrés, par exemple ceux «*qui ont la citoyenneté d'origine ou la médaille militaire*». Toutefois, ces administrés «*ne représentent pas un peuple mais des intérêts; on ne leur demande pas une décision, mais un avis et non pas politique, mais technique*»⁸.

Ainsi, en 1957, à la veille des élections communales, «*les Belges, métropolitains et congolais, siègent au Conseil de Gouvernement, aux Conseils de Province et aux Comités Urbains, mais les Africains n'y constituent qu'une toute petite minorité et représentent exclusivement les intérêts des*

6. Brausch, 1957, pp.250-251.

7. Jacques Vanderlinden, 1959-1960 *La crise congolaise*, Bruxelles, Editions Complexe, 1985, pp.41-44.

8. Henri Culmann, *L'Union française*, Paris, PUF, collection «Que sais-je?», 1950, p.15.

Africains, quoique rien n'empêche que des Congolais soient appelés à siéger comme représentants d'autres groupes d'intérêt. Dans les conseils des circonscriptions par contre, siègent exclusivement des indigènes, parce que selon les termes de l'exposé des motifs du nouveau décret sur les circonscriptions indigènes, il est encore prématuré de vouloir réaliser l'unité entre indigènes et non-indigènes à l'échelon des circonscriptions. Les intérêts des deux classes de la population, en effet, sauf peut-être au sein des villes dont un décret spécial règlera le statut, ne se rencontrent encore guère à ce niveau de l'organisation administrative. On vient de réunir indigènes et non-indigènes à l'échelon immédiatement supérieur, c'est-à-dire le territoire, par la création de conseils mixtes de territoire. Pendant un certain temps encore et tout au moins jusqu'à ce que les autorités indigènes et la masse de la population aient atteint une maturité politique suffisante, les circonscriptions ne s'occuperont donc que de questions d'intérêt purement indigène. Il serait périlleux d'aller actuellement au-delà»⁹.

Est-il besoin de le préciser, les instances mentionnées ci-dessus, Conseil de Gouvernement, Conseils de Province, Comités Urbains, Conseils de Circonscription, Conseils Mixtes de Territoire, étaient toutes composées de membres désignés par les autorités coloniales, non élus donc, et siégeant à titre purement consultatif.

Néanmoins, à la même époque, Jean Labrique notait que *«les Noirs n'ont plus confiance dans les conseils 'consultatifs' de tous genres, et notamment dans les conseils de centre (...) : ils sont lassés d'émettre des vœux auxquels on ne donne jamais suite, de voir leurs propositions modifiées complètement sans en être avisés, leurs desiderata rejetés sans qu'on leur donne de raison autre que le fait du prince»*¹⁰.

citoyens, sujets et étrangers

En conséquence de quoi, comme le soulignait en 1963 le Professeur Stengers, *«aussi longtemps que les Africains n'ont pas reçu de droits politiques, les Européens se sont trouvés*

9. Brausch, *op cit.*, 1957, p.251.

10. Jean Labrique, *Congo politique*, Léopoldville, Editions de l'Avenir, 1957, p.28.

*privés eux aussi de tout droit de l'espèce*¹¹, et donc de toute force politique organisée susceptible d'influer sur la politique de la colonie (ou de la métropole d'ailleurs). Il estimait que cette politique de centralisation sans aucune dévolution à des organes décisionnels, mêmes limités, avait permis d'éviter les effets pervers constatés dans des colonies britanniques comme le Kenya ou la Fédération Rhodésie-Nyassaland, où la population européenne avait réussi à constituer une «troisième force» entre les autorités britanniques et les Africains, et retardé ainsi l'accession à l'indépendance. En fin de compte, seule la Rhodésie du Sud réussit à maintenir durablement (jusqu'en 1980) un régime de «suprématie blanche», mais il faut quand même noter que la proportion d'Européens (5%) y était beaucoup plus élevée qu'au Congo belge (0,1%), et que ce régime a pu bénéficier du soutien de son voisin sud-africain, gouverné par le même type de régime, et de l'absence de toute velléité d'intervention armée, britannique ou onusienne, contrairement à ce qui s'était passé pour la sécession katan-gaise par exemple...

Le Professeur Verstraete¹², seize ans plus tôt, relevait quant à lui que *«aux faibles avantages que pourraient retirer les coloniaux [citoyens, et non sujets] belges de leurs votes [aux élections législatives métropolitaines], perdus dans la masse électorale [métropolitaine], on oppose généralement les graves inconvénients d'introduire dans nos Territoires Dépendants l'agitation brouillonne que créent les compétitions politiques (...) Une telle introduction de la politique au Congo, avec un cortège d'intrigues et d'amertume, n'entraînerait-elle pas plus de mal que de bien ? La présence au Congo, durant les années de guerre [1940-1945], de nombreux politiciens réfugiés a eu comme néfaste conséquence de faire se déchaîner les querelles politiques. Lutte de classes, guerre scolaire, querelles philosophiques et religieuses prolifèrent déjà maintenant, même dans la colonie. Des élections ne les attiseraient-elles pas encore plus ?»*

Il proposait donc comme modèle alternatif le *Volksraad* des Indes néerlandaises (actuelle Indonésie), composé au départ

11. Jean Stengers, *Belgique et Congo : l'élaboration de la Charte coloniale*, Bruxelles, La Renaissance du Livre, 1963, p.227.

12. Les extraits qui suivent sont tirés des deux articles précités de Verstraete.

[1916] de «membres partiellement nommés par le Pouvoir exécutif, et en partie élus au second degré», puis partiellement (38 sièges sur 60) élu au suffrage direct. Lors de ces dernières élections, «pour assurer la sauvegarde de l'intérêt national et de la hiérarchie des valeurs, les électeurs furent partagés en trois corps électoraux : celui des citoyens néerlandais, des sujets néerlandais et des étrangers-sujets néerlandais, c'est-à-dire des étrangers nés aux Indes de parents y domiciliés, (...); chacun de ces groupes élisait respectivement 20, 15 et 3 membres, et le 'Landvoogd' [gouverneur] ne nommait les 22 membres restants qu'après les élections, de façon à pouvoir corriger les résultats électoraux, là où les intérêts ne paraissaient pas représentés en proportion de leur importance».

Au Congo belge, «ces trois groupes devraient se composer pour le premier de sujets belges, le deuxième de citoyens belges établis dans la colonie, le troisième d'étrangers qui ont fourni des preuves de loyauté à la colonie et à ses institutions». Le droit de vote et d'éligibilité pour les étrangers était donc déjà évoqué il y a cinquante ans... Ainsi que le droit à une minorité d'être surreprésentée dans une assemblée par rapport à son importance numérique effective : «chaque groupe pourrait uniquement voter pour ses propres sièges, de telle sorte que la joute électorale resterait limitée au sein du groupe, et que dans la répartition des sièges la valeur de chaque groupe s'exprime pour le progrès du Congo, sans considération de la force numérique de chaque groupe (...) En effet, si les Belges, les indigènes et les étrangers étaient placés sur un pied d'égalité vis-à-vis du droit de vote actif et passif, les précieuses minorités seraient englouties dans la majorité. De plus, la grande majorité des électeurs seraient appelés à exprimer un jugement sur des questions qui seraient hors de leur portée».

les congolais français, citoyens français

A la Libération, l'Assemblée Constituante chargée d'élaborer la constitution de la Quatrième République comptait des élus des diverses entités de l'Empire colonial français, dont le Congolais Félix Tchicaya, du Parti Progressiste Congolais¹³,

13. Section du Rassemblement Démocratique Africain (à l'époque apparenté au Parti Communiste français, et après 1950 à l'UDSR, la formation politique d'un certain François Mitterrand).

élu le 21 novembre 1945 et réélu en 1946 et en 1951. Grâce à une loi votée à l'instigation du député socialiste sénégalais Lamine Gueye le 7 mai 1946, les Africains, devenus citoyens français à part entière, se virent attribuer les droits associés à cette citoyenneté. La distinction entre citoyens et sujets était donc théoriquement abolie. Le droit de vote fut d'abord réservé aux «nationaux» (Français «de souche»), et aux «plus évolués des indigènes», qui reçurent ainsi le droit d'élire des représentants au Parlement français : *«les choses se passent comme si la Métropole avait assimilé à sa propre substance un part de la substance coloniale composée de ses nationaux et de certains indigènes»*¹⁴.

Au «Moyen-Congo» (futur Congo-Brazzaville), le droit de vote fut d'abord limité aux «lettrés», puis, en 1951, à *«tous ceux qui possèdent un titre d'identité certain»*¹⁵. Des élections législatives, au Parlement français donc, eurent lieu en 1945, en 1946, en 1951 et en 1956. La dernière fut remportée par le socialiste Jacques Opangault¹⁶. Rappelons à cet égard que le système électoral jusqu'en 1956 était celui du «double collège», qui assurait une surreprésentation au vote des résidents européens par rapports à leurs concitoyens africains. Un «Conseil représentatif» fut mis en place par voie électorale en 1947 et renouvelé en 1952. En mars 1957, en application de la loi-cadre du 23 juin 1956 qui accordait une très large autonomie interne aux territoires d'outre-mer, une nouvelle Assemblée Territoriale fut élue au suffrage universel, le corps électoral passant de 233 000 à 400 000 personnes et le système inégalitaire du «double collège» étant supprimé. Entretemps, en novembre 1956, avaient eu lieu les premières élections municipales dans les deux plus grandes villes, Pointe-Noire et Brazzaville, élections remportées par la nouvelle Union de Défense des Intérêts Africains (UDDIA) de l'Abbé Fulbert Youlou, soutenue par les Bakongo.

Cette extension progressive du corps électoral dans les territoires d'outre-mer français posait deux problèmes cruciaux.

14. Culmann, *op cit.*, 1950, p.16.

15. Rémy Boutet, *Les Trois Glorieuses ou la chute de Fulbert Youlou*, Dakar, Editions Chaka, 1990.

16. Appartenant à l'ethnie Mbochi qui soutenait massivement son parti, d'abord section congolaise de la SFIO (PS français), puis du Mouvement Socialiste Africain.

D'un côté «la difficulté de bien classer les indigènes et la source d'irritation incessante que devient tout classement». Mais également «quand la proportion des indigènes-citoyens augmente : si l'on n'augmente pas leur représentation, il y a disparité de traitement du corps électoral, ce qui blesse l'équité politique; si l'on augmente leur représentation à due concurrence, des citoyens de fraîche date peuvent devenir l'arbitre entre les partis dans la Métropole, déplacer la majorité et bientôt peut-être la constituer à eux seuls. A la limite, le code civil des Français est voté par une majorité de polygames et, pour noircir le tableau, le code pénal, par des fils d'anthropophages. Avant que cette limite soit atteinte, il faut trouver autre chose»¹⁷.

Cette «autre chose» fut la «loi-cadre» de Gaston Defferre en 1956, qui instituait l'autonomie interne pour les territoires d'outre-mer, et surtout la «Communauté française» de De Gaulle en 1958, et enfin la transformation des républiques autonomes en républiques «souveraines»¹⁸ en 1960, avec maintien des troupes, de la monnaie et des «conseillers» français : «entre la colonisation et la coopération il n'y a guère et pendant longtemps que la distance qui sépare le réel de l'illusion»¹⁹. Le «néo-colonialisme» remplaçait le «colonialisme», en éliminant du même coup quelques millions d'électeurs qui envoyaient jusque-là des élus au Parlement français. Ceux des colons et des «conseillers» qui sont restés sur place, ainsi que les rares «indigènes» ou autres qui avaient choisi de conserver la nationalité française après ces «indépendances» reçurent à nouveau le droit d'élire, au suffrage indirect cette fois, des sénateurs des «Français de l'étranger» en 1982.

17. Culmann, *op cit.*, 1950, p.17; cette inquiétude est mentionnée dans plusieurs ouvrages traitant de cette période, notamment Henri Grimal, *La décolonisation de 1919 à nos jours*, Bruxelles, Editions Complexe, 1996 (nouvelle édition revue et mise à jour), p.284, qui souligne que «bien peu étaient prêts à admettre à l'Assemblée nationale 300 députés noirs et arabo-berbères»...

18. Cette technique de création d'états fantoches sous contrôle de la République française avait déjà été expérimentée pendant la période révolutionnaire avec les «républiques» batave, cisalpine, cispadane, ligurienne ou helvétique, cf. Jean-Louis Harouel, *Les Républiques sœurs*, Paris, PUF, collection «Que sais-je?», 1997.

19. Stanislas Spero Adotevi, *De Gaulle et les Africains*, Dakar, Editions Chaka, 1990, p.176.

Pendant que la masse des «indigènes», qui n'étaient plus français depuis 1960, continuaient à bénéficier du droit de voter pour les candidats uniques des partis uniques de chacune de leurs nouvelles «nations»...

Au Congo belge, l'ABAKO, qui allait devenir de fait en 1957 le premier parti politique «indigène» de la colonie, avait par avance refusé, dans son Manifeste d'août 1956, *«une caricature de Communauté qui serait calquée sur la fameuse Union Française (...), pas du tout plausible pour nous (...), façon mitigée de la domination (...): peut-on concevoir comment ce Congo, 80 fois plus grand que la Belgique, pourrait devenir sa 'dixième province'? La Belgique pourrait-elle tolérer que les habitants de sa 'dixième province' forment la majorité des Représentants à la Chambre ?»*²⁰

retour à léopoldville

En juillet 1956, le magazine *Conscience Africaine*, dont le rédacteur en chef était Joseph Ileo, publia un Manifeste, inspiré, selon certains, par le PSC-CVP (à l'époque unitaire)²¹. Il préconisait une évolution progressive des institutions déjà en place, *«en remplaçant progressivement le système de nominations par un système où la population désigne elle-même ses représentants, (...) d'autre part, les conseils qui sont actuellement purement consultatifs, doivent recevoir, en des matières de plus en plus étendues, un véritable pouvoir de décision et de contrôle, pour arriver finalement à un gouvernement responsable devant la nation»*²². Néanmoins, les auteurs de ce Manifeste se prononçaient clairement contre l'introduction de partis politiques au Congo dans l'immédiat, en particulier des partis belges : *«Ces partis sont un mal et ils sont inutiles (...); ce qui caractérise les partis, c'est la lutte; tandis que ce que nous voulons c'est l'union (...), plus tard,*

20. Manifeste de l'ABAKO, septembre 1956, reproduit in [Benoît Verhaegen], ABAKO 1950-1960. Documents, Bruxelles, Centre de Recherche et d'Information Socio-Politiques, 1962, pp.37-44.

21. Il faisait en tout cas référence aux idées développées par Jef Van Bilsen dans son «Plan de 30 ans».

22. Le Manifeste de «Conscience africaine» est reproduit intégralement dans Labrique, *op. cit.*, 1957, pp.251-264; les citations qui suivent en sont extraites.

lorsque les structures politiques du Congo le rendront nécessaire, nous pourrons nous grouper selon nos affinités, nos intérêts, et nos conceptions politiques».

Moins de deux mois plus tard, l'Association des Bakongo ABAKO répondait par un autre Manifeste²³, soulignant notamment que *«la lutte des partis quoique dangereuse est bien nécessaire dans une démocratie»*, et ironisant sur la méthode du Grand Méchant Loup, ou plutôt de sa version congolaise, *Dongola Misu*, destinée *«à faire calmer les aspirations légitimes des enfants»*. En l'occurrence, *Dongola Misu* était utilisé pour mettre en garde contre *«les soi-disant méfaits de l'introduction de la politique au Congo (...), les effets néfastes de la politique»*. L'ABAKO proposait quant à elle une formule qui n'est pas sans rappeler celles préconisées un demi-siècle plus tôt par les austro-marxistes et les bundistes juifs en Europe centrale, avec l'élection directe des représentants des *«groupes historiquement, ethniquement et linguistiquement unis ou apparentés»* au sein d'une «Fédération congolaise», fédération d'ailleurs également évoquée par Van Bilsen.

Le Président de l'Association des Classes Moyennes Africaines (ACMAF), Victor Nendaka, déclarait²⁴ peu de temps après la publication des manifestes que *«très franchement, j'estime qu'un mouvement de type ABAKO pourrait réussir là où 'Conscience Africaine' finirait par échouer (...): la thèse ethnique correspond certainement à une tendance de l'âme, à une 'pente' de l'esprit noir»*. Il ajoutait à cet égard qu'*«il ne s'agit plus de savoir si l'on est pour ou contre l'introduction de partis politiques au Congo (...): ces partis existent et leur existence obligera tôt ou tard les autorités responsables à revoir la Charte Coloniale»*. D'ailleurs, *«comment voulez-vous que l'on interdise l'introduction des partis politiques au Congo alors que nos représentants, membres de ce Conseil [colonial], sont tous affiliés à des partis politiques belges»?*

André Ngenge, secrétaire du Cercle Social de l'Education Ouvrière, estimait quant à lui que les membres de Conscience Africaine étaient *«tenus sans aucun doute en laisse par un parti politique belge»* [sous-entendu le PSC-CVP], et avaient

23. Verhaegen, *op cit.*, 1962, pp.37-44.

24. Interview reproduite dans Labrique, *op cit.*, 1957, pp.177-181.

«écarté délibérément tous ceux qui se sont ralliés à l'idéal socialiste, à l'idéal libéral, qui pensent socialiste ou libéral»²⁵. Quant à lui, il était «résolument en faveur de l'introduction des partis au Congo (...): quand on n'a pas de parti à la Chambre des Représentants, on a beau crier sur tous les toits des revendications qui nous semblent légitimes, si le Parlement fait la sourde oreille, rien ne sera fait».

Tel n'était pas l'avis du leader de Liboke-Iya-Bangala, l'association ethnique des Bangala (originaires du Haut-Congo) à Léopoldville, également président de l'Association des Anciens Elèves des Pères de Scheut (ADAPES). Jean Bolikango déclarait en effet clairement son opposition *«à l'introduction des partis politiques belges au Congo»*, estimant que les «jeunes gens» qui fréquentent *«des socialistes, des sociaux-chrétiens et des libéraux (...) manquent de sincérité, de franchise (...) quand ils discutent entre eux»*. Il s'agissait là pour lui d'*«un état d'esprit dangereux»²⁶*.

les élections «non partisans» de décembre 1957

En fin de compte, *«bien qu'il ne fut pas permis aux partis de participer comme tels aux élections communales de 1957, les socialistes et les catholiques, par le truchement des syndicats et des cercles politiques, cherchèrent à favoriser les candidats qui avaient leurs sympathies, mais les naïves illusions de ce paternalisme politique se dégonflèrent rapidement»²⁷...*

Pour un analyste américain, auteur de l'ouvrage de référence pour cette période, *«le modèle de conduite politique que l'on instaura involontairement à l'occasion de ces consultations était extrêmement dangereux pour le pays»*. En effet, il y avait un seul élu par canton électoral, ce qui permit au groupe qui avait la majorité relative d'emporter un maximum de sièges : *«à Léopoldville, l'ABAKO, qui représentait essentiellement la population kongo, obtint 133 sièges sur 170 dans les com-*

25. *Ibidem*, pp.187-190.

26. *Ibidem*, pp.181-187.

27. Crawford Young, *Introduction à la politique congolaise*, Kinshasa-Bruxelles, Editions Universitaires du Congo - CRISP, 1968, p.95.

munes africaines avec 46% du total des voix», et la majorité dans six conseils communaux africains sur huit ²⁸.

Ces résultats marquèrent clairement l'échec de la stratégie de participation progressive de la population africaine à la gestion de la colonie, en commençant par l'échelon local, adoptée par l'administration coloniale et les trois partis traditionnels belges qui s'étaient partagés le pouvoir pendant la longue période d'élaboration du «Statut des Villes», de 1948 à 1957. Comme l'écrivait Jean Labrique en 1956, *«on ne bloque pas, sans créer des remous, le progrès politique d'un pays pendant plus de huit ans»*²⁹; *«va-t-on attendre que ces projets [sur le Statut des Villes] soient dépassés par les événements pour sortir dare-dare des réformes boîteuses ?»*³⁰...

L'intronisation de Joseph Kasa-Vubu, président de l'ABAKO, comme bourgmestre de la commune de Dendale (un arrondissement de Léopoldville) eut lieu le 20 avril 1958. Il prononça à cette occasion un discours dans lequel il déclara notamment que *«la Belgique doit reconnaître la nationalité congolaise, ou l'autonomie interne du pays, afin de permettre aux Belges et étrangers établis au Congo depuis de longues années d'acquérir cette nationalité et assurer ainsi l'exercice des droits qu'ils ont acquis chez nous (...); l'instauration de la démocratie ne sera établie que dans la mesure où nous obtiendrons l'autonomie, fût-ce interne (...); il n'y a pas de démocratie tant que le vote n'est pas généralisé (...): le premier pas n'est donc pas encore accompli (...), nous demandons des élections générales et l'autonomie interne»*³¹...

28. *Ibidem*, p.80.

29. Labrique, *op cit.*, 1957 p.93.

30. *Ibidem*, p.28.

31. Verhaegen, 1962, pp.135-136.

tempête en afrique centrale

filip tambwe*

Les bouleversements actuels en Afrique centrale (notamment dans la région des Grands Lacs et tout particulièrement au Congo Kinshasa) sont la conséquence d'un long processus de dégradation des relations socio-politiques aussi bien à l'intérieur des pays concernés que dans leurs rapports mutuels.

Au «Zaïre» d'abord, où la lente agonie du régime de Mobutu donnait l'impression d'une stagnation sans issue, laissant libre cour aux prévisions les plus fatalistes.

Au Rwanda ensuite, où le génocide, les massacres d'opposants ainsi que l'opération l'«Opération turquoise» menée par la France ont créé une situation dont les répercussions se feront encore sentir pendant de nombreuses années.

En Angola, où les hommes de Jonas Savimbi n'ont pas désarmé, cherchant, par des combats d'arrière-garde, à retarder un processus sensé ramener la paix dans le pays.

En Ouganda enfin, où le passage d'Iddi Amin Dada et le retour de Milton Obote ont créé des clivages et des alliances auxquels le régime actuel doit encore faire face.

*. Rédacteur en chef de *Mashindano*, revue de l'Organisation des progressistes du Congo Kinshasa.



Personnages provenant de sculptures en ivoire, 19^e siècle, Boma, Bas Congo. Cette région était l'une des plus exposée à l'influence européenne et aux activités des missionnaires pendant le 16^e siècle; depuis cette époque, de nombreuses sculptures en ivoire incorporent des personnages européens et des symboles chrétiens.

Ainsi ce qui apparaissait, au départ, comme le simple règlement d'un problème local lié à des disputes intercommunautaires et à la présence massive de «réfugiés»¹ rwandais dans l'Est du «Zaire», s'est révélé être un processus sous-tendu par une volonté concertée de trouver une solution aux problèmes multiples de la région et, peut-être, du reste du continent africain.

«zaïre» ou la lente agonie du régime de mobutu

Le commencement du déclin du régime de Mobutu se situe nettement au début des années 70 avec, sur le plan économique et financier, la chute substantielle du cours du cuivre, principal produit d'exportation intervenant pour une part importante dans les recettes de l'Etat, et le «choc pétrolier» qui ébranla les économies capitalistes. Les grands projets de prestige – gouffres à millions, qui ont permis à certaines entreprises occidentales de faire de «bonnes affaires» et à Mobutu et ses proches de se sucrer au passage – une armée non moins gourmande destinée à prévenir toute velléité de rébellion de la part de la population, mais aussi destinée à jouer les gendarmes dans la région contre «l'avancée du communisme», ajoutées aux dépenses somptueuses des dignitaires du régime ont vite fait de réduire les moyens financiers disponibles et d'aggraver l'endettement du pays.

L'aventure militaire en Angola en 1975, pour aider le FNLA et l'UNITA contre le MPLA, et la défaite du bataillon d'élite «Kamanyola» ont encore ébranlé l'assise du régime. Cependant, le coup de grâce a été donné en 1977 et 1978 lors de la prise de Kolwezi par les ex-gendarmes Katangais, réorganisés en Angola au sein du «Front national de libération du Congo». Les troupes de Mobutu, les FAZ, ont été mises en déroute dès les premiers affrontements.

1. Les guillemets sont utilisés ici pour mettre en exergue le fait que cette qualité de réfugié est contestée par les gouvernements rwandais et congolais. Ils estiment que si les civils rwandais, qui pouvaient à juste titre craindre des représailles, peuvent être considérés comme tels, par contre les soldats et les miliciens armés qui organisent des incursions armées contre les populations restées ou rentrées au Rwanda ne peuvent pas se prévaloir de ce statut.

Les amis occidentaux du régime zaïrois constataient, inquiets, la fragilité d'un système qu'ils avaient, au fil des années, contribué à mettre en place. La population pour sa part avait la confirmation que le régime n'était pas aussi fort qu'il le prétendait et qu'il suffisait d'un groupe armé et décidé pour mettre en déroute son armée.

C'est à partir de ces deux «guerres du Shaba» qu'une nouvelle stratégie fut élaborée : elle allait aboutir à la création d'une dissidence interne au régime afin de canaliser le mécontentement croissant de la population et de soustraire cette dernière à l'influence d'une opposition extérieure de longue date, essentiellement lumumbiste, non contrôlée par les régimes occidentaux. Immédiatement après les deux «guerres du Shaba», alors qu'une fois de plus la coalition occidentale venait de sauver le régime zaïrois, il fut imposé à Mobutu une petite ouverture «démocratique» et un partage du pouvoir pour permettre l'émergence d'une relève au sein même de l'appareil de son parti, le MPR² : interpellations du gouvernement au «Parlement» mobutiste et exigence par un certain nombre de «parlementaires» d'un droit de tendance d'abord, puis de la création de fait d'un deuxième parti politique comme le prévoyait la constitution du régime zaïrois. Les dissidents du MPR, regroupés dans l'UDPS, ne remettaient nullement en cause les institutions dont ils avaient été les artisans et auxquelles ils ont participé des années durant. La plupart d'entre eux continuèrent d'ailleurs à faire des va-et-vient entre le directoire de l'UDPS et le comité central du MPR. Au sujet de l'armée, par exemple, on pouvait lire dans la «lettre ouverte» adressée par les fondateurs de l'UDPS et signée par Etienne Tshisekedi, des éloges à cette institution formulées sans nuance et en ces termes : *«...il est indéniable en effet, qu'au cours de ces vingt ans d'indépendance, nos forces armées n'ont cessé de donner le meilleur d'elles-mêmes (...) Les FAZ ne demeurent pas moins une armée viable, empreinte d'un sublime sens patriotique. Tout cela étant, nous voulons d'abord réaffirmer notre opposition à la violence, et notre foi dans la possibilité de trouver, par le dialogue, dans le respect mutuel, des solutions pacifiques et susceptibles de sauvegarder l'unité nationale (...)»*. C'était annoncer la couleur : il ne sera jamais question de se mettre «hors-la-loi» et de com-

2. Mouvement populaire de la révolution, parti officiellement créé le 20 mai 1967.

battre résolument un régime sanguinaire soutenue par une armée façonnée pour réprimer la population.

La non-violence sera le mot d'ordre permanent des dissidents du MPR qui seront, tout au long de leurs activités réformistes, protégés et financés par les amis communs, ces fameux «bailleurs de fonds» occidentaux. Enfermés dans la légalité d'un régime qu'ils prétendaient changer, les dirigeants de l'UDPS s'empêtreront dans leurs contradictions et maintiendront la population dans une fausse transition vers une démocratie dont les contours seront d'ailleurs définis par les mêmes «bailleurs».

Lorsqu'en 1990, au vu de la surenchère des médias occidentaux sur la chute des «dictatures communistes», la pression populaire obligera le dictateur pro-occidental Mobutu à lâcher du lest et à décréter le multipartisme (certains diront «multimobutisme»), les partis politiques³ qui verront le jour à foison s'inscriront, pour la plupart, dans la même ligne. La Conférence nationale, sous la férule de l'évêque catholique Laurent Monsengwo, se terminera en queue de poisson pour se poursuivre en un «Haut conseil de la république-Parlement de transition» aux membres plus préoccupés par leur *per diem*⁴ et à se disputer les lambeaux du pouvoir. L'espoir de la population de voir enfin désignés nommément les criminels à écarter du pouvoir pour entrer dans une ère nouvelle fut stoppé net et le pays s'enfonça encore davantage dans la gabegie, attendant la tenue d'hypothétiques élections promises par les «pays amis».

l'afdl et la guerre de libération

En octobre 1996, lorsque les combats éclatèrent à l'Est du «Zaire», personne ne se doutait du développement qu'ils allaient prendre et des bouleversements qu'allait connaître la région.

3 . Plus de 450 partis recensés dans les mois qui suivront.

4 . Les membres du HCR-PT s'étaient octroyés une indemnité mensuelle d'environ 32.500 FB dans un pays où un professeur d'université ne gagnait que 325 FB par mois et où les fonctionnaires et les agents de l'Etat n'avaient plus été payés depuis près de un an !

Pour maintenir son régime vacillant, Mobutu s'était évertué, dès la proclamation du multipartisme, à faire passer l'idée qu'il était le seul garant de l'intégrité du pays. La Conférence nationale avait en effet opté pour le fédéralisme. Or, la seule évocation du fédéralisme faisait craindre la partition du pays comme ce fut le cas au lendemain de la proclamation de l'indépendance, en 1960, avec la sécession du Katanga et celle du Sud-Kasaï⁵. Afin de donner une consistance à sa stratégie, Mobutu nomma dans les régions des gouverneurs qui devaient semer le grain de la xénophobie. Kyungu wa Kumwanza, nommé au Shaba, développa une campagne contre les «non-originaires», essentiellement les habitants d'origine kasaïenne : harcèlements, assassinats finirent par chasser, en 1992, environ deux millions de personnes du Shaba⁶. Plus de 50.000 personnes, hommes, femmes et enfants périrent dans l'affaire, soit assassinés, soit au cours de leur fuite dans des conditions inimaginables et dans l'indifférence la plus totale de la part aussi bien du gouvernement que de ses dissidents de l'Union sacrée. Au Kivu, dans la région de Masisi, partant de problèmes liés à l'occupation des terres, la même politique provoqua des massacres d'au moins 7.000 personnes, essentiellement des «Banyamulenge», désignés comme «Rwandais» parce qu'identifiés comme «Tutsi». Des tentatives analogues ont été observées dans d'autres régions, mais sans succès.

L'affaire des «Banyamulenge» du Kivu aurait pu passer aussi inaperçue que celle des «Kasaïens» du Shaba si le Rwanda, où l'on tentait de les chasser, n'avait pas connu de graves tensions, la guerre et puis le génocide de 1994. C'est le déclenchement de ce génocide au lendemain de l'assassinat de l'homme fort du régime rwandais, le général Juvénal Habyarimana, qui poussa les troupes du Front patriotique rwandais, en guerre depuis octobre 1990, à reprendre l'offensive pour arrêter les massacres et prendre le pouvoir.

5 . Les opposants lumumbistes, partisans d'un Etat unitaire décentralisé, considèrent ce fédéralisme comme une possibilité que se sont réservée les leaders des factions mobutistes et leurs compétiteurs de se replier dans leurs régions d'origine pour y exercer un pouvoir qu'ils n'auraient pas pu obtenir sur le plan fédéral et y exercer un chantage à la sécession.

6 . Voir l'article de Mbowa r. Kalengayi, «Refoulés kasaïens du Shaba : 'réfugiés' dans leur propre pays et trop vite oubliés», in *Mashindano*, n°3, janvier-mars 1995, Bruxelles.

L'armée française, avec des effectifs sur place pour épauler le régime de Habyarimana dans sa guerre contre le FPR, organisa avec l'aide des «Interahamwe» une battue d'une ampleur rarement égalée. Celle-ci, appelée «Opération turquoise», consista à créer une zone d'exclusion afin de couvrir la fuite de toute l'armée rwandaise (les FAR) avec tout son armement, des milices génocidaires «Interahamwe» et du personnel politique du régime renversé, mais aussi de rabattre un nombre impressionnant de paysans rwandais afin de laisser au FPR un pays pratiquement désert. La stratégie, manifestement, était de préparer les conditions d'une contre-offensive. La majorité de ces «réfugiés» finit par traverser la frontière avec le «Zaire» pour s'installer dans des camps de fortune au Kivu, d'autres se dirigèrent vers la Tanzanie.

L'arrivée de ces «réfugiés» rwandais au Kivu allait exacerber les contradictions déjà très fortes entre communautés, mais constitua surtout une aubaine pour Mobutu, certains gouvernements occidentaux et les «Organisations non-gouvernementales» occidentales. Mobutu a tiré parti de la présence des réfugiés pour faire une dernière apparition sur la scène internationale, présenté par ses amis comme étant un incontournable acteur dans le règlement des problèmes de la Région des Grands Lacs. L'aide aux hommes des FAR et aux «Interahamwe» pourrait aider l'ancienne équipe de son «ami et frère» Habyarimana⁷ à reprendre le pouvoir. Sur le plan intérieur, ces Rwandais venaient renforcer la chasse aux «Tutsi» congolais et aux Rwandais réfugiés de longue date. Certains accusèrent même Mobutu de tenter de se servir d'eux pour gagner les futures élections.

Les gouvernements occidentaux impliqués dans la région (France et Belgique notamment), espéraient voir le Rwanda reconquis ou, à tout le moins, obliger le nouveau gouvernement rwandais à s'ouvrir aux partisans de Habyarimana, conditionnant l'octroi d'une aide financière au Rwanda à l'exécution de leur exigence.

Les «Organisations non-gouvernementales» occidentales avaient trouvé dans les camps de réfugiés rwandais le moyen

7 . Habyarimana avait été enterré à Gbadolite, dans le village-palais de Mobutu. Ses restes ont été ensuite incinérés au moment de la fuite du dictateur zaïrois qui aurait emporté les cendres dans son exil marocain.

de se (re)faire une santé financière grâce aux sommes engagées pour secourir les Rwandais et qui devait nécessairement passer, selon la volonté des donateurs, par elles. Il s'avérera que la partie de cette aide qui parvenait aux réfugiés était le plus souvent détournée à des fins politiques et militaires par les politiques, les militaires et les «Interahamwe» habyarimanistes pour lesquels le Kivu était devenu une base arrière, les camps autant de QG pour des actions offensives contre le Rwanda et les réfugiés une source de recrutement.

Les seuls que dérangeait la présence de ces camps étaient la population du Kivu, d'abord, le Rwanda, l'Ouganda, le Burundi et la Tanzanie ensuite du fait de l'insécurité le long des frontières, avec en plus, pour le cas particulier du Rwanda, ce déficit en ressources humaines pour amorcer la relance des activités productives. Il faudrait avoir aussi en mémoire que Yoweri Museveni, le chef de l'Etat ougandais, fait face, depuis sa prise du pouvoir, à des groupes armés, anciens partisans d'Idi Amin Dada ou de Milton Obote. Ceux-ci avaient également des bases arrières au «Zaïre» dans les régions frontalières avec l'Ouganda.

Les «Banyamulenge», contrairement aux «Kasaïens» refoulés du Shaba, ne se sont pas laissés faire. Certains d'entre eux avaient des proches réfugiés en Ouganda dont certains avaient combattu aux côtés des Rwandais du FPR. D'autres s'étaient réfugiés au Rwanda, fuyant les massacres de 1993 et s'étaient mis sous la protection du nouveau pouvoir rwandais. Ils prirent donc le parti de se défendre et des heurts sporadiques eurent lieu avec les troupes mobutistes. Le point de rupture se produisit avec la décision du vice-gouverneur du Sud-Kivu, Luasi Ngabo Luabanji, de regrouper tous les «Banyamulenge» (estimés à plus de 300.000) dans un camp de concentration en vue de leur expulsion vers le Rwanda. Il leur donnait une semaine, après quoi ils seraient pourchassés et abattus comme rebelles.

C'est alors que les escarmouches se sont transformées en guerre. Uvira, Bukavu puis Goma furent libérées des troupes mobutistes.

Le régime zaïrois et sa dissidence crièrent à l'invasion étrangère tandis que des communiqués venus de l'Est annonçaient une insurrection dirigée par une coalition de quatre organisa-

tions, le PRP (Parti de la révolution populaire de Laurent Kabila), le CNRD (Conseil national de résistance pour la démocratie de Kissasse Ngandu), le MRLZ (Mouvement révolutionnaire pour la libération du Zaïre de Masusu Nindanga) et l'ADP (Alliance démocratique des peuples de Bugera Déogracias), regroupées au sein de l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo (-Zaïre -AFDL). Ceux-ci avaient comme base d'appui le Rwanda voisin. Le premier objectif des insurgés, appuyés par des hommes de troupe rwandais, consista à neutraliser l'armée mobutiste dans la région afin d'ouvrir un corridor vers les camps des réfugiés et nettoyer en même temps les frontières des bases arrières des opposants tant rwandais, burundais qu'ougandais. L'armée de Mobutu n'a jamais constitué un obstacle majeur, la riposte était essentiellement due aux hommes des ex-FAR et aux «Interahamwe» qui quadrillaient les camps. Les combats furent rudes et acharnés. Cependant, les camps furent libérés les uns après les autres et la majorité des réfugiés, plus de 600.000, ont pu ainsi regagner leur pays. D'autres ont préféré fuir vers l'intérieur du «Zaïre», essentiellement des proches et parents des soldats des ex-FAR et des «Interahamwe».

Il n'est pas clairement établi que, dès le départ, du moins dans le chef des «Banyamulenge» qui tentaient de défendre leurs droits, l'objectif ait été de renverser le régime zaïrois et d'investir tout le pays. Cette volonté n'a été affichée qu'au moment de l'annonce de la fondation l'AFDL comme front de plusieurs organisations congolaises. Ce qui ne veut pas dire que certaines de ces organisations, comme le PRP ou le CNRD ne se soient pas préparées quelque peu à une telle éventualité. Mais l'impréparation militaire et surtout politique plaide en faveur d'une opportunité saisie à la volée. L'occasion était trop belle pour ne pas la prendre : le pays était en déliquescence, Mobutu étant impotent du fait de sa maladie, le régime n'avait plus vraiment de chef et l'armée n'avait jamais été aussi affaiblie. Comme il n'y avait plus le prétexte de la «guerre froide» et comme par ailleurs les expériences d'interventions en Somalie (pour Washington surtout) et au Rwanda (pour Paris et Bruxelles) s'étaient soldées par des déboires, il n'était pas évident que les régimes occidentaux interviennent militairement eux-mêmes pour tenter de sauver Mobutu et son régime.

Les Occidentaux également, y compris Washington, paraissent n'avoir saisi la portée réelle de l'orientation qu'avait prise l'insurrection qu'à la chute de Kisangani. Il est vrai que le régime français et, derrière lui, le belge, eu égard à ce qui a été dit plus haut, ont, très tôt, poussé à l'envoi d'une force militaire d'autant que l'accès aux camps des «réfugiés» allait dévoiler bien des pratiques que certains, à Paris comme à Bruxelles, préféraient garder secrètes. Intervenir isolément posait trop de risques face à la détermination des insurgés, mais surtout des pays limitrophes (Ouganda, Rwanda puis Angola) qui ont multiplié les mises en garde contre toute aventure militaire. C'est sans doute une des raisons pour lesquelles ni Français, ni Belges n'ont osé franchir le Rubicon sans la coopération de Washington qui, de son côté, avait déjà pris sa calcullette et se voyait déjà damer le pion à ses congénères⁸ sur l'échiquier régional.

Le régime mobutiste tenta désespérément un dernier baroud d'honneur avec l'aide, impuissante, de ses amis français et belges qui sacrifièrent les enfants, les femmes et les vieillards du camp retranché de Tingi-tingi que l'AFDL avait pourtant exigé d'évacuer avant d'en donner l'assaut. Le verrou de Kisangani sauta et la route fut libre pour la conquête du reste du pays. Dès lors les régimes occidentaux, tous confondus, s'évertuèrent à tenter de sauver ce qui pouvait encore l'être du régime de Mobutu. Ils exercèrent les plus fortes pressions sur Laurent-Désiré Kabila. Celui-ci devait, selon eux, rencontrer Mobutu afin de trouver un accord pour une transition en douceur et une passation des pouvoirs qui sauverait une partie du personnel politique mobutiste et assurerait une certaine continuité avec le régime agonisant. Ils avaient tant investi durant toutes ces années à financer la Conférence nationa-

8. Il a beaucoup été question à Paris comme à Bruxelles de l'influence grandissante de «l'anglophonie» dans les zones traditionnellement chasses gardées de l'impérialisme, pas seulement culturel, de la «francophonie». Il est évident que lorsqu'en Belgique, un Secrétaire d'Etat Flamand fustige cette influence «anglophone» tout en parlant de la nécessité d'établir des liens «interculturels» avec l'Afrique, ce n'est pas uniquement de culture qu'il veut parler car on le voit mal défendre la culture française contre l'influence grandissante de l'anglais dans un continent dont ont veut à tout prix ignorer la revendication de «l'exception culturelle» face à cet impérialisme occidental, qu'il soit francophone ou anglophone.

le, certains partis et hommes politiques, la «société civile» et l'organisation d'une «transition» devant aboutir, en juillet 1997 à des élections de pure forme que l'idée leur était insupportable de devoir tout perdre.

Kabila, l'AFDL et les pays de la région manœuvrèrent si bien que Kinshasa fut libérée sans coup férir et sans qu'aucune concession n'ait été faite à Mobutu.

les difficultés d'un démarrage

Kabila et l'AFDL ont remporté la bataille militaire et politique contre Mobutu et ses proches. Un trait est tiré sur le régime du 24 novembre 1965. Mais la guerre est loin d'être gagnée. Celle-ci devra venir à bout, sur le plan militaire, des soldats de l'armée de Mobutu, de ceux des ex-FAR et «Interahamwe» qui se sont égaillés dans le maquis et continuent de semer l'insécurité dans les zones rurales et tout au long des frontières, essentiellement à l'Ouest, du côté du Congo Brazzaville, au Sud-ouest, du côté de l'Angola où se sont repliés les hommes de Savimbi venus prêter main forte aux troupes de Mobutu et à l'Est dans les forêts montagneuses. La guerre, économique et sociale, celle-là, devra également venir à bout des trente-sept années d'ingérence et d'exploitation occidentales dont trente-deux ans d'un système obscurantiste, corrompu et sanguinaire pendant lesquels le régime a tissé des réseaux multiples et façonné le mental d'une grande partie de la population. Sur base d'une étude datant de 1995, 79% de la population ont moins de trente-cinq ans dont 43.3% entre dix et trente-cinq ans⁹ et n'ont connu que le mobutisme.

Le nouveau gouvernement a trouvé un pays sinistré. Les infrastructures de base sont entièrement dégradées : les routes, les chemins de fer, les ports, les télécommunications publiques, les installations sanitaires et de soins de santé, les écoles sont en très mauvais état; l'approvisionnement en électricité et en eau potable pose de graves problèmes. Dans ce contexte, l'économie s'est repliée sur des activités informelles de subsistance qui, selon la Banque du Zaïre, fournirait près de 80% de la production intérieure brute marchande.

9 . UNICEF, PNUD, OMS: *Enquête nationale sur la situation des enfants et des femmes au Zaïre en 1995, Rapport final*, Ministère du Plan et Reconstruction nationale, Kinshasa, février 1996, p.42.

Le secteur de la production des biens d'exportation s'est réduit aux produits miniers, à l'huile, au café et aux bois tropicaux, et encore en quantité extrêmement faible. Entre 1989 et 1993, la production a chuté de 89% pour le cuivre, de 92% pour le zinc, de 86% pour le cobalt, de 58% pour le café, de 64% pour l'huile de palme, de 69% pour le caoutchouc et de 78% pour le bois.

Les caisses de l'Etat ont été vidées par les responsables mobutistes avant leur fuite à l'étranger. Déjà, pour alimenter ses caisses, le régime zaïrois s'était mis à vendre ses actifs et à accumuler des arriérés de dette extérieure. Aujourd'hui la dette publique laissée par le régime zaïrois s'élève à 14 milliards de dollars US.

La monnaie a été dévaluée de 1.500% entre 1989 et 1993 et sa dégradation a été constante depuis. Mobutu a fait marcher à plein rendement la planche à billets et l'inflation se situait à 10.000% en 1994.

Voilà brossée succinctement la situation que doit gérer le gouvernement de Laurent-Désiré Kabila.

Pour financer la guerre et lever une armée de jeunes recrues, l'AFDL avait signé quelques contrats avec des sociétés minières US et canadiennes. Les adversaires de Kabila, faisant flèche de tous bois, ont crié alors au bradage de l'économie. L'AFDL était accusée de vendre le pays aux Etats-Unis d'Amérique. Mais d'un autre côté, et dans la même période, la nationalisation de la société Sizarail¹⁰ a fait hurler les mêmes, mais dans l'autre sens. On y voyait des «relents marxistes» du chef de l'AFDL et une volonté de déposséder les Belges de leur part de capital dans cette société. L'AFDL annonçait que le futur pouvoir entendait contrôler les secteurs-clé de l'économie du pays et les grandes voies de communication étaient de ceux-là.

Arrivés au pouvoir, les nouveaux dirigeants ont été confrontés à la gestion quotidienne. Première priorité: mettre un frein à l'insécurité. Deuxième priorité: relancer les activités écono-

10. Société à capitaux sud-africains (61%) et belges (39%) qui gère le tronçon de chemin de fer du Katanga. Il y a un doute quant à l'origine réelle des capitaux engagés dans cette société. Certains estiment que de nombreux «dinosaures» mobutistes en sont actionnaires sous des prête-noms et que c'est une des raisons de sa nationalisation.

miques, stabiliser la monnaie et les prix des denrées de première nécessité.

Sur ces deux points on peut dire qu'il y a un progrès notable. Suite à des mesures énergiques, la sécurité a été rétablie dans les centres urbains ainsi que dans les zones rurales non frontalières. La monnaie a été stabilisée, l'inflation rampante a été jugulée et maintenue à moins de 20%. Le pouvoir d'achat a légèrement augmenté avec une certaine reprise économique dans le commerce des produits de première nécessité: denrées alimentaires, tabacs, textile et brasseries. Le gouvernement s'est attelé à promouvoir les investissements de première nécessité.

Mais le plus gros reste à faire et de manière urgente. C'est la raison pour laquelle un Programme triennal minimum (1997-1999)¹¹ a été élaboré afin *«d'arrêter la croissance négative qui caractérise tous les secteurs productifs de la vie nationale et jeter les bases d'un développement socio-économique harmonieux et durable»*. La réalisation du Programme triennal est estimée à plus de 3 milliards de dollars US. Les priorités en sont : les transports, l'agriculture, l'énergie, la santé et l'éducation, la sécurité et la Justice, l'industrialisation, l'information et les mines. Mais dans un premier temps, l'accent sera mis sur deux priorités : les transports et l'agriculture qui occupe plus de 70% de la population. Le gouvernement prévoit la construction d'au moins 28.000 kilomètres de routes réparties équitablement sur l'ensemble du territoire national, selon le ministre du Plan qui a affirmé, lors d'un point de presse du gouvernement, que le but est de relier *«les points où il y a surproduction aux points de surconsommation»*; 5 500 kilomètres de routes de desserte agricole seront asphaltées. En ce qui concerne l'agriculture, le gouvernement veut *«une agriculture moderne, du vingtième siècle»* qui sera entièrement mécanisée.

Ce programme ambitieux pose le problème de son financement. La première année devrait mobiliser 600 millions de dollars US d'investissements et les deux années suivantes 1.2 milliards de dollars US chacune. Le gouvernement y contri-

11. Ministère du Plan et Développement, *Programme triennal minimum*, Kinshasa, juin 1997.

buera pour 60%, le reste devra être trouvé ailleurs. Où et comment ? voilà toute la question.

Jusqu'ici, les choses ne sont pas aussi claires. Certes, le nouveau gouvernement proclame que *«la reconstruction nationale devrait se faire autour de l'idée forte de promouvoir dans notre pays un développement endogène car le modèle de développement dépendant, extraverti qui a contribué à détruire le pays, a exclusivement profité à la bande à Mobutu et ses soutiens extérieurs. Le développement endogène a comme moteur et bénéficiaire notre peuple»*¹². D'où la définition d'une «économie sociale de marché» qui serait *«une économie au service de la population et par la population, orientée, compte tenu des lois de marché pour assurer la satisfaction de ses besoins essentiels... avec l'assistance technologique et financière de la part des autorités centrales»*. Quant à la coopération, *«... notre système de coopération internationale, au travers des institutions à vocation globale, doit garantir nos efforts pour un développement endogène autocentré. Il s'agit là de faire que nos ressources nationales servent le double objectif de l'insertion équitable dans l'économie globale, et du respect des spécificités régionales et locales, au bénéfice tangible et primordial des populations...»*. Tout en étant ouvert à la coopération d'Etat à Etat avec les régimes occidentaux, le gouvernement entend miser d'abord sur la coopération Sud-Sud qui n'exige, selon le ministre du Plan, aucune conditionnalité, particulièrement avec les «pays frères africains». Les manifestations de soutien de la part de l'Erythrée, de l'Ouganda, du Burundi, du Rwanda, de la Tanzanie, de la Zambie, de l'Angola, du Zimbabwe, et de la Namibie et l'admission, le 8 septembre, de la République démocratique du Congo à la SADC (*Southern African Development Community*) témoignent d'une volonté partagée dans ce sens.

Les régimes occidentaux, l'Union européenne et la Belgique en particulier, ont annoncé leur volonté de reprendre une coopération structurelle et institutionnelle conditionnée cependant par «le respect des Droits de l'Homme et la Bonne gouvernance» mais aussi par la reprise avec le FMI et la Banque mondiale. Ces deux institutions ont déjà effectué deux mis-

12. Colloque sur les grandes priorités du développement organisé en juillet 1997 à Kinshasa.

sions exploratoires à Kinshasa notamment sur la question de la dette extérieure. Sur ce point précis, le gouvernement reconnaît la «continuité de l'Etat», mais précise que la dette a été entièrement détournée par Mobutu et ses proches. Il avait donc, dans un premier temps, demandé son annulation pure et simple, mais aujourd'hui il se déclare prêt, selon Luca Barbone directeur à la Banque mondiale, à renégocier la dette extérieure avec chacun des créanciers.

Les déclarations d'ordre général du gouvernement de la RDC, prudentes dans un monde où le néolibéralisme triomphant proclame sa supériorité sur toute autre modèle d'organisation de la société, sont également le reflet d'un débat interne et intense parmi les forces constitutives de l'AFDL. Formée par des organisations d'origines diverses, l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo cherche sa voie et rien n'est encore bien établi. Les tenants d'une économie libérale avec une part prépondérante au secteur privé, les partisans d'une économie planifiée socialiste et ceux qui prônent une «troisième voie», intermédiaire entre les deux premières s'y côtoient et s'affrontent. Il y va aussi de l'avenir même de l'AFDL : quelle structure donner à l'organisation ? Parti politique ? Front de plusieurs organisations distinctes ? Le débat est en cours et pour le moment fermé. Il ne se manifeste sur la place publique que par certaines déclarations contradictoires de l'une ou l'autre personnalité ou dans les activités éparpillées organisées au nom de l'AFDL par les différentes sensibilités. Pour le moment l'AFDL se définit comme un «mouvement». La mobilisation et l'organisation de la population dans ses structures, comme on l'a vu faire à Goma et à Bukavu au cours des séances de formation politique, semblent marquer le pas ; si elles se font encore, c'est de manière indépendante par les différentes organisations constitutives qui se réclament toujours de l'AFDL.

Pourtant, il est indispensable d'offrir au peuple un cadre nouveau, pas uniquement matériel, mais également politique et idéologique ; d'ailleurs, l'un n'ira pas sans l'autre ; lui redonner confiance en lui-même et en ses capacités à développer son génie. Il faut combattre les réflexes ancrés avec le mobutisme : l'esprit de corruption, le mépris du bien collectif, les abus de pouvoir à quelque échelon que ce soit, le clientélisme (surtout parmi les cadres) qui permet d'acheter les consciences, la division et la recherche constante du bouc-émissaire qui

désigne toujours «l'autre» comme responsable de ses déboires, surtout si cet «autre» vient d'ailleurs. Tout cela ne peut se faire que dans un cadre structuré organisé et bien pensé.

conclusion

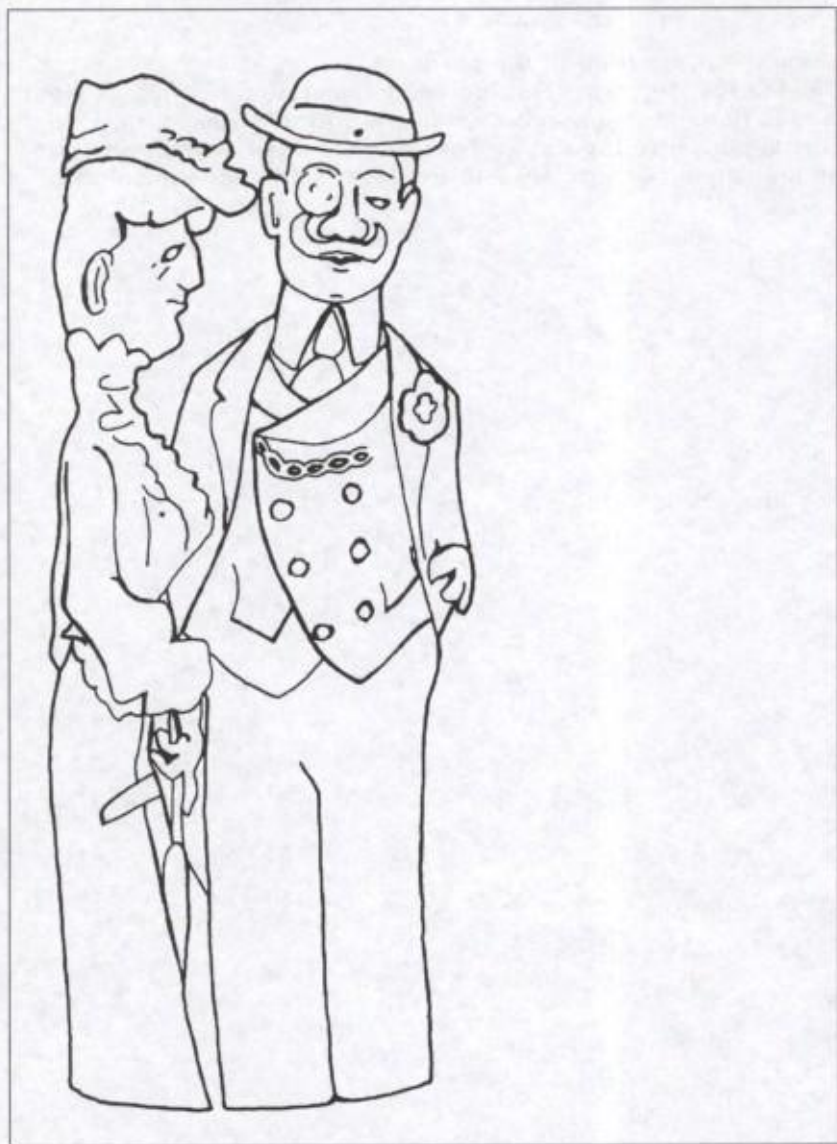
La libération du Congo des griffes du régime mobutiste n'a pas suivi la voie qu'aurait rêvée tout révolutionnaire conscient de la nécessité d'organiser les conditions subjectives permettant, dans un contexte objectif aussi propice que l'était le «Zaïre», de mobiliser les masses pour l'assaut final contre le bastion de l'impérialisme au cœur du continent africain. Néanmoins l'Histoire a de ces détours imprévisibles qu'il faut savoir prendre au vol et c'est ce qu'ont fait les fondateurs de l'AFDL. Avec leurs forces et leurs faiblesses, ils se sont lancés dans l'aventure, jouant au plus serré, marchant sur des œufs et bousculant des mythes longtemps enracinés, se formant sur le tas et commettant des erreurs. Bons points, mauvais points, chacun les distribue en fonction de son camp.

Sans être typiquement révolutionnaire, le mouvement a l'avantage d'ouvrir une brèche importante et des opportunités. Pour la première fois, il est envisagé une enquête et un procès contre les assassins de Patrice Lumumba. Pour la première fois, l'assassinat du révolutionnaire Pierre Mulele a été commémoré publiquement. Pour la première fois depuis très longtemps, les progressistes peuvent s'exprimer librement et l'Histoire, celle qui n'est enseignée «ni aux Nations unies, ni à Washington, Paris ou Bruxelles», peut être diffusée aux populations qui, petit à petit, recouvrent leur mémoire. Pour la première fois aussi depuis longtemps, l'ancienne Afrique combattante se serre les coudes et tente de retrouver un second souffle.

Mais au-delà de ce constat, une autre réalité: un pays sinistré qu'il faut relever; un peuple plein d'énergie et de dynamisme mais mutilé, physiquement et mentalement, par plus de trois décennies de mobutisme; des voutours, toujours les mêmes, à l'affût du moindre faux pas, s'évertuant à faire des crocs en jambe, à trouver et placer leurs «modérés», ces chevaux de Troie qui, de l'intérieur, tenteront de renverser la vapeur.

L'enjeu est énorme, le danger aussi.

Conscients de tout cela, les progressistes congolais se sont lancés dans la mêlée, une bataille à armes inégales mais dont l'issue peut être favorable. Tout dépend de leur détermination, de leur acharnement, de leur intelligence et de leur cohésion.



Personnages provenant de défense d'éléphant (ivoire sculpté), Boma, Bas Congo. Ces hommes et femmes, nobles, portent des costumes européens typiquement 19^e siècle, copiés des journaux de l'époque.

l'afrique face à la communauté internationale

pierre galand*

Depuis près de dix ans, figés dans leur vision de l'Afrique, satisfaits de l'implosion du communisme soviétique, aliénés dans le règne de la pensée unique, nos politiciens ont été incapables de faire, et n'ont pas fait le moindre effort pour tenter de suivre et de comprendre ce qui se tramait en Afrique sub-saharienne. Une condamnation du régime de Mobutu avec, en face d'eux, un Mobutu devenu impuissant, était, pour l'Europe et la France en particulier, une aubaine, une autre manière d'assurer la pérennité de leur politique du «champ».

Un sursaut eut bien lieu durant le passage de Frank Vandembroucke aux Affaires Etrangères. Un effort de réflexion en matière de politique africaine conduisit l'éphémère ministre à communiquer une note de politique générale sur l'Afrique au Parlement. Cette note suivit le ministre dans sa chute et avec Monsieur Claes, tout rentra dans l'ordre établi du «sur-tout que rien ne bouge». Cette obsession de l'inertie est d'ailleurs la source d'un aveuglement coupable en ce qui concerne le génocide au Rwanda et est à l'origine d'une mortelle incapacité à prévoir d'une quelconque manière ce qui allait se produire durant ces mêmes années tant en Afrique des Grands Lacs que dans toute l'Afrique centrale.

*. Président du CNCD. Texte rédigé le 23 décembre 1997. Actualisation du thème de l'entretien publié dans les *CM* 206 (juin-juillet 1997) sous le titre «Notre miroir africain».

Fort de la présence de trois ambassadeurs CVP à Kinshasa, Kigali et Bujumbura, l'ordre aveugle régnait pour la Belgique. L'ambassadeur itinérant, envoyé à l'initiative louable du Ministre Derycke après 1995 pour essayer d'être informé, n'aboutit pas. Les états d'âme et la lourdeur de la diplomatie belge en général, le manque d'accueil, l'étroitesse de vue, même parmi les proches du ministre, figèrent la Belgique dans une analyse rétrograde, mal à propos et aux conséquences humaines funestes.

Car il est urgent de rappeler nos excellences à un peu de modestie lorsqu'elles se drapent dans des discours, des conditionnalités démocratiques vis-à-vis de leurs homologues africains. Dans la balance des violations des droits de l'homme, la Belgique pèse vraiment lourd dans cette région du monde.

Cinq cents jours de commission d'enquête sur le drame du Rwanda – abandon des soldats belges, d'une population en danger de génocide – permettent, aujourd'hui, de mieux comprendre ce qui s'est passé à Kigali et l'urgence de réparations vis-à-vis des victimes rwandaises. C'est donc d'une tout autre coopération dont il devrait être question.

De même, au Congo, lorsque L-D. Kabila interroge les ONG sur l'absence de résultat observable de leur travail de lutte contre la pauvreté (voir article-interview de Colette Braeckman dans *Le Soir* du 31.10, 1 et 2.11.97), n'est-il pas fondé à le faire, d'autant que depuis quatre ans les ONG étaient devenues le canal privilégié, voire unique, pour les aides publiques à destination du Zaïre ?

Faute d'accord sur les libertés et libres interprétations accordées à la Commission d'enquête de l'ONU sur les «morts» du Kivu, l'aide internationale est encore toujours suspendue par les «amis du Congo». Il apparaîtra bientôt que cette Commission n'est que le prolongement d'une autre initiative tout aussi contestable des Occidentaux pour s'opposer, en tout cas freiner, une alternative africaine au néocolonialisme franco-belge qui régnait dans l'Afrique des Grands Lacs. Vu la qualité des intervenants dans les camps de réfugiés sur la frontière rwando-zaïroise en 1995-96 – des grands de l'humanitaire, du UNHCR à ECHO, sans oublier MSF, Caritas et autres urgenciers – peu de journalistes, peu de défenseurs des droits de l'homme ont eu le courage de dire

ce qui se passait dans les camps devenus périodiquement des camps de concentration sous contrôle des Interhamwe, ni à quoi ils servaient dans la stratégie française de soutien à Mobutu. Durant la deuxième moitié de l'année 1996, les Occidentaux, pourtant alertés des violations du droit humanitaire dans les camps de Goma, vont tenter avec l'aide des Canadiens – qui assureront le bras militaire par l'entremise du général Barril – et des Européens – ayant en charge le bras séculier et humanitaires par l'entremise de Madame Bonino – de concevoir un couloir humanitaire entre le Zaïre et le Rwanda. Ce couloir conçu pour être fixé à cheval sur la frontière, à Goma-Gizenyi, devait faire des Rwandais des réfugiés dans leur propre pays et ce en violation des conventions de Genève.

La communauté internationale savait ce qu'elle faisait, reproduisant en la circonstance la même politique que sur la frontière thaïlando-cambodgienne qui avait offert à l'époque un sanctuaire aux Khmers rouges.

La politique Barril-Bonino constituait, sciemment ou non, sous des dehors humanitaires, une réponse à trois exigences : celle des Français, de soutien à Mobutu; celle des Occidentaux, de pression sur le nouveau régime à Kigali; celle des revanchards et Interhamwe, la perspective d'une reconquête du Rwanda.

En ce qui concerne la Commission d'enquête, il est à espérer qu'elle découvrira toutes les victimes dans la région : les victimes de Mobutu, les victimes des génocidaires retranchés dans les camps de Goma et aujourd'hui à nouveau à l'œuvre au Rwanda, les victimes des anciens soldats du régime Habyarimana et celles des ex-FAZ dans leur fuite devant l'avancée des groupes de l'Alliance, les victimes des mercenaires serbo-croates et Sud-africains qui depuis leurs hélicoptères au départ de Kisangani, en janvier dernier, tiraient sur tout ce qui bougeait, les victimes tuées par les populations congolaises qui défendaient leur lopin de terre et leurs réserves face à des réfugiés spoliant pour survivre, les femmes et enfants, victimes épuisées, abandonnées par les Interhamwe qui les avaient pris en otage dans leur fuite effrénée devant l'avancée des troupes de l'AFDL et enfin, oui, c'est certain, les victimes de la guerre de libération elle-même.

Ce travail d'enquête nécessaire et honnête conduirait alors à des conclusions différentes de celles aujourd'hui avancées par les Occidentaux qui consistent à faire, d'entrée de jeu, un procès à l'AFDL et à accuser L-D. Kabila de tous les crimes de la région.

L'Afrique est aujourd'hui la mal aimée de nos politiciens qui, à quelques exceptions près, faute d'avoir été voir sur place et faute de chercher à comprendre les changements en cours, se satisfont des explications frileuses, autosatisfaisantes, données par les stratèges élyséens : le complot américain. Effet de la mondialisation et de la conquête des marchés, l'anglophonie est utilisée contre la francophonie, les USA et leurs *businessmen* de pointe déstabilisant l'Afrique afin d'y mettre en lieu et place des tyrans pro-occidentaux francophiles, des nouveaux maîtres plus perméables aux visées d'une Afrique *made in Washington*. Loin de moi d'avancer que les changements en Afrique se réalisent en vase clos, par delà les influences multiples et croisées. N'est-il pas d'autant plus urgent de s'interroger, de rencontrer les responsables africains et de dialoguer avec eux alors qu'ils tentent aujourd'hui, dans les nouvelles donnes de la pensée unique et de la mondialisation, d'élaborer une réponse africaine aux défis du développement ?

L'Afrique, un peu moins blanche depuis la fin de l'*apartheid*, un peu moins rouge depuis l'implosion de l'Union Soviétique, ne serait-elle pas devenue aussi un peu plus noire ?

les balbutiements du nouveau régime congolais

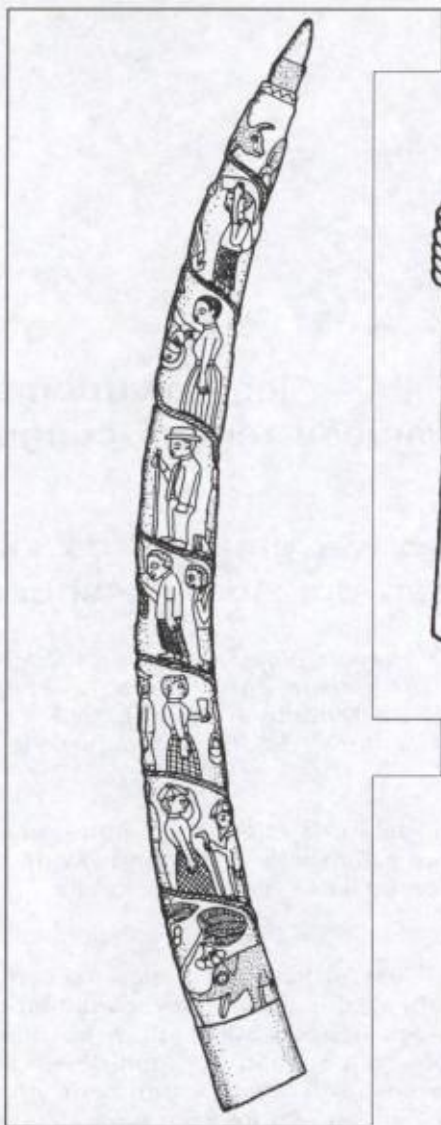
*un entretien avec gauthier de villers
et jean omasombo tshonda**

*Pour en savoir plus sur les antécédents de
notre discussion, on (re)lira, avec grand
intérêt, De Mobutu à Mobutu, par Gauthier
de Villers, aux Editions Pol-His, 1995.*

Ma première question porte sur la filiation - oui ou non - entre le changement de régime à Kinshasa d'une part, et de l'autre les rébellions des années 60 et le maquis de Kabila.

Gauthier de Villers — Il est difficile de parler de continuité avec le maquis de Kabila, qui n'existait absolument plus depuis au moins la fin des années 80 et qui a eu une existence sporadique et précaire. Le «maquis» était devenu plutôt une couverture à diverses activités, notamment commerciales. Ce qui s'est passé en septembre 96 n'a rien à voir avec un regain d'activité des maquis. Il y a une conjonction, assez extraordinaire il est vrai, entre des facteurs régionaux et internationaux. Dans la mesure où on peut déjà, malgré le manque de recul, se prononcer clairement, j'estime que le facteur déci-

*. Gauthier de Villers est directeur de l'Institut africain et du CEDAF. Jean Omasombo Tshonda est professeur à l'Université de Kinshasa.



Défenses en ivoire sculptées, représentant des scènes de la vie quotidienne et des gens portant des vêtements européens, Congo, 19 et 20^e siècles.

sif a été la présence de réfugiés rwandais au Kivu et la manière dont le Rwanda a voulu régler cette question. Les réfugiés abritaient dans les camps des hommes en armes, survivants des Forces armées rwandaises et partisans du régime Habyarimana. Ces camps se trouvaient à la frontière du Rwanda, menacé d'incursions. Se greffe sur cet élément capital la question des Banyamulenge, ces Tutsi du Sud Kivu), frappés d'exclusions et de discriminations par le pouvoir central zaïrois. Il y a eu là l'occasion ou le prétexte à une offensive incontestablement rwandaise. Nombre de ces Banyamulenge voulaient, la guerre du Rwanda terminée, rentrer chez eux, probablement accompagnés de militaires ougandais et rwandais. Le Rwanda a saisi, sinon provoqué, cette opportunité pour régler le problème des réfugiés. Par ailleurs interviennent des facteurs d'ordre international. L'Ouganda appuie l'initiative du Rwanda pour des motifs qui lui sont en partie propres : volonté de liquider des maquis ou refuges de rebelles ougandais dans le Nord du Kivu, espoir d'accéder aux ressources en pétrole et en or du Congo, ainsi qu'à des voies commerciales. Quant au jeu des USA, on retiendra ici que certains experts avaient compris que la situation était bloquée au Zaïre et dès lors s'ouvrait l'intérêt pour d'autres pistes et la compréhension pour d'autres régions d'Afrique. Enfin, pour l'Angola, qui s'est fort impliqué en cours de route, comptait surtout la perspective de mettre fin à la guerre avec l'UNITA.

On comprend comment ces rapports de force complexes ont pu interrégir. Mais comment expliquer l'émergence de quelqu'un comme Kabila, qui ne joue un rôle visible dans aucun des facteurs ?

Jean Omasombo Tshonda — Je reviens d'abord à la première question. Je ne vois pas de liens entre le passé et le présent, mais il importe de noter deux faits. Primo, le nom de Lumumba continue d'être évoqué par les rebelles dans les années 60 et 70 et du côté de Kabila, mais de manière assez confuse. Il me semble qu'il s'agit plutôt d'une référence mythique. Secundo, si, comme l'a dit Gauthier, on ne repère pas de groupes qui auraient assuré la continuité de la résistance, on repère des personnages. Ainsi Kabila est-il présent dans le mouvement Balubakat et Simba des années 60. Ainsi

André N'Gandu, tué en janvier 97, et qui fut un combattant Simba des années 60, est-il un des quatre fondateurs de l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo (AFDL). L'émergence de Kabila est liée à la constitution de cette AFDL, qui rassemble quatre partis - dont certains ne sont nés qu'en octobre 96. N'Gandu avait peut-être une formation militaire, c'était un homme de terrain, pas un acteur politique. Les deux autres fondateurs de l'Alliance sont Masasu (de père mushi, de mère tutsi), actuellement en prison, et Bughera, secrétaire-général de l'Alliance. Avec les Banyamulenge, il a combattu Mobutu, qui leur refusait la nationalité congolaise. Jean-Claude Willame rappelle qu'ils ont eu du mal à se trouver un leader. De ces quatre personnages, dont il serait intéressant de retracer plus précisément l'itinéraire, Kabila apparaît comme l'homme des contacts, ayant une expérience au moins sur le plan diplomatique. Or la guerre froide est finie, et le marxisme de Kabila ne fait plus peur à personne. Alors qu'il en était dépourvu, il est parvenu très rapidement à se créer une base, notamment parmi les gendarmes katangais, pourtant ses adversaires idéologiques. On comprend pourquoi : s'additionnent ici l'origine régionale et l'opposition à Mobutu. N'Gandu mort, Kabila se trouve donc, parmi les co-fondateurs de l'Alliance, face à deux personnes qui ont une identité congolaise à problèmes, alors que lui seul est « totalement congolais », ce qui lui permet de s'affirmer plus facilement.

Reprenons l'ordre chronologique. Le mouvement se développe à partir de l'Est du pays, comme vous venez de l'analyser. Que se passe-t-il à Kinshasa ? Peut-on dire que la conquête militaire s'est accompagnée d'une adhésion populaire ?

JOT .— L'adhésion n'a pas été automatique. J'étais à Kinshasa à ce moment. Kabila n'était pas connu, et d'autre part, le problème des Banyamulenge, essentiel au Kivu, était quelque peu étranger à la capitale. Les étudiants (surtout ceux de l'université de Kin) ont eu une attitude confuse. La situation était présentée par le pouvoir comme résultant d'une agression du Rwanda contre le Zaïre. Même s'ils étaient opposés à Mobutu, les étudiants ont eu un réflexe nationaliste devant ce qui se passait, considéré comme une menace pour l'intégrité du pays. Il y a eu des marches d'étudiants

contre le Rwanda et des maisons de Rwandais attaquées en octobre 96. Ce qui intervenait aussi dans ces actions, c'était l'opposition au premier ministre Kengo Wa Dondo, de souche rwandaise et classé pro-rwandais.

Cependant, trois à quatre semaines plus tard, le revirement s'amorce. Les images de la télé montrent un Kabila dansant avec des jeunes. La maladie de Mobutu s'aggrave. Il apparaît que le départ de Kengo est lié au sort de Mobutu et qu'il faut donc accentuer l'opposition à ce dernier. La rumeur rapporte que Kabila distribue des vivres, qu'on reçoit des dollars, qu'on reçoit à manger. Le mythe va bientôt l'emporter. Kabila est, dit-on, un homme généreux et juste, sa popularité s'affirme rapidement. L'armée zaïroise, elle, est en morceaux. Il faut savoir qu'elle n'a jamais été commandée par un seul homme : elle comprend plusieurs groupes (l'un d'eux est commandé par un parent de Mobutu). Ce n'est qu'en décembre 1996 que Mobutu désigne pour la première fois la personne qui devrait commander l'ensemble de l'armée, en ce compris la garde présidentielle. Quant à l'armée de l'Alliance, elle ne connaît pas les grades et les officiers : les hommes ne connaissent et n'obéissent qu'à leur recruteur, appelé commandant.

GdV .— Il faut aussi tenir compte du vide politique, en raison notamment des équivoques de l'opposition dite radicale. La «transition démocratique» n'a pas brillé par la cohérence. En novembre 96, Tshisekedi a choisi la voie de la réconciliation avec Mobutu, en espérant se faire nommer premier ministre. Il s'associe aux prières pour la guérison du président, il se rend à Nice pour y rencontrer le chef de l'Etat. En même temps, il se montre conciliant envers Kabila, en qui il voit «un frère». Dans la logique de Tshisekedi, il s'agit de réaffirmer son *leadership* face à Kabila, avec l'appui de Mobutu. Plutôt qu'une alternative à Mobutu, Tshisekedi entend apparaître comme son *alter ego*, comme son successeur. Et on sait qu'il n'y a pas place pour deux crocodiles dans un marigot : les rapports entre Kabila et Tshisekedi sont donc des rapports de compétition. Kabila ne veut pas reconnaître une quelconque primauté à Tshisekedi, et celui-ci se targue d'incarner l'opposition intérieure.

JOT .— Tshisekedi se considère comme légitimé par son «opposition radicale» et par la Conférence de réconciliation

nationale. En fait, il attend que Mobutu lui cède le pouvoir. Et quand tout est presque fini, en avril 97, il accepte encore d'être nommé premier ministre par Mobutu, à l'heure où Kabila déclare : *«Tous ceux qui acceptent le pouvoir sont des ennemis pour nous»*. Il fait mine de constituer un gouvernement, mais Mobutu, retors comme toujours, le désavouera publiquement.

GdV .— Le comportement de Tshisekedi est extrêmement irréaliste. Pour rappel, en avril 97, Kisangani est tombée depuis un mois !

JOT .— Il refuse d'écouter ses conseillers qui, comme Justine Kasavubu, le mettent en garde.

GdV .— En réalité, c'est Mobutu qui mène le jeu jusqu'à la fin. Il compromet Tshisekedi, puis le rejette. En toute hypothèse, il était trop tard pour Tshisekedi.

Ce que vous dites ne conforte-t-il pas la thèse de Kabila, selon laquelle l'opposition dite radicale n'a cessé de jouer un double jeu ?

GdV .— La classe politique formée sous Mobutu ne fonctionne que dans la visée du pouvoir et de l'argent. Toutes catégories confondues, c'est là le modèle qui a cours pendant la transition. Et ce modèle n'est pas propre au mobutisme...

JOT .— Le concept de classe politique devrait être précisé dans le contexte du Zaïre-Congo : on y passe de l'opposition au pouvoir et vice-versa, au fil des mois.

Votre constat n'équivaut-il pas à une définition ?

JOT et GdV .— Peut-être...

Venons-en à l'autre volet du dossier. Kabila a pris le pouvoir; de quelle manière l'exerce-t-il ? En d'autres mots, que se passe-t-il au Congo ?

JOT .— Le 17 mai 1997, à Lubumbashi, Kabila s'est proclamé chef de l'Etat, après avoir été lui-même un peu surpris par la chute de Kinshasa... Il indique comme fondement de son pouvoir le statut de l'Alliance. Trois ou quatre jours plus tard, il envoie une délégation dans la capitale pour exprimer sa volonté de rétablir la justice, de rétablir l'Etat. Mais dans le décret du 27 mai, il ne se réfère plus au statut de l'Alliance : il parle d'un décret datant de l'Etat indépendant du Congo (celui de Léopold II !), sans pour autant évoquer la Loi fondamentale du 30 juin 1960. Il y a donc des vides juridiques. Si on établit la comparaison avec Mobutu, on peut dire que l'Etat-Kabila ne recoupe pas l'Etat-Mobutu. Mais à mon sens, Kabila commence son «règne» de la même manière que Mobutu : il supprime tous les partis, ne reconnaît que l'Alliance, où ses propres camarades de combat semblent déroutés. On perçoit des tensions à ce niveau. D'organe d'Etat, l'Alliance est devenue une association privée. De quoi Bughera est-il encore secrétaire-général ? Certes, il a été nommé membre de la Commission constitutionnelle, chargée d'élaborer la nouvelle Constitution. Mais il a aussi été délogé des bureaux du premier ministre et il occupe l'ancienne chancellerie de l'Afrique du Sud.

Par ailleurs, Kabila a choisi un système politique à l'américaine : un président, un vice-président (pas encore nommé), pas de premier ministre, un gouvernement. Apparemment, Kabila décide seul, sans consulter les autres dirigeants de l'Alliance. Masasu se considérerait comme chef de l'armée; il est devenu conseiller du président.

GdV .— La tentation d'instaurer un pouvoir personnel est évidente. Kabila essaie de liquider l'Alliance et de développer son parti (le PRD). En cela, il est semblable à Mobutu. Mais les circonstances ont profondément changé et Kabila ne peut pas faire aujourd'hui ce que Mobutu a fait depuis 63. La transition démocratique a cela de positif qu'elle a conscientisé la population. Décrétée par Mobutu, elle a suscité une mobilisation sociale et donné consistance à une aspiration au chan-

gement. Aspiration populaire à la sécurité, à la fin de l'arbitraire, à un certain règne de la loi, aux libertés.

Par ailleurs, Kabila a surtout des soutiens dans les pays voisins et dans la diaspora congolaise : la moitié des membres de son gouvernement sont des anciens exilés, rentrés de Belgique ou de France.

JOT .— Mobutu a eu de la chance et l'a bien exploitée. Il connaissait bien la situation intérieure, il connaissait les gens, y compris ses opposants. Depuis 58, il a joué le jeu politique avec tous les gouvernements, de Kasa-Vubu à Kengo. Kabila semble parfois surpris par les comportements et même par des événements, tels que la rapidité de la victoire. Cela dit, s'il a suspendu les partis, si on l'identifie au système du parti unique, je constate une certaine ouverture, par exemple Kibassa a déclaré à la télévision qu'il avait été nommé membre du gouvernement, tout en ajoutant qu'il devait, avant d'accepter, aller consulter son parti. Plusieurs ministres affichent leurs liens avec des partis, théoriquement dissous. Impensable sous Mobutu...

Peut-on parler de cohérence dans le chef de Kabila ?

GdV .— Non ! Tant dans la pratique que dans le discours, ça va dans tous les sens. Il appelle les forces vives à le rejoindre dans un mouvement unique. Par ailleurs, il déclare dans une interview au *Soir* qu'il n'est pas question de parti unique. Il annonce qu'après un certain temps, les partis politiques seront admis. En attendant, il témoigne d'une certaine tolérance puisque les partis, même suspendus, peuvent se manifester dans certains cas et certaines limites. Les contradictions ne manquent donc pas. On ne sait pas où il va, ni s'il a les moyens d'aller quelque part.

Vous avez tous deux fait état de l'aspiration populaire au changement. Comment le gouvernement, qui navigue à vue, répond-il à cette aspiration ?

JOT .— Kabila insiste beaucoup sur le caractère populaire de son pouvoir. Dans ses discours, tout devient «peuple». Mais manifestement, il n'a pas d'orientations claires pour assurer le changement.

GdV .— Le discours populiste se combine chez Kabila avec un libéralisme économique total. Le recours à l'investissement privé, surtout étranger, est présenté comme salvateur. L'Etat est cantonné dans la subsidiarité. Au cours de la campagne militaire, l'Alliance a conclu des contrats avec les USA, le Canada, l'Union sud-africaine. Ces contrats ont véritablement rythmé sa marche. Rien n'indique cependant la recherche d'un programme de reconstruction qui se baserait sur une certaine forme de mobilisation sociale et créerait une dynamique d'«économie par le bas». En fait, rien n'indique que l'Alliance a les moyens de pareil programme. Il est évidemment plus facile de conclure des contrats avec des multinationales que d'impulser et organiser la mobilisation de la société civile.

JOT .— Depuis sa victoire, il y a eu quelques colloques valorisant l'économie sociale de marché. Mais concrètement, le gouvernement attend tout de l'étranger. Je crois que Kabila est occupé à brûler ses propres cartes... C'est vrai qu'il a trouvé les caisses vides. Mais il disposait au départ d'un certain capital de confiance; il y avait dans la population des disponibilités pour travailler avec lui. Or déjà, on constate de graves inégalités salariales, même au sein des équipes dirigeantes, et les bas salaires ne sont pas payés. Les voitures de l'entourage de Mobutu sont devenues les voitures de l'entourage de Kabila. Une partie des signes portés par les agents de Mobutu sont aujourd'hui portés par les agents de Kabila...

Le gouvernement a-t-il pris des mesures concrètes ?

JOT .— Il a pris un certain nombre de décrets – par exemple pour l'infrastructure routière ou les comptoirs de diamant –, mais en général, il fait plutôt marche arrière. Il affiche ainsi sa faiblesse.

GdV .— N'oublions pas que la première tâche de ce pouvoir est de se construire, d'édifier à tous les niveaux des structures politiques et administratives, puisqu'on a fait table rase des structures héritées de Mobutu et de la période de transition.

JOT .— Le rêve, c'est de revenir au 30 juin 1960, de mettre trente-sept années entre parenthèses.

GdV .— Il y a là comme une utopie révolutionnaire, au sens étymologique du terme : révolution, comme pour les planètes qui parcourent une orbite autour du soleil, et qui reviennent exactement à leur point de départ.

JOT .— Mais c'est évidemment impossible !

Autre problème : de quelle autonomie la république du Congo dispose-t-elle par rapport aux pays qui l'ont aidée, le Rwanda, l'Ouganda, l'Afrique du Sud ?

JOT .— L'autonomie est officiellement proclamée, mais chacun sait que Kabila a une dette vis-à-vis de ces pays. On a dit que Kabila a rapatrié les militaires Tutsi en leur donnant quelque chose. Ces Tutsi, qui avaient été très présents, étaient mécontents de retourner dans leur pays. Un certain nationalisme congolais est en train de se manifester à l'égard du Rwanda et de l'Ouganda. Ces pays tentent de contrôler la gestion de Kabila, lequel affiche une certaine indépendance. Le Rwanda et l'Ouganda soutiennent deux compagnons de Kabila, Masasu et Bughera. C'est une source de tensions.

Les militaires Tutsi ont été remplacés par des hommes issus de la province de Kabila, des Baluba du Katanga. Il serait question d'un recrutement sur large échelle de ces Balubakat, dont certains, membres de la JUFERI, ont pratiqué une épuration ethnique au Katanga. On recruterait aussi des mulélistes, ainsi le vice-ministre de l'Intérieur est un neveu de Pierre Mulele. De fait, Kabila aura besoin d'un an pour réorganiser l'armée

et la pourvoir de cadres. Pour le moment, il n'y a pas de galons, pas de caporal, de colonel ni de major.

Quant à l'Angola, c'est surtout la guerre au Congo-Brazzaville qui l'a motivé. Kabila était plutôt du côté de Lissouba, proche des séparatistes de l'enclave de Cabinda. Il a été évincé. Il y avait là, pour l'Angola, un important enjeu pétrolier.

Dans toute cette affaire, nous avons perdu une chance énorme de résoudre la crise rwandaise, qui est restée entière. Car il faut savoir que la guerre du Kivu, qui était la guerre d'une partie du Congo au moment où Kabila arrive au pouvoir, est devenue maintenant la guerre du pays : on ne veut plus des Tutsi. Une solution africaine s'impose. Ce ne sera pas facile. Kabila a laissé passer une chance : six mois d'hésitations et d'erreurs font craindre qu'il soit trop tard pour demander des sacrifices au peuple, dont la patience est épuisée. On ne veut plus attendre.

GdV .— Pour desserrer l'étau des tuteurs étrangers, Kabila s'appuie sur les Baluba du Katanga et tente d'ouvrir le jeu politique. Mais sa position est très faible. Il est excentré par rapport au pays. Il bricole et cherche des gens qui n'ont pas ou peu été liés au mobutisme. La représentativité de la mouvance lumumbiste est réduite. Que reste-t-il de la génération de 1960 ? Il a trouvé Kashamura, et en a fait le président de la Commission constitutionnelle. Ce qui est plus étonnant, c'est qu'il tourne ses regards vers des idéologues de l'authenticité, Sakombi Inongo par exemple, qui fut dans les années 70 le philosophe de la « mobutuité », et s'est aujourd'hui converti à une religion très personnelle.

Avec l'éclairage que vous avez donné, on comprend mieux les raisons des tergiversations de Kabila à propos de la Commission d'enquête de l'ONU sur les massacres réels ou supposés de réfugiés.

GdV .— Cette commission d'enquête met Kabila en grande difficulté, parce qu'elle éclaire ses contradictions. Il n'a probablement pas de responsabilité directe dans les massacres (qui ont eu lieu, je n'en doute pas), attribuables à l'armée rwandaise, et, peut-être aussi, parfois, à des éléments des

populations locales. Mais le reconnaître, et se laver ainsi de l'accusation d'être un massacreur, revient à reconnaître du même coup la réalité de la participation rwandaise à la campagne militaire, alors que cette campagne est présentée par ailleurs comme la marche victorieuse de combattants congolais appuyés par la population. D'où les contorsions du nouveau gouvernement...

JOT .— Pour Kabila, il importe d'éviter que sa victoire puisse être attribuée à une armée de massacreurs, mais aussi à une intervention étrangère. C'est pourquoi il insiste autant sur l'aide que lui a apportée la population congolaise. A Kinshasa, certains ont de la compréhension pour ce plaidoyer et demandent pourquoi l'ONU ne cherche pas à enquêter plutôt au Rwanda. En position de faiblesse, Kabila lâche du lest par-ci, par-là. On notera que son discours «Ni les USA, ni la France, mais l'Afrique» a tendance à se transformer en un appel aux seuls Congolais.

Rien de tout cela ne conduit à envisager l'avenir du Congo avec optimisme, me semble-t-il. Serait-il totalement fermé?

GdV .— Kabila a eu le mérite d'avoir débloqué la situation. Il a empêché que Mobutu ne meure au pouvoir. Le jeu est maintenant largement ouvert. Mais Kabila me semble incapable d'imposer son autorité. Encore faut-il rappeler que le Congo est le pays des surprises : ne nous engageons pas trop avant... La société congolaise échappe au contrôle de l'Etat, l'économie populaire est effervescente; cette dynamique va encore se développer, je pense. D'autre part, il faut reconnaître que six mois, c'est peu à l'échelle de l'histoire, et compte tenu du délabrement général.

JOT .— Oui, il me paraît à moi aussi qu'avec un Kengo, la situation aujourd'hui serait plus grave, parce que figée. Aujourd'hui, il y a à la fois ouverture et fragilité - une fragilité qui pourrait perdurer. L'aide de l'Occident reste un facteur non négligeable, mais elle est très hésitante.

Propos recueillis par Pierre Gillis, le 23 décembre 1997, et mis en forme par Rosine Lewin

ruineux foccartisme

françois-xavier verschave*

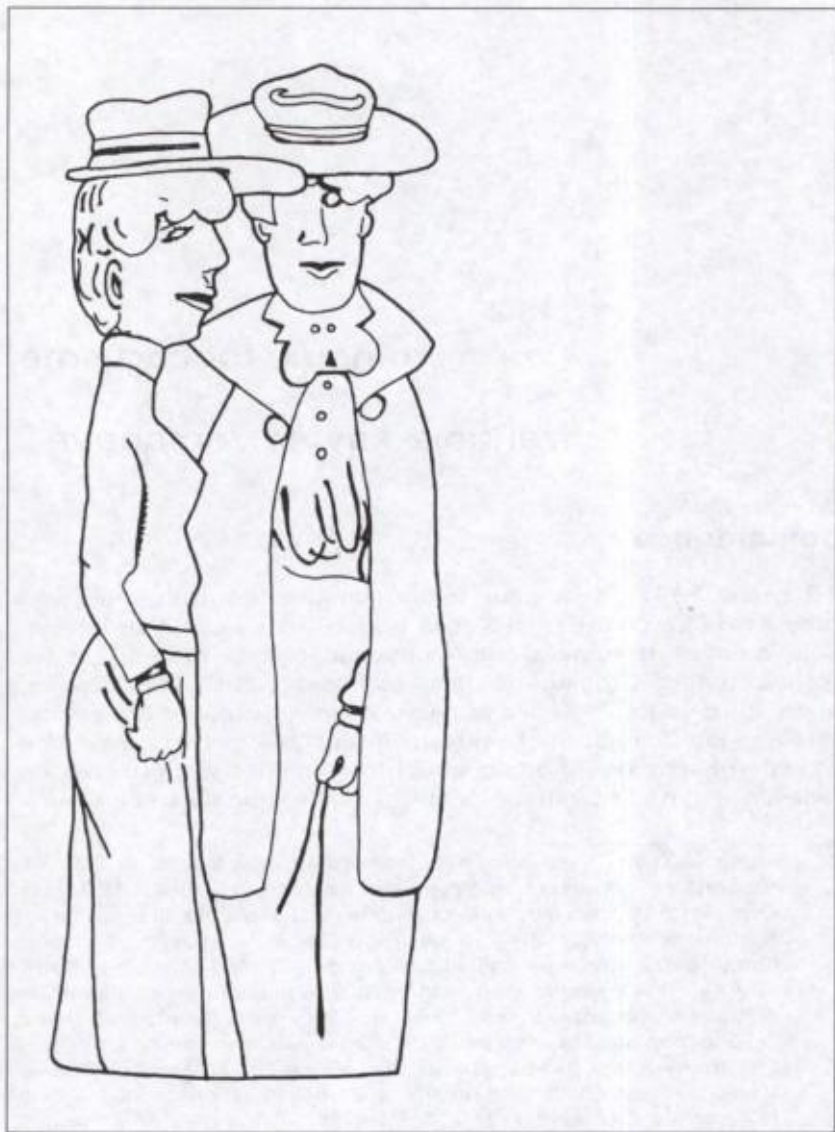
coïncidence

15 mars 1997: Kisangani tombe comme un fruit mûr. Les rebelles de Laurent-Désiré Kabila bousculent la coalition hétéroclite qu'avaient tenté de leur opposer le clan Mobutu et les réseaux français – ceux de Jacques Foccart et Charles Pasqua, alliés sur ce coup¹. Kabila et ses troupes sont accueillis en libérateurs : les Zaïrois, qui hésitaient à reconnaître cette résurgence improbable du lumumbisme, entrevoient l'opportunité de balayer, enfin, le système Mobutu – leur ruine personnifiée –

*. François-Xavier Verschave est l'auteur de *Libres leçons de Braudel, Passerelles pour une société non excluante* (Syros, 1994) et *Complicité de génocide ?*; le co-auteur de *L'Aide publique au développement* (Syros, 1994), avec Anne-Sophie Boisgallais. Il a coordonné deux ouvrages collectifs – *Nord-Sud, de l'aide au contrat. Pour un développement équitable* (sous le pseudonyme collectif de «Claude Marchant», Syros, 1991) et *L'Afrique à Biarritz* – et anime la collection des *Dossiers noirs de la politique africaine de la France*, L'Harmattan (dix dossiers parus de 1995 à 1997). François-Xavier Verschave est également président de l'association civique *Survie* (57 avenue du Maine, F-75014, Paris) qui vise à faire en sorte que les crédits de l'Aide publique au développement française servent véritablement à lutter contre la pauvreté – ce qui suppose de sortir du mépris les relations franco-africaines.

Le présent article a été publié dans la revue *Politique Africaine*, édité par le Centre d'Etude de l'Afrique Noire, domaine universitaire, BP 101, 33 405 Tallance Cedex.

1. Voir *infra* (notes 14 et 15).



Personnages provenant de défense d'éléphant (ivoire sculpté), Boma, Bas Congo. Ces hommes et femmes, nobles, portent des costumes européens typiquement 19^e siècle, copiés des journaux de l'époque.

chaque fois remis en selle par les interventions occidentales (françaises, surtout).

Le signe zaïrois est vaincu : des Africains ont triomphé des mercenaires, et non l'inverse. A l'image de Bob Denard, les recruteurs vieilliss ont montré leurs limites. Kisangani sera peut-être au néocolonialisme de la France ce que Dien Bien Phu fut à son colonialisme : le commencement de la fin. Comme les symboles mènent l'histoire, on peut s'attendre à des ondes de choc dans tout le « pré carré » francophone, à commencer par le Centrafrique².

17 mars 1997: Jacques Foccart s'éteint. Le concepteur d'un système transfusionnel de relations franco-africaines – la «Françafrique»³ –, en était redevenu la clef de voûte. Certes, sa maladie réduisait de plus en plus les fils de son réseau à ceux du téléphone (eux-mêmes remplacés, souvent, par les liaisons satellite), mais quel magnétisme ! Il exerçait sur Jacques Chirac un ascendant extraordinaire : *«Rares sont les soirs où, vers 23 heures, presque comme un rite, Jacques Chirac ne lui téléphone pas. Rares aussi sont les dimanches où, à l'Élysée, le vieil homme ne vient pas partager quelques confidences avec le Président. Depuis longtemps, Foccart est [...] pour Chirac une sorte de père, de tuteur, de sage, de sorcier peut-être. [...] 'On a l'impression, témoigne un de ses récents visiteurs, qu'à l'autre bout du fil Chirac est à genoux»*⁴.

En mai 1995, Jacques Foccart n'eut aucun mal à étouffer la tentative du duo Juppé-Villepin de réformer le système

2. Au Congo, le néocolonialisme français, Elf en tête, a tenté d'organiser un môle de résistance en restaurant l'«ami» Denis Sassou N'Guesso.
3. Le terme a d'abord servi, dans la bouche de présidents «amis de la France» et de Jacques Foccart, tels Félix Houphouët-Boigny ou Omar Bongo, comme invitation à une Communauté néocoloniale idéale. On ne sait s'ils en percevaient la signification homophone (France à fric). En tout cas, le terme désigne à merveille le mélange des genres caractéristique du foccartisme, et ses doubles fonds : il a fait fortune...
4. Daniel Carton, «Foccart, l'homme des courts-circuits», in *Le Nouvel Observateur*, 09/05/96.

français de Coopération⁵. Il crut reprendre la direction de l'usine à gaz qu'il avait conçue, omettant qu'elle ne répondait plus aux commandes.

un système à la dérive

Revenu au pouvoir en 1958, le général de Gaulle avait perçu l'inéluctabilité des indépendances africaines. Jacques Foccart devient son plus proche collaborateur. Homme de réseaux (dans la politique, les affaires et les services secrets), il installe à l'Élysée le «domaine réservé» franco-africain, avec une double obsession : assurer une succession stable à l'Empire, en le plaçant entre les mains d'«amis de la France»⁶; pourvoir aux financements secrets dont la vie politique est fort nécessaire (rappelons que le financement officiel des partis et des campagnes politiques n'apparaîtra que trente ans plus tard, après une série de scandales en métropole).

D'où le choix, stratégique, d'un système clientéliste, le «patrimonialisme»⁷, mêlant intérêts publics et privés dans l'exploitation conjointe de deux rentes : celle des matières premières, agricoles et minières, et celle de l'aide publique au développement (APD). Il fut jugé naturel que cette double captation construite là-bas des fortunes inouïes (Houphouët-Boigny, Moussa Traoré, Eyadéma, Mobutu,...), puisque le taux de retour en France était, lui aussi, faramineux. Mais, aurait-on pu prévoir, un tel processus était tout, sauf durable : il stérilisait la production intérieure et légitimait la corruption, il stimulait la course à l'endettement – sans guère d'autre contrepartie que les investissements de prestige, les «éléphants blancs» et les comptes en Suisse; enfin, il a fait le lit de l'eth-

5. Les nouveaux Premier ministre et Secrétaire général de l'Élysée venaient de faire équipe au Quai d'Orsay durant deux ans, comme ministre et directeur de cabinet. Ils étaient très remontés contre les réseaux, fauteurs de diplomatie parallèle. Sur l'échec de leur tentative, cf. Agir ici et Survie, *Jacques Chirac et la Françafrique : retour à la case Foccart ?*, L'Harmattan, 1994.

6. Les récalcitrants ont été écartés, ou éliminés - tels le camerounais Félix Moumié ou le togolais Sylvanus Olympio.

7. Selon Jean-François Médard. Cf. son intervention lors de la «mise à l'examen» de la politique africaine de la France, les 8-9 novembre 1994 à Biarritz (*L'Afrique à Biarritz*, Karthala, 1995).

nisme. Avec la chute des cours des matières premières et l'inéluctable «ajustement structuré», la rente s'est faite plus rare, donc plus violemment contestée. En période d'abondance, les miettes du gâteau nourrissaient tout le monde; avec la crise, les luttes politiques, se distinguant de moins en moins de la course à la rente, sont devenues des luttes au couteau⁸.

En Afrique francophone, on part donc, dans les années 60, d'une illégalité érigée en système, d'une ponction de la double rente (matières premières et APD) à des fins internes et externes – redistribution familiale, constitution de fortunes à l'étranger. Dans les deux décennies suivantes, la poussée démographique, les mutations sociales dues à l'urbanisation et la déflation des ressources rentières ébranlèrent ces mécanismes de répartition déjà très inégalitaires : la seule issue pour les pouvoirs en place consista alors, généralement, en un repli clanique de type mafieux, s'appuyant sur des Gardes présidentielles et des milices, populaires ou clandestines («escadrons de la mort»), à caractère ethnique. Achille Mbembe résume ainsi cette évolution : *«Une fraction de l'élite au pouvoir confisque l'appareil d'Etat et s'allie à l'armée. Regroupée autour d'un noyau ethnique, bénéficiant de solides appuis intérieurs et disposant du contrôle absolu des organes de répression (brigade présidentielle, police secrète, unités d'élite de l'armée, paras-commandos et organisations paramilitaires), elle s'appuie, en outre, sur d'importants réseaux extérieurs et sur des connexions tissées à la faveur des privatisations et au détour de ses propres participations aux réseaux internationaux de la 'finance informelle' (contrebande, trafic de pierres précieuses – émeraudes, diamants – d'armes, d'ivoire ou de drogue). Puis, à partir de cette position avantageuse, elle tente d'imposer, par la violence, un multipartisme administratif qui consiste à agréger des formations politiques, tout en maintenant [...] la répression : [...] intimidation, harcèlement permanent, voire arrestation d'opposants, [...] corruption à grande échelle et aggravation des pratiques clientélistes, criminalisation des interventions de l'État contre la société, [...] recours au discours tribal, ...»*⁹.

8. Cf. Antoine Glaser et Stephen Smith, *L'Afrique sans Africains*, Stock, 1994 (notamment pp.98-99 et 157-158).

9. «Afrique des comptoirs ou Afrique du développement?», in *Le Monde diplomatique*, 01/92. Un article malheureusement prémonitoire de l'évolution du Rwanda. Mais on pourrait y retrouver aussi bien la situation zaïroise, togolaise, soudanaise, camerounaise, congolaise, équato-guinéenne,...

Parallèlement à la criminalisation de nombre de pouvoirs africains, on assistait à l'éclatement du système pyramidal foccartien, centralisé à l'Élysée. Ce système a été sapé, entre autres, par le familialisme : le népotisme d'abord (rôles africains accordés à la parenté du président Giscard d'Estaing), puis le filialisme. François Mitterrand a en effet placé son fils Jean-Christophe à la tête de la cellule africaine, l'autorisant à nouer d'inextricables relations avec quantité de fils et filles d'autocrates africains¹⁰. Profitant de cette réduction de la cellule gaullienne à une entreprise familiale, les groupes d'intérêts que le pouvoir exécutif avait utilisés, tolérés, ou laissés prospérer, se sont émancipés.

cases noires aléatoires

Ainsi, le réseau Foccart¹¹, dominant jusqu'au milieu des années 70, s'est trouvé concurrencé par une dizaine de clans, réseaux et lobbies politico-affairistes, militaires ou corporatistes : les réseaux Mitterrand¹² et Pasqua; quelques grandes entreprises (Elf, Bouygues, Bolloré-Rivaud, Castel...); les composantes très divisées de la coopération militaire et policière, les multiples services de renseignements, ainsi que des officiers plus ou moins retraités ou détachés, qui fonctionnent en électrons libres (tels Paul Barril, Jeannou Lacaze, Paul Fontbonne, Pierre-Yves Gilleron, Robert Montoya,...). On peut y ajouter, en vrac, le *lobby* de la francophonie, le Trésor (qui gère l'essentiel de l'aide au développement dans une superbe méconnaissance de ses effets), certaines fraternelles franc-maçonnes, une secte mystico-politique (les Rosicruciens) et, un peu perdus, un ensemble d'acteurs plutôt généreux – parmi les ONG, les coopérants, les villes jumelées, etc. Les micro-stratégies de tous ces groupes s'enchevêtrent chaoti-

10. De même, Pierre Pasqua est le pivot du réseau paternel.

11. Un mixte franco-africain de complices politiques, de relais dans les grands groupes (Elf, UTA, Optorg, Thomson, etc.), de PME multi-services et de DGSE.

12. Ce réseau, dont Jean-Christophe Mitterrand s'était fait l'inlassable représentant auprès des Présidents africains et de leur descendance, n'a guère survécu à la fin du mandat paternel. Les liaisons nouées ici et là avec le réseau Pasqua ont permis cependant au fils de l'ex-Président et à ses intermédiaires les plus diligents de ne pas rester sur la touche.

quement, et leurs manœuvres tactiques entrent fréquemment en collision, comme dans un manège d'autos tamponneuses.

On pourrait dire aussi que le réseau pyramidal foccartien s'est dégradé en une sorte de trame, de grille de mots croisés. Pour comprendre l'action – de plus en plus aléatoire et contradictoire – de la France en tel ou tel pays d'Afrique, il faut deviner les croisements chaque fois différents (les cases noires), entre cette série d'intervenants (verticalement) et une échelle horizontale de motivations. On ne peut en exclure, chez certains acteurs plutôt désintéressés, la conscience ou l'humanisme. Mais il faut accorder tout leur poids aux schémas géopolitiques primitifs cultivés par les services secrets. En mal d'ennemis depuis la chute du mur de Berlin, ils démonisent les «hordes hamites» ou les «pions des Anglo-Saxons» : le Président ougandais Museveni et ses alliés rwandais et sud-soudanais sont ainsi leurs ennemis jurés. Ces schémas se mêlent à une conception très myope des intérêts commerciaux de la France, et de la défense de la francophonie. Il faut encore déclinier les variantes de «l'amitié», qui dégénèrent en prises de participation dans les dispositifs mafieux de certaines familles présidentielles africaines (trafics multiformes, blanchiment de narcodollars, réseaux de prostitution, etc.). Et ne pas oublier les multiples moyens de chantage accumulés par les présidents «amis» (à l'occasion, entre autres, de financements occultes ou de «parties fines»).

Pour comprendre la «politique française» en tel ou tel pays, il suffit d'observer quels sont les réseaux ou *lobbies* présents, quelles sont leurs motivations générales ou spécifiques : on peut cocher alors un certain nombre de cases, du gris au noir. En Côte d'Ivoire, au Togo ou au Gabon, il reste peu de cases blanches. Les cases sombres sont moins nombreuses au Tchad, mais très marquées dans le secteur militaire ou du renseignement. La configuration rwandaise fut à la fois improbable et tragique¹³.

En résumé, ce n'est plus la République, ni même l'Elysée qui choisit et conduit la politique française en Afrique, mais une nébuleuse aléatoire d'acteurs économiques, politiques et militaires, un faisceau de réseaux polarisé sur la conservation des pouvoirs et l'extraction des rentes. La logique de cet accapa-

13. Cf. François-Xavier Verschave, *Complicité de génocide ? La politique de la France au Rwanda*, La Découverte, 1996, chap. 1, 3, 5 et 6.

rement est d'interdire l'initiative hors du cercle des initiés. Le système, autodégradant, se recycle dans la criminalisation. Il est naturellement hostile à la démocratie.

Pendant près de quarante ans, il s'est abrité, aux frais du contribuable français, derrière deux assurances tous risques : financière (la zone Franc) et politique (les accords de défense ou de coopération militaire). Des garanties en voie d'obsolescence accélérée.

sombre bilan

Réduite à une colonne, certes influente, dans la grille des acteurs¹⁴, l'équipe Foccart s'est fait allouer un vaste rez-de-chaussée au 14 rue de l'Élysée, dans le bâtiment de l'état-major particulier du Président : elle doublonne la cellule africaine officielle, au n°2 de la même rue... Trois hommes dévoués y officiaient : l'ancien ambassadeur Fernand Wibaux, l'ancien général Philippe Capodanno et l'avocat Robert Bourgi, proche de Mobutu et du ministre Jacques Toubon.

De ce Jacques Foccart *primus inter pares*, on retiendra une terrible erreur stratégique et morale : la réhabilitation de Mobutu lors du génocide rwandais, scellant l'alliance avec le *Hutu power* et le régime soudanais, et débouchant sur une coalition tellement cynique qu'elle en devint ingérable¹⁵. Avec pour résultat la déroute française au Zaïre, et sa disqualification dans la région des Grands Lacs.

14. Un signe : l'affaire des mercenaires au Zaïre ayant cristallisé un conflit entre deux camps (en gros, Villepin-Juppé-DGSE contre Foccart-Pasqua-DST), le foccartien en second Fernand Wibaux, pourtant conseiller élyséen, était filé lorsque, le 23 mars, il a rencontré dans un hôtel parisien le chef de l'expédition mercenaire franco-serbe, Christian Tavernier (*Le Canard enchaîné*, 16/04/97).
15. Aux officiers et soldats zaïrois que trente ans d'exemple mobutiste ont, pour beaucoup, mué en pillards et violeurs, se sont naturellement associés les militaires et miliciens du génocide rwandais, ainsi que des éléments de l'UNITA, la rébellion angolaise de Jonas Savimbi. Trois guérillas ougandaises, soutenues par le régime de Khartoum et armées par les «services» français, étaient des alliés prédisposés : l'Armée de la résistance du Seigneur de l'illuminé Joseph Kony, un résidu de l'armée d'Idi Amin Dada, et des fondamentalistes musulmans. Enfin, les réseaux Foccart et Pasqua ont

Mais le Foccart maître de son sujet (1958-1974) en avait déjà commis de belles : élimination des leaders de l'UPC et massacre des Bamiléké au Cameroun (1958-64); probable implication dans l'assassinat du président togolais Sylvanus Olympio (1963)¹⁶; contact permanent avec le « franc-tireur » Bob Denard, dont les « exploits » africains étaient un mode d'action des services français; relance de la dissidence biafraise (réarmée sous un camouflage humanitaire) et de la terrible guerre civile au Nigéria¹⁷. Par la suite, l'implication ivoirienne dans la guerre civile du Libéria a requis une sainte alliance des réseaux français.

En tous ces épisodes, on retrouve la phobie des Anglo-Saxons, et la volonté de leur tailler des croupières, géopolitiques et commerciales. A propos du rôle de la France au Rwanda, la journaliste belge Colette Braeckman écrivait : « *Peut-on sérieusement imaginer que la défense de la francophonie puisse coïncider avec la protection d'un régime digne des nazis ? Aucune loi Toubon ne pourra jamais réparer un tel outrage à l'esprit même de la langue française*¹⁸ ». On pourrait, à propos de Jacques Foccart, élargir le propos : en promouvant comme hérauts de la grandeur française en Afrique les Eyadéma et Mobutu, entre autres, en se fourvoyant avec « l'exemplaire » Côte d'Ivoire dans les guerres civiles nigériane et libérienne, Jacques Foccart n'a-t-il pas outragé pour très longtemps l'image de la France au Sud du Sahara ?

(suite de la note 15) recruté, entre autres mercenaires, des Français issus de l'extrême-droite, les miliciens serbes de l'épuration ethnique Arkan, et des Bosno-serbes impliqués dans le massacre de Srebrenica. Cf. Agir ici et Survie, *France-Zaïre-Congo, 1960-1997. Echec aux mercenaires*, L'Harmattan, 1997.

16. Via le commandant de gendarmerie Maïtrier, « conseiller » militaire d'Olympio.

17. Cf. Jacques Baulin, *La politique africaine d'Houphouët-Boigny*, Eurafor-Press, 1980, p.95-124; Foccart et Houphouët étaient, en cette affaire, étroitement associés.

18. In *Le Soir*, repris par *Courrier international* du 30/06/94.

foccartisons en rond

Une défoccartisation est-elle possible ?

«On peut en douter, répond Jean-François Bayart, car la classe politique française, toutes familles politiques confondues, paraît tenir pour légitime le foccartisme [...] pourtant responsable du fiasco de la politique africaine de notre pays. Tous les partis continuent d'y trouver leur compte, notamment en matière de financement des campagnes électorales »¹⁹.

Avec son fils Pierre, Charles Pasqua cultive un ample réseau africain (et proche-oriental). Mais il n'a pas l'autorité d'un Foccart. La disparition de ce dernier creuse donc un vide. Dans les allées du pouvoir se trouve peut-être le Gorbatchev des relations franco-africaines, celui qui autorisera le dégel du glacis impérial.

Le Secrétaire général de l'Elysée, Dominique de Villepin, a tenté au printemps 1997 de prendre en main le «dossier Afrique», parlant d'«assainir» les relations franco-africaines et de mettre au pas tous les réseaux qui y prospèrent²⁰. Il s'y était déjà essayé en mai 1995. L'échec n'a pas tenu seulement au charisme de Foccart, mais au maillage de compromissions françafricaines enserrant Jacques Chirac. Le déclin des dinosaures et la mort de leur parrain desserre peut-être les mailles. Mais le «prisonnier» ne chérit-il pas trop ses liens ? Il a appelé auprès de lui Jacques Toubon, président des Clubs 89 – haut-lieu du foccartisme. Dominique de Villepin lui-même ne semble pas être resté insensible aux charmes et préjugés de la Françafrique.

le sabre, le derrick et la rose

L'arrivée d'un nouveau gouvernement de gauche, emmené par Lionel Jospin, permettra-t-elle un ressaisissement ? La conviction du Premier ministre et d'une partie de son équipe est certes hostile à la prolongation, en Afrique, d'un néocolonialisme caricatural – et condamné, dans tous les sens du terme. De là à trancher le nœud gordien, la cédille de la Françafrique,

19. Interview au *Monde* du 29/04/97.

20. Selon *Le Canard enchaîné*, 09/04/97.

pour re-distinguer les deux parties, il y a plus qu'une bataille de convictions. Il y a le rapport de forces, en France, de trois logiques : politique, militaire et pétrolière.

En juin 1997 s'ouvrait un régime inédit de cohabitation, à horizon quinquennal. On pouvait penser que le sort de la politique africaine en cette période dépendrait de l'issue d'un double défi opposé à l'éthique jospinienne : celui de la majorité françafricaine des caciques du Parti socialiste, et celui de Jacques Chirac, Grand-maître françafricain arc-bouté sur son domaine réservé élyséen.

Mais la question risque bien d'avoir été tranchée avant même d'avoir été posée, par la force tranquille et conjuguée de deux pseudo-évidences : la présence militaire française en Afrique et la nécessité pour la France d'y entretenir des protectorats pétroliers.

Ces pseudo-évidences n'aveuglent que la classe politique française. La puissance allemande, par exemple, s'en exonère aisément. Chez les Français qui restent attachés à l'influence de leur pays, les esprits lucides conviennent qu'en Afrique, l'instrumentalisation militaire et pétrolière de cette influence comporte trop d'aspects contre-productifs pour ne pas devoir être radicalement repensée.

Mais voilà. Dans la V^e République, la configuration réelle des pouvoirs réserve une place tout à fait privilégiée à Elf et à l'armée. Installés au cœur du régime, ils détiennent le monopole de l'information légitime des gouvernants à propos du continent africain – entre autres. Interfère certes l'information sulfureuse des réseaux, mais leur impact réduit sur l'équipe Jospin n'en rend que plus hégémonique la logique militaro-pétrolière.

Dès juin-juillet 1997, celle-ci a fait tranquillement avaliser par le gouvernement Jospin ses options stratégiques au Gabon, au Tchad, au Niger, au Cameroun, etc. Des options non repensées, car le monopole n'incite pas à penser.

Ainsi, la sismicité politique qui affecte le continent africain n'aura pas accouché d'une nouvelle pensée politique de la relation de la France avec ce continent. Elf continue de mettre son pétrole en équation avec les Bongo, Biya, Déby, Abacha,

etc.; l'armée française croit qu'elle ne pourrait plus recruter sans «l'attrait» des périodes «outre-mer». Elf et l'armée inoculent leurs raisonnements aux ministres, qui ne peuvent qu'échouer piteusement à habiller en un discours politique crédible d'aussi pauvres arguments.

Pensée ou non, la relation franco-africaine changera. Il est préférable qu'elle soit pensée, et pas seulement contrainte par les événements. Même si le pouvoir est un puissant inhibiteur intellectuel, il n'est pas impossible que la gauche plurielle – non monolithique – réfléchisse aux impasses de l'actuelle politique franco-africaine. Et réagisse à la sclérose anti-démocratique des institutions françaises, qui réduit si dangereusement l'inspiration du pouvoir.

On peut aussi suggérer aux militaires et pétroliers – détenteurs par défaut de la réflexion stratégique – que leur propre intérêt n'est pas de construire d'illusoires lignes Maginot contre le processus irréversible de l'affirmation africaine. Mais l'hydre françafricaine ne sera pas vaincue sans contestations extérieures.

pour une intervention des citoyens

En 1993, l'écrivain camerounais Mongo Béti déclarait : *«Ce qui est réjouissant avec le néocolonialisme français, c'est sa maladresse en quelque sorte éléphanterque. Il n'y a pas au monde, après la disparition de l'URSS, une autre puissance qui oserait faire l'étalage d'un impérialisme aussi ringard»*²¹.

Malheureusement, dans un magasin de porcelaine ethnique, un éléphant peut faire beaucoup de dégâts : on l'a vu au Rwanda, en 1994. Or, constate le professeur camerounais Eboussi-Boulaga, *«le Rwanda est au dedans de nous»*²². A «nous» de ne pas le laisser de nouveau advenir.

Lorsque l'on s'attarde à discuter avec des Africains des difficultés économiques de leur continent, ou des situations de misère qui peuvent s'accroître en tel ou tel pays, on en arri-

21. Interview au *Messageur* du 12/04/93.

22. Cité par Valentin Siméon Zinga, «L'imposture du pouvoir, fondement du radicalisme», in *Le Messageur* (Douala) du 21/08/95.

ve presque toujours au problème de la légitimité du pouvoir et des institutions. Certes, ce n'est pas l'État qui peut générer le développement. Il peut au moins ne pas l'interdire, ni le tuer dans l'œuf; il pourrait même lui rendre quelques menus services. Certes, personne ne pourra dispenser les Africains de construire une échelle de pouvoirs légitimes; mais il est sûr qu'on peut les en empêcher en consolidant, au service d'un néocolonialisme caricatural, «la politique du ventre» de potentats locaux, voire ses dérives criminelles ou ethnistes.

Tel est le scandale auquel les citoyens français ont laissé s'accoutumer leur «monarchie républicaine». Tel est celui que, pour leur propre dignité, ils devraient se hâter de faire cesser, par l'information et l'interpellation. Avec le concours intéressé des citoyens africains et européens.

Le néocolonialisme foccartien prétendait épargner aux Africains francophones la morsure de l'histoire. Ils ont eu la domination et la morsure. Celle-ci se fait plus cruelle – annonçant peut-être la liberté, non la fin des souffrances. Ainsi, pour sortir du mobutisme, on aurait pu imaginer des moyens plus économes en vies humaines – si la France, par exemple, avait eu quelque respect pour l'éveil démocratique de l'Afrique. De même, une justice internationale moins sabotée aurait pu éviter que ne se règlent, par la faim, le fer et le feu, les comptes du génocide de 1994.

L'histoire s'est écrite ainsi, mais nous n'adhérons pas à ses façons. Il est plus que temps de songer à nous co-civiliser.



Personnages provenant de défense d'éléphant (ivoire sculpté), Boma, Bas Congo. Ces hommes et femmes, nobles, portent des costumes européens typiquement 19^e siècle.

congo : de la dette aux trésors détournés

*un entretien avec éric david**

Dans quelle mesure le changement de régime à Kinshasa peut-il mettre en cause des engagements que l'ancien régime avait pris, notamment à l'égard des institutions financières internationales ?

Eric David — Normalement, un changement de gouvernement, même quand il correspond à un changement de régime, n'implique aucune rupture internationale par rapport au passé: le gouvernement change, l'Etat demeure. L'Etat du Congo reste donc entièrement lié par les engagements internationaux qui liaient l'Etat du Zaïre.

Aucune exception à cette règle ?

ED . — La Russie bolchevique avait répudié les dettes du Tzar, mais la communauté internationale n'a jamais accepté cette décision, si ce n'est par résignation, par lassitude. Et récemment, la Russie a décidé d'honorer ces vieilles dettes, ce qui montre bien que même dans ce cas, la règle juridique a fini par l'emporter. Même une rupture politique aussi importante

*. Professeur de droit international à l'ULB.

que celle d'octobre 1917 ne justifie pas de rupture dans la continuité de l'Etat. Le seul élément susceptible de rompre la continuité d'un Etat, c'est ce que l'on appelle une mutation territoriale – sécessions, dissolution d'un Etat en plusieurs autres, perte de territoires importants. Les mutations peuvent, sous certaines conditions, autoriser l'Etat successeur à ne pas honorer les engagements de l'Etat prédécesseur.

Cas de figure qui pourrait s'appliquer à la Belgique, en cas d'éclatement, par rapport à la dette.

ED .— Exactement.

Faut-il comprendre que le gouvernement Kabila ne dispose d'aucune marge de manœuvre, que rien ne pourrait être renégo-cié ?

ED .— C'est une autre question. On peut toujours renégocier les termes et les conditions relatifs à la charge de la dette, même sans changement de régime; de nombreux gouvernements le font. Il serait plus qu'étonnant que le gouvernement Kabila ne le fasse pas, mais il serait tout aussi étonnant que les bailleurs de fonds s'inclinent sans plus : rien ne les y oblige.

Juridiquement, je ne vois qu'un argument qui pourrait être invoqué: il faudrait démontrer que les emprunts accordés au Zaïre l'auraient été à la légère. Le Rwanda a mis une telle argumentation en avant, en avançant l'idée que les emprunts du régime Habyarimana avaient servi à financer le génocide, en particulier ceux consentis entre le 1^{er} octobre 1990 et février-mars 1993 (jusqu'aux accords d'Arusha). Ces emprunts ont en effet été largement consacrés à l'achat d'armes, et les bordereaux que l'on a retrouvés prouvent qu'il s'agissait d'acheter des machettes (cinquante ou cent mille machettes en une fois, c'est beaucoup, même dans un pays où on les utilise couramment en agriculture), des camions de transport de troupes, ... Pierre Galand et Michel Chossudowski ont enquêté à ce sujet dans les documents de la Banque Nationale du Rwanda, et les conclusions qu'ils en tirent semblent claires : avant 1994, l'ancien régime rwandais avait réussi à

obtenir des prêts auprès de la Banque mondiale; ces prêts avaient permis d'équiper de l'armée d'Habyarimana. On peut reprocher à la Banque mondiale d'avoir accepté un peu trop facilement de signer les documents qui lui étaient présentés, autorisant ainsi les banques à délivrer les fonds. En ce sens, le gouvernement actuel du Rwanda reproche à la Banque mondiale une certaine négligence.

Le même reproche pourrait être formulé à propos des prêts consentis au Zaïre : vu l'état de gabegie du régime, vu l'usage qui était fait des avances octroyées, par le président Mobutu et par les barons du régime, était-il raisonnable d'accorder ces prêts ? Autrement dit, le Congo pourrait contester sa dette vis-à-vis des bailleurs de fonds, dans la mesure où les fonds accordés servaient non pas au développement du pays, mais seulement à enrichir les potentats locaux. On pourrait alors, si cette argumentation passe la rampe, aboutir à une espèce de responsabilité partagée, et donc à une diminution de la dette actuelle du Congo à l'égard des bailleurs de fonds. Bien sûr, il faut prouver la réalité de ces négligences, ce qui n'est pas une mince affaire.

Mais une telle procédure n'a pas encore été ouverte par le Congo, ce n'est encore qu'une virtualité juridique...

ED .— En effet. Avant d'en venir là, le gouvernement Kabila doit sans doute faire la lumière sur les comptes du Zaïre. C'est d'ailleurs à travers un tel examen qu'on pourrait, le cas échéant, faire apparaître les «fautes» des bailleurs de fonds.

La question suivante est ainsi liée à la précédente. Le Congo pourrait peut-être récupérer indirectement une partie du pillage dont le clan Mobutu s'est rendu coupable, en mettant en cause une co-responsabilité des institutions internationales; il pourrait aussi, ce serait plus direct, récupérer tout ou partie des avoirs de Mobutu. Comment cette récupération se pose-t-elle au plan juridique ?

ED .— Juridiquement, le problème est assez simple; c'est factuellement, pratiquement que les difficultés sont grandes. Il faut d'abord localiser cet argent. Il faut ensuite démontrer le

caractère illicite de l'enrichissement; si l'on peut démontrer qu'il s'agit de détournements de fonds, de soustraction frauduleuse d'un bien qui n'appartient pas à celui qui s'en est emparé – on peut donc parler de vol – alors la propriété du titulaire de ces fonds est viciée, et les propriétaires légaux peuvent se manifester. Mais la démonstration du caractère délictueux de l'enrichissement n'est pas simple : il faut prouver que les sommes qui se trouvent dans des banques ou des organismes financiers au nom de la famille Mobutu ont été illégalement attribués au Président, et qu'il ne s'agit pas simplement d'une liste civile du Prince, confortable, certes, mais correspondant à une décision des instances de l'Etat. Si les fonds proviennent des caisses de l'Etat, il faut prouver qu'ils n'en sont pas sortis conformément aux dispositions financières et monétaires de ce même Etat. Tout cela doit être mis en évidence pour montrer qu'il y a bel et bien fraude, par rapport au droit zaïrois. Les détenteurs de fonds sont alors des receleurs. Le receleur ne l'est vraiment que s'il est conscient de l'origine illicite des sommes qu'il détient; sinon, il n'est pas receleur, mais il n'en demeure pas moins que la propriété des fonds est viciée.

La difficulté est donc bien de faire le partage entre ce qui seraient des sommes «normalement gagnées» par Mobutu comme chef de l'Etat – après tout, un chef d'Etat n'est pas rémunéré au tarif du SMIC – et des sommes qui vont bien au-delà d'une rémunération normale de chef d'Etat. Et il faut montrer que ces sommes ont été acquises en violation du droit zaïrois. Alors, le propriétaire lésé, à savoir l'Etat congolais, devrait pouvoir se manifester comme propriétaire légitime, et se voir reconnaître le droit de récupérer ces sommes.

L'énormité du montant, pour autant que les sommes dont on parle recouvrent la réalité, n'est-elle pas une preuve en elle-même ?

ED .— Je ne pense pas qu'un juge pourrait se satisfaire d'un tel argument. L'argument contourne l'examen du point au regard du droit zaïrois : comment démontrer la violation de ce droit, si l'Etat zaïrois trouvait normal de payer par exemple un milliard de dollars par an en guise d'émoluments à son Président ? Il faudrait alors invoquer des principes de droit beaucoup plus généraux, et quelque peu inorthodoxes. On

pourrait penser à des principes de bonne foi, d'enrichissement sans cause, mais cela revient à jeter la suspicion sur les actes d'un Etat, et à le mettre en cause en tant qu'Etat, au nom du fait qu'il ne serait rien d'autre que le représentant effectif de quelques intérêts, ce qui revient à faire la critique de l'Etat comme non démocratique. De la part d'un juge, il serait original et audacieux de s'engager dans cette voie.

Il ne faudrait cependant pas croire cette éventualité totalement impossible. Aujourd'hui, le droit charrie tellement de valeurs à travers ses règles que l'on peut toujours trouver une règle qui énonce une valeur à laquelle on désire se référer, dont on prétend se prévaloir. C'est imaginable, mais les juges sont naturellement prudents, et il faudrait donc bénéficier d'une certaine chance pour qu'un juge progressiste prête une oreille bienveillante à la plaidoirie d'un avocat qui invoquerait les principes démocratiques énoncés par la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, ou par le pacte relatif aux droits civils et politiques... Mais c'est plaidable.

Devant quelle instance ce dossier devrait-il être plaidé?

ED .— C'est le juge du lieu où se trouvent les fonds qui serait sans doute compétent. Juges suisses, juges belges, juges français, et juges d'un certain nombre de paradis fiscaux... Il faut évidemment commencer par retrouver les sommes en question. Même dans les paradis fiscaux, on voit parfois des juges soucieux de redorer l'image de leur pays, accueillir avec bienveillance les réclamations de ceux qui se prétendent les véritables propriétaires des sommes détournées, à condition, encore une fois, de prouver le caractère illégal de l'acquisition des fonds. Des procès pourraient être intentés dans de très nombreux pays, avec des résultats probablement divers.

L'exemple des Philippines et de l'ex-président Marcos montre qu'il est possible d'obtenir des résultats. La fortune de Marcos a été largement récupérée par l'Etat philippin devant les tribunaux américains. Mais le cas haïtien représente un contre-exemple : Baby Doc (Duvalier Junior) n'a jamais rien dû restituer, les tribunaux français ayant estimé que l'Etat haïtien voulait accomplir des actes de souveraineté en France, auxquels eux, juges, n'entendaient nullement donner suite – raisonnablement curieux à mes yeux. L'action intentée par l'Etat

haïtien avait été jugée incompatible avec la souveraineté française. Mais ce jugement a été justement critiqué, notamment dans *Le Manuel de droit diplomatique* du professeur J. Salmon.

D'autres exemples ?

ED . — La fortune du roi Farouk, ancien roi d'Egypte, renversé par Nasser, a elle aussi fait l'objet de procès. Mais, pour autant que je m'en souviene, les plaignants étaient davantage des personnes privées que l'Etat égyptien. Les cas ne sont donc pas vraiment comparables. Non, les deux cas typiques auxquels je pense sont ceux de Marcos et de Duvalier, avec des résultats nettement opposés.

Propos recueillis par Pierre Gillis,
le 5 décembre 1997

mozambique : quel après-guerre ?

interview de éric callier

Eric Callier est actuellement et depuis plusieurs années gestionnaire de projets à Oxfam-Solidarité; il a travaillé pendant onze ans en Afrique, dont neuf au Mozambique. Il est revenu du Mozambique en 1992; son travail actuel l'amène à y retourner deux fois par an. Son travail sur place concernait l'alimentation en eau potable de zones rurales, via de petits systèmes d'approvisionnement, dans le cadre de la Direction Nationale de l'eau, qui appartient elle-même au Ministère des Travaux Publics – au départ par contrat local avec une couverture de volontaires ou de coopérants ONG, d'abord du service civil international, puis pour l'UNICEF, et finalement pour Oxfam-Solidarité.

Le Mozambique a connu une très longue guerre. Officiellement, en tout cas, pratiquement sans doute aussi, elle est terminée. Comment le Mozambique s'en est-il sorti, quelles en sont les traces ?

Eric Callier — Je qualifierais volontiers la guerre au Mozambique de guerre de déstabilisation. Cette guerre a été

longue, mais elle ne l'a pas été de la même manière sur tout le territoire, elle n'a pas connu partout la même intensité. Mais il est vrai que la déstabilisation a été féroce du temps de la Rhodésie, dont le relais a ensuite été pris par l'Afrique du Sud; l'Afrique du Sud a donc poursuivi les opérations depuis l'indépendance de la Rhodésie, l'actuel Zimbabwe, au début des années 80 – j'ai pu effectivement en voir des séquelles puisque je suis arrivé en 1980 au Mozambique. Cette guerre s'est étendue petit à petit et s'est terminée officiellement, comme on le sait, en 1992. Je pense qu'on peut dire qu'elle s'est effectivement terminée. En tout cas, en 1993, elle l'était vraiment, ce qui s'est ressenti profondément : toute la vie au Mozambique en a été radicalement modifiée, surtout dans les campagnes.

Elle ne s'est pas déroulée dans l'ensemble du territoire, disiez-vous; les zones de guerre étaient donc plus ou moins localisées ?

EC .— Absolument : cela tient aux motifs et à l'histoire de cette guerre. Elle a débuté par des opérations de sabotage et de terrorisme menées à partir de la frontière rhodésienne et même jusqu'au cœur de la province de Gaza. Cette phase s'est terminée avec l'indépendance du Zimbabwe, mais l'Afrique du Sud a alors pris les choses en main : ce sont des *lobbies*, militaires et portugais, qui ont pris la direction de la guerre de déstabilisation. Ils ont d'abord poursuivi la même tactique – sabotage et terrorisme. J'étais là quand ils ont bombardé une prétendue base de l'ANC, en réalité une crèche et une usine de confiture. Ensuite, dans une deuxième phase, ils ont opté pour une déstabilisation beaucoup plus intense et beaucoup plus dangereuse, en armant des mercenaires et en les envoyant au Mozambique.

La gravité des problèmes économiques a enfin incité une partie des habitants à rejoindre une rébellion qui n'était au départ qu'une extension du terrorisme sud-africain, de sorte que les affrontements ont gagné en ampleur et se sont développés, d'abord, à nouveau, le long des frontières de la Rhodésie et de l'Afrique du Sud, et puis se sont étendus dans le Nord. Comme le Malawi, au Nord, s'entendait très bien avec l'Afrique du Sud de l'*apartheid*, il a aussi servi de base arriè-

re, notamment aux provinces de Tete, Zambezie, et du Niassa.

Le bilan de la guerre est-il lourd en terme de destructions ?

EC .— Oui. D'abord il est lourd au point de vue humain. Je ne connais pas exactement les chiffres, mais ils sont énormes – certains parlent d'un million de morts, mais personne ne pourra sans doute vérifier. La longueur de la guerre est une des raisons de l'importance des pertes humaines; elle a affecté les zones rurales, et à la fin de 1992, elle s'étendait pratiquement à l'entièreté du territoire, à l'exception des villes – exception remarquable si on compare à la situation en Angola, les villes n'ont pratiquement jamais été attaquées.

Les services de base à la population ont été extrêmement touchés – au moins un tiers des postes de santé ont été détruits, et à peu près la moitié des écoles primaires rurales. C'est catastrophique, notamment du point de vue de la santé, de l'alphabétisation, du point de vue de la connaissance de la langue portugaise (le portugais est la langue de communication), du pourcentage des gens qui fréquentent l'école; sur tous ces plans, on constate un net recul pendant la guerre.

En ce qui concerne les structures de production, l'agriculture, l'industrie éventuellement ?

EC .— La déstabilisation des zones rurales a évidemment provoqué une chute de production terrible en agriculture, directement d'une part, mais aussi parce que le manque de sécurité poussait les paysans à quitter les zones non sûres. Sur une population d'environ 15 à 16 millions d'habitants, à peu près 1.8 millions ont franchi les frontières pour aller se réfugier à l'extérieur, principalement au Malawi. D'autre part, on évoque le chiffre de 4 à 5 millions de personnes déplacées à l'intérieur même du pays (ils ont fui l'endroit où ils habitaient et où ils cultivaient). De toute façon, du point de vue de l'agriculture, ce fut une catastrophe.

Tout ce qui fonctionne en réseau dans les zones rurales a été atteint, et donc aussi le commerce. Les travaux publics ont

été moins visés, mais la santé, l'éducation, le commerce et l'agriculture ont été extrêmement touchés.

Depuis 1993, la guerre est terminée. Est-ce que tous ces secteurs, qui avaient été touchés, ont redémarré, ont-ils pris un nouvel essor ?

EC .— Oui. Ce qu'il faut dire d'abord, c'est que, par contraste avec ce qu'on a connu en Angola – que je connais un peu par mes lectures – les choses n'ont jamais arrêté de fonctionner. C'est étonnant et remarquable. Je ne vais pas faire un couplet sur l'héroïsme des gens, mais je peux témoigner, dans mon secteur par exemple, dans le domaine de l'eau rurale, que les travailleurs n'ont jamais arrêté les constructions nécessaires à l'approvisionnement en eau, bien que ce travail exige des déplacements en camion ou en tracteur. Il y a eu quelques tués, pas tellement, heureusement, mais il était très difficile de faire comprendre ici, en Belgique, qu'en pleine guerre les choses continuaient. Par exemple, le taux de couverture (à savoir le pourcentage des habitants en zone rurale qui ont accès à l'eau potable de bonne qualité) a augmenté de façon régulière malgré la guerre, ce qui est difficile à imaginer.

Les secteurs les plus touchés font l'objet de gros efforts, d'une part en termes de reconstruction (écoles et postes de santé), et d'autre part en termes de formation. Mais cela se passe dans un contexte économique différent, on en parlera évidemment.

L'effort de reconstruction du gouvernement et des services publics est absolument visible, mais aussi, il faut le souligner, celui des habitants eux-mêmes. Par exemple, les gens qui avaient fui leur village, reviennent maintenant, et reconstruisent villages, fermes et maisons à un rythme absolument incroyable. Même les réfugiés qui étaient à l'étranger, notamment au Malawi, sont revenus en masse en l'espace d'une année et demi : environ 1.7 millions de personnes sont revenues. C'était visible à l'œil nu.

Venons-en à ce nouveau contexte économique. Traditionnellement, l'Angola et le Mozambique étaient les régimes réputés

progressistes en Afrique, qualifiés de marxistes, ce qualificatif étant plaqué sur une tentative de développement dans lequel l'Etat joue le rôle central. Ce genre de qualificatif est-il encore d'actualité?

EC .— Certainement plus. Pour ce qui est du marxisme, il était effectivement revendiqué, avec fierté, par le FRELIMO, le parti au pouvoir, notamment à travers des résolutions de congrès. Il faut cependant préciser que le FRELIMO, au départ alliance de plusieurs forces anticolonialistes, pendant les années 60, ne s'est jamais voulu un parti de masse. Il est devenu un parti, une fois l'indépendance acquise, après avoir été un front, et ensuite, au début des années 80, il a opté officiellement pour une voie socialiste. Il ne se voulait pas parti de masse au sens où il n'a jamais prétendu enrôler toute la population, préférant favoriser une adhésion consciente et volontaire, quitte à n'impliquer qu'une minorité de la population.

Un parti d'avant-garde ...

EC .— C'est ce qu'ils disaient. C'est peut-être ce qui a permis à ce parti de garder une certaine unité à travers les bouleversements politiques auxquels il a été confronté, unité qui subsiste encore actuellement.

Cela dit, son poids politique et son poids dans la société ne sont plus aussi grands qu'auparavant. Les élections qui ont eu lieu récemment – mais ne sont pas les premières – ont marqué un certain recul du FRELIMO, notamment à l'Assemblée Nationale : le FRELIMO a perdu des sièges, même s'il dispose toujours de la majorité.

De quand datent ces élections ?

EC .— Le paquet «fin de la guerre» impliquait démilitarisation, fusion des armées, pacification, et avait aussi des volets politiques. Cela date de 1993, après la fin de la guerre.



Personnages provenant de sculptures en ivoire, 19^e siècle, Boma, Bas Congo. Cette région était l'une des plus exposée à l'influence européenne et aux activités des missionnaires pendant le 16^e siècle; depuis cette époque, de nombreuses sculptures en ivoire incorporent des personnages européens et des symboles chrétiens.

Et c'est à cette occasion-là que d'autres forces politiques sont entrées au Parlement ?

EC .— Absolument. En gros, il s'est agi d'un affrontement politique entre la RENAMO, le parti rebelle qui avait été soutenu par l'Afrique du Sud, et le FRELIMO. Il y a bien sûr eu une multitude d'autres partis, plusieurs dizaines, qui n'ont pas obtenu de scores très significatifs.

Les autres petits partis sont-ils constitués sur une base locale ?

EC .— Certains, bien que la législation freine la formation de partis purement locaux : il faut des signatures dans les différentes provinces, afin de contenir, de combattre ce qu'ils appellent le tribalisme, le provincialisme, le régionalisme – une réalité. Mais il reste que certains partis sont davantage ancrés au centre, ou au Nord, ou au Sud (on distingue en gros trois régions : le Nord, le centre et le Sud). Les clivages sont aussi religieux, philosophiques, ou économiques : certains partis sont très libéraux, d'autres plutôt travaillistes. Il y a toute une gamme de partis.

Tout cela débouche sur un éclatement de petits partis qui n'ont finalement pas pesé sur l'affrontement principal...

EC .— Pas beaucoup. Une coalition de deux ou trois petits partis a gagné quelques sièges, mais c'est assez minime.

Le FRELIMO, construit comme un front, héritier d'un mouvement de libération nationale, est devenu parti; cette transformation s'est-elle accompagnée d'une redéfinition en profondeur de son rôle ?

EC .— Cela va de soi. Il est clair que le FRELIMO a à son actif la libération nationale, mais il peut aussi se flatter d'avoir été le vecteur d'importants progrès sociaux dans la phase qui a suivi, notamment en matière de santé et d'éducation, même

si les nouvelles générations l'oublient parfois. Le grand débat actuel porte d'une part sur l'exigence de décentralisation /démocratisation, et sur l'économie d'autre part. Le discours dominant n'est pas toujours très clair, mais il semble se dégager une tendance, notamment sous l'impulsion du Président, celle d'aménager le système dans un sens libéral tout en sauvegardant les acquis sociaux.

Cette évolution s'appuie sur une réalité sociale : parmi les anciens du FRELIMO, certains, parfois proches du pouvoir, ont eu et ont d'importantes responsabilités économiques. Si le cadre dans lequel ils exercent ces responsabilités se libéralise, se privatise, ils sont souvent disposés à en profiter, littéralement et individuellement : vive le *business*, disent-ils, et ça divise la population. Il y a des gens qui sont pour en disant «il faut se battre à fond sur le terrain économique», alors que d'autres disent que ce n'est pas sérieux, mais cette contradiction traverse le FRELIMO.

Sur ce terrain-là, y a-t-il une opposition évidente, claire, avec la RENAMO? Peut-on clairement dire que le FRELIMO se positionne en défenseur des conquêtes sociales, alors que les autres seraient plutôt enclins à mettre l'accent sur une ouverture plus grande au marché?

EC .— Oui, les évolutions récentes n'ont pas vidé le clivage gauche/droite de son sens, même si la gauche se redéfinit. On voit aussi les familles politiques occidentales s'efforcer de prendre pied sur le terrain mozambicain – notamment les démocrates-chrétiens, via l'UPADB, coraqué par Wilfried Martens, et la RENAMO joue dans ce jeu. Je trouve personnellement scandaleux que la RENAMO soit acceptée comme une force politique honorable alors qu'elle est née comme l'instrument d'une manipulation, ce que de nombreuses enquêtes, y compris celles des commissions de l'Assemblée américaine, n'ont pas manqué de mettre en évidence. Les dénonciations sur les méthodes de la RENAMO ont été oubliées. Un ancien mouvement rebelle téléguidé par l'Afrique du Sud peut-il se transformer en force politique «ordinaire»? Je n'y crois pas trop.

Malgré tout, et dans une certaine mesure, légitimé par les élections...

EC .— Il faut le constater. Parce qu'il y a eu un phénomène assez classique de ras-le-bol, de rejet à l'égard d'une série de choses qui n'allaient pas bien – en grande partie à cause de la guerre, il faut le dire, mais le pouvoir est ressenti comme au moins partiellement responsable de ces échecs. Maintenant, on verra ce que donneront les prochaines élections, qui seront des municipales partielles (une cinquantaine de municipalités à renouveler, dans des villes, grandes et moyennes; les zones rurales ne sont pas concernées). Ces élections étaient prévues pour la fin de cette année-ci, mais la préparation s'est avérée trop courte, ce sera pour avril 98. Au niveau municipal, on peut cependant s'attendre à voir émerger pas mal de candidats indépendants.

Le local pèse davantage... Mais si j'ai bien compris, on peut quand même dire que dans l'affrontement politique actuel, le clivage gauche/droite est repérable. Libéralisation et ouverture au marché, disions-nous : ça marche ?

EC .— Je pense que oui, mais ça dépend de ce que l'on entend par «ça marche». Les grands indicateurs économiques classiques sont en hausse.

Le PNB, par exemple ?

EC — C'est cela. L'inflation, qui fut grave, est pratiquement maîtrisée. Le Mozambique s'est jeté avec ferveur sur la rigueur économique, et même sur la rigueur en matière monétaire.

Ce sont de bons élèves du FMI?

EC .— Absolument; ce sont de bons élèves de manière générale. Ils ont d'abord essayé de faire leur plan d'ajustement

structurel sans la Banque Mondiale et sans le FMI, mais ils sont quand même entrés au FMI, en 1987 je pense. Le pays a connu depuis plusieurs dévaluations, et l'évolution des indicateurs est saluée comme positive par les autorités financières mondiales. Maintenant, comme on l'a d'ailleurs observé dans d'autres pays, ces progrès ne sont en rien incompatibles avec l'approfondissement des différences sociales. Des débats ont lieu sur la gratuité des soins de santé, sur l'accès à l'enseignement, c'est évident.

En pratique, des mesures restreignant l'accès à l'enseignement, aux soins de santé, ont-elles été prises effectivement ?

EC .— Pas précisément. Mais une évaluation fine des rapports sociaux n'est pas évidente, dans la mesure où la fin de la guerre induit en elle-même de profonds changements, et où il est difficile de faire la part des choses. Il faut d'ailleurs rappeler que la réforme économique avait commencé pendant la guerre, mais que son impact n'avait pas été très grand, du fait de la guerre. Ce qui change beaucoup aussi, c'est l'avènement d'un autre pouvoir en Afrique du Sud. Tous ces facteurs sont difficilement isolables : qu'est-ce qui joue le plus ?

Et puis, il faut tenir compte des problèmes dont le Mozambique n'a pas le monopole : la dette, par exemple, au service de laquelle est consacrée une bonne partie des revenus de l'exportation. Les créanciers ne sont pas seulement les institutions de Bretton-Woods, mais aussi l'ex-URSS ; c'est un sujet très chaud pour le moment.

Que la Russie a pris à son compte ?

EC — C'est ça. Peut-être que l'entrée de la Russie dans le club de Paris permettra au Mozambique de négocier une partie de ses dettes. Mais c'est quand même un poids énorme sur l'économie, qui pose la problématique de la perte de souveraineté...

Suite au poids de la dette ?

EC. — Notamment suite au poids de la dette. Mais les opérations des Nations Unies pour la pacification ont aussi fait bon marché de la souveraineté nationale mozambicaine, et pourtant, il serait faux de leur attribuer, aux Nations Unies, le mérite d'avoir rétabli la paix : il y a eu la paix parce que les Mozambicains l'ont voulue. On voit bien que là où les gens ne veulent pas la paix, Nations Unies ou pas, il n'y a pas de paix véritable. La paix est une conquête des Mozambicains eux-mêmes. Mais la souveraineté nationale a été entamée dès cette époque, notamment par un *Trustfund*, mis sur pied pour «gérer» la démilitarisation et les élections.

Trustfund: qu'est-ce que c'est ?

EC. — Il s'agit d'un pot commun constitué par un ensemble de pays donateurs, comme on dit, et que ces derniers gèrent, à l'exclusion des autorités du Mozambique, ce qui est quand même assez incroyable. Cette pratique a aussi été mise en œuvre ailleurs qu'au Mozambique.

Ce type d'ingérence progresse. Par exemple, dans le secteur de l'eau, on commence à sentir le poids d'organismes comme la Banque Mondiale, qui fait pression pour privatiser les compagnies de distribution d'eau dans les villes, en déployant une véritable artillerie de consultance sur la réorganisation institutionnelle et économique du secteur. Les «tuteurs» du Mozambique manient aussi bien le bâton que la carotte, représentée par des promesses de nouveaux crédits. Leur présence et leur force sont indéniables.

Le développement guidé par les institutions de Bretton-Woods favorise-t-il l'émergence d'une bourgeoisie urbaine, qui profiterait bien plus directement de l'ouverture au marché que le restant du pays ?

EC. — Peut-être moins qu'on ne pourrait s'y attendre : la formation d'une bourgeoisie nationale est très en retard au Mozambique, pour des raisons historiques – d'abord le type de colonisation, et ensuite les options socialistes du régime après l'indépendance; il n'y a pas vraiment eu de formation

d'une bourgeoisie depuis des années et des années, même pas d'embryon. Mais ça va commencer.

Sur quelle base pourrait se faire l'accumulation nécessaire à cette émergence ? Qu'est-ce qu'on produit au Mozambique ?

EC .— La production, c'est avant tout et presque exclusivement l'agriculture et la pêche. Il faut tenir compte d'une importante production non comptabilisée, à savoir l'autoproduction domestique. Le pourcentage de la population qui vit dans les campagnes représente de 65 à 75 % du total, ce qui est beaucoup par rapport aux pays voisins. Et les gens qui sont à la campagne travaillent presque tous dans l'agriculture.

Une partie de la production agricole est exportée : le cajou (la noix de l'anarcadier), les produits de la pêche, notamment les crevettes, et, dans une moindre mesure, le coton. Les réformes actuelles entendent pousser ces cultures d'exportation, au détriment des autres. La politique à mener à propos du cajou fait l'objet de controverses, dessinant des clivages exemplaires et parfois inattendus. Il faut savoir que la noix de cajou demande tout un processus de traitement, et que les coûts de ce traitement sont plus bas en Inde. L'Inde est en effet un des plus grands producteurs de cajou, et des facteurs d'échelle, d'importants investissements ainsi que le coût relativement bas de la main d'œuvre indienne expliquent que le traitement de la noix de cajou y soit bon marché. La controverse oppose d'un côté les tenants d'un certain nationalisme, qui souhaitent transformer le produit à l'intérieur du pays, à ceux qui, de l'autre, plaident pour que le Mozambique se spécialise dans le domaine de la culture, de la production et pour que toute la production brute soit envoyée en Inde ou en Asie pour y être traitée. Il est clair que dans ce cas, la valeur ajoutée sur la transformation ne resterait pas au Mozambique. Une partie de la classe économique mozambicaine est sensible aux arguments nationalistes, en particulier les anciens propriétaires portugais, qui entendent bien continuer à effectuer la transformation localement et espèrent y gagner au moins une partie de la plus-value. Le problème se complique du fait que la Banque Mondiale, favorable à l'exportation de la production brute et à sa transformation à l'extérieur du pays, propose simultanément d'augmenter à la fois la production et les prix d'achat aux paysans. On trouve là assez curieusement,

face à face, une tendance « banque-mondialiste », affirmant sa volonté d'augmenter la production, de relever les prix payés aux agriculteurs, et d'exporter la production, et une tendance nationaliste désireuse de conserver la maîtrise locale du processus de transformation, au prix du maintien à un niveau assez bas des prix à l'achat. Enfin, pour simplifier le tout, de nombreux Asiatiques sont traditionnellement impliqués dans l'économie du cajou, ce qui a amené certains à développer une argumentation à relents si pas racistes, au moins ultra-nationalistes, du genre « les experts de la Banque Mondiale sont des Indiens, et ils sont de mèche avec les producteurs indiens ». Le débat était très intéressant !

Cela dit, le grand défi économique, c'est l'intégration régionale.

Intégration régionale : avec l'Afrique du Sud, l'Angola, et éventuellement avec le Congo ?

EC .— D'abord l'Afrique du Sud. Les contacts avec certains pays voisins sont assez limités, c'est un effet de l'histoire coloniale : pratiquement rien avec Madagascar, et très peu de contacts, sinon politiques, avec la Tanzanie, même si la frontière tanzanienne n'est pas fermée – bien au contraire, le commerce local à la frontière a toujours fonctionné. Mais le problème majeur, le grand défi, la grande chance peut-être aussi, c'est l'intégration avec l'Afrique du Sud. Chance et problème à la fois, à cause de l'évidente disproportion entre les puissances que sont l'Afrique du Sud et le Mozambique.

Economiquement, ça fait penser au pâté d'alouette - un cheval, une alouette ?

EC .— C'est à peu près cela, si ce n'est que potentiellement, le Mozambique est extrêmement riche – ses atouts sont réels. Le manque d'investissement est patent, tant sous le colonialisme qu'après l'indépendance : trop peu d'investissement pour les infrastructures commerciales, pour les exploitations des mines, celle du gaz, du pétrole, les aménagements hydro-électriques, etc. On a certes construit le barrage de Cabora

Bassa, l'un des plus grands d'Afrique, au centre du Mozambique, sur le fleuve Zambèze.

Réaliser l'intégration économique avec l'Afrique du Sud, c'est développer des complémentarités, mais aussi éviter de se faire bouffer par l'Afrique du Sud, qui inonde déjà le Mozambique de ses produits.

Le Mozambique et l'Afrique du Sud ont toujours été liés, même pendant la guerre – dont il ne faut pas oublier qu'elle a été menée par l'Afrique du Sud. L'exemple de l'électricité est révélateur : celle qui alimente la ville de Maputo vient en partie d'Afrique du Sud, et celle produite par le barrage de Cabora Bassa est exportée vers l'Afrique du Sud, et ça n'a pratiquement jamais cessé, même pendant la guerre. Cette intégration est un fait.

La proximité politique avec l'Afrique du Sud, le côté récurrent des questions liées aux rapports avec l'Afrique du Sud tient aussi à l'empire historique du Sud du Mozambique sur tout le pays : la capitale est dans le Sud, le plupart des élites viennent du Sud – tout cela contribue à faire de l'intégration avec l'Afrique du Sud le problème majeur, sans aucun doute.

Le commerce de tous les jours entre l'Afrique du Sud et le Mozambique est visible; le flux dominant s'écoule d'Afrique du Sud vers le Mozambique, et les droits de douane ne sont pas toujours payés.

Pas de droits de douane : absence de droits ou fraude ?

EC .— Fraude, incontestablement, à laquelle le Mozambique s'efforce de mettre fin, notamment avec l'aide de la Banque Mondiale : il s'agit de contrôler les importations. Cette reprise en mains, amorcée il y a un an, commence à porter ses fruits – et heureusement, parce que la situation était assez catastrophique, notamment du point de vue de la corruption. L'absence de contrôle ouvrait sans limite le marché mozambicain aux produits abondants et bon marché de ce puissant voisin, aux dépens des petits et moyens producteurs locaux...

L'Afrique du Sud apparaît comme un candidat tout désigné à l'hégémonie dans cette région du monde ...

EC .— Absolument. Il faut trouver des formules qui permettent d'investir au Mozambique, mais qui protègent l'économie locale. La quadrature du cercle, en quelque sorte...

Y a-t-il des projets politico-économiques qui s'inscrivent dans cette direction ? Je pense à l'organisation éventuelle d'un marché commun, à des accords politiques précis...

EC .— Des accords bilatéraux existent, notamment avec l'Afrique du Sud, et puis il y a le SADCC, qui est le regroupement (au départ politique) des pays de la ligne de front, c.à.d. les pays qui devaient affronter en première ligne les conséquences de la politique de l'*apartheid*.

L'Angola, le Mozambique, la Tanzanie ...?

EC .— Au départ, pratiquement tous les pays voisins du Mozambique en sont, et maintenant l'Afrique du Sud elle-même aussi. Le SADCC avance des projets, notamment en termes d'investissement « transports-communications » (ferroviaires, notamment); le Mozambique peut jouer un rôle important en cette matière, comme voisin de pays enclavés (le Malawi); le cuivre de Zambie, les produits miniers du Congo, etc., pourraient passer par le territoire mozambicain. De l'Océan indien vers l'intérieur, on passe forcément par le Mozambique.

C'est par le biais des transports que le Congo est mêlé aux projets d'intégration régionale : les parties riches, les régions minières du Congo, sont totalement enclavées; leur liaison vers des ports passe soit par l'Angola, soit par le Mozambique et la Zambie.

Et pour l'Est du Congo, c'est probablement plus facile à travers le Mozambique ?

EC .— Oui, moyennant quelques améliorations. Les liaisons ferroviaires sont organisées en corridors, des axes de communication, qui traversent le Mozambique d'Est en Ouest. On

parle du corridor de Maputo, du corridor de Beira du centre du Mozambique vers le Zimbabwe, et du corridor du Nord de la région de Nacala, de la province de Nampula, vers le Malawi, au-delà de la Zambie. Il manque donc des communications vers la Zambie, le Congo, etc.

La situation actuelle est très insatisfaisante : par exemple, le pétrole vient soit d'Irak, soit d'Iran, mais jamais le pétrole d'Angola n'arrive au Mozambique. Le gaz qu'on a découvert au Mozambique est exploité, mais va être presque totalement exporté vers l'Afrique du Sud. Les complémentarités potentielles n'ont pas été concrétisées : les usines thermiques brûlaient du charbon portugais, et des fabriques d'allumettes utilisaient du bois en provenance d'Europe, alors que le bois ne manque vraiment pas dans la région...

Je pense qu'aujourd'hui, la volonté politique de donner corps à ces complémentarités est forte.

Ces projets sont une illustration, une de plus, que le renversement du régime d'*apartheid* en Afrique du Sud est l'événement majeur qui change complètement la donne politique régionale, on en a déjà parlé en abordant les questions de la guerre au Mozambique. Si on se déplace un peu vers le Nord maintenant, dans quelle mesure le Mozambique est-il concerné par les changements récents au Congo ?

EC — Je suis un peu embarrassé par la question parce que je ne vois pas se dessiner une réponse très claire. Quand j'étais là-bas, je trouvais qu'on parlait étonnement peu de ce qui se passait au Congo, probablement à cause de la faiblesse des liens historiques ou traditionnels avec le Congo.

Il n'en va pas de même, en tout cas du point de vue politique, avec la Tanzanie, notamment grâce à Nyerere, ni avec l'Afrique du Sud, puisqu'une importante partie du soutien à l'ANC venait du Mozambique. Le Mozambique a accueilli les militants de l'ANC pendant des années et a payé le prix fort. Et les peuples se connaissent : on a parlé des flux économiques, mais je n'ai pas encore évoqué les mouvements de population. De nombreux Mozambicains ont toujours travaillé dans les mines en Afrique du Sud. Certaines de celles-ci ferment pour le moment, et des travailleurs mozambicains licenciés se retrouvent en situation illégale et sont expulsés. En

sens inverse, j'ai aussi rencontré au Mozambique des réfugiés du Burundi.

Ce n'est pas à côté de la porte...

EC .— Ils ont accompli un long trajet, ils arrivent par la Zambie, mais en général on les empêche de rester au voisinage de la frontière zambienne, on préfère les envoyer dans le Sud, d'où ils passent souvent en Afrique du Sud. Les gens circulent, les idées aussi, tous ne sont pas des réfugiés, mais la situation des réfugiés reste dramatique, même si l'ampleur du problème n'a rien de commun avec ce qui s'est passé lorsque 1 700 000 personnes sont revenues en un an, juste après la guerre.

Pour revenir aux événements du Congo, je voudrais nuancer le caractère de nouveauté radicale qu'on colle parfois sur la solution (provisoire ?) des crises rwandaise et congolaise.

Nuancer seulement, parce que c'est bien vrai que ce sont les Africains eux-mêmes, même s'ils ont été aidés par certaines forces extérieures, qui ont résolu le problème, alors que la France était encore en train de pinailler en pensant « Nations Unies ». Les Américains en sont bien conscients.

Mais la nouveauté n'est que relative : du temps de la guerre de déstabilisation, dans une phase critique, en 1985-86, la RENAMO a essayé de couper le Mozambique en deux (le Mozambique présente une étroiture au niveau de son centre : entre la frontière du Zimbabwe et l'Océan indien, il y a un couloir très étroit), et de s'emparer des territoires situés au Nord de ce couloir. Face à cette menace, le Mozambique a fait appel à des troupes zimbabwéennes et tanzaniennes pour lui venir en aide militairement, pour repousser cette tentative de coupure du pays. Cette intervention n'a pas mis fin à la guerre, mais l'opération militaire fut un succès. Même si, au niveau de la population, la présence de soldats étrangers n'est jamais bien vue, il faut rappeler que le Zimbabwe et la Tanzanie sont intervenus pour éviter la coupure du Mozambique en deux. On en a très peu parlé à l'époque, et on en parle très peu en général. L'aide des Rwandais au Congo, à Kabila, n'est en ce sens pas un phénomène absolument nouveau.

Pierre Galand a insisté dans ces colonnes (voir notre numéro 206, juillet 1997) sur cette idée, celle que les problèmes politiques régionaux sont de plus en plus réglés par les Africains eux-mêmes. Dans quelle mesure est-ce une réalité? N'est-ce pas une manière élégante de minimiser l'implication des Américains?

EC. — Bonne question... Dans la population que j'ai côtoyée, techniciens, cadres moyens, etc., les prises de position nationalistes, ou panafricaines, sont fréquentes: «la solution doit venir de nous-mêmes», disent-ils. On a parfois l'impression que ces affirmations gagnent en virulence avec l'évaporation de la souveraineté, notamment dans le domaine économique. Le cas du contrôle des frontières illustre bien cette contradiction: le gouvernement est arrivé à ses fins et a rétabli un contrôle douanier, mais grâce à l'assistance technique massive de la Lloyd, qui a signé un contrat pour remettre en ordre les douanes et pour faire de la formation. On va construire une route dans le corridor de Maputo, qui permettra d'éviter d'envoyer les marchandises d'Afrique du Sud vers Durban, solution absurde, et de les aiguiser plutôt sur Maputo, solution beaucoup plus rationnelle, mais la construction est confiée par contrat à des entreprises étrangères, et la gestion de cette voie de communication est cédée par *leasing* à des consortiums privés.

La souveraineté nationale a aussi été malmenée à l'occasion de la cession de quelque 200.000 hectares de terre cultivable de la province du Niassa, au consortium Mosagrius. Il s'agit d'un consortium mozambicain et sud-africain, destiné à permettre l'installation dans le Nord-Ouest du Mozambique de fermiers blancs, que la libération de l'Afrique du Sud n'enchantait sans doute pas, et qui sont envoyés au Mozambique et, paraît-il, dans d'autres pays – en Angola, en Zambie éventuellement, au Congo demain – pour occuper des terres. Bien sûr, la décision d'installer ces fermiers résulte d'un accord entre les dirigeants d'Afrique du Sud et ceux du Mozambique, mais on peut légitimement s'interroger sur la marge de manœuvre réelle des Mozambicains.

Je souhaiterais conclure en soulignant l'importance du problème de la terre, au Mozambique comme d'ailleurs dans la plupart des pays ruraux en Afrique. La loi qui règle la possession des terres a été revue, et dans le bon sens, me

semble-t-il. Cette révision a été gagnée grâce à une convergence d'intérêts à première vue disparates. D'un côté, les paysans tiennent à des garanties qui leur permettent d'affirmer leurs droits et d'éviter l'installation sur leurs terres de la première compagnie venue, poussée par un vent de développement qui aurait pris naissance à Washington ou à Johannesburg. D'un autre côté, les milieux d'affaires ne sont pas disposés à investir en l'absence d'une organisation coulée en forme juridique, qu'on associe couramment à l'idée de modernité. Ces intérêts ont convergé pour mettre sur pied un cadastre, et légiférer à propos des questions de propriété terrienne. Il faudrait maintenant que cette nouvelle législation entre rapidement en vigueur, et surtout qu'elle soit largement divulguée pour que les paysans du secteur dit «familial» (la grande majorité) puissent affirmer leurs droits sur ce facteur de production primordial, et sur leur environnement.



**la paix et la reconstruction de l'angola
otages de la direction militariste de l'unita**
et liées à un processus international de paix conçu
pour assurer l'accession de l'unita au pouvoir

paulette pierson-mathy*

«Avec le temps, nous avons réalisé que l'aide américaine à l'UNITA était l'élément parfait de marchandage pour une négociation séparée sur la réconciliation angolaise ...»

*Chester CROCKER***

(High Noon in Southern Africa)

Plus de six ans après la signature par le Gouvernement angolais et l'UNITA des Accords de paix de Bicesse, le 31 mai 1991, près de trois ans après celle, le 20 novembre 1994, du Protocole de Lusaka qui mettait fin à la guerre déclenchée par l'UNITA après qu'elle ait perdu les élections de septembre 1992, la situation militaire demeure extrêmement tendue dans plusieurs provinces du pays. L'UNITA continue, en effet, en violation des dispositions fondamentales de ces deux Accords et des décisions du Conseil de sécurité, d'occuper militairement d'importantes régions de l'Etat angolais, en dépit de la présence dans le territoire de milliers de Casques Bleus des Nations Unies, chargés notamment de superviser la démilita-

*. Chargée de cours (hon.) à l'ULB, membre du Centre d'Etudes africaines, Institut de Sociologie, ULB.

**. Sous-Secrétaire d'Etat aux Affaires africaines de l'Administration Reagan (traduit par nous).

risation de l'UNITA dans le cadre de l'opération de maintien de la paix UNAVEM III, à laquelle a succédé, le 1^{er} juillet 1997, la MONUA¹.

La situation en Angola demeure à ce point grave que le Conseil de sécurité, agissant sur base du Chapitre VII de la Charte de NU a enjoint, le 28 août 1997, à l'UNITA *«de s'acquiescer immédiatement des obligations que lui impose le Protocole de Lusaka, notamment la démilitarisation de toutes ses forces, la transformation de sa station de radio Vorgan en une station de radio non partisane et la pleine coopération au processus de normalisation de l'administration de l'Etat sur l'ensemble du territoire national»* (Rés. S/1127 § 3).

Condamnant *«toute tentative de l'UNITA visant à reconstituer ses capacités militaires»*, le Conseil a exigé que l'UNITA transmette *«immédiatement»* des informations *«complètes et exactes»* concernant tout son personnel armé, y compris la garde personnelle de Jonas Savimbi, *«la police des mines (qui opère dans les zones diamantifères), les membres armés revenant de l'étranger, (en l'occurrence de l'ex-Zaïre), afin que leur désarmement et démobilisation puissent être effectués»* (Rés. S/1127 § 3).

Qualifiant pour la première fois depuis l'entrée en vigueur du Protocole de Lusaka la situation prévalant en Angola comme constituant une *«menace à la paix et à la sécurité internationales»*, le Conseil a menacé l'UNITA de sanctions complémentaires à celles imposées par lui le 15 septembre 1993 (Rés. S/864 § 19 à 25) au plus fort de la guerre, tout en postposant leur mise en vigueur au 30 septembre 1997 et en offrant à l'UNITA la possibilité d'échapper à ces mesures si,

1. UNAVEM: United Nations Verification Mission in Angola.
MONUA: Mission d'observation des Nations Unies en Angola.
Le chiffre III rappelle que deux missions d'observation des Nations Unies, connues sous le même sigle, avaient précédé, depuis janvier 1989, UNAVEM III en Angola. Contrairement à ces deux missions et à la MONUA, UNAVEM III était une force de paix composée d'unités d'infanterie armées. Son mandat a duré de février 1995 à juin 1997. La MONUA qui lui a succédé le 1^{er} juillet 1997, pour une période de sept mois, a néanmoins été contrainte de conserver, en raison de l'insécurité, plusieurs unités d'infanterie (The United Nations and the situation in Angola, May 1991 - February 1995, UN, DPI, February 1995: Rapport du Secrétaire général, S/1997/438, 5 juin 1997, § 53).

entretemps, cette organisation prend «*des mesures concrètes et irrévocables*» afin de satisfaire à toutes ses obligations (Rés. S/1127 § 4 et 7).

A l'embargo militaire et pétrolier, en vigueur depuis la fin septembre 1993, mais longtemps violé par l'ex-Zaïre et le Congo-Brazzaville, s'ajouteraient des mesures considérées comme frappant plus directement les intérêts de la direction militariste de l'UNITA. Etaient proposés alors l'imposition de restrictions, voire l'interdiction des activités de ses représentants et agents sur le territoire des Etats membres et de leurs déplacements à l'étranger, sauf à des fins liées au processus de paix².

Ainsi tout comme les élections organisées sous supervision internationale en 1992 n'ont pas amené la paix en Angola, l'instauration du Gouvernement d'union nationale (GURN), le 11 avril 1997 à Luanda, l'un des piliers du Protocole de Lusaka, n'a donc pas été le catalyseur de la réconciliation nationale annoncée par ses promoteurs, les Nations Unies et la Troïka des Etats observateurs (Etats-Unis, Portugal, Russie), en particulier les Etats-Unis. L'entrée de l'UNITA dans le Gouvernement n'a pas non plus éliminé la menace de déstabilisation que fait peser aujourd'hui encore l'UNITA sur l'Angola.

Pouvait-il en être autrement compte tenu, à la fois du rôle que l'UNITA n'a cessé de jouer dans la déstabilisation de l'Angola et dans la région aux côtés des régimes les plus réactionnaires, mais aussi de l'attitude de la communauté internationale, en particulier des Etats-Unis qui ont trop longtemps persisté à traiter la direction de l'UNITA, sans égard à sa politique militariste et à ses pratiques criminelles, comme un allié et un instrument de promotion de leurs intérêts géopolitiques dans la région et comme un facteur de paix et de démocratisation de l'Angola ?

On s'interrogera aussi sur le rôle attribué aux Nations Unies dans le cadre de cette stratégie qui a abouti à précipiter l'Angola dans une guerre sans précédent par l'ampleur des pertes en vies humaines et des destructions.

2. Draft Resolution on Angola, September 13, 1993, § 19, 20, 21 et infra pp.158 et 165.

le double jeu de l'unita : une menace pour l'angola

L'UNITA se présente aujourd'hui au peuple angolais avec deux visages, celui dans la capitale d'un parti politique participant depuis peu aux institutions étatiques et celui, à l'extérieur de Luanda, d'une force armée secrète et toujours opérationnelle sur des parties importantes du territoire national, l'ensemble étant dirigé par une équipe qui n'a pas encore renoncé à s'emparer du pouvoir.

l'unita, parti gouvernemental

Depuis le 9 avril 1997, l'UNITA se comporte à Luanda comme un parti politique opérant dans la légalité. A cette date, ses septante députés, élus lors des élections organisées sous supervision internationale en septembre 1992, ont finalement rejoint l'Assemblée nationale où ils participent désormais aux grands débats de politique nationale³. Après des retards répétés, onze de ses dirigeants sont entrés dans le Gouvernement d'union nationale (GURN), installé solennellement le 11 avril en présence de treize chefs d'Etat. L'UNITA occupe ainsi les onze postes qui lui étaient attribués aux termes même du Protocole de Lusaka, dont quatre postes de ministre (Commerce, Mines, Santé, Tourisme) et sept de vice-ministre⁴ dans un Gouvernement de coalition élargi à vingt-huit ministres et cinquante-cinq vice-ministres appartenant, outre au MPLA et à l'UNITA, à dix autres partis politiques dont certains non représentés à l'Assemblée nationale.

3. L'Assemblée nationale compte 220 députés dont 129 MPLA, 70 UNITA, 5 FNLA et 3 PLD. Sept autres partis ont également un élu chacun à l'Assemblée. Le MPLA avait alors recueilli 53,74% des voix, l'UNITA, 34,10%. Deux députés, élus en septembre 1992 sur la liste de l'UNITA, qui avaient continué à occuper leur siège après le rejet des résultats électoraux par l'UNITA et sa reprise des hostilités, ont été expulsés par cette organisation en février 1995 et ont été forcés de démissionner de leur siège de député le 9 avril. L'UNITA a également expulsé de ses rangs, au début de 1997, l'économiste Fatima Roque, élue en 1992, qui a dû également abandonner son mandat de député.
4. Protocole de Lusaka, Annexe 6, P II, 4. La Réconciliation nationale, Participation de l'UNITA au Gouvernements central, provincial et local, ainsi qu'aux missions diplomatiques à l'étranger en application du paragraphe 1 des modalités de la réconciliation nationale, Doc. ONU, S/1994/1241, pp.43 et ss.

De même, se retrouve à Luanda, depuis le 9 septembre 1996, nommé au rang de chef d'état-major adjoint des Forces armées nationales angolaises (FAA) le général A. Chenda Ben Ben, neveu du «patron» de l'UNITA, J. Savimbi et chef d'état-major des forces de l'UNITA lors de la reprise des hostilités en 1992. Huit autres généraux ont été intégrés dans les FAA conformément au Protocole de Lusaka. Les FAA comptent aujourd'hui, à côté de ces généraux membres de l'état-major, 105 officiers supérieurs et quelque 11 000 autres éléments de l'UNITA précédemment cantonnés, désarmés et démobilisés sous supervision des Nations Unies avant de rejoindre l'armée angolaise forte de quelque 90 000 hommes. Mais le chiffre précis de 10 890 hommes incorporés représente moins de la moitié des quelque 26 300 éléments de l'UNITA qui devaient rejoindre les FAA⁵.

Se retrouvent également à Luanda, incorporés au sein de la police nationale, plusieurs centaines de recrues de l'UNITA. Le processus d'intégration de 442 éléments sur un total de 524 membres de l'UNITA choisis à cet effet été achevé en août 1997, y compris en ce qui concerne les quelque 210 anciens «officiers» de l'UNITA sélectionnés par cette organisation pour servir de gardes du corps à ses dirigeants. Mais là encore on est très loin du chiffre fixé par le Protocole de Lusaka qui prévoyait l'incorporation dans la Police nationale de plus de 5 000 éléments provenant de l'UNITA⁶.

De même, devrait pouvoir être considéré comme positif le fait que plus de 23 000 combattants de l'UNITA étaient fin mai 1997 réintégrés avec leur famille dans leurs milieux d'origine ou de leur choix, avec l'appui financier du Gouvernement et

5. L'incorporation a été clôturée le 10 juillet 1997 faute de volontaires. Rapports du Secrétaire général (cité désormais S.G.), S/1997/438, 9 juin 1997 § 11 et S/1997/640, 13 août 1997, §16.

6. Protocole de Lusaka, Annexe 5, P II 2. La police, Sect.III, Modalités, S/1994/1241, p.31.

Quelque 4 900 membres de la police de l'UNITA ont été enregistrés par les Nations Unies, au 20 mars 1997, mais près de 1300 d'entre eux ont soit déserté, soit quitté leur cantonnement placé sous supervision de l'ONU. La plupart des autres ne répondaient pas aux conditions d'instruction, d'âge et d'aptitude physique requises bien que la première condition ait vu son niveau réduit. Cf. Rapports du S.G., S/1997/248, 25 mars 1997, § 12 et 13, S/1997/304, 14 avril 1997, § 7, S/1997/640, 13 août 1997, § 7.

l'assistance du groupe de coordination de l'aide humanitaire, et ce sous supervision des Nations Unies⁷.

Pour la première fois également, le 31 avril 1997, l'UNITA n'a plus fait obstacle à l'extension de l'administration de l'Etat sur une agglomération conquise par ses forces lors de sa reprise des hostilités fin 1992. Ce processus de normalisation de l'administration, subordonné à la fois à l'achèvement du cantonnement des éléments armés de l'UNITA et à la constatation, par UNAVEM III, que les conditions relatives à la «sécurité des personnes et des biens» sont réunies, a été solennellement inauguré, à cette date, à Mbanza Congo (province du Zaïre), la seule capitale provinciale encore sous contrôle de l'UNITA au moment de la signature du Protocole de Lusaka. Il restait encore alors à étendre l'administration de l'Etat à plus d'une centaine de localités encore occupées par l'UNITA alors que le processus aurait dû être achevé avant la formation du GURN⁸.

On notera également que l'UNITA a participé et continue de participer aux sessions des organes chargés de veiller à l'application du Protocole de Lusaka et notamment à son organe principal, la Commission conjointe, siégeant à Luanda, un organe mixte présidé par l'ONU dont le Gouvernement et l'UNITA sont membres et où sont représentés, comme dans le cas des précédents Accords de paix, en leur qualité d'observateur, les membres de la Troïka. Cette Commission a notamment pour tâche de veiller à l'application de toutes les dispositions du Protocole de Lusaka et de statuer sur les violations⁹.

l'unita, organisation armée, hors la loi

L'autre face de l'UNITA est celle d'une organisation qui, au moment de la constitution du GURN, disposait encore secrètement et illégalement, comme en 1992 à la veille des élections, d'une force de plusieurs dizaines de milliers d'hommes

7. Rapport S.G., 5 juin 1997, S/1997/438, § 25.

8. Protocole de Lusaka, *op.cit.*, Annexe 6, La Réconciliation nationale, Modalités § 7; Rapport S.G., 5 juin 1997, S/1997/438 § 4.

9. Protocole de Lusaka, *op.cit.*, Annexe 8. Le Mandat de l'ONU, le rôle des observateurs des «Accords de Paz» et la Commission conjointe, C., pp.64 et ss.

et de la meilleure partie de son armement et de son équipement¹⁰.

Cette force permet à l'UNITA de poursuivre l'occupation de vastes étendues du territoire national, où elle dispose d'aéroports et de pistes d'atterrissage, de garder en «otage» une partie de la population angolaise, de faire obstacle au rétablissement de l'autorité nationale sur l'ensemble du pays, entravant ainsi la liberté de circulation des personnes et des biens, paralysant la reconstruction de parties importantes du territoire national et pillant à son seul profit la majeure partie des ressources diamantifères des provinces orientales de Lunda.

Ce visage menaçant de l'UNITA est principalement incarné par J. Savimbi, son président. Bien qu'il se soit vu octroyer la garantie d'un statut spécial par le Protocole de Lusaka et le statut de Président du principal parti de l'opposition et une série d'avantages liés à ce statut par l'Assemblée nationale, le 8 avril 1997 après avoir refusé formellement, le 27 août 1996 l'une des deux vice-présidences de la République créées à cet effet, J. Savimbi refusait toujours, huit mois après la formation du GURN, de rejoindre la capitale pour y exercer ses fonctions. Il demeurait établi dans l'un de ses fiefs, Bailundo ou Andulo, entouré de sa garde prétorienne, à la tête d'une police de sécurité qui lui assure un pouvoir absolu, y compris sur les membres dirigeants de son organisation¹¹. C'est de l'un ou l'autre de ces bastions qu'il dirige une force armée maintenue en état de combattre comme l'atteste, par exemple, la participation de quelque 10 000 hommes de ses troupes d'élite à la défense du régime Mobutu dans l'ex-Zaïre, en avril-

10. L'estimation du nombre d'hommes armés dont dispose l'UNITA varie selon les sources, mais il est généralement évalué à plusieurs dizaines de milliers. Le Gouvernement angolais cite le chiffre de 35 000 hommes dont 10 000 à 15 000 troupes d'élite réparties sur trois zones stratégiques : le Nord, le Nord-est, c'est-à-dire les provinces riches en diamants de Lunda Nord et Lunda Sud, et le centre-sud du pays, les provinces de Huambo, Bie, Moxico. Note from F. Muteka, Minister of Territorial Administration and head of the Government delegation in the Joint Commission to A.B. Beye, Special Representative of the UN SG, 5 juin 1997, London, Angolan Embassy; *Jornal de Noticias*, 24 juillet 1997 et *Expresso*, 26 juillet 1997.

11. Protocole de Lusaka, Annexe 6, La Reconstruction Nationale, Principes particuliers, Art. 7.

mai 1997, la présence d'une partie de ces forces au Congo Brazzaville aux côtés de la milice du président Lissouba et la poursuite de nombreuses actions armées en Angola.

Ainsi donc la direction de l'UNITA, responsable de la reprise de la guerre la plus dévastatrice qu'ait subi l'Angola mais à nouveau légitimée par le processus de négociation internationale qui a conduit à la signature du Protocole de Lusaka (1994), n'a pas hésité à utiliser, comme elle l'avait fait en 1991-1992, dans le cadre des précédents Accords de paix, les droits et possibilités que lui offrait le nouveau Protocole pour, tout en remplissant certaines de ses obligations, n'en continuer pas moins, malgré la présence de milliers de Casques bleus et le rôle accru des Nations Unies, à poursuivre des activités militaires et à utiliser la force et la menace de la reprise des hostilités pour obtenir, à défaut du pouvoir, de nouvelles concessions.

Comment dans ces circonstances et compte tenu du comportement antérieur de l'UNITA, ne pas s'interroger avec appréhension, à la fois, sur les objectifs et la stratégie actuels de cette organisation, toujours dirigée par son fondateur J. Savimbi, et ne pas poser la question des responsabilités internationales, en particulier celles des Etats-Unis et des Nations Unies, quant à l'aggravation et à la prolongation du conflit en Angola nonobstant la présence successive des Missions de paix de l'ONU et l'implication des Etats-Unis dans le choix des modes de solution de ce conflit ?

quelle crédibilité accorder à la direction anachronique de l'unita comme facteur de paix et de démocratisation de l'angola ?

A ce propos, une relecture du passé de cette organisation s'impose.

le rôle de l'unita dans l'agression du régime d'*apartheid* contre l'angola

On rappellera qu'il a été amplement prouvé que la direction de l'UNITA a successivement, dans sa lutte pour sa survie et sa quête du pouvoir, collaboré avec l'armée coloniale portugaise dans la répression du MPLA, au début des années 70,

et a pris part en Angola, à partir de 1975, avec le soutien du régime d'*apartheid* et aux côtés des forces armées de l'Afrique du Sud et du régime Mobutu, à l'agression internationale menée contre l'Angola pour liquider le MPLA et porter au pouvoir la coalition FNLA-UNITA, militairement et secrètement soutenue alors par la CIA et par les services secrets de plusieurs Etats membres de l'OTAN, organisateurs d'une opération internationale de mercenariat destinée à appuyer le FNLA et l'UNITA¹².

L'échec de cette première agression n'a pas mis fin à la guerre contre l'Etat angolais dirigé par le MPLA et à la participation de l'UNITA, aux côtés de l'armée sud-africaine, à cette guerre menée contre un Etat ayant opté pour le non-alignement, une voie non capitaliste de développement, très activement solidaire des luttes de libération nationale en Afrique australe et qui, pour faire face à l'agression de l'Afrique du Sud, avait fait appel à l'assistance militaire de Cuba, ce qui servira de prétexte aux Etats-Unis, qui disposaient d'un bastion de la contre-révolution au Zaïre, pour prolonger leur politique hostile envers l'Etat angolais.

Jusqu'en 1988, l'armée sud-africaine sera le principal instrument de cette politique d'agression, maintes fois condamnée par le Conseil de sécurité, qui réaffirmait par ailleurs la légitimité de la présence militaire cubaine en Angola (ex. Rés. S/546, 6 janvier 1984). L'UNITA, réorganisée, armée et entraînée par le régime d'*apartheid*, sera l'autre élément essentiel de cette agression continue. L'occupation, dans les années 80, de parties importantes du Sud de l'Angola par l'armée sud-africaine a servi notamment à consolider l'implantation de l'UNITA et à lui permettre d'étendre son champ d'opérations en lui fournissant les appuis logistiques nécessaires. A plusieurs reprises, l'intervention directe de l'armée sud-africaine a été décisive pour assurer la survie militaire de l'UNITA dans cette région¹³.

12. CONCHIGLIA A., «J. Savimbi et l'UNITA», *Résistances anti-apartheid*, n° 8-9, 1989, Paris, AFASPA; MINTER, W. (ed.), *Operation Timber*, Pages from the Savimbi Dossier, Trenton, Africa World Press, 1988 ; MINTER, W., *Apartheid's Contrasts. An inquiry into the roots of war in Angola and Mozambique*, London, Zed Books, 1994; STOCKWELL J., *In Search of Enemies, A CIA Story*, Norton, New York, 1978.

13. BREYTENBACH Jan (colonel), *They live by the Sword*, Lemur, Alberton (Afrique du Sud), 1990.

L'UNITA a pu compter également sur l'appui du régime Mobutu, partie prenante dans cette agression. Le territoire du Zaïre, et pas seulement les installations militaires de Kamina, servira de base logistique, d'entraînement et de repli pour les forces de l'UNITA, tout comme celui du Nord de la Namibie lui avait servi jusqu'en 1988 de base arrière au Sud de l'Angola¹⁴.

l'unita : instrument de la politique d'intervention des états-unis contre l'état angolais

On ne saurait surévaluer d'autre part l'importance du soutien politico-militaire que, dès son arrivée au pouvoir en 1981, l'Administration Reagan cherchera à apporter et apportera à l'UNITA, suivie en cela par l'Administration Bush¹⁵.

Après l'échec de la C/A en Angola de 1975-1976, l'hostilité des Etats-Unis à l'encontre de l'Etat angolais a pris une nouvelle dimension avec la mise en œuvre, par l'Administration Reagan, en Afrique australe pendant une décennie, de la politique «d'engagement constructif», partie intégrante de la stratégie globale de cette Administration, cherchant à réaffirmer, dans le cadre de la rivalité Est-Ouest, l'hégémonie américaine, notamment en Afrique australe¹⁶.

Liée par l'Amendement Clark adopté par le Congrès en 1976, interdisant à l'Exécutif la poursuite de toute aide militaire à des organisations armées en Angola, l'Administration Reagan, tout en s'acharnant à obtenir l'abolition de cet Amendement, ce que le Congrès décidera à la mi-1985, sollicitera explicite-

14. CONCHIGLIA A., *op.cit.*, pp.55 et ss.

15. WRIGHT G., *The Destruction of a Nation, United States Policy toward Angola since 1945*, Pluto Press, London-Washington, 1997, p.99 et ss.

16. Elaborée par Chester Crocker, futur Sous-Secrétaire d'Etat aux Affaires africaines, sous l'influence notamment de l'Heritage Foundation, cette politique était fondée sur la nécessité de maintenir des relations constructives avec le régime d'*apartheid* considéré comme susceptible de se réformer, une fois la menace communiste, représentée dans cette logique par la présence cubaine en Angola et par les Mouvements de libération nationale comme l'ANC et la SWAPO, serait éliminée ou réduite (CROCKER C., «South Africa : Strategy for Change, *Foreign Affairs*, Winter 1980-1981, pp.323 et ss.; MINTER W., *Apartheid's Contras, op.cit.*, pp.147 et ss.

ment et avec succès des Etats comme l'Arabie Saoudite, le Maroc, Israël et évidemment le Zaïre et l'Afrique du Sud, l'octroi ou la poursuite de leur soutien militaire à l'UNITA, encourageant ainsi, à la fois, la politique d'agression de l'Afrique du Sud et la stratégie de destruction de l'infrastructure économique et sociale de l'Angola poursuivie complémentirement par l'UNITA¹⁷.

Parallèlement cette Administration, avec l'aide de la CIA et de puissants groupes de pression, intensifiera sa campagne de promotion politique de l'UNITA et de son dirigeant, J. Savimbi, présenté comme un «héros» de la lutte anti-communiste mondiale.

A partir de la mi-1985 et jusqu'en 1991, ce soutien prendra également la forme d'une assistance militaire et de la fourniture de matériel de guerre (missiles Stinger) et de moyens de communication sophistiqués, transitant par le Zaïre.

Ainsi l'UNITA a non seulement été, dans la décennie 80, un instrument de la politique d'agression du régime d'*apartheid* contre l'Angola, mais cette organisation s'est mise au service de la politique hostile des Etats-Unis envers cet Etat.

Lorsque le régime d'*apartheid* en crise sera forcé, en août 1988, de mettre un terme à son agression contre l'Angola, la poursuite de l'aide militaire américaine à l'UNITA et donc à la déstabilisation de l'Etat angolais, jointe au refus persistant de l'Administration américaine de normaliser ses relations avec cet Etat, même après le départ des troupes cubaines de l'Angola, serviront de moyens de pression pour contraindre le Gouvernement angolais à renoncer à son plan de règlement interne, qui avait l'appui de vingt chefs d'Etat africains, et à négocier avec l'UNITA un règlement politique qui soit compatible avec les objectifs des Etats-Unis¹⁸.

17. WRIGHT G., *op.cit.*, p. 110.

18. CROCKER Ch., «High Noon in Southern Africa, Making Peace in a Rough Neighbourhood», J. Ball, Johannesburg, 1992, p.375.

bicesse : un processus international de paix légitimant l'unita et destiné à faciliter son accession au pouvoir

Les Etats-Unis ne mettront fin à leur fourniture de matériel de guerre à l'UNITA qu'à partir de la signature par le Gouvernement angolais et l'UNITA, des Accords de paix de Bicesse le 31 mai 1991, accords qui légitiment cette organisation subversive et lui ouvrent la voie de l'accession au pouvoir par les urnes, après que le régime d'*apartheid* ait renoncé, en signant les Accords tripartites de 1988, à son occupation d'une partie du territoire angolais et à son appui militaire direct à l'UNITA, rendant irréaliste, dès lors, toute perspective d'accession au pouvoir de l'UNITA par la voie armée¹⁹.

C'est donc sur la bonne foi du Gouvernement angolais à la tête d'un Etat qui avait été la cible, depuis sa création, de l'agression sud-africaine et de l'hostilité des Etats-Unis et qui avait besoin de paix, et sur celle de l'UNITA, l'une des composantes de l'agression internationale contre l'Angola, dont la direction n'avait cessé de trahir le peuple angolais et les peuples d'Afrique australe en collaborant militairement avec le régime d'*apartheid*, que les Etats-Unis, associés au Portugal et à l'URSS en tant qu'observateurs des négociations, et qui, tout au long de celles-ci, avaient poursuivi leur soutien militaire à l'UNITA, ont fait reposer les chances de succès des Accords de paix de Bicesse.

Les Nations Unies ont été appelées à légitimer le processus en se voyant confier un rôle dans l'observation internationale du respect, par les Parties angolaises, de leurs obligations aux termes de ces Accords.

19. Accords signés à New York, le 22 décembre 1988, entre l'Afrique du Sud, l'Angola et Cuba, complétés par un Accord bilatéral Cuba-Angola signé à la même date.

Les premiers Accords portent sur la fin de l'agression sud-africaine et ouvrent la voie à l'accession à l'indépendance de la Namibie dans le cadre du Plan de paix de l'ONU. L'accord bilatéral porte sur le retrait étalé sur 27 mois des troupes cubaines de l'Angola. Il est à l'origine d'UNAVEM I, une mission de 70 observateurs militaires non armés dont le mandat, commencé en janvier 1989, s'est achevé en juin 1991, UNAVEM II lui succédant immédiatement avec pour mission de vérifier le respect par les Parties angolaises de leurs obligations aux termes des Accords de Bicesse du 31 mai 1991.

Ce rôle, approuvé par le Conseil de sécurité, le 31 mai 1991 (Rés. S/696), était initialement limité aux seules clauses militaires des Accords (cessez-le-feu, cantonnement, désarmement et démobilisation de l'armée gouvernementale et des forces de l'UNITA préalablement à la formation d'une nouvelle armée nationale). Il sera étendu, le 24 mars 1992, à l'observation du processus électoral (Rés. S/747).

UNAVEM II avait été conçue comme une opération limitée dans ses effectifs : 440 observateurs, dont 350 militaires et 90 policiers dans la première phase, auxquels s'ajouteront 400 observateurs civils pour le processus électoral.

La portée de l'intervention des Nations Unies en Angola était encore réduite par la place subsidiaire attribuée à UNAVEM II dans les principaux organes de contrôle institués par les Accords²⁰. La désignation, en février 1993, par le Secrétaire général, d'un Représentant spécial dirigeant sur place cette Mission, lui a conféré un profil politique plus élevé.

Mais la présence d'UNAVEM II en Angola a notamment servi à masquer le poids politique considérable de la Troïka des Etats observateurs et de son membre le plus influent, les Etats-Unis, membres de droit, en cette qualité de l'organe politico-militaire de contrôle le plus important institué par les Accords.

incapacité de l'unita de se transformer en parti politique

Or, déjà en 1991, la direction de l'UNITA avait signé les Accords de paix avec un double agenda²¹.

20. Il s'agissait notamment de la Commission politico-militaire mixte, composée de représentants du Gouvernement et de l'UNITA, en tant que Membres, de représentants des Etats-Unis, du Portugal et de l'URSS en tant qu'observateurs, le représentant des Nations Unies «pouvant être invité» (Peace Accords for Angola, II, Fundamental Principles for the Establishment of Peace in Angola, Annex, 2).

21. Ces Accords sont constitués par quatre documents qui lient le Gouvernement angolais et l'UNITA. Il s'agit de : I) l'accord de cessez-le-feu et les annexes; II) les principes fondamentaux pour l'établissement de la paix en Angola; III) les concepts pour résoudre les questions pendantes entre le Gouvernement de la R.P. d'Angola et l'UNITA; IV) le Protocole d'Estoril, Peace Accords for Angola; Doc ONU, S/22609, U.N. and the situation in Angola, *op.cit.*, p.64-

D'une part, l'UNITA avait veillé, comme l'exigeaient ces Accords, par certaines de ses déclarations et comportements à donner l'apparence de son respect de la légalité et de sa transformation en un parti politique ayant renoncé à la voie armée²² pour se présenter aux élections en candidat au pouvoir et mener campagne sur l'ensemble du territoire national en affichant, non sans arrogance, sa conviction de l'emporter. Une place prépondérante était attribuée dans les Accords à la définition des droits politiques de l'UNITA²³.

Parallèlement cependant, et en violation des dispositions des Accords de Bicesse qui exigeaient la démobilisation et le désarmement, à la fois de l'armée nationale angolaise et de tous les éléments armés de l'UNITA préalablement à la formation d'une nouvelle armée nationale²⁴, processus qui devait se conclure à la veille des élections, l'UNITA conservait secrètement et illégalement la majeure partie de ses forces combattantes, de ses structures et de ses armements alors que le Gouvernement angolais, misant sur le processus de paix et sur l'appui du Conseil de sécurité à ce processus, avait dissout l'essentiel des forces armées nationales.

C'est cette duplicité qui a permis à l'UNITA, au lendemain des élections législatives et présidentielles des 29 et 30 septembre 1992, dont l'organisation à une date rapprochée avait figuré parmi ses principales revendications lors des négociations de Bicesse, soutenue en cela par les Etats-Unis, élections qu'elle venait de perdre, d'en rejeter cyniquement les résultats dès le 3 octobre alors que ceux-ci lui donnaient 34,10% des voix aux législatives contre 53,74 au MPLA. Après avoir retiré ses «généraux» à peine entrés au sein de l'état-major de la nouvelle armée en voie de constitution, l'UNITA s'engageait dans une série d'actions armées visant à déstabiliser l'Etat, et à empêcher le second tour de l'élection présidentielle qui risquait de confirmer l'avance du président J.E. Dos Santos qui venait de remporter 49,57% des suffrages sur les 50% exigés pour être élu face aux 40,7% de J. Savimbi.

22. Peace Accords for Angola, II. Fundamental Principles for the Establishment of Peace in Angola, Point 1,2.

23. *Ibid.*, IV. Protocol of Estoril, Political Rights to be Exercised by UNITA following the cease-fire.

24. *Ibid.*, IV. Protocol of Estoril, Formation of the Angolan Armed Forces, Art 5 et 9.

Ce faisant, l'UNITA, résolue à s'emparer par la force d'un pouvoir que les urnes lui avaient déjà refusé, démontrait son mépris le plus flagrant du droit à l'autodétermination du peuple angolais – qui, en participant massivement aux élections, venait de désigner le MPLA comme le parti majoritaire – et reniait l'engagement solennel qu'elle venait de souscrire le 27 septembre, comme le Gouvernement angolais, de respecter les résultats électoraux.

un échec inhérent au processus de paix

Or ces élections n'étaient pas seulement une affaire angolaise. L'ensemble du processus électoral comme celui de la démilitarisation avait été mis sous la supervision d'observateurs internationaux dont 400 observateurs des Nations-Unies dans le cadre d'UNAVEM II dont la création et le mandat relevaient de décisions du Conseil de sécurité²⁵. Une assistance financière et technique considérable, en provenance des Nations Unies, de l'Union Européenne et de différents Etats dont les Etats-Unis, renforçait encore l'internationalisation du processus²⁶.

Après les multiples vérifications exigées par l'UNITA, ces élections avaient été proclamées le 17 octobre «libres et régulières» par la Représentante du Secrétaire général à Luanda.

Au lendemain de la reprise des hostilités, en octobre 1992, certains attribuaient à la présence trop limitée d'observateurs militaires de l'ONU sur le terrain, le fait que l'UNITA ait pu conserver secrètement alors une armée de plus de 30.000 hommes.

En réalité, en imposant la légalisation de l'UNITA en tant que parti politique pouvant opérer librement sur l'ensemble du territoire national dès l'entrée en vigueur du cessez-le-feu et avant même d'être désarmée²⁷, les Accords de paix ont offert à l'UNITA la possibilité de déployer secrètement des caches d'armes et des éléments armés sur l'ensemble du territoire national, y compris dans les municipalités et parties de territoire où elle n'avait jamais eu accès.

25. Rés. S/696, 30 mai 1991 et S/747, 24 mars 1992.

26. Rapport du S.G. S/24556, 9 septembre 1992, §32.

27. *Peace Accords for Angola, Fundamental Principles*, Point 2.

Il est évident aussi que la priorité politique accordée par le Secrétaire général²⁸, et par les Etats-Unis à l'organisation des élections, présentées comme «l'apogée du processus de paix» alors que le désarmement et la démobilisation de l'UNITA n'étaient pas achevés, témoignait d'un parti pris irresponsable en faveur de l'UNITA.

Peu de cas a été fait dès lors par UNAVEM II et le Secrétaire général des avertissements donnés par le Gouvernement, par des dissidents importants de l'UNITA et localement par la population, quant à l'existence de caches d'armes, quant à la nature inapte au combat de la majorité des forces de l'UNITA cantonnées et au caractère obsolète de l'armement remis par l'UNITA sous supervision d'UNAVEM II, parmi lequel ne figuraient, ni le matériel lourd ni le matériel sophistiqué de communication²⁹.

Cette attitude de sous-estimation du potentiel militaire encore détenu par l'UNITA et de sa détermination d'accéder au pouvoir a donc facilité la création pendant le mandat d'UNAVEM II et sous sa couverture, d'un rapport de force militaire favorable à l'UNITA face à un Gouvernement qui avait pour l'essentiel respecté ses engagements tant civils que militaires aux termes de ces Accords.

une stratégie internationale d'apaisement envers l'unita qui contribue au prolongement de la guerre et sert à imposer au gouvernement la renégociation des accords de 1991

Ce comportement militariste de l'UNITA qui s'est traduit par le rejet des résultats électoraux et la reprise des hostilités avec ses conséquences dramatiques pour des millions d'Angolais a encore été encouragé par ce que l'on doit bien considérer comme une attitude de laisser-faire de la part du Secrétaire

28. Voir notamment les rapports du SG au Conseil de sécurité, S/24145, 24 juin 1992, §8 et S/24556, 9 septembre 1992, §23.

29. A plusieurs reprises, le Gouvernement a attiré l'attention d'UNAVEM II sur le fait que l'UNITA gardait en réserve une armée de quelques 20.000 hommes et aurait déployé certaines de ses meilleures troupes dans plusieurs centres de population. Rapports du SG, S/24145, 24 juin 1992 §14 et S/24556 §10.

général, du Conseil de sécurité et des Etats-Unis, le membre le plus important de la Troïka.

la partialité du secrétaire général envers l'UNITA

On relèvera à cet égard le refus délibéré du Secrétaire général, dans ses premiers rapports au Conseil de sécurité, malgré l'évidence des faits rapportés, d'attribuer à l'UNITA la responsabilité de la situation et d'apporter à l'Etat angolais le soutien des Nations Unies.

Le Secrétaire général, suivant en cela l'Administration Bush³⁰, rejetait alors sur les «deux parties» la responsabilité de la situation.

Plaçant l'agresseur, ayant conservé l'essentiel de sa capacité militaire, et l'agressé, en grande partie désarmé, sur le même plan, le Secrétaire général demandait aux deux parties «des gestes de bonne volonté» qui apportent la preuve de leur volonté de réconciliation nationale. Sortant du cadre même des Accords de Bicesse, le Secrétaire général, sans aller jusqu'à reconnaître le «droit au pouvoir» revendiqué par la direction de l'UNITA, soulignait que la paix ne pourrait être rétablie sans concessions à l'égard de cette organisation «dont il faudra apaiser les préoccupations légitimes»³¹.

Alors que l'UNITA poursuivait son offensive et occupait, au début janvier 1993, 105 municipalités sur un total de 164, précipitant dans l'exode des centaines de milliers d'Angolais cherchant refuge dans les zones gouvernementales, le Secrétaire général critiquait «les prises de position plus dures» du Gouvernement envers l'UNITA et son adoption des premières mesures visant à réorganiser la défense³².

le laisser faire du conseil de sécurité

Force est de constater aussi la lenteur et la mollesse des premières réactions du Conseil de sécurité. Sans égard aux souffrances et à l'avenir de millions d'Angolais, si ce n'est sous la forme d'appels à l'octroi d'une aide humanitaire devenue

30. Déclaration de H. Cohen, Sous-secrétaire d'Etat pour les Affaires africaines, le 29 octobre, cf. Wright G., *op.cit.*, p.169-170.

31. *Ibid.*, §59.

32. Rapport du SG, S/25140, 21 janvier 1993, §6.

vitale, ignorant l'obligation de l'Etat angolais d'assurer la protection de sa population et de faire respecter sa souveraineté, le Conseil de sécurité s'en est tenu, pendant quelque neuf mois, aux seuls appels au cessez-le-feu et à la négociation adressés aux deux parties ainsi qu'aux initiatives diplomatiques pour persuader l'UNITA, en pleine offensive et disposant d'une supériorité militaire incontestable, de renoncer à la guerre.

Cette attitude était d'autant plus choquante que le Gouvernement angolais était encore lié par la clause dite «triple zéro» des Accords de Bicesse qui lui interdisait comme à l'UNITA d'acquérir du matériel meurtrier, les Etats-Unis et l'URSS s'engageant pour leur part à ne pas en livrer³³.

Bien que le Gouvernement issu des élections de septembre ait fourni au Secrétaire général et au Conseil de sécurité les preuves de l'intervention illicite de l'Afrique du Sud (alors encore sous le régime d'*apartheid*) et du Zaïre dans le conflit, sous forme de soutien logistique et de livraisons de matériel militaire et para-militaire à l'UNITA, par voie aérienne et terrestre, au moment où cette Organisation intensifiait et étendait son offensive, occupait des dizaines de municipalités dont la ville pétrolière de Soyo le 19 janvier³⁴ et assiégeait Huambo, la deuxième ville du pays, le Conseil de sécurité appelait encore le 29 janvier 1993³⁵ les «parties» au dialogue.

33. Peace Accords for Angola, *op.cit.*, Préambule 56.

34. Soyo sera reprise par les forces armées angolaises deux mois plus tard et occupée à nouveau par l'UNITA fin mai 1993. A la suite de cette première occupation, les Etats-Unis, redoutant une attaque des installations pétrolières de Cabinda, enjoindront à l'UNITA de ne pas porter atteinte aux intérêts pétroliers étrangers, (*cf. note 40*), tandis que les sociétés pétrolières et le Gouvernement angolais feront appel aux services d'experts militaires étrangers dont d'anciens membres des forces spéciales sud-africaines pour assurer la protection des installations pétrolières et former du personnel angolais de sécurité (*Southcan*, 5 mars 1993, in *Facts and Reports*, KZA, Amsterdam, vol.23, F, 19 mars 1993, *Guardian*, 5 mars 1993).

35. Some evidence of South African and Zairean involvement in the Angolan conflict. Press Release, Embassy of the P.R. of Angola, London, 29 January 1993 PR 8/93. Voir aussi PR 11/93, 12/93 et Resolution on Angola publiée le 18 février 1993 par le Comité National Exécutif de l'ANC d'Afrique du Sud, doc.ron.

Sans nommer l'Afrique du Sud ni le Zaïre, le Conseil demandait aux Etats *«la cessation immédiate de toute opération d'ingérence militaire ou para-militaire directe et indirecte»*, y compris *«la cessation des livraisons de matériel de guerre aux Parties angolaises quelles qu'elles soient»*, continuant ainsi à pénaliser l'Etat angolais en lui interdisant d'acquérir les moyens de faire respecter sa souveraineté et d'exercer efficacement son droit de légitime défense³⁶.

Début mars 1993, la situation du pays était catastrophique. L'UNITA occupait, le 6 mars, la ville de Huambo en ruines, après quelque cinquante jours de combat ayant fait 10 000 morts et provoqué l'exode de quelque 100 000 habitants. L'extension de la guerre paralysait la vie économique et sociale du pays et précipitait vers les zones gouvernementales deux millions de personnes dépendantes désormais de l'aide extérieure. Alors que l'UNITA ne s'était pas présentée à Addis Abeba, le 26 février 1993, pour participer à la seconde phase des négociations, menées depuis le 27 janvier à l'initiative et sous les auspices d'UNAVEM II et de la Troïka, l'Assemblée nationale angolaise, nouvellement élue, lançait le 8 mars un appel au Conseil de sécurité, le pressant de lever l'interdiction d'acquérir du matériel de guerre qui frappait encore le Gouvernement et d'adopter des sanctions contre l'UNITA³⁷.

Cet appel ainsi que celui, le 9 mars, du chef de l'Etat angolais resteront lettre morte.

Le 12 mars, tout en déplorant le développement d'une «tragédie de grande envergure» et en condamnant l'UNITA pour son comportement belliciste et son sabotage des négociations d'Addis Abéba, le Conseil se bornait encore, alors que l'UNITA continuait à recevoir une aide militaire en provenance d'Afrique du Sud et du Zaïre, à appeler les Parties à un cessez-le-feu³⁸.

36. Résolution S/804(1993) 9.

37. Résolution 8 March 1993, Press Release, 17/93, Embassy of the P.R. of Angola, London. Voir aussi l'appel de l'Assemblée angolaise aux parlementaires du monde entier, 6 août 1993, doc. ron.

38. Res. S/811, 12 mars 1993.

la renégociation des accords de bicesse : objectif des états-unis

Pouvait-il en être autrement alors que les Etats-Unis, qui venaient d'élire le Président Clinton, n'avaient toujours pas reconnu le Gouvernement angolais issu d'élections proclamées libres et régulières par l'ONU, toléraient encore que l'UNITA utilise pour ses communications militaires un satellite américain, ait recours pour sa radio Vorgan, instrument de propagande hostile, aux ondes de la Voix de l'Amérique³⁹, tandis que le Département d'Etat ne menaçait l'UNITA «des conséquences les plus graves pour leurs relations avec les Etats-Unis» que lorsque cette organisation était sur le point de s'attaquer aux installations pétrolières étrangères à Cabinda⁴⁰?

Au lieu de mettre tout leur poids aux côtés de l'Etat angolais et des institutions issues des élections pour obliger l'UNITA à un cessez-le-feu et à la restitution des territoires conquis, les Etats-Unis entendaient, face à la défaite électorale de leur allié, sans égard à la criminalité du comportement des responsables de l'UNITA, faire reconnaître au préalable le droit, pour ce parti perdant et son candidat présidentiel, d'imposer par la force la renégociation des Accords de Bicesse afin d'obtenir pour ceux-ci l'octroi d'un rôle et d'un statut privilégiés dans l'Etat que n'envisageaient en aucune manière ces Accords et ceci au mépris de l'attribution à l'UNITA de responsabilités ministérielles au sein du Gouvernement multipartite constitué par le MPLA le 1^{er} décembre 1992⁴¹.

D'où l'introduction, en cours de négociations à Addis Abéba à l'initiative de la Troïka, d'un point de l'ordre du jour qui, à côté de la réaffirmation des Accords de Bicesse, portait sur

39. Sabado (Lisbonne), 5-11 février 1993.

40. 23 Déclarations de R. Boucher, porte-parole du Département d'Etat, 22 janvier 1993, et de E. Dejarnette, officier de liaison américain en Angola, le 23 janvier : *Le Monde*, 23 janvier, Wright, G., *op.cit.*, p.171.

41. Formé le 1^{er} décembre 1992, le Gouvernement à majorité MPLA comptait 50 ministres, vice-ministres et secrétaires d'Etat. Six petits partis dont le FNLA participaient au Gouvernement. Un poste de ministre (Culture) et 4 postes de vice-ministre (Défense, Agriculture, Travaux publics, Assistance sociale et réintégration) avaient été réservés à l'UNITA qui ne les occupera jamais (Embassy of the PR of Angola, London, Press release 34/92).

le concept de «Gouvernement d'unité nationale» avec la présupposition de la négociation d'un statut particulier pour J. Savimbi et de la participation élargie de l'UNITA au Gouvernement, concepts qui constitueront les points centraux des négociations ultérieures.

C'est dans ce contexte international hostile que le Gouvernement angolais confronté à une organisation armée qui s'était emparée d'importantes parties du territoire national, y compris des principales régions diamantifères d'où elle tirait les ressources pour alimenter sa guerre, qui occupait ou assiégeait plusieurs capitales provinciales et qui continuait à opérer avec l'aide militaire en provenance de l'Afrique du Sud et du Zaïre, décidait de prendre ses responsabilités et annonçait le 23 avril 1993 qu'il ne se considérait plus comme lié par l'interdiction d'acquérir du matériel de guerre⁴².

Le Gouvernement estimait inacceptable, légalement et moralement, d'être placé dans le cadre du processus international de paix sur le même plan que l'UNITA alors que l'un était issu d'élections reconnues libres et régulières par les Nations Unies et que l'autre, ayant perdu les élections, avait choisi de précipiter le peuple angolais dans une guerre d'une violence sans précédent, en violation des accords conclus et des décisions du Conseil de sécurité⁴³.

La prise de position du Gouvernement angolais ne suscita aucune réaction du Conseil de sécurité ou de la Troïka. C'est que cette décision était légitime et que, sous la pression notamment du Congrès, l'Administration américaine était en train de reconsidérer partiellement sa position.

42. Le 23 avril 1993, les Etats de la ligne de Front qui regroupe à côté de l'Angola, le Botswana, le Mozambique, la Namibie, la Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe s'étaient prononcé pour la levée de cette interdiction en réaffirmant le droit du Gouvernement de l'Angola de défendre la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Etat angolais et de recourir à tous les moyens nécessaires pour atteindre cet objectif (Cimeira da linha do Frente, Comunicado final, Harare, 2 de April 1993, cf Angola, Livro Branco, op.cit., p.168-169., ONU, Rapport S.G. 25 mars 1993 S/25840, §18).

43. Déclaration of the Ministry of External Relations, Luanda, 23 April 1993, Embassy of the R. of Angola, London, PR 22/93.

Le 19 mai 1993, après dix-huit ans de boycottage diplomatique et près de neuf mois après les élections angolaises, l'Administration des Etats-Unis reconnaissait formellement le Gouvernement angolais⁴⁴.

La normalisation des relations entre les deux Etats coïncidait avec l'échec d'une nouvelle étape du processus de négociations entamé le 12 avril et mené pendant quarante jours à Abidjan sous la médiation des Nations Unies, processus dans lequel la diplomatie américaine était très impliquée, et dont l'impasse ne pouvait être attribuée qu'à l'intransigeance de l'UNITA, refusant d'accepter le principe du cessez-le-feu et de son retrait des municipalités et territoires conquis après septembre 1992 et assurée alors de n'être point l'objet de sanctions.

Au sujet de cette prédisposition à ménager l'UNITA, on remarquera que le Conseil de sécurité avaient même laissé passer sans réagir le délai de trois semaines fixé par lui le 12 mars, pour que l'UNITA donne, avant le 30 mars, des signes concrets de son acceptation sans réserve des résultats des élections et de son respect des Accords de paix⁴⁵.

Fin mars, des entretiens préliminaires avaient lieu à Abidjan, entre une délégation de l'UNITA et une délégation du Département d'Etat dirigée par J. Davidow, Sous-Secrétaire d'Etat adjoint aux Affaires africaines⁴⁶. Ces entretiens et les négociations qui s'en suivront, conduiront le Conseil de sécurité à ignorer ses propres demandes, laissant à l'UNITA la possibilité de développer sa stratégie combinant participation aux négociations et poursuite de la guerre⁴⁷.

44. Declaração do President Bill Clinton, 19 de Maio de 1993, Angola, Livro Branco, *op.cit.*, p.188-189.

45. Rés. S/811, 12 mars 1993 §2.

46. *Le Monde*, 11 avril 1993, Wright G., *op.cit.*, p.174.

47. Rés. S/823, 30 avril 1995. Un mois après l'échéance fixée par l'UNITA, le Conseil se bornera, le 30 avril, à exprimer son soutien aux négociations en cours, sans condamner la duplicité de l'UNITA. Cette résolution dénonce aussi les attaques contre les vols humanitaires et demande en particulier à l'UNITA, qui avait abattu le 26 avril un avion de la PAM, de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité de ces vols et celle du personnel de l'UNAVEM II.

L'objectif des Etats-Unis et du Conseil de sécurité, ce dernier aligné pour l'essentiel sur la position américaine, était d'arriver à une solution politique entre le Gouvernement et l'UNITA au moment où cette organisation était dans une position de force sur le terrain, solution qui impliquait la renégociation des clauses politiques des Accords de 1991 de manière à obtenir du Gouvernement qu'il consente au partage du pouvoir à tous les niveaux avec l'UNITA.

Ainsi à l'agenda des pourparlers d'Abidjan, établi après des consultations bilatérales Etats-Unis/UNITA, figuraient au troisième rang des 9 points à discuter – après 1) le cessez-le-feu, 2) la question de l'application des Accords de Bicesse –, un point portant sur «*la réconciliation nationale, y compris la participation accrue de l'UNITA au niveau national, provincial et communal*» et, au septième rang, un point portant sur la «*définition des pouvoirs de l'administration civile provinciale*»⁴⁸.

Il s'agissait donc bien de renégocier Bicesse à un moment où l'UNITA était toujours dans une phase offensive, et de renégocier dans un sens favorable à l'UNITA, en exigeant du gouvernement, comme le rappelait le Secrétaire-général, qu'il fasse preuve de «*flexibilité politique*»⁴⁹.

Trois jours après l'ouverture des négociations, J. Savimbi ne s'y trompait pas et formulait de son quartier général les revendications de l'UNITA : pas de cessez-le-feu mais une suspension des hostilités et le partage du pouvoir avec le MPLA à tous les niveaux sans qu'il soit question de restituer les territoires et municipalités occupées⁵⁰.

En position de force sur le plan militaire et tirant profit de la politique internationale d'apaisement, sans rapport avec la gravité des faits, prévalant à son égard, la direction de l'UNITA a cherché, en prolongeant des négociations qui lui confé-

48. Report of the S.G., S/25840, 25 May 1993, § 11.

49. *Ibid.*, § 14.

50. *Le Monde*, 16 avril 1993, Interview de J. Savimbi qui revendiquait des «*responsabilités décisives dans les domaines de la défense, des affaires étrangères, de l'économie et de l'information et proposait que le nouvel exécutif dirige le pays sans avoir à se soucier de la composition politique du Parlement dont les attributions seraient mises entre parenthèses pendant deux ou trois ans*».

raient une légitimité internationale, à gagner du temps pour consolider et étendre ses conquêtes et faire reconnaître que l'ensemble des Accords de Bicesse et les institutions démocratiques qui en étaient issues, étaient dépassés par les événements.

Le sabotage des négociations d'Abidjan a certes valu à l'UNITA d'être condamnée, le 1^{er} juin, par le Conseil de sécurité qui soulignait, en revanche, la disposition du Gouvernement à arriver à un accord politique.

Mais tout en attribuant à l'UNITA la responsabilité de l'intensification des hostilités, aucun moyen de pression n'était adopté, alors qu'à l'époque l'UNITA avait repris la cité pétrolière de Soyo, s'était emparée de la municipalité de Cafunfo, région diamantifère de Lunda Nord, que les hostilités provoquaient plus de 1000 morts directs ou indirects par jour, qu'un plan d'assistance humanitaire d'urgence était mis sur pied par le Secrétariat général de l'ONU. Tout au plus le Conseil indiquait-il qu'il était prêt à envisager *«toutes mesures»* aux termes de la Charte pour faire avancer le processus de paix (Rés. S/834, 1^{er} juin 1993).

des sanctions tardives en guise d'avertissement à l'unita

Cette tolérance complice à l'égard d'une organisation qui avait trahi un processus international de paix fondé sur des élections supervisées par les Nations Unies, portait atteinte à la crédibilité de l'Organisation internationale et pouvait faire craindre que ce précédent n'encourage, la RENAMO au Mozambique, et l'INKHATA en Afrique du Sud, à recourir à la voie armée si les élections, à organiser sous supervision des Nations Unies au Mozambique et en présence d'observateurs des Nations Unies en Afrique du Sud, n'apportaient pas à ces organisations les résultats escomptés⁵¹.

51. L'ANC d'Afrique du Sud aurait fait part de ses préoccupations à ce sujet, à l'occasion de visites en Afrique du Sud de délégations officielles américaines, (*Guardian*, 20.5.1993).

un rééquilibrage de la politique des états-unis

C'est dans cet esprit que, le 30 juin 1993, la Conférence des Chefs d'Etat de l'OUA, réunie au Caire, en appelait au Conseil de sécurité *«pour qu'il impose des sanctions et prenne des mesures concrètes, y compris la fermeture des représentations à l'étranger de l'UNITA en vue de la forcer à accepter le dialogue»*⁵².

Parallèlement, l'intransigeance de l'UNITA qui, en prolongeant la guerre, précipitait le pays dans le chaos et des millions d'Angolais dans le dénuement, allait conduire les Etats-Unis à poursuivre le rééquilibrage de leur politique envers le Gouvernement angolais. Après avoir établi des relations diplomatiques, le 22 juin, au rang d'Ambassadeurs, les Etats-Unis reconnaissaient à la même époque le droit de légitime défense du Gouvernement angolais⁵³.

Aussitôt, la Troïka, tout en réaffirmant son attachement à la clause «triple zéro» déclarait que *«étant donné les circonstances actuelles, les observateurs reconnaissent pleinement le droit de légitime défense du Gouvernement de la R.P. d'Angola et comprennent parfaitement les efforts déployés par ce dernier pour acquérir les moyens de se défendre»*.

Les trois Etats avaient également examiné la possibilité pour le Conseil de sécurité d'imposer des mesures visant à *«limiter les moyens dont dispose l'UNITA pour poursuivre sa campagne militaire»*, notamment un embargo sur les armes et des restrictions ou interdictions aux déplacements internationaux des membres de l'UNITA engagés dans des activités (notamment commerciales) entravant le processus de paix⁵⁴.

52. Déclaration of the OAU Assembly of Heads of State and Government on the situation in Angola, 39^e Session, Cairo, 28-30 June 1993, § 5 et 6.

53. Déclaration du Vice-Président, Al Gore, le 15 juin à Washington et de l'Ambassadeur des Etats-Unis à Luanda, début juillet, Southcan, 9 juillet 1993, cité dans *Facts and Reports* (F & R), KZA, Amsterdam, vol. 23, 30 juillet 1993. Les Etats-Unis n'autoriseront l'acquisition par l'Angola de matériel militaire américain qu'à condition qu'il s'agisse de matériel non meurtrier acquis auprès de firmes privées (Southcan, 2 juillet 1993, cité dans F & R, vol. 23, N, 16 juillet 1993).

54. Déclaration conjointe Etats-Unis, Russie et Portugal, Moscou, 8 juillet 1993, Doc. ONU, S/26064, 10 juillet 1993.

Mais le 15 juillet, le Conseil de sécurité n'adoptait aucune de ces mesures et accordait encore un délai de deux mois à l'UNITA pour l'établissement d'un cessez-le-feu et l'assurance de son accord sur l'application des Accords de paix de 1991 et de ses propres résolutions. En cas de non-respect de ses décisions, le Conseil annonçait son «intention» d'adopter un embargo sur les livraisons d'armes et de matériel militaire à l'encontre de l'UNITA, lui donnant ainsi le temps nécessaire pour se réapprovisionner en armement et en pétrole.

Le Conseil reconnaissait certes, mais en termes voilés, la légitimité de la décision du Gouvernement angolais d'acquérir le matériel militaire nécessaire à la défense du pays et du processus démocratique et se félicitait de l'assistance déjà reçue⁵⁵.

Or, le Conseil était informé du comportement offensif des forces de l'UNITA. Le rapport du Secrétaire général daté du 12 juillet constatait, en effet, que l'UNITA cherchait encore à s'emparer de nouveaux territoires qu'elle encerclait depuis plusieurs mois plusieurs chefs-lieux de province dont Kuito assiégée pendant vingt et un mois, piégeant la population réduite à survivre dans des conditions horribles. Il venait de condamner par la voix de son président l'attaque d'un train, le 27 mai, dans la province de Huila, et le massacre par l'UNITA de deux cent trente-cinq voyageurs, mais le rapport n'en concluait pas moins par des vœux pieux sur la nécessité d'arriver à un accord et à la réconciliation, sous la médiation d'UNAVEM II⁵⁶.

des sanctions limitées à un embargo militaire et pétrolier

L'UNITA ayant renforcé son offensive malgré l'avertissement du Conseil de sécurité et ne donnant aucun signe crédible de son renoncement à s'emparer du pouvoir par la force, le Conseil condamnait le 15 septembre l'UNITA «et sa direction» pour ne pas avoir donné suite à ces précédentes résolutions et leur attribuait la «responsabilité» de la poursuite des hostilités (Rés. S/864).

55. Rés. S/851(1993), § 12 et à 13.

56. Rapport du S.G. 12 juillet 1993, S/26060, § 4, 5 et 17. Statement by the President, 8 June 1993.

Près d'un an après leur déclenchement, il qualifiait pour la première fois les actions militaires de l'UNITA comme constituant «une menace à la paix et à la sécurité internationales», et enjoignait aux Etats, sur base du chap. VII de la Charte, d'appliquer un embargo sur «les livraisons d'armement, de matériel connexe de tous types, y compris d'armes et de munitions, de véhicules et d'équipement militaire et de pièces détachées y afférentes» et d'empêcher la vente ou la fourniture par leurs nationaux ou à partir de leur territoire ou «par l'intermédiaire de navires ou d'aéronefs battant leur pavillon» de ces produits à l'UNITA et à ses agents.

Les mêmes interdictions portaient sur les livraisons de pétrole et produits pétroliers.

Un Comité des sanctions, regroupant tous les Etats membres du Conseil était constitué. Les Etats étaient priés de lui transmettre, avant le 15 octobre, des informations sur les mesures prises pour donner effet à ces sanctions. Le Comité était chargé de se documenter sur les violations éventuelles et de faire des recommandations à ce sujet, et les Etats étaient priés d'engager des poursuites contre toute personne ou entité qui violerait l'embargo.

Le projet de résolution proposait l'adoption de mesures restrictives additionnelles de nature commerciale et relatives aux déplacements à l'étranger du personnel de l'UNITA.

Ces mesures exigeaient des Etats :

- a) de bloquer les avoirs financiers contrôlés par l'UNITA ou par des membres de l'UNITA ou originaires des territoires occupés par l'UNITA;
- b) de restreindre sur leur territoire les activités des membres de l'UNITA incompatibles avec le processus de paix, y compris en refusant la délivrance ou le renouvellement de passeports, de documents de voyage et de visas;
- c) d'interdire l'achat de biens pris illégalement par l'UNITA en Angola;
- d) de bannir tout trafic aérien, par terre ou par mer, vers l'Angola à moins qu'un tel trafic ne soit préalablement autorisé par le Gouvernement de l'Angola.

Le 15 septembre, le Conseil n'a adopté que les mesures d'embargo militaire et pétrolier. Leur entrée en vigueur était toute-

fois postposée de dix jours, nouveau délai accordé à l'UNITA pour conclure un cessez-le-feu ⁵⁷.

Le Conseil décidait de reporter au 1^{er} novembre, l'adoption de mesures additionnelles énumérées ci-dessus, sauf si, à cette date, un cessez-le-feu effectif avait été instauré et un accord conclu sur la mise en œuvre intégrale des accords de paix et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

L'adoption de cette résolution, même limitée à un embargo militaire et pétrolier, aurait pu signifier l'abandon de l'attitude complaisante du Conseil de sécurité à l'égard de l'UNITA. Tel ne sera pas le cas.

les reports successifs par le conseil de sécurité des mesures additionnelles encourageant l'intransigeance de la direction de l'unita

A la veille de l'échéance du 1^{er} novembre, l'ouverture prochaine d'une nouvelle phase de négociations à Lusaka, sous les auspices d'UNAVEM II et de la Troïka, précédée, entre le 25 et le 31 octobre, de pourparlers préliminaires dans la capitale de la Zambie, avait conduit le Secrétaire général à recommander au Conseil de sécurité, dans son rapport du 27 octobre, de postposer d'un mois, au 1^{er} décembre, toute décision relative à l'application des mesures additionnelles.

Cette recommandation était fondée sur les *«mesures positives prises par les deux parties»*.

Dans le cas de l'UNITA, il s'agissait des prises de position de sa Commission politique rendues publiques le 6 octobre et dans lesquelles, à la demande d'UNAVEM II, l'UNITA se référait au cadre juridique dans lequel elle acceptait de reprendre les négociations⁵⁸.

Tout en réaffirmant la validité des Accords de Bicesse, l'UNITA exigeait leur mise à jour et demandait que les insti-

57. L'embargo est entré en vigueur à 1h le 26 septembre 1993.

58. Rapport du Secrétaire général, S/26644, 27 octobre 1993, à 11-12.

tutions résultant des élections qu'elle continuait à proclamer comme frauduleuses, tout en les reconnaissant comme valides (*sic*), reflètent «la position actuelle de l'UNITA».

Si l'UNITA reconnaissait que le projet du Protocole d'Abidjan constituait une base sérieuse de négociations, elle se bornait à déclarer avoir «pris note» des résolutions du Conseil de sécurité qui lui enjoignait notamment de retirer ses forces des territoires et municipalités occupés après les élections (ex. Rés. S/864 §8).

Le Gouvernement angolais estimait ces prises de position «ambiguës et contradictoires». UNAVEM II ayant exigé une clarification de l'attitude de l'UNITA par rapport aux résolutions du Conseil de sécurité⁵⁹, l'UNAVEM II et le Conseil se satisferont de cette réponse alors que l'UNITA s'était borné à confirmer par lettre, le 20 novembre, qu'elle prenait «bonne note» de ces résolutions.

A l'échéance du 1^{er} novembre, aucune des sanctions additionnelles envisagées ne sera adoptée, le Conseil décidant de surseoir *sine die* à toute disposition en ce sens. Il subordonnait l'adoption de telles mesures à sa propre constatation ou à celle du Secrétaire général «que l'UNITA ne coopère pas de bonne foi à l'application d'un cessez-le-feu effectif, des Accords de paix et des résolutions pertinentes du Conseil»⁶⁰.

Une telle constatation sera sans cesse différée sur base des déclarations d'engagement de l'UNITA au cours des négociations plutôt que sur la réalité de son comportement.

Ainsi l'UNITA prétendait avoir décrété unilatéralement le 20 septembre un cessez-le-feu, alors que ses forces continuaient à assiéger plusieurs municipalités dont Kuito, Malange, Menongue, et à recevoir de l'armement en provenance d'Afrique du Sud, via le Zaïre, en violation de l'embargo international.

L'UNITA n'avait pas non plus respecté l'exigence du Conseil de sécurité quant à son retrait immédiat des territoires

59. Rapport S.G. S/26872, 3 December 1993, § 6.

60. Déclaration du président du Conseil de sécurité S/26677, 1^{er} novembre 1993.

occupés. Le Conseil de sécurité et UNAVEM II s'étaient contentés de la notification par l'UNITA, le 30 octobre, de son acceptation de principe de ce retrait, notification qu'UNAVEM II avait exigée «écrite et non équivoque» comme préalable à l'ouverture des négociations de Lusaka. Or dans cette notification, l'UNITA subordonnait la mise en oeuvre de son retrait et du repli de ses forces vers les zones sous supervision d'UNAVEM II à un accord sur les «modalités de ce retrait», à considérer pendant les négociations⁶¹.

L'ouverture des négociations et leur poursuite pendant une année ont conduit le Conseil à différer à trois reprises, le 15 décembre 1993, le 10 février et le 16 mars 1994, l'adoption des sanctions additionnelles malgré la poursuite des hostilités par l'UNITA et en dépit de son intransigeance quant à la question de la réconciliation nationale⁶².

Le 30 juin 1994, le Conseil de sécurité fixera un délai d'un mois à l'UNITA pour qu'elle accepte formellement les propositions résultant de la médiation d'UNAVEM II et de la Troïka relatives à la participation de l'UNITA à la direction de l'Etat qui lui attribuent un nombre précis de postes ministériels (dix postes de gouverneurs et vice-gouverneurs de province, soixante-cinq postes de responsables de municipalités, septante-cinq postes d'administrateurs communaux et six postes d'Ambassadeurs)⁶³.

Le Gouvernement angolais, quoi qu'il lui en coûtât de cette intervention internationale profonde dans les affaires intérieures de l'Angola (non prévue par les Accords de Bicesse et imposée par la guerre déclenchée par l'UNITA), avait formellement accepté le 28 mai l'ensemble de ces propositions pré-

61. Rapport du SG S/26872, 3 décembre 1993, §8-9. Un accord préalable sur les questions militaires sera réalisé à Lusaka, dès le 11 décembre 1993. Il sera sans effet sur l'occupation par l'UNITA des zones récemment conquises.

62. Rés. S/890 §14; Déclaration du Président du C.S., S/Prst, 1994/7; Rés. S/903 § 10 et Rés. S/932 §5.

63. Pour une liste de ces postes, Protocole de Lusaka, Annexe 6, Point II.4, La Réconciliation nationale, Document relatif à la participation de l'UNITA dans l'administration centrale, provinciale, communale et dans les missions diplomatiques à l'étranger, en application de l'art.I des modalités de la Réconciliation nationale.

senté comme non négociable⁶⁴. L'UNITA tergiversera, voulant plus de postes ou d'autres postes que ceux proposés.

Bien que l'accord formel de l'UNITA ne sera effectif que le 5 septembre 1994, à l'échéance de fin juillet aucune sanction additionnelle n'avait été adoptée par le Conseil⁶⁵. Le prétexte était alors les initiatives diplomatiques du Président N. Mandela nouvellement élu et de plusieurs chefs d'Etat de la région dont le président de la Zambie, auxquelles il fallait donner le temps nécessaire pour aboutir⁶⁶.

Le 9 septembre, le Conseil déclarait que l'UNITA avait satisfait aux exigences formulées dans sa résolution S/932 et décidait de ne pas prendre de mesures supplémentaires⁶⁷.

Or à cette époque, l'inefficacité de l'embargo militaire et pétrolier était patente. Le Comité chargé de veiller au respect de l'embargo, en particulier par les Etats voisins de l'Angola, avait prié le Conseil de sécurité de se saisir d'urgence de la question du rôle du Zaïre qui refusait toute coopération avec le Comité, et d'examiner le rôle du Congo-Brazzaville dont les réponses aux demandes du Comité demeuraient non satisfaisantes⁶⁸.

Le Conseil s'était borné à exprimer ses préoccupations quant aux rapports continuels sur la violation de l'embargo, à réaffirmer l'obligation des Etats membres d'appliquer l'embargo et de coopérer, au point de vue de la transmission des informations sur d'éventuelles violations, avec le Comité du Conseil sous peine «d'action appropriée» par le Conseil de sécurité⁶⁹.

64. Statement by the President, 12 August 1994, 3417th Meeting of the S.C.

65. *Ibid.*

66. Rapport du S.G. S/1994/740, 20 juin 1994, §6.

67. Statement of the President, 9 septembre 1994, 3423th Meeting of the S.C.

68. Report of the S.C. Committee established pursuant to res. S/864(1993), Doc. S/1994/825, 14 July 1994.

69. Statement by the President, 12 August 1994, 3417th Meeting.

lusaka : un processus international de paix fondé sur la participation au pouvoir d'une organisation incapable de se demilitariser

Entretemps, le Gouvernement angolais conscient de ne pouvoir compter sur les sanctions du Conseil de sécurité pour amener l'UNITA à s'engager véritablement dans le processus de paix, avait reconstitué, rééquipé et réorganisé l'armée nationale.

Désormais, les forces de l'UNITA, bien que toujours approvisionnées en armement et en pétrole, grâce au soutien que leur apportait le régime Mobutu et le Congo-Brazzaville en échange notamment des diamants angolais, allaient se heurter à la résistance grandissante des forces gouvernementales et à leur capacité de mener de vastes contre-offensives.

La reprise par les forces gouvernementales de Ndalatando, capitale de la province de Kwanza-Nord, en avril, et surtout celle de Cuito et de Cafunfo, en juillet 1994, bastion économique et base logistique de l'UNITA, marquait un tournant capital dans la situation militaire désormais clairement favorable au rétablissement de la légalité.

Oubliant sa propre injonction de se retirer immédiatement des territoires occupés après les élections (Rés. S/864 § 8) adressée à l'UNITA, dans quatre déclarations successives faites au nom du Conseil par son Président, entre le 12 août et le 27 octobre, le Conseil de sécurité, traitant le gouvernement et l'UNITA sur le même plan, demandait aux *«deux parties de cesser ces opérations militaires»*, parce qu'elles risquaient de faire échouer les négociations de Lusaka et de remettre en question la participation de l'UNITA à tous les échelons du pouvoir, considérée par les Etats-Unis comme un «facteur de stabilité» pour l'Angola⁷⁰.

Fort de son droit de légitime défense, réaffirmé par le Conseil de sécurité (Res. S/851, §13) le Gouvernement a résisté aux pressions exercées par l'UNAVEM II, le Conseil de sécurité et les Etats-Unis.

70. Déclarations du Président du Conseil de sécurité, 12 août, 9 septembre, 29 septembre et 27 octobre 1994.

Le 4 novembre, le Président du Conseil, en se référant explicitement aux opérations militaires menées en direction d'Huambo, la seconde ville du pays occupée par l'UNITA, exhortait le gouvernement «à exercer son autorité pour mettre un terme immédiat aux activités militaires»⁷¹.

Poussés par les alliés de Savimbi au Congrès, le Président Clinton, qui avait précédemment suggéré que le poste de gouverneur de Huambo soit réservé à l'UNITA, intervenait auprès du Président Dos Santos pour que l'armée nationale arrête immédiatement les hostilités et laisse Huambo, considérée par J. Savimbi comme «sa capitale» aux forces de l'UNITA, en attendant la conclusion imminente des négociations⁷².

La ville sera néanmoins libérée le 10 novembre, pratiquement sans plus de combat, les forces de l'UNITA s'étant retirées sans être pourchassées par l'armée angolaise. C'est dans ces circonstances d'un rapport militaire favorable au gouvernement que le Protocole de Lusaka, paraphé le 30 octobre, était signé le 20 novembre 1994, le cessez-le-feu entrant en vigueur le 22.

J. Savimbi qui avait refusé d'être présent à la cérémonie solennelle de signature, fera arrêter, peu de temps après, le secrétaire général de l'UNITA, dûment mandaté par l'UNITA pour diriger la délégation Unita pendant les négociations et pour signer l'accord final⁷³.

71. Statement by the President of the Security Council, 4 novembre 1994.

72. G. Marion, *Le Monde*, 8 novembre 1994, qui cite également les propos de l'Ambassadeur des Etats-Unis en Angola, E. Dejamette, qui déplorait le même jour l'avance gouvernementale : «*Depuis le mois de février, nous demandons au gouvernement des assurances sur ce point. J'estime que le Gouvernement ne doit pas prendre Huambo*». Voir aussi Wright G., *op cit.*, p.190.

73. E. Manuvakola réussira à fuir Bailundo avec quinze membres de sa famille, dont un «colonel» des forces de l'UNITA, et à rejoindre fin août 1997 Luanda. Tout en se réclamant toujours de l'UNITA, l'ancien secrétaire général de cette organisation fera à Luanda le récit des persécutions dont lui-même et huit membres de sa famille, en résidence forcée depuis le 15 février 1995, ont été l'objet pour avoir, selon les instructions reçues de l'UNITA, appuyé l'option de la paix (*Jornal de Angola*, 31 août et 1^{er} septembre 1997).

aujourd'hui

Trois ans plus tard, l'Angola ne connaît toujours pas la paix, en dépit de l'engagement élargi et considérablement renforcé des Nations-Unies.

Signataires du Protocole de Lusaka au même titre que le gouvernement et l'UNITA, les Nations-Unies se sont, cette fois, vu attribuer la présidence de la Commission conjointe qui a conservé la même composition. Celle-ci supervise l'application de toutes les dispositions des Accords de paix de 1991 non encore mises en œuvre, le respect des résolutions du Conseil de sécurité et de toutes les dispositions du Protocole de Lusaka, l'ensemble de ces documents formant le cadre juridique du processus international de paix⁷⁴.

Mais la Troïka des Etats observateurs, toujours représentée au sein de cet organe et de tous les organes subsidiaires créés par la Commission, a conservé le même poids politique et les Etats-Unis la même influence⁷⁵.

UNAVEM III, qui a compté au plus fort de sa mission quelques 7000 Casques bleus et auquel a succédé la MONUA⁷⁶, n'a pas réussi à obtenir de l'UNITA le respect des obligations fondamentales concernant sa démilitarisation, le rétablissement de l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du territoire national et la cessation de la diffusion d'une propagande hostile sur radio Vorgan, propagande dirigée contre le gouvernement et le MPLA mais aussi contre les Nations Unies et qui va directement à l'encontre des obligations de l'UNITA aux termes de la «réconciliation nationale» et sape tous les efforts en ce sens.

74. Protocole de Lusaka, annexe 8, point II, 3, le Mandat de l'ONU, le rôle des observateurs et la Commission conjointe.

75. *Ibidem*.

76. Cfr. note 1: le déploiement des unités d'infanterie n'a débuté qu'en avril 1995 pour atteindre un an plus tard le chiffre de 6000 Casques bleus et un maximum de 7003 militaires en novembre 1996, on a commencé le retrait d'unités d'infanterie (Rapport SGS/1995/3 50, 26 avril 1995, annexe et S/1996, 1000, 28 novembre 1996, 530).

Alors que dans le cadre des Accords de Bicesse, les élections multipartites avaient été «imposées» par les Etats-Unis, la Troïka et par les Nations Unies comme la clé de voûte de la paix et de la démocratie en Angola, dans la période post-électorale dominée par la guerre voulue par l'UNITA, l'objectif principal des mêmes acteurs internationaux, consacré par le Protocole de Lusaka, est devenu la participation de l'UNITA à tous les niveaux du pouvoir comme prix de sa démilitarisation.

Or, tout comme les élections sous supervision internationale ont eu lieu alors que l'UNITA avait conservé une armée secrète, l'entrée de l'UNITA au gouvernement, longtemps différée par les nombreux obstacles et délais dressés par l'UNITA, s'est effectuée alors que l'UNITA avait, une fois encore et illégalement, conservé une importante capacité militaire et qu'elle tenait une partie du pays en otage.

On est arrivé ainsi à une situation paradoxale et peu rassurante où l'UNITA – qui a bafoué les droits démocratiques du peuple angolais, provoqué la destruction du pays, y compris de son tissu social, détruit les repères historiques et les valeurs d'un peuple que la lutte contre le colonialisme et l'agression sud-africaine avaient doté d'une haute conscience politique – occupe aujourd'hui des postes clés au sein du gouvernement et de l'armée nationale en même temps que cette organisation et ses dirigeants sont à nouveau sévèrement condamnés par le Conseil de Sécurité et finalement frappés, depuis le 30 octobre 1997, des sanctions additionnelles à l'embargo militaire et pétrolier imposé le 15 septembre 1993, qui n'a d'ailleurs jamais cessé d'être en vigueur (Rés S/1135).

On regrettera le caractère tardif de ces mesures additionnelles envisagées postérieurement au Protocole de Lusaka, pour la première fois, le 11 octobre 1996 par le Conseil de Sécurité (Rés. S/1075 §12) mais sans cesse reportées pendant un an. On déplorera aussi que leur étendue reste limitée puisque les sanctions ne s'appliquent pas au gel des avoirs bancaires de l'UNITA envisagé en 1993, alors qu'une telle mesure porterait atteinte au produit du pillage des richesses naturelles de l'Angola utilisé à des fins militaires.

Les mesures, contenues dans la résolution S/1127 du 28 août 1997, prévues pour entrer en vigueur le 30 septembre mais reportées alors d'un mois, exigent la fermeture immédiate de

«tous les bureaux de l'UNITA» à l'étranger. Les Etats sont en outre tenus de refuser l'entrée sur leur territoire des représentants de l'UNITA, d'invalider leurs documents de voyage, visas, permis de séjour ainsi que des membres de leur famille, sauf à des fins liées au processus de paix.

Les visites de délégations gouvernementales étrangères au siège de l'UNITA sont interdites.

Une série d'autres mesures visent à empêcher *«les vols d'aéronefs de l'UNITA ou exploités pour son compte, la livraison d'aéronefs et de pièces détachées et à interdire la prestation – par les nationaux des Etats membres ou à partir de leur territoire – de service d'ingénierie ou de maintenance»*⁷⁷.

L'efficacité de telles mesures, attendues depuis la reprise des hostilités par l'UNITA fin 92, dépend de la bonne foi et de la volonté politique d'Etats qui, comme la Belgique, ont toléré les activités de la représentation de l'UNITA à Bruxelles et les fréquents déplacements dans notre pays, liés au commerce des diamants, de représentants et d'agents de l'UNITA.

L'Europe, qui a laissé le champ libre aux Etats-Unis dans sa redéfinition d'un nouvel «ordre» en Angola, qui a coûté la vie à des centaines de milliers d'Angolais, provoqué des dizaines de milliers d'handicapés, d'orphelins, fait baisser considérablement l'espérance de vie et créé une situation de dépendance à l'égard de l'aide extérieure pour des millions d'Angolais doit assumer ses responsabilités politiques, et ses Etats membres appliquer immédiatement et strictement les sanctions et œuvrer pour qu'elles soient renforcées.

Aujourd'hui que la situation politico-stratégique a changé en Afrique centrale, l'Angola peut compter sur la bonne foi et la coopération des gouvernements du Congo démocratique et du Congo-Brazzaville dans l'application des sanctions. C'est un atout important qui redonne confiance au peuple angolais mais qui laisse intacts les besoins financiers considérables nécessaires à la reconstruction de l'Angola, l'aide internationale à la reconstruction ayant été en grande partie conditionnée à l'achèvement du processus de paix que les Nations Unies et leurs 7000 Casques bleus n'ont pas été en mesure de garantir.

77. Rés. S/1127, § 4 à 6.

de la précarité à la micro-entreprise : logiques économiques ou sociales des femmes africaines ?

hélène ryckmans*

A la lumière de la Conférence internationale de Pékin en 1995 et des rapports du PNUD¹, les analyses des conditions de vie, de travail et d'expression des femmes se font de plus en plus précises. Elles mettent en avant les différences selon le genre qui fait référence aux rapports entre les hommes et les femmes en considérant qu'ils sont déterminés non pas par le biologique mais par les relations sociales, culturelles, économiques. C'est la reconnaissance du caractère évolutif et dynamique des rôles (productif, reproductif et communautaire) remplis par les hommes et les femmes. L'analyse selon le genre éclaire non plus seulement la position des femmes dans

*. Assistante de recherche au Département des Sciences de la Population et du Développement à l'UCL et chargée de mission au *Monde selon les femmes*.

Cet article est largement inspiré des résultats d'une recherche menée en collaboration avec Isabel Yopez del Castillo sur « Femmes, revenus et emploi », au département des Sciences de la Population et du Développement de l'UCL, Recherche en appui à la politique de coopération au développement, AGCD-CIUF, terminée en janvier 1997.

1. Le PNUD a construit des indices dits sexospécifiques pour mesurer les écarts entre les hommes et les femmes dans divers domaines, *Rapport sur le développement humain*, Paris, Economica, en particulier 1995 et 1997.

les sociétés mais les rapports entre les femmes et les hommes.

La liaison entre pouvoir économique et pouvoir politique, entre moyens de (sur)vie et moyens d'expression des femmes en tant que femmes est de plus en plus reconnue et exprimée par les femmes elles-mêmes, dans les multiples réseaux dont elles font partie. Elle est relayée par des institutions d'appui, de plus en plus nombreuses à travailler avec les femmes.

Les femmes africaines sont confrontées à des contextes et à des conditions de vie de plus en plus violents : violence physique dans les conflits et à cause des conditions éco-climatiques (âpreté des conditions de vie, disette, stress et fatigue), violence économique des ajustements structurels et de la dette, violence politique devant les blocages de la démocratisation et les lenteurs ou les perversions de la décentralisation...

Et dans le même temps, les femmes africaines s'organisent et se structurent davantage. Elles prennent leurs places dans les institutions ou en créent à leur mesure... Elles développent en particulier des activités productives, généralement dans le cadre de micro-entreprises. Au-delà du quotidien et de l'urgence, l'accès au monétaire assure aux femmes une autonomie relative qui a des conséquences à long terme. Cette autonomie se manifeste dans la prise de décision, et donc dans la répartition du pouvoir entre hommes et femmes. Mais cette évolution dans le rôle des femmes ne se fait pas encore sentir dans une répartition plus égalitaire de la charge du travail entre les sexes. Les hommes ne participent pas davantage aux tâches reproductives (entretien et soins aux membres de la famille, fonctionnement de l'unité domestique). En conséquence, la charge de travail pour les femmes augmente ou est répartie sur d'autres femmes : les co-épouses en milieu polygame, les mères ou les sœurs, les fillettes...

Par des stratégies multiformes dont nous avons pu percevoir ² les richesses mais aussi les limites, les femmes proposent une articulation bien spécifique entre l'économique et le social... Dans les pays du Sud comme dans les pays du Nord, des femmes interpellent les modèles de développement et imaginent des axes d'économie sociale ou populaire innovants.

2. A travers de nombreuses missions de terrain en Afrique.

les femmes et les micro-entreprises

Les femmes qui développent des activités productives, génératrices de revenus, à petite échelle sont souvent en situation de pauvreté extrême. Ces femmes, les plus pauvres, sont aussi le plus affectées par la réduction du rôle social de l'État. Le manque de garderies pour enfants et d'infrastructures de base (marchés, logements, eau, égouts...) augmente le temps que les femmes passent en travail domestique non payé et limite le temps disponible pour le travail rémunéré. La faiblesse de l'éducation de base hypothèque le succès des programmes de formation. Le manque de soins de santé et d'infrastructures (par ex. l'eau potable gratuite ou les possibilités de déplacements) augmente les coûts de subsistance et réduit le temps disponible pour l'activité rémunératrice. Or, les femmes jouent un rôle clef dans la subsistance familiale.

Cette situation permet de comprendre les difficultés que rencontrent les projets d'appui aux micro-entreprises féminines. Comment mettre en place (et sous quelles formes) des structures d'appui (par le crédit, la formation notamment en gestion, et le conseil technique) à ces micro-entreprises ? Les femmes entrepreneures (commerçantes, artisanes...) sont amenées, souvent, à consommer leurs «utilités» ou à manger leur capital plutôt que de l'investir dans leur entreprise. Une logique sociale de satisfaction des besoins l'emporte sur une logique économique d'accumulation.

Dans ces conditions, quelles possibilités ont les femmes pauvres d'entreprendre quelque chose avec des chances de réussir, alors que le capital initial et l'expérience de travail s'avèrent souvent indispensables ?

les spécificités des micro-entreprises féminines

Les micro-entreprises féminines présentent des différences et des spécificités par rapport à celles des hommes. Les activités des femmes offrent souvent les caractéristiques suivantes : micro-entreprises (souvent unipersonnelles), temps morcelé, pluriactivité dans des secteurs sans grandes barrières à l'entrée (vu le faible accès des femmes au capital et à la formation) en particulier le commerce et l'artisanat, privilégiant l'activité à domicile, dans le prolongement des rôles traditionnels des femmes, ...

Les entreprises dirigées par des femmes ne peuvent pas être comprises en dehors du contexte économique et socioculturel dans lequel elles s'implantent. Cet environnement peut être favorable ou défavorable au développement de l'esprit d'entreprise parmi les femmes. Certains facteurs culturels ou sociopolitiques tels que la sous-évaluation du rôle économique des femmes, une vision stéréotypée de leurs rôles de mères et d'épouses, des limites mises à leur mobilité, à l'accès à la formation professionnelle ou à l'emploi, des législations limitatives sur l'accès au crédit et au système bancaire, sur l'accès à la terre ou le droit à l'héritage... constituent autant de freins à la création, la survie ou la croissance des entreprises féminines.

les contraintes liés au genre

La prise en considération des barrières et contraintes auxquelles les femmes doivent faire face pour entreprendre nous permet de comprendre les raisons de cette concentration des femmes dans les activités de petite échelle ³.

Les facteurs socioculturels et idéologiques ont une influence très importante dans le comportement attendu des femmes : ainsi leur responsabilité quasi exclusive des enfants conditionne leur préférence pour le travail à domicile, ce qui réduit énormément les possibilités de choix des activités à entreprendre. L'obligation de concilier les deux rôles (productif et reproductif) entraîne pour les femmes des conflits d'obligations et de temps; le rôle social qu'elles remplissent pour assurer la cohésion des communautés est souvent méconnu ou dévalorisé.

Ces contraintes spécifiques du fait des inégalités de genre modèlent les résultats obtenus. La pauvreté, qui structurellement est plus présente chez les femmes, s'accroît encore du fait qu'elles n'ont pas accès à l'éducation de base utile pour développer des activités productives. La logique de survie dans laquelle se trouvent une grande majorité de femmes ⁴ limite le niveau de leurs activités à la reproduction simple.

3. Young K., *Planning development with women. Making a world of difference*, Macmillan, Hong Kong, 1993.
4. Bien que des différences entre femmes existent évidemment : les femmes ne constituent pas un groupe homogène... Ainsi, par exemple, G. Simard a pu mettre en évidence un clivage très net

Il est intéressant de noter que les femmes, dans la recherche des solutions personnelles à leurs problèmes quotidiens, privilégient souvent les relations sociales et les réseaux d'entraide. Ceux-ci assurent une cohésion indispensable à long terme et constituent les bases des économies populaires dont le développement est susceptible de proposer des solutions durables pour les populations en question.

Sans mesures visant à réduire les inégalités de genre, les programmes d'appui aux micro-entreprises féminines sont condamnés à accroître la charge de travail et les responsabilités des femmes sans augmenter leur contrôle sur les revenus. Pour surmonter certaines contraintes, il faut un changement substantiel dans l'imaginaire et dans les comportements socioculturels. Ce processus de longue durée passe par exemple par l'adoption de dispositions juridiques égalitaires ou la suppression des stéréotypes sexuels dans l'éducation des enfants.

l'accès des femmes au revenu

De nombreux projets de développement appuient les femmes dans la création de micro-entreprises ou d'activités génératrices de revenus. Derrière le terme «activité génératrice de revenus» se cache souvent l'appui à des activités de production complémentaires, partielles, temporaires⁵, considérées comme non essentielles. Il s'agit donc bien souvent de politiques ayant une optique «sociale» ou même d'assistance mais leurs effets sont loin d'être négligeables.

(suite de la note 4) entre les grandes commerçantes mauritaniennes, tenant des boutiques près du marché, et les petites commerçantes vendant leurs tissus dans la partie publique du marché. Ces différences tiennent au niveau de la formation (scolarité suivie ou au contraire formation sur le tas), au capital de départ et à l'étendue des réseaux sociaux : les grandes commerçantes ont des réseaux élargis, masculins et féminins, dans la fonction publique et dans le monde des affaires qui leur garantissent un revenu stable. G. Simard, *Petites commerçantes de Mauritanie. Voiles, perles et Henné*, Paris, ACCT-Karthala, 1996, 240 pp.

5. Les programmes ne s'attachent pas à la création d'emplois susceptibles de donner durablement accès à un revenu.

Les activités économiques des femmes varient fortement selon le milieu (urbain ou rural), la condition et la position des femmes dans la société (statut – social, matrimonial, de classe ou de caste – de la femme, son âge, son niveau d'éducation), le degré de monétarisation et d'extraversion de l'économie.

Elles présentent les caractères suivants.

- **Des activités stéréotypées**

Les femmes s'orientent vers des activités traditionnelles (le commerce, l'artisanat, la transformation agro-alimentaire) où la prise de risque est faible. Les femmes pauvres ne pouvant se permettre d'échouer, la logique de survie explique en partie le mimétisme dans le choix d'activités. Par exemple, les femmes d'un même quartier produisent des beignets, de la bière de mil, ou des nattes au même moment; elles font du commerce de détail des mêmes produits... Les femmes pauvres ont rarement l'opportunité de développer des créneaux originaux.

- **Des activités de proximité**

La possibilité de mener ces activités à domicile ou à proximité du domicile permet d'assurer les responsabilités dans les soins des enfants et du ménage.

- **La mobilisation d'un travail féminin invisible**

Les activités génératrices de revenu collectives sont menées au sein de coopératives, d'associations ou de groupements féminins. Elles sont bien souvent appuyées dans le cadre de projets de développement et assurées grâce à des entraides de travail, les tâches étant réparties en petits groupes. Pour les femmes, participer à de tels programmes est possible ou facilité par le report, sur d'autres femmes, des activités domestiques. Les fillettes, les co-épouses, les mères sont associées à de telles activités sans jamais apparaître comme bénéficiaires (elles seraient plutôt au contraire des non-bénéficiaires) de ces projets. La mise en évidence de tels effets pervers oblige les projets à travailler «en aval» des activités ciblées, et de manière plus systémique.

- **Des activités de reproduction simple**

Bien souvent, l'activité vise sa simple reproduction, elle permet seulement la survie de celle qui la met en œuvre. Par exemple, faute de moyens, les femmes ne transforment chaque jour qu'une petite quantité de production agricole pour fabriquer des aliments (huiles, beignets,

saucés, repas); leurs bénéfices sont dérisoires, elles n'ont pas accès à des circuits d'approvisionnement ou d'écoulement plus larges qui leur permettraient d'accroître peu à peu leur capital...

L'accès aux revenus est une nécessité absolue pour la toute grande majorité des femmes. Les femmes chefs de ménage ⁶ constituent en effet une catégorie croissante dans bon nombre de pays africains, et en particulier dans les pays d'Afrique centrale et de l'Est frappés par les conflits, les migrations, le SIDA ou l'instabilité matrimoniale...

Mais, autant que le niveau de ces revenus, c'est leur structure qu'il importe de connaître, et notamment la régularité et la sécurité des bénéfices de leurs activités ⁷. Le contrôle sur les revenus, leur répartition au sein du ménage et l'affectation des dépenses vont concourir ou non à modifier les rapports de genre.

Les études menées sur la répartition des ressources au niveau familial ont mis en lumière la séparation, très nette et très fréquente en Afrique, des budgets entre homme et femme(s) ⁸. Elles ont montré la redistribution non-équitable des ressources ⁹ entre les membres de la famille suivant leur sexe, leur âge et leur place dans la structure familiale.

Les études de cas en Afrique ont pu montrer que, pour les femmes, un revenu indépendant s'accompagne souvent d'une plus grande autonomie de pensée et d'action vis à vis du mari. La femme prend sa part (et souvent plus que sa part) dans l'entretien de la maisonnée¹⁰. De ce fait, elle dispose d'une

6. De fait, mais pas toujours de droit.

7. Safilios-Rothschild C., «Women's income profile as a key indicator of women's status for the understanding of changing fertility behaviour in rural Kenya», in *Genus*, vol. XLVI, n°3-4, 1990, p. 32.

8. Il n'est pas rare aussi que les femmes taisent leurs revenus et dans certains contextes (par exemple, la polygamie) chaque épouse perçoit un risque à révéler ses revenus ou ses stratégies économiques.

9. L'alimentation, les soins, l'éducation, l'accès à la terre et à l'héritage...

10. Ce qu'elle fait d'ailleurs en dépensant pour du consommable et du quotidien et non pas pour de l'équipement durable et visible.

marge de manœuvre accrue pour émettre son opinion et prendre part aux décisions importantes pour la famille.

effets attendus des activités génératrices de revenu

Les projets d'appui aux activités génératrices de revenu s'appuient sur les compétences traditionnelles des femmes dans l'artisanat ou la transformation agro-alimentaire. Mais visent-elles, en fin de compte, à autre chose que de permettre aux femmes d'intégrer l'économie monétaire par la production pour le marché ?

Ces projets sont mis en œuvre tant par les agences internationales, les institutions nationales que par les associations locales ou les ONG du Nord ou du Sud. L'objectif recherché par la promotion des activités génératrices de revenu varie selon les courants de pensée : diminuer la pauvreté, accroître l'indépendance économique des femmes, permettre aux femmes d'être autonomes de manière à assurer une certaine égalité entre les sexes et à améliorer le statut des femmes, réduire la fécondité des femmes... Mais le constat de base est le même :

1. les ressources traditionnelles des femmes s'amenuisent suite aux conditions de la production (les femmes produisent moins ou plus difficilement à cause de la sécheresse, du prix de leurs matières premières...), et de la commercialisation (les modes de consommation évoluent, les prix au producteur varient, le pouvoir d'achat des acheteurs diminue...);
2. les femmes doivent disposer d'un revenu autonome - et cette nécessité est davantage reconnue - car de plus en plus de femmes sont chefs de ménage; même lorsque les hommes sont présents, les femmes sont responsables de certaines dépenses au sein du ménage; en milieu rural africain, l'accès à l'argent, à la monnaie, est nécessaire pour l'achat de biens de consommation non produits localement (alimentation et fournitures, biens d'équipement...) et pour bénéficier de services (santé et scolarisation principalement); l'offre et la demande pour de tels biens et services se sont fortement accrues avec l'extraversion des économies et l'affaiblis-

sement des subventions aux services sociaux¹¹; si les hommes ont accès au monétaire par les cultures de rentes, les femmes y ont accès surtout par la vente de leur production agricole ou artisanale;

l'accès à un revenu autonome apparaît comme un moyen de modifier les rapports de genre et, pour les femmes, d'accéder à plus de pouvoir (*empowerment*);

3. des études ont montré que les revenus des femmes sont, davantage que ceux des hommes, affectés à la satisfaction des besoins des enfants (alimentation, habillement, soins de santé et éducation), ce qu'on explique par l'altruisme des femmes ou l'accomplissement de leur rôle reproductif.

la combinaison du social et de l'économique

Les programmes de génération de revenu articulent généralement des activités productives avec des objectifs sociaux.

L'organisation des femmes en associations ou groupements est recherchée par les bailleurs de fonds comme un moyen de permettre le développement d'activités productives (des équipements coûteux et non rentables individuellement sont fournis à des groupements afin d'accroître leur production et leurs revenus); ou, inversement, des équipements sont donnés pour stimuler une organisation collective et assurer le développement d'activités communautaires avec les revenus de l'activité¹².

Cette approche a fait l'objet de nombreuses critiques, tant de la part des économistes tenants du libéralisme et du recours au marché que de la part des féministes promouvant la modification des rapports de genre et la fin de la subordination des femmes.

En effet, d'un côté, beaucoup de ces activités génératrices de revenu échouent car les principes les plus évidents de ges-

11. Initiative de Bamako de recouvrement des coûts en soins de santé primaire, arrêt des subventions pour les intrants agricoles, participation accrue des parents dans les coûts de la scolarité....

12. H. Ryckmans, «La sueur, l'huile et le fromager, groupements producteurs d'huile de palme en Casamance», ENDA, *Etudes et recherches*, n°108, 1987.

tion, l'étude de marché ou les moyens mis en œuvre n'ont pas été appliqués. Avec l'effet de mode des projets «femmes» dans les années 80 (décennie de la femme), de tels programmes ont bénéficié d'un préjugé favorable, sans que soient réunies les conditions minimales de réussite : moyens alloués, activités novatrices et rentables, encadrement de qualité, perspective de développement à long terme et non à court terme, approche participative... Ainsi par exemple, en Côte d'Ivoire, un projet a stimulé la production artisanale sans étude de marché, les produits restaient invendus, la surproduction a fait chuter les prix, les techniques utilisées n'étaient pas reproductibles en dehors d'assistance étrangère.

Ainsi, des confusions ont-elles souvent été entretenues. «*Si les objectifs financiers du groupe ne sont pas atteints, ils sont remplacés par des objectifs sociaux. Les objectifs de génération de revenus ne sont pas clairement distinguables des objectifs de bien-être*»¹³. La confusion entre les objectifs de tels projets suscite parfois des conflits entre les gestionnaires des projets et les bénéficiaires, qui entraînent une perte de confiance en soi des femmes en tant qu'entrepreneurs et entretiennent l'idée que les femmes ne valent rien en affaires¹⁴.

Les programmes d'activités génératrices de revenu ont bien souvent un objectif de bien-être : allègement du travail des femmes, accès aux services (santé, eau potable...). Ainsi, dans les années 80 les vastes programmes d'équipement des femmes en moulins à céréales visent-ils à alléger leur travail, à libérer du temps¹⁵ et, par une gestion adéquate, à générer des revenus collectifs qui seront prioritairement réinvestis

13. Chigundu H., «Women's Income generating projects», Harare, cité in ILO, *Actions to assist rural women. Lessons from Africa*, Genève, BIT, 1995, p.1.

14. Hilhorst T. et Oppenoorth H., *Financing women's enterprise. Beyond barriers and bias*, Amsterdam, Royal Tropical Institute, 1992, 104 pp.

15. Pour que les mères puissent davantage se consacrer à leurs enfants, ce qui correspond typiquement à une approche «*welfare*» centrée sur le rôle reproductif des femmes. Voir H. Ryckmans, «L'impact des projets de développement sur les rôles de production et de reproduction des femmes africaines», in *Recherches féministes*, vol. 8, n°1, 1995, pp.51-74.

dans des services collectifs... De tels projets ne considèrent pas leur propre coût, ne visent pas la durabilité (et partant la viabilité économique) et ne sont parfois tout simplement ni rentables ni appropriés (équipements surdimensionnés, importés et sans services après vente notamment pour les pièces détachées, fournis sans formation, inadaptés aux conditions climatiques ou aux produits locaux...). Combien de carcasses de moulins, de presses ou de machines-outils laissées à l'abandon dans les villages montrent-elles le caractère inadéquat de tels projets ?

D'un autre côté, les activités génératrices de revenu ne permettent généralement pas l'accès des femmes à un revenu substantiel. Le fait qu'il ne s'agit généralement que d'activités complémentaires¹⁶ et traditionnelles des femmes maintient ces dernières dans une certaine dépendance, et ne leur permet pas d'accroître leur pouvoir au sein du ménage¹⁷.

Devant ces critiques, certaines agences de développement ont cherché à améliorer l'efficacité de tels programmes et à inclure une approche genre dans leurs projets plutôt que de promouvoir des projets spécifiquement féminins.

approche par le marché ou en termes d'autonomie

La focalisation sur les revenus intègre donc bien les femmes dans une économie monétaire. Toutefois, les femmes la remodelent en quelque sorte grâce à leur propre sensibilité et en questionnant le modèle de développement libéral. On assiste actuellement selon Mayoux¹⁸ à une polarisation des pratiques des projets entre une approche «par le marché» et une approche féministe en terme de «pouvoir et autonomie» (*empowerment*).

16. La complémentarité s'observe dans le temps (emploi de contre-saison ou non agricole en milieu rural) ou dans le secteur d'activité (valoriser une étape de transformation, un sous-produit d'une autre activité...).

17. L. Mayoux a mis en évidence les critiques portées par le mouvement féministe aux programmes conventionnels de génération de revenu dans *From vicious to virtuous circle ?*, UNRISD et PNUD, Occasional paper, n°3, Genève, 1995, p.3.

18. *Ibidem*.

L'approche «**par le marché**» cherche à appuyer les femmes entrepreneurs pour accroître leur revenu à un niveau individuel. De tels programmes visent le potentiel inexploité que représentent les femmes en termes de croissance économique. Les femmes ont en effet montré leur efficacité dans les projets d'appui au crédit féminin en présentant des taux de remboursement plus élevés que ceux des hommes; l'étude des budgets au sein du ménage a montré l'effet d'entraînement que le revenu de la femme a sur le bien-être de la famille toute entière.

De tels projets destinés aux femmes entrepreneurs sont orientés vers l'octroi de crédits et d'appuis techniques. Ils visent à susciter un environnement favorable à l'initiative individuelle. Ils sont évalués selon des critères (économistes et quantitatifs) d'efficacité (coûts-bénéfices des projets) et d'augmentation des revenus des bénéficiaires. Les programmes centrés sur le marché, tels le programme GEMINI de l'USAID¹⁹, ne prennent guère en considération les inégalités de ressources et de pouvoir ni les différences de classes entre les femmes.

L'approche «**empowerment**» cherche à promouvoir les groupes de base, en développant la solidarité entre femmes pauvres. L'appui à l'activité économique n'est qu'un aspect de programmes plus larges qui se développent avec la participation des femmes et qui mettent l'accent sur la pauvreté comme problématique qualitative et multidimensionnelle plutôt que économique et quantitative. L'objectif central est la diminution de la pauvreté et la suppression des inégalités qui touchent les femmes. Ce sont les changements qualitatifs dans la position des femmes qui indiquent la réussite de tels programmes, qui s'intéressent aux relations de pouvoir et aux mécanismes de décision au sein du ménage et de la communauté. Les associations et groupes de femmes apparaissent comme des lieux de support mutuel pour la production et pour des changements de mentalités. Pour des ONG comme Oxfam, *«le développement des femmes à travers des projets de génération de revenu doit être vu comme un processus par lequel les femmes peuvent obtenir un contrôle accru sur les*

19. Programme GEMINI, *Growth and Equity through Microenterprise Investments and Institutions*, mis en place à partir de 1989.

ressources et le processus de gestion, de financement, de production et de commercialisation des biens et services»²⁰.

C'est ce processus que portent avec force les nombreux groupements féminins qui se sont créés ou structurés en Afrique au Sud du Sahara.

les associations de femmes en afrique

Les groupes d'entraide, de *self help*, y existent depuis longtemps, autour des entraides de travail par groupes d'âge. Ils privilégient la réponse aux besoins pratiques de leurs membres. Ils visent la prise en charge collective (par exemple par la production agricole) de problèmes individuels. En ce sens, ils privilégient la cohérence culturelle et permettent aux femmes de répondre aux normes sociales, de rester insérées dans le clan, dans le quartier, dans le village et de participer aux festivités et cérémonies traditionnelles (baptêmes, mariages, décès).

Les citadines membres de ces associations révèlent surtout *«une volonté d'entraide pour un mieux-être par la mise en œuvre d'une mosaïque d'activités axées sur des besoins pratiques»²¹*. Certaines de ces associations portent parfois un regard «assistencialiste», caritatif sur les femmes pauvres ou les femmes rurales.

Il existe d'autres associations, plus militantes, qui développent une approche en termes de pouvoir, de statut juridique. Composées d'intellectuelles, de professionnelles de la recherche, elles portent le débat au niveau de la sphère politique. Ainsi par exemple, l'AFARD (Association des Femmes Africaines pour la Recherche et le Développement), créée en 1976, a suscité une certaine prise de conscience chez les responsables politiques africains. Celle-ci s'est reflétée notamment dans le Plan d'Action de Lagos en 1980 où, pour la pre-

20. L. Mayoux, *From vicious to virtuous circle ?*, op. cit., p.12.

21. S. Champagne, «Pratiques associatives féminines. A propos d'associations féminines de la ville de Ouagadougou et du milieu péri-urbain», Centre Sahel Université Laval, *Notes et travaux*, n°20, novembre 1990, p.42.



Personnage sculpté sur un saloir du Bénin du 16^e siècle représentant un Portugais richement habillé, d'environ, 1525-1600, avec une longue barbe droite.

mière fois, est reconnue officiellement le rôle central que jouent les femmes dans le développement ²².

Les associations et les groupements ont eu, depuis une dizaine d'années, à relever de nombreux défis. Leur structuration s'est opérée pour répondre au contexte changeant, pour s'inscrire dans un environnement économique et physique particulièrement secoué: baisse des revenus de la production agricole, désertification, exode rural, ajustements structurels et désengagement de l'Etat... Ainsi les groupements féminins ont-ils débordé les activités traditionnelles en classes d'âge, pour permettre à toutes les femmes de se regrouper afin d'accroître leurs revenus.

Sous l'effet de ces nouvelles contraintes, on observe, essentiellement au niveau local, depuis quelques années, un mouvement de «concrétion» des associations: en s'unifiant, elles deviennent plus solides. Pour faire face à la détérioration des conditions de vie, pour réduire les conséquences sociales et économiques de ces crises, pour faire face aux nombreux défis, les structures féminines auraient tendance à se superposer et à prendre en charge un ensemble de problèmes au fond très différents: la dégradation de l'environnement, l'accroissement des besoins monétaires, l'exode rural et l'urbanisation, la croissance démographique et la planification familiale.

Ce mouvement de concrétion des organisations de base se double d'un autre, perceptible lui à un niveau national: la multiplication des structures associatives et particulièrement des structures intermédiaires (regroupements d'associations, fédérations de groupements, ONG de service, réseaux) dans la foulée de la décennie de la femme organisée par les Nations Unies (1975-1985). Ces associations se sont d'emblée présentées comme des associations féministes, situant leurs rôles dans la défense des positions des femmes, dans le *lobbying* politique et dans l'avancement juridique du statut de la femme. Elles ont posé le diagnostic des obstacles juridiques et éducatifs à la reconnaissance du rôle des femmes.

22. Voir J-L. Parpart, «African women and development: gender in the Lagos Plan of Action», in Luke D.F. and Shaw T.M. (Ed), *Continental crisis. The Lagos Plan of Action and Africa's future*, Centre for african studies, Dalhousie University, Lanham-New York, London, University Press of America, 1984, 231 pp.

L'explosion des associations de base et l'émergence des ONG locales datent de la fin des années 80; elles précèdent de peu les années de démocratisation et révèlent une reconnaissance évidente de la société civile. *«Si l'Etat a dégagé (...) un espace législatif pour créer un mouvement associatif excluant les syndicats, le réveil de la société civile doit être attribué à son désengagement et à la libéralisation économique»*²³.

Pour les femmes, la décennie 85-95 de crise et d'ajustement structurel s'est traduite par un certain désintérêt de l'Etat envers leurs préoccupations et leurs revendications. Celles-ci ont, en partie, été prises en charge par des ONG et des associations issues de la base. A l'occasion de la Conférence de Pékin, elles ont été remises à l'ordre du jour.

De plus en plus de groupes de femmes se situent clairement sur le terrain du politique (la gestion collective de l'avenir de la communauté) et non de la politique (le jeu de la représentation et des institutions de décisions). Les associations féminines, même celles traditionnellement cantonnées dans le caritatif, prennent petit à petit conscience de la nécessité d'agir pour modifier les normes prévalant dans les rapports sociaux hommes/femmes. De nouvelles thématiques sont abordées par les mouvements féminins intermédiaires (les ONG, les Club service, les organisations de femmes): ainsi la pauvreté, la paix, la planification familiale, le SIDA (qui propose une lecture relativement neuve des rapports entre hommes et femmes, au sein du couple en particulier²⁴), et la violence contre les femmes (thème qui cesse d'être tabou et occupe une place de plus en plus grande dans les débats sur les relations de genre).

conflits de logiques

Nos entretiens sur le terrain et nos évaluations de projets ont montré que ces derniers adoptent des points de vue polarisés et poussent les femmes à faire des choix entre l'économique ou le social, le familial ou le communautaire, l'individuel ou le

23. M. Motaze Akam, «Crise, ajustement et organisations paysannes (Nord Cameroun)», in Courade G. (Dir), *Le village camerounais à l'heure de l'ajustement*, Paris, Karthala, 1994, p.290.

24. Le SIDA pose la question des comportements sexuels dans et hors du couple et suscite davantage de communication entre hommes et femmes autour de la sexualité et des relations sexuelles.

collectif, le micro ou le macro. Or les femmes refusent de devoir faire des choix entre des logiques apparemment contradictoires et proposent des articulations neuves ou une synthèse originale entre ces termes.

logique économique ou logique sociale

Durant longtemps, les interventions d'appui aux activités génératrices de revenu et aux micro-entreprises féminines ont misé soit sur le social, soit sur l'économique, sans considérer l'articulation entre ces deux aspects ni faire le lien avec le politique.

Ces hiatus ont provoqué de nombreux échecs. Beaucoup de groupements ou coopératives de femmes ont échoué dans leur objectif d'accroître les revenus des femmes, parce qu'ils accordaient la priorité au social au détriment des principes élémentaires de gestion ou parce que leurs activités étaient mal ciblées (absence de débouchés, pas de demande locale soutenue pour les produits). Bon nombre de projets économiques ont périclité pour ne pas avoir tenu compte de la socio-culture qui contraint les femmes ou au contraire les dynamise.

A l'heure actuelle, davantage de projets et de programmes envisagent leur action dans une perspective plus systémique, qui tient mieux compte des contextes macro et micro, des réformes politiques et juridiques en cours, du système de formation...

Car il apparaît bien que le social et l'économique interagissent et se nourrissent l'un l'autre. Les bailleurs de fonds censés financer des micro-entreprises féminines et qui prennent conscience du *gap* entre «l'économique et le non-économique» cherchent à amener des opératrices du secteur informel à adopter des comportements jugés rationnels de rigueur de gestion, de réinvestissement et de capitalisation. Saisies par l'urgence du quotidien et inscrites dans une logique de survie, les femmes privilégient quant à elles une articulation entre logique économique et logique sociale (et la réalisation de profits économiques autant que de profits sociaux, politiques, symboliques mêmes)²⁵.

25. Voir E.S. Ndione, «Le don et le recours. Ressorts de l'économie urbaine», Enda, Dakar, *Collection recherches populaires*, n°151-153, 210 pp.; Waas E., Zwahlen A. et Lieberherr-Gardiol F., *Femmes, économie populaire urbaine : pari sur la survie*, Berne, DDA, 1995, 70 pp. et Odeye M., *Les associations en ville africaine. Dakar-Brazzaville*, Paris, L'Harmattan, 1985, 125 pp.

Ce qui compte pour les femmes, c'est de conserver, voire de diversifier leurs réseaux sociaux : répondre aux obligations sociales, rester insérées dans le clan, le quartier, le groupe d'entraide, la tontine ou le groupe de prière²⁶. Cette cohésion est nécessaire pour les groupes d'entraide qui exercent un travail rotatif en commun. De plus en plus, ce travail collectif dépasse le cadre de la production agricole pour investir d'autres champs économiques ou sociaux. Les tontines assurent l'accès au crédit rotatif et l'assistance mutuelle. Leur fonction essentielle est d'abord de permettre le maintien des cérémonies familiales (baptêmes, mariages, funérailles) dans un contexte où les ressources financières s'amenuisent. Mais les tontines assurent de plus en plus souvent des investissements productifs afin de garantir une certaine accumulation.

logique familiale ou communautaire

D'après nos études de terrain, les revenus issus de l'activité collective mise en œuvre par les mouvements sociaux féminins sont affectés prioritairement à des services sociaux non productifs et de développement communautaire : soins de santé, aménagements hydrauliques, équipements scolaires...

De tels choix d'investissements nécessitent la participation des membres à la prise de décision. Les femmes les plus pauvres n'ont pas toujours le pouvoir d'exprimer leurs priorités, leurs besoins premiers ne sont pas nécessairement rencontrés et on constate fréquemment qu'elles adoptent alors des stratégies individuelles. Pour les femmes à la limite de la survie, la logique familiale est sans doute prioritaire.

Et pourtant, le travail communautaire permet aux femmes de sortir du foyer et d'expérimenter de nouvelles activités. Les

26. Les femmes constituent une clientèle de choix pour les mouvements religieux. Les groupes de prière, les chorales, les groupes responsables de l'entretien des églises sont très nombreux et très actifs en Afrique. Les lieux de culte constituent une occasion privilégiée, et parfois un alibi, de rencontres entre les femmes. La sphère religieuse a aussi permis l'expression par des femmes de revendications nouvelles. Sur l'appartenance des femmes à des groupements multiples, voir C. Hammersloug, «Women's group and contraceptive use in rural Kenya», in T. Locoh et V. Hertrich, *The Onset on fertility transition in sub-saharan Africa*, IUSSP, Derouaux-Ordina, Liège, 1994, pp.267-287.

groupes de femmes, les coopératives remplissent d'autres objectifs que la seule (éventuelle) amélioration des revenus : ils donnent la possibilité aux femmes de contacts sociaux élargis, leur ouvrent les horizons et leur permettent de prendre conscience qu'elles ne sont pas seules avec leurs difficultés.

Les contacts privilégiés entre membres du quartier, du village, originaires de la même région, permettent aussi une certaine répartition des charges de travail et offrent des recours face aux aléas. A-S. Fall par exemple montre combien *«l'espace de la famille s'élargit à d'autres unités sociales et sensibilités urbaines : le voisinage, l'associativité, les regroupements informels. La sociabilité se trouve renforcée par cette quête permanente, pour ainsi dire, de la relation comme mode de survie dans un contexte économique difficile»*²⁷.

logique individuelle ou collective

La solidarité qui se manifeste au sein des groupes d'entraide, le regroupement de femmes en butte aux mêmes difficultés, les traditions de soutien collectif et la vie communautaire des quartiers et des villages expliquent le recours à des activités collectives qui permettent des investissements plus élevés (équipements communs, outillage, ...).

Néanmoins, les expériences de travail en groupement de production ou en coopératives ont rarement apporté une augmentation substantielle des revenus des membres. La possibilité et la volonté de travail en groupe ne sont pas acquises d'emblée, même au sein de groupes de femmes (les antagonismes et conflits d'intérêt y sont en effet parfois très vivaces). Les femmes sont souvent en compétition puisqu'elles développent les mêmes créneaux d'activité, leur succès dépend d'une certaine méfiance, du secret et des alliances particulières. En outre, le modèle de fonctionnement des coopératives ou des groupements s'avère parfois inadéquat (formalisme extrême des attributions et des mandats, politisation des dirigeantes, mainmise des lettrées et parfois des hommes, ...).

27. A-S. Fall, «Une autre «famille» ? Les réseaux féminins de voisinage en ville», Conférence de l'UEPA, Femmes, famille et population, Ouagadougou, avril 1991, tome 2, pp. 54-67

Pour les femmes les plus pauvres, la survie est la priorité et les activités individuelles semblent pour elles plus adéquates. Les activités collectives nécessitent une participation dans la prise de décision qui exige du temps que les femmes les plus pauvres ne peuvent se permettre de «perdre». En outre, dans le cadre de projets collectifs, les revenus individuels s'améliorent rarement et les bénéfices sont souvent réinvestis dans des activités collectives (communautaires, sociales ou productives) dont les effets ne se font sentir qu'à plus long terme et dont les bénéficiaires sont indistinctement toutes les femmes, sans un accent particulier sur les plus pauvres.

Les expériences de nombreux projets de génération de revenu semblent indiquer que cette dichotomie n'est pas toujours aussi forte, et les actions collectives et individuelles viennent parfois se renforcer l'une l'autre. Ainsi les femmes de Nganda (Sénégal) ont-elles mené des activités collectives (champs collectif d'hivernage) et se distribuent-elles le contenu de la caisse sous forme de tout petits prêts individuels avec intérêt. Le groupe apparaît comme un moyen de rompre l'isolement, d'avoir accès à une formation et à des informations, de disposer d'autonomie.

liens entre micro et macro

Les projets pourraient davantage tenir compte des effets que les politiques macro, et notamment les ajustements structurels ont sur les producteurs, hommes ou femmes, et en particulier les plus pauvres. Les études sur les conséquences des ajustements (qui ont abouti à l'élaboration des programmes sociaux ou la mise en place des *safety nets*, les filets de sécurité) souffrent de certains biais, selon Oxby ²⁸:

- elles se sont focalisées sur les plus pauvres, alors que les ajustements structurels ont aussi des conséquences sur les femmes non pauvres, en particulier les agricultrices et les commerçantes;
- elles étudient l'impact sur le ménage en général, avec la conception implicite que les changements affectent tous les membres du ménage de la même manière;
- elles se sont centrées sur les effets sur la santé et la nutrition, sans voir les conséquences sur les capacités

28. Oxby C., *The impact of structural adjustment on women in the informal agriculture sector: a review of FAO's work*, Rome, FAO, 1991, pp.4 et 8.

productives des femmes, qui assurent la majorité de la production de subsistance; les ajustements font sentir leurs effets sur les femmes par une augmentation de la charge de travail des mères et de leurs filles mais aussi par un déclin dans les revenus, dans la production de subsistance, dans le statut sanitaire et nutritionnel des femmes.

Les conséquences négatives des ajustements structurels sont les plus fortes chez les femmes pauvres, analphabètes, sans ressources, et dont les opportunités d'emploi sont réduites. D'une part, le désengagement de l'Etat et la privatisation de certains secteurs sociaux augmentent les coûts de la santé, de l'eau... dont elles ont la charge. D'autre part, leurs créneaux traditionnels d'activité (le petit commerce, les services et la transformation alimentaire) se réduisent avec la restriction de la consommation. Enfin, les restructurations dans le secteur formel poussent les hommes à s'investir (parfois comme activité secondaire) dans des secteurs d'activité informels en accentuant la concurrence pour les femmes, et en restreignant leurs opportunités d'emploi et l'extension de leurs activités.

En Afrique, bien que les conséquences de l'ajustement soient vives dans les secteurs sociaux, l'organisation collective autonome s'est progressivement articulée dans des réseaux de plus en plus larges qui élaborent des stratégies cohérentes et alternatives qui sont discutées avec les gouvernements ²⁹. Le secteur de la petite entreprise est cependant beaucoup moins loin dans cette dynamique que le monde associatif, surtout en milieu rural.

Au niveau des conditions de vie des femmes, l'articulation entre niveaux «macro» et «micro» peut se situer aussi dans la liaison entre la rencontre des intérêts stratégiques des femmes et la réponse à leurs besoins pratiques, entre les effets attendus au niveau individuel et les modifications politiques et stratégiques dans les relations de genre au sein de la société dans son ensemble.

29. Ainsi par exemple les plateformes paysannes qui se sont mises en place dans les pays du CILSS (et notamment le Réseau des Femmes Sahéliennes qui s'est constitué en mai 1997).

conclusion :

les effets des projets d'appui aux micro-entreprises sur les rôles des femmes

Les études de cas et les données de terrain nous permettent de dégager des évolutions dans les rôles (productif, reproductif ou social) joués par les femmes. Ces évolutions sont parfois très rapides et globalement façonnent de nouveaux rapports de genre.

amélioration de revenu, lutte contre la pauvreté

Il existe peu de données sur l'impact des projets. De nombreux projets notent que les femmes, notamment par l'accès au crédit, peuvent réduire leur dépendance vis à vis des prêteurs sur gage ou des grossistes, réduire le coût de leurs matières premières en achetant en plus grosses quantités, étendre leur marché et diversifier leur production. Mais l'augmentation de revenu n'est pas toujours connue ni garantie sur longue période. Il existe peu de projets où l'accroissement des revenus soit substantielle. Il est probable que chez les plus pauvres, le crédit soit destiné à la consommation, notamment en soins de santé, et non au développement d'activités productives. Il peut, dans ce cas, induire un endettement pernicieux, phénomène encore mal connu.

D'autres études ont montré que les femmes en milieu rural adoptent la stratégie de diversifier leur activité agricole de manière à accroître leur autonomie économique et financière³⁰. Cela implique des renégociations dans les obligations réciproques des hommes et des femmes.

allocation différentielle des revenus au niveau du ménage

Les femmes sont particulièrement désireuses d'obtenir des revenus afin d'assurer les soins aux enfants (rôle reproductif)

30. Albert I., «De nouvelles pratiques alimentaires dans les groupements féminins du Bénin côtier», *Revue Tiers Monde*, t.XXXIII, n°132, octobre-décembre 1992, pp. 861-872.

et d'améliorer leurs conditions de vie. Une partie plus grande du revenu des femmes que de celui des hommes est affectée aux dépenses quotidiennes de subsistance et d'alimentation. Une étude de Mencher³¹ auprès de familles pauvres du Tamil Nadu et du Kerala a montré que les femmes y consacrent la plus grande partie de leur revenu (presque 100%). Les hommes, quelle que soit la condition de la famille, conservent une part de leur salaire pour eux-mêmes et exigent davantage de leurs femmes quand elles ont une source de revenu. Ainsi au Burkina Faso, les femmes de Kienfangué sont-elles depuis deux ans tenues de payer la scolarité de leurs enfants. Si elles ne le font pas, le mari ne le fera pas non plus et l'enfant sera renvoyé de l'école³².

Pour Bruce³³, la contribution des hommes au ménage varie, dans la plupart des cas, non pas selon les besoins de la famille mais selon leurs propres revenus. Bien que les responsabilités des femmes varient fortement selon les sociétés, il est en général communément admis que les hommes ont le droit de dépenser personnellement leurs revenus, alors que ceux des femmes sont destinés aux besoins collectifs de la famille.

pouvoir de décision

Diverses recherches ont tenté de mettre en évidence la liaison entre les activités des femmes (emploi, revenus et ressources économiques) et l'influence féminine dans la prise de décision au sein du ménage. Si le revenu n'augmente pas en soi le pouvoir féminin, il permet parfois aux femmes de modifier leurs rôles traditionnels et de s'engager dans de nouvelles activités.

Les effets des projets sur les relations de genre et sur le partage des tâches au sein des familles ne sont pas univoques ni toujours clairement définis. Selon Lecarme³⁴, «*la responsa-*

31. Citée par Bruce, «Homes divided» in *World Development*, vol.17, n°7, juin 1989, p.985.

32. Information recueillie au Burkina Faso, décembre 1996 - entretiens UERD.

33. Bruce, *Homes divided*, op. cit., p.985.

34. Lecarme D., «Territoires du féminin, territoires du masculin : des frontières bien gardées», in J. Bisilliat (Ed), *Relations de genre et développement, Femmes et société*, Paris, Orstom, 1992, pp. 315 et 317.

bilité financière des femmes reste sans effet sur les rapports de pouvoir dans le cadre domestique». L'autonomie financière des femmes en Afrique est fréquemment mise en avant mais cela ne voile-t-il pas l'affaiblissement du rôle économique masculin, les contraintes financières posées aux femmes dans un contexte de fécondité élevée et de polygamie, et la répartition de la charge de travail non pas entre hommes et femmes, mais entre les femmes en fonction de leur statut social ou de leur position dans le cycle de vie ?

confiance en soi

Bon nombre de projets à petite échelle ont montré leur capacité à améliorer les conditions de vie des femmes pauvres et ont apporté des changements importants dans leur vie en termes d'auto-estime, de confiance, de participation à la vie communautaire et politique, au pouvoir de décision dans la famille et de statut.

Les organisations visant la génération de revenu ont permis que se développe la capacité des femmes à communiquer. Être capable de s'exprimer, de parler, d'avoir voix au chapitre, perdre la crainte de dire ses idées et opinions, est signalé par les femmes comme très important, dans un processus d'autonomie à long terme. Ainsi, dans le Sud-Est mauritanien, un projet ONG a eu comme impact une ouverture au monde extérieur pour les femmes, qui s'est traduite par exemple par d'autres tenues vestimentaires (voiles colorés et non plus noirs), et leur ont permis de s'exprimer en public.

L'acquisition et le renforcement de la confiance en soi sont produits par un ensemble d'éléments : la rencontre d'autres femmes, la formation reçue, l'accroissement des revenus, la mobilité... Beaucoup de femmes interrogées, même sans pouvoir préciser l'impact financier des projets d'appui, citent comme résultat l'augmentation de leur participation à la prise de décision au sein du ménage, le renforcement de leur confiance en soi et l'amélioration de leurs relations avec leur mari. Blumberg et d'autres chercheuses³⁵ ont mis en évidence le fait que *«la femme maîtrise d'autant mieux le cours de son existence qu'elle détient une part plus importante du pou-*

35. Blumberg, citée par Moghadam V., «Les femmes dans la société», *Revue internationale des Sciences Sociales*, n°139, février 1994, p.121.

voir économique» et qu'elle apprécie l'autonomie, le prestige et l'indépendance que procure un emploi.

Un des effets de l'appui aux activités productives des femmes est de leur permettre d'exprimer leur refus de certaines pratiques, et la prise de parole collective. Les femmes membres d'associations ou d'ONG prennent de plus en plus souvent position sur des aspects sociaux, juridiques et politiques du statut de la femme au niveau local ou national.

effets sur la fécondité

La quête de revenus par les femmes a été et est encore souvent considérée, tant dans les pays en développement que dans les pays industrialisés, comme un problème : comment en effet concilier rôle productif et rôle reproductif des femmes ? L'augmentation des taux d'activité des femmes ne va-t-elle pas avoir des effets négatifs (accroître la mortalité infantile, par exemple, en réduisant l'allaitement maternel et les soins accordés aux enfants) ? Va-t-elle réduire la fécondité en suscitant l'apparition de nouvelles normes culturelles ou en accroissant le coût d'opportunité des enfants ?

De nombreux projets (FNUAP, Banque mondiale...) tentent d'augmenter les revenus des femmes, d'accroître le coût du temps des femmes et de les encourager à investir davantage en faveur des enfants afin de réduire la fécondité. Mais ces projets laissent transparaître certaines conceptions de la femme et une lecture de classe de l'activité féminine. Les études empiriques montrent en tout cas que le travail est une nécessité absolue pour la toute grande majorité des femmes : les femmes n'ont pas le choix ; d'autre part, il apparaît que les enfants des femmes qui ont accès à un revenu du travail bénéficient d'une alimentation et de soins meilleurs que ceux de mères sans revenus... En outre, un emploi stable ou des revenus accrus peuvent fournir aux femmes une reconnaissance sociale semblable à celle que procure une large descendance.

Tout ceci indique bien que les modèles explicatifs simplistes ne sont guère pertinents et que les interventions dans le domaine des revenus ne peuvent être focalisées sur le seul objectif de réduction de la fécondité car c'est de l'évolution

d'un système constitué d'éléments interpénétrés que proviendront des changements en matière de reproduction.

En conclusion, nous pouvons retenir de cette réflexion que, pour les femmes africaines, l'objectif prioritaire d'accès à un revenu autonome ne signifie assurément pas l'inscription à tout prix dans le modèle économique dominant du marché. Il signifie plutôt la connexion avec des expériences d'économie populaire cohésives qui visent la recherche de nouvelles alliances politiques et sociales. Les femmes, marginalisées, plutôt que de se joindre coûte que coûte aux gagnants d'un système, cherchent à gagner autrement...

à propos du nouveau rôle du fmi : de la dénonciation éthique au besoin de politique

rené de schutter*

Dans la littérature populaire de nombreux pays, il y a presque toujours un personnage qu'on pourrait appeler le «grand Satan». C'est un personnage omniprésent, qui tire toutes les ficelles et qui, en définitive, est la source de tout ce qui arrive de mal.

Aujourd'hui, dans l'imaginaire de la gauche, le FMI est devenu le grand Satan. Et c'est évidemment loin d'être faux. Néanmoins, le «grand Satan» joue toujours un autre rôle : il est celui qu'on peut accuser de tout; ce qui permet de ne pas parler des véritables coupables et des véritables causes de nos malheurs; ce qui nous dispense d'une analyse concrète de la réalité, d'une réalité mouvante, comme chacun sait.

l'influence de la trilatérale

Au fur et à mesure des années, le FMI a joué des rôles divers et il n'est pas sans intérêt de les rappeler ici. En réalité, le FMI est un peu comme le phénix de la légende. A plusieurs

*. Economiste, collaborateur du GRESEA.

reprises on l'a cru mort et il ne servait plus à grand chose; et puis, on lui a inventé de nouvelles missions.

C'est ce «on» qui doit retenir toute notre attention. Ce «on», qui à plusieurs reprises invente de nouvelles missions pour le FMI, continue à nous poser problème.

Très clairement, il s'agit de ce courant de la «trilatérale» américaine qui a su orienter les grandes décisions du G-7, c'est-à-dire des gouvernements qui gouvernent vraiment le monde.

Rappelons que cette commission trilatérale, d'origine américaine, mais issue du gratin politico-industriel des pays industrialisés a été le véritable creuset de la réflexion sur le gouvernement du monde à la sauce américano-capitaliste.

«L'importance majeure de la commission trilatérale est d'avoir amené les 'élites' dirigeantes des trois régions trilatérales (USA-Europe-Japon) à se convaincre mutuellement qu'elles ont besoin les unes des autres et que la seule manière de s'en sortir est de s'en sortir ensemble»¹.

Pour le gouvernement américain, le FMI est pratique : il ne coûte pas trop cher; il est établi aux Etats-Unis; ceux-ci y ont une minorité de blocage; le FMI a toujours suivi les orientations du gouvernement américain; il joue une fonction internationale que sans lui les Etats-Unis auraient dû prendre en charge compte tenu de l'hégémonie du dollar comme monnaie internationale.

le fmi comme un phénix

L'histoire du FMI peut être très nettement divisée en plusieurs périodes.

Les taux de change fixes et l'hégémonie formelle du dollar par rapport à ces taux caractérisent la première période. Elle va de la fondation du FMI, à Bretton Woods, à la décision de Nixon, en août 1971, de mettre fin à la convertibilité du dollar. Il va s'en suivre une période de variabilité très forte des

1. P. 1180, Bye - Destanne de Bernis, *Relations économiques internationales*, Précis Dalloz.

monnaies, de *stagflation*, de crise, de hausse de prix, de taux d'intérêt réels bas. Durant cette période, qui va de 1971 au début des années 80, ce sont les grandes banques internationales qui en fait, à travers les mécanismes des eurodollars, puis des pétrodollars, vont assumer le rôle d'organisatrices des liquidités internationales. Le FMI tente à plusieurs reprises de reprendre les choses en main mais la désorganisation de ce qu'on a appelé le Système Monétaire International est telle que, peu à peu, le rôle du FMI devient secondaire et on peut même penser un instant qu'il va disparaître, d'autant plus que ce sont les Européens qui, à travers le Système Monétaire Européen, s'organisent, que la Banque des Règlements Internationaux apparaît bien mieux «branchée» sur la situation, compte tenu du contact privilégié que la BRI a avec les banques centrales.

Mais le retournement de politique économique dans un sens ultra-libéral, impulsé par Reagan et Thatcher, va changer la situation. Non seulement le dollar reconquiert peu à peu son hégémonie, mais la hausse des taux d'intérêt réels, la «déréglimentation» échevelée, l'application du monétarisme comme référence de politique économique transforment radicalement la situation mondiale : les dettes du Tiers-Monde deviennent insupportables; en effet, d'un taux d'intérêt réel quasi nul, on est monté à des taux très élevés; le dollar a repris de la valeur. La crise économique mondiale s'affirme aussi à travers l'effondrement des prix des matières premières. Bref, avec la crise du Mexique, en 1982, les banques internationales s'avèrent dépassées; sous peine de voir le système financier s'effondrer, il faut faire appel au gendarme : le FMI se trouve une nouvelle vocation : faire en sorte qu'il n'y ait pas des faillites en chaîne du système bancaire international par défaut de paiement des dettes de l'un ou l'autre pays du Tiers-Monde et aussi empêcher, à tout prix, une coalition des pays débiteurs du Tiers-Monde. Le rêve d'un Nouvel Ordre Economique International, tel que l'avait annoncé le mouvement des Non Alignés au cours des années 70, s'effondre. Chaque pays à son tour va être obligé d'aller quémander au FMI les liquidités internationales dont il a besoin. Le règne des «conditionnalités» du FMI – ce qu'on va appeler les Politiques d'Ajustement Structurel (PAS) – commence.

Le règne des PAS dure encore mais au fur et à mesure que la menace d'une crise de la dette s'éloigne, un autre danger

se précise et est dû à la déréglementation de la circulation des capitaux, à l'ampleur croissante de la spéculation financière. On a cru un moment que dans ce domaine la Banque des Règlements Internationaux de Bâle, où les gouverneurs des banques centrales avaient initié un certain nombre de règles prudentielles ², allait prendre la tête des mesures d'«encadrement» de la spéculation financière.

Il n'en est rien. Avec la crise mexicaine de 1994, celle des marchés asiatiques de 1997, le FMI a su s'imposer comme «prêteur» en dernier ressort ³ et à la dernière assemblée générale du FMI, on lui a officiellement confié ce nouveau rôle : celui de faire en sorte que l'économie-casino, qu'est devenue la spéculation financière, ne se retourne pas contre le système tout entier. Entendons-nous bien : il ne s'agit pas de mettre fin aux excès et aux effets pervers de la spéculation financière ; il s'agit, bien au contraire, d'éviter que la déréglementation et le laisser-faire total donné à la spéculation financière ne se concluent par des faillites en cascade.

Il s'agit d'empêcher le «risque système». En ce sens, le débat entre ceux qui pensaient qu'il ne fallait pas de «prêteur en dernier ressort» de la spéculation financière internationale (car il fallait laisser les opérateurs privés payer les pots cassés de leurs paris spéculatifs) et ceux qui estimaient qu'il ne fallait pas permettre à l'effet «domino» ⁴ de jouer, est aujourd'hui tranché. Certes, le FMI n'est pas officiellement prêteur en dernier ressort mais c'est tout comme. En réalité, ce qu'il va faire demain c'est imposer aux pays du Tiers-Monde de nouvelles règles prudentielles dans le cadre de ses conditionnalités et de ses politiques d'ajustement structurel.

-
2. Par règles prudentielles on entend des mesures de prudence prises par les banques (comme par exemple le maintien d'un rapport, dit rapport Cooke, entre les engagements spéculatifs et les fonds propres).
 3. Par prêteur en dernier ressort on entend le fait de «couvrir» les pertes éventuelles une fois tous les autres moyens épuisés.
 4. «L'effet domino» est le processus d'effondrements successifs des banques, etc.

l'historiographie du fmi

Lors d'une conférence internationale sur les crises financières, M.Boughton, historiographe au FMI, a bien expliqué certains aspects de ces différentes périodes du FMI.

«M.Boughton a examiné l'évolution du rôle du FMI dans la gestion des crises. Il a souligné que tandis que l'une des principales missions du FMI est de 'donner confiance aux États membres' en fournissant des ressources en période de crise, cette assistance a foncièrement changé avec la crise de la dette en 1982. Auparavant, le FMI avait fourni des ressources pendant les crises, notamment la crise de Suez en 1956, celle du marché de l'or en 1967, et celles du pétrole et du marché des changes dans les années 70, mais la nature de ses prêts en cas de crise ne différait pas beaucoup de celle de ses concours en temps ordinaire.

La crise de 1982 a donné lieu à plusieurs changements décisifs :

- *un certain nombre des pays les plus lourdement endettés auraient été en cessation de paiement sans d'importants concours supplémentaires;*
- *une défaillance de telle ampleur aurait menacé le bon fonctionnement du système financier international;*
- *de nouveaux prêts bancaires et de nouvelles dettes n'étaient envisageables que si ces concours étaient accompagnés de réformes vigoureuses;*
- *ni les accords financiers ni les réformes n'étaient réalisables sans intervention multilatérale.*

Dans ces circonstances exceptionnelles, le FMI est ainsi devenu gestionnaire de crises en première ligne. Ce nouveau rôle se justifiait par plusieurs raisons : dans une économie mondialisée, les marchés de capitaux tendent à réagir avec excès aux mauvaises nouvelles; la conditionnalité du FMI peut renforcer la crédibilité d'un pays sur ces marchés et réduit le risque moral; la gestion organisée des crises, comme celle qu'assure le FMI, offre une solution viable et relativement moins coûteuse qu'une formule purement fondée sur le marché, qui supposerait une procédure de faillite internationale.»⁵

5. *Bulletin du FMI*, Volume 26, Numéro 16, 25 août 1997, p.262.

Retenons l'aveu final de ce texte *«le FMI est un substitut du 'marché' car celui-ci supposerait, si on veut suivre les règles du marché, une procédure de faillite internationale»*.

Pour la petite histoire, signalons que le compte-rendu d'une conférence internationale se termine par cette phrase :

«Ironie du sort, alors même que les conférenciers examinaient les causes des crises récentes, une autre perturbation secouait l'Asie du Sud-Est, rappelant l'importance cruciale de l'explication de ces crises et des remèdes à leur apporter.»

le nouveau rôle du fmi

Le FMI ne se cache pas d'ailleurs : il entend bien s'attribuer son nouveau rôle de «gérant de la libéralisation financière». Dans un de ses documents, il déclare :

«En tant que principale institution monétaire internationale, le FMI a joué un rôle en promouvant le montage progressif des marchés de capitaux internationaux. Le FMI a poursuivi cet objectif par la surveillance des politiques macroéconomiques de ses membres, en accompagnant le développement des marchés de capitaux, en encourageant une libération ordonnée des mouvements de capitaux, en aidant les membres à renforcer leur système financier et en assistant les pays à rencontrer les problèmes de balance de paiement issus des mouvements de capitaux. Mais, compte tenu de leur ampleur et de la vitesse des flux financiers d'aujourd'hui, beaucoup plus est nécessaire.

Jusqu'à présent, le FMI n'a pas de mandat formel pour pousser à la libération des capitaux. Dans les articles actuels des statuts du FMI, les pays membres peuvent introduire à tout moment des contrôles sur les flux de capitaux. Ceci constitue une limite à la capacité du FMI de promouvoir la libération des capitaux...

En avril 1977, lors de la réunion du comité intérimaire, les ministres ont marqué leur accord que les articles des statuts (Agreement) du FMI soient modifiés pour étendre le mandat et la juridiction du FMI lui permettant de couvrir les mouvements de capital...

Au cours des 50 premières années de l'existence du FMI, le plus grand défi a été de restaurer les volumes du commerce mondial – ce qui a été rencontré avec succès. Dans les 50

prochaines années, le chapitre non terminé, critique, sera la libéralisation des mouvements de capitaux.»⁶

Lors de l'assemblée annuelle du FMI et de la Banque mondiale, à Hong Kong, M. Fischer, premier directeur général-adjoint du FMI, a affirmé que la libéralisation des mouvements de capitaux serait un bien pour tous les pays et il a terminé son exposé de la manière suivante : *«Besoin de financement. Le FMI a fourni des financements aux pays qui s'efforcent de remédier aux déséquilibres de leur balance des paiements. Il continuera à le faire, mais les crises mexicaine et thaïlandaise, ainsi que le projet d'amendement des statuts concernant la libéralisation des mouvements de capitaux, ont soulevé, sur les prêts du FMI, deux importantes questions étroitement liées : l'ampleur accrue des mouvements de capitaux internationaux exige-t-elle un réexamen des critères servant à déterminer le niveau des prêts du FMI, et la volonté de prêt du FMI donne-t-elle lieu à un risque moral ? La réponse est affirmative dans les deux cas.*

L'efficacité accrue des marchés internationaux de capitaux et la libéralisation plus poussée des mouvements de capitaux devraient réduire le nombre des crises financières, mais celles-ci sont appelées à avoir une plus grande ampleur que par le passé. Aussi, serait-il utile de réexaminer les critères d'octroi des prêts du FMI pour assurer que ses prêts restent adaptés à l'objectif visé.

Le risque moral lié aux prêts du FMI ne vient pas du comportement du gouvernement, mais de celui du secteur privé. La conditionnalité du FMI est telle que, en général, le gouvernement des pays en difficulté met plutôt trop de temps à s'adresser au FMI que pas assez. Il se peut toutefois que le secteur privé ne soit que trop désireux de prêter à un pays s'il sait que celui-ci fera appel au FMI au lieu d'être en défaut, comme le montre la faiblesse des écarts de taux d'intérêt sur certains marchés. La communauté internationale doit veiller à ce que le secteur privé partage les coûts financiers des solutions aux crises.»⁷

6. Communiqué du FMI, septembre 1997.

7. *Bulletin du FMI*, Volume 26, Numéro 19, 27 octobre 1997, pp.323-324.

En réalité, les Etats-Unis et l'Europe avaient essayé, à Singapour lors de la réunion de l'OMC, d'inclure dans le libre-échange mondial de l'OMC, la libre circulation des capitaux. Mais un groupe de pays du Tiers-Monde s'y était opposé; ces pays étaient surtout des pays asiatiques. On peut penser que la crise des bourses asiatiques constitue une revanche du système.

Grâce à l'atmosphère d'affolement créé par cette crise, la libération des capitaux a été «confiée» au FMI. Ainsi, les pays du Tiers-Monde dont l'économie et la société sont déjà «gérées» par le FMI, par le biais des Programmes d'Ajustement Structurel, se verront enlever une de leurs dernières capacités d'indépendance de politique économique, puisque c'est le FMI qui désormais va «gérer» de fait le rythme et les modalités de leur ouverture aux capitaux étrangers.

Il faut bien comprendre ce qui signifie ce nouveau rôle du FMI. Tout d'abord, la question de la dette du Tiers-Monde n'est plus intéressante pour le FMI. En effet, ou bien il s'agit de pays endettés à niveau de revenus moyens et dans la logique du FMI, ils sont assez grands pour se débrouiller avec le «Marché» (et les élus de Paris et Londres) et la seule chose qui intéresse le FMI, c'est de les forcer à s'intégrer dans le libre-échange mondial. Restent les pays endettés à faibles revenus, mais là on se heurte en fait au paradoxe que leur principal «endettement» est souvent vis-à-vis du FMI et là, pas question d'annuler leurs dettes. On a donc mis au point ces fameuses «Facilités élargies d'ajustement structurel» et les programmes spéciaux HIPC, mais il s'agit de brouilles, de miettes pour calmer la bonne conscience de quelques gouvernements un peu plus attentifs à la misère du Tiers-Monde.

Exit donc pour le FMI la question de la dette. Or le FMI, depuis des années, ne cesse de chanter les bienfaits des «flux» de capitaux privés vers le Tiers-Monde. Mais il ne faut pas être un grand économiste pour se rendre compte d'abord que ces flux de capitaux privés vont vers un nombre limité de pays (12 pays, 80% du total) et qu'ils sont quand même très volatiles. A la moindre rumeur, ils déguerpissent comme on l'a vu au Mexique en 1994.

Le FMI qui ne cessait de prêcher la docilité aux Etats du Tiers-Monde, docilité censée leur permettre de recevoir les dons du

ciel que sont les capitaux privés, s'est rendu compte qu'il jouait un jeu dangereux et que d'«effet Tequilla»⁸ en «effet thaïlandais», ses sermons risquaient de ne plus être pris au sérieux.

De plus, le FMI croit dur comme fer que la spéculation financière est une bonne chose pour le développement, c'est même le *must* actuel. Enfin, il fallait bien jouer le rôle de «prêteur en dernier ressort», cette brave spéculation financière n'arrêtant pas de passer de la crise européenne de 1992-1993 à la crise du peso en 1994, à la crise japonaise, puis à la crise thaïlandaise, etc.

Le FMI a donc sauté sur l'occasion, s'octroyant le nouveau rôle qui va lui permettre, non seulement de «casser» une des dernières marges de manœuvre des gouvernements, mais aussi de forcer un certain nombre d'entreprises privées (banques et surtout établissements financiers) à être plus conformes à ce que le FMI estime souhaitable. Monsieur Fischer le dit très bien : *«le risque moral (sic!)⁹ lié aux prêts du FMI ne vient pas du comportement du gouvernement mais de celui du secteur privé... La communauté internationale doit veiller à ce que le secteur privé partage les coûts financiers des solutions aux crises.»* On attend pour voir comment cela se vérifiera dans la pratique !

les déviations de la technocratie

Les longues descriptions qui précèdent permettent peut-être de mieux comprendre qu'en réalité, ce qui cloche au FMI, ce n'est pas son existence en tant que telle : les différents rôles qu'il a eus devaient sans doute être tenus par une instance intergouvernementale; ce qui ne va pas, ce n'est donc pas son existence en tant que telle, mais la «main basse» qu'une poignée de technocrates a mis sur cette instance internationale. Il ne s'agit pas de n'importe quelle poignée de technocrates mais de technocrates partageant la même vision éco-

8. On appelle ainsi les conséquences de la crise mexicaine de 1994 sur les autres économies, surtout latino-américaines.

9. Risque moral ! Quelle étrange expression. Malgré des recherches approfondies, on n'en a pas trouvé trace dans les statuts du FMI.



Couvercle gravé de boîtes en bois, Ghana.

nomiste, monétariste et finalement cynique du développement et du gouvernement des hommes.

Au fond, toute l'idéologie de la «trilatérale» sur l'ingouvernabilité des démocraties se retrouve là.

Et la politique qu'ils ont imposée au monde, nous savons aujourd'hui que ce n'était pas la seule politique possible.

On n'en finirait pas de montrer les contradictions, les monstruosités et le caractère idéologique marqué de leurs discours et des politiques qu'ils ont imposées.

On peut reprendre n'importe quelle publication du FMI et on est atterré par une telle littérature.

Par exemple, dans le bulletin du FMI du 25 août 1997 (non, ce n'est pas 1897, mais bien 1997 !), les deux principaux articles sont :

- «Une batterie d'indicateurs, système d'alerte face aux crises monétaires», article qui résume une publication du FMI, et se termine par ces mots : *«un système d'alerte serait certes utile pour évaluer en temps opportun la probabilité d'une crise monétaire mais tout système de ce type présente des insuffisances. Pour fonder la prise de décision sur une base solide, il faut prendre en compte un certain nombre de questions, notamment d'ordre politique et institutionnel»* ; en pleine crise des bourses asiatiques c'est «énorme» non ?
- pire encore que le premier, le second article porte sur «l'amélioration des indicateurs sociaux couplée avec la croissance économique en Indonésie». Pas un mot sur la dictature et les droits de l'homme; rien que des louanges sur tout ce qu'a permis l'obéissance aux programmes d'ajustement structurel; compte tenu de la dégringolade provoquée par la crise boursière de l'été 1997 et quand on sait l'emprise de la mafia familiale du président Soekarno, c'est quand même inadmissible comme propagande inobjective ! La seule chose, c'est qu'on dit quand même que la répartition des revenus est restée relativement constante !

On peut continuer la lecture et lire, par exemple, que l'intervention du FMI représente un véritable cadeau pour la Thaïlande (il sera payé par qui ?); on peut y lire aussi qu'en Guinée-Bissau, suite au Programme d'Ajustement Structurel *«les effectifs de la fonction publique seront de nouveau réduits afin de pouvoir augmenter les traitements du personnel qualifié, les professeurs en particulier»*; qu'au Niger, toujours grâce au PAS, *«le gouvernement s'engage à réduire la participation de l'Etat dans les domaines qui intéressent le secteur privé !...»*; qu'en Mongolie, *«le gouvernement s'est engagé à passer à un système de retraites autofinancées et à restructurer les autres volets du système de protection sociale afin d'en réduire le coût pour le budget...»*; quant aux Etats-Unis, nous serons contents d'apprendre qu'*«un sentiment exacerbé d'insécurité de l'emploi contient les revendications salariales»*, ce qui a pour heureux effet de contenir l'inflation...

la dénonciation éthique

On pourrait continuer longuement l'énumération des incroyables positions sociales, idéologiques de la technocratie du FMI. Dans de multiples travaux du GRESEA et de bien d'autres organisations à travers le monde, le résultat économiquement médiocre et socialement déplorable a été montré tellement de fois qu'il n'est pas nécessaire d'y revenir.

Nous voudrions souligner deux choses.

D'une part la véritable escroquerie morale, l'abus de langage (faux et usage de faux, pourrait-on dire) permanent du FMI. Par exemple, l'ajustement structurel, qui est un des mots-clefs du FMI, c'est un abus de langage : les programmes en question sont toujours prévus sur un an, deux ans, au maximum trois. Comment oser parler de «structurel» en des termes aussi brefs ? Lorsque le FMI parle de conditionnalité, c'est de chantage qu'il faudrait parler, puisqu'il n'y a pas de choix ! ou bien le pays s'incline, ou bien il crève !

D'autre part, la «dénonciation morale» – que nous avons tous formulée et il faut continuer à le faire – a peut-être atteint les limites de son efficacité. Dans le bulletin précité du FMI (25 août 1997), un article est consacré au compte-rendu d'une séance d'information sur les programmes de réforme à l'in-

tention de groupes religieux. L'article commence ainsi (remarquons qu'on ne parle plus d'ajustement structurel mais de réforme):

«L'application avec succès de la réforme économique requiert un consensus national en faveur du processus de réforme et des objectifs poursuivis. Le FMI reconnaît le rôle capital que joue un vaste consensus dans le déroulement de la réforme, aussi cherche-t-il de plus en plus à toucher de larges couches de la société pour expliquer la nature des problèmes économiques et les politiques nécessaires pour assurer une prospérité durable.

Les conseils que donne le FMI aident puissamment les pays à concevoir et à appliquer les réformes voulues. D'aucuns prétendent toutefois que ces conseils ne font pas l'objet d'un large débat dans le public et que le FMI ne prête pas nécessairement attention aux préoccupations de nombreux groupes qui constituent la société civile. Cependant, le FMI et les pays se rendent de plus en plus compte qu'il peut être crucial pour le succès de la réforme que les politiques adoptées fassent l'objet d'un vaste consensus de la part des acteurs sociaux et économiques. Ce consensus s'étend par exemple aux syndicats et aux groupes sociaux ou religieux qui font souvent partie de ce qu'on appelle les organisations non-gouvernementales (ONG).

[...]

Le FMI a expliqué comment les stratégies et les programmes d'ajustement sont formulés et les réformes conçues à partir de l'expérience du Zimbabwe au cours des années 1991-95. Cette expérience est intéressante en ce sens que l'Afrique est toujours le continent le plus pauvre et que le bilan de la réforme économique dans ce pays est contrasté. Le Zimbabwe a poursuivi avec vigueur la réforme structurelle et amélioré la protection sociale, mais les efforts de stabilisation que les autorités ont déployés pendant cette période ont été décevants.

Les participants ont notamment demandé si tous les pays à tous les stades de développement tirent parti du libre-échange, si les pays à bas salaires peuvent vraiment faire valoir que la main-d'œuvre à bon marché est un avantage comparatif, et s'il ne s'agit pas plutôt, comme l'a affirmé l'un d'eux, 'd'un avantage comparatif sans valeur', et enfin comment il est possible de concilier justice sociale et croissance et stabilité éco-

nomiques. La rencontre a été l'occasion de procéder à un échange de vues fructueux. Le FMI a pu préciser ses objectifs et dissiper certaines idées fausses sur la nature de ses interventions dans les affaires économiques des pays.»¹⁰

C'est clair non ? On ne dit pas si les «groupes religieux» ont été convaincus mais ça n'en a pas l'air.

du besoin de politique

Ce que nous voulons dire ici, c'est que s'il faut continuer à dénoncer en termes éthiques le FMI, la BM et l'OMC, il faut aussi, aujourd'hui, essayer de passer à un niveau politique.

Après tout, quand M.De Groote, qui a si longtemps représenté la Belgique au FMI (et qui est aujourd'hui pensionné) a-t-il été entendu par le Parlement et par les partis politiques ? Quand les Ministres des Affaires étrangères ont-ils été interpellés par les positions de M. De Groote au FMI ? Pendant des années, le FMI a soutenu – et soutient encore – des dictatures (comme celle de Soekarno) et nous laissons faire. Pour la première fois dans l'histoire du FMI (51 ans après sa fondation), à propos du Kenya, le FMI a dit, à propos de la corruption, trop c'est trop. Mais, en même temps, cela ne l'empêche pas de la soutenir (pardon : de soutenir le président Soekarno) en Indonésie.

Et puis, il faudrait quand même qu'on se pose la question des positions du comité intérimaire du FMI, comité qui est devenu un des organes-clefs du FMI (voir en annexe) et qui a longtemps été présidé par M.Maystadt.

Certes, comme toujours, on va nous dire qu'heureusement que «nous» sommes là, sinon ça serait pire et que de toute façon nous sommes minoritaires, etc.

En définitive, la question est bien là: ne faut-il pas réintroduire l'éthique en politique ? Aussi à propos du FMI?

Novembre 1997

10. *Bulletin du FMI*, Volume 26, Numéro 16, 25 août 1997, pp.265-266.)

annexe 1

le rôle primordial du comité intérimaire*

Le comité intérimaire est devenu un organe de décision majeur au sein du FMI, et une synergie étroite s'est développée entre le Comité, la Direction, le Conseil d'administration et les services du FMI. Le Comité a joué un rôle des plus utiles dans la gestion des crises internationales. Pour relever les principaux défis lancés au FMI ces dernières années, il a renforcé son rôle dans le domaine de la surveillance en particulier, en donnant aux Etats membres des directives claires sur la stratégie économique à suivre pour connaître la croissance dans un contexte de stabilité des prix, et en insistant sur la transparence indispensable des politiques économiques.

Il est probable que le Comité intérimaire sera appelé à jouer un rôle encore plus décisif dans les prochaines années. La mondialisation des marchés financiers impose une discipline plus sévère aux politiques économiques des pays qui ont ou souhaitent avoir accès à ces marchés. La puissance des marchés de capitaux privés ira croissant, entraînant un afflux de ressources quand la confiance règnera, et leur retrait brutal dès qu'elle s'effritera.

Dans ces conditions, le FMI devra assurer sans relâche une surveillance rigoureuse des politiques des Etats membres et des marchés, et le Comité intérimaire jouera un rôle déterminant au niveau ministériel. Parallèlement, il faudra que le FMI dispose de ressources financières suffisantes pour répondre le cas échéant aux crises du marché et prévenir leur propagation, tout en évitant les problèmes de «risque moral».

Le FMI devra en outre jouer un rôle central dans la consolidation des établissements financiers de nombreux pays membres en les encourageant à adhérer aux normes internationales de réglementation et de contrôle. De surcroît, la plus grande qualité exigée des politiques économiques pour conserver la confiance du marché obligera les autorités natio-

nales à faire preuve de rigueur en réduisant et en adaptant le rôle du secteur public ainsi qu'en assainissant les finances publiques pour donner plus de champ à l'initiative privée. Toutes ces questions supposent une réflexion et une impulsion au niveau ministériel.

Il est essentiel aussi que des relations suffisamment équilibrées s'instaurent entre les parités des principales devises pour que le système monétaire international fonctionne convenablement. Ces questions, particulièrement importantes pour les grands pays, concernent aussi le reste du monde. Et elles relèvent directement du mandat du Comité intérimaire. La marche vers l'union économique et monétaire des pays d'Europe occidentale soulève de même des questions systémiques majeures - pour la région et le reste du monde, mais aussi pour le fonctionnement du FMI à l'avenir - à propos desquelles les directives du Comité intérimaire seront encore utiles.

Pour faire face aux demandes croissantes qui se profilent, le Comité intérimaire devra faire fond sur l'universalité du FMI, qui a grandement renforcé son autorité. Il lui faudra, entre autres, approfondir la collaboration qui s'est instaurée entre le Comité intérimaire, le Conseil d'administration et les services du FMI et entretenir cet esprit de concertation avec les Etats membres qui a permis au FMI d'adapter sa mission de surveillance et ses financements à un monde en constante mutation.

L.V.H.

annexe 2

*projet de déclaration des associations
françaises de solidarité internationale
et de protection de l'environnement.*

pour une réforme des institutions financières internationales*

Depuis le début des années 1980, l'offensive néo-libérale contre les économies de l'Est et du Sud mais aussi et probablement surtout contre l'économie sociale de marché telle qu'elle fonctionnait en Europe et aux Etats Unis, a considérablement transformé l'environnement international. L'émergence d'un espace financier et monétaire mondial qui s'autonomise du contrôle public subordonne l'économie productive à la logique spéculative. L'hégémonie libérale, s'appuyant sur la faillite des pays de l'Est, avec le marché financier comme arbitre, se trouve aujourd'hui dans la capacité d'imposer à l'ensemble de la planète un modèle unique de fonctionnement de l'économie, porteur d'une déréglementation du travail, de dégradations l'environnement et d'une exclusion toujours plus fortes. Dans ce contexte, comment apprécier le rôle des Institutions multilatérales et particulièrement celles de Bretton Woods, le FMI et la Banque mondiale ? Par cette déclaration, les Associations françaises de solidarité internationale et de protection de l'environnement se proposent de relancer le débat sur la nécessaire réforme des Institutions financières internationales.

*. Ce projet (ainsi qu'une plate-forme plus complète disponible sur demande l'AITEC), est le fruit d'un travail collectif entre à l'AITEC, les Amis de la Terre, Agir Ici et le CEDI. Ils sont aujourd'hui proposés à la discussion des Associations de solidarité internationale et de protection de l'environnement comme base commune préalable à des campagnes citoyennes pour une réforme des Institutions financières internationales.

le fmi et la banque mondiale jouent la dérégulation

Tout le monde a pu constater dans les années 1980 une accélération de la détérioration du développement et de l'environnement. Aucune responsabilité n'est à négliger : celles des gouvernements des grandes puissances (principaux actionnaires des Institutions financières), celles des grandes entreprises transnationales et celles des régimes des pays du Tiers monde. La responsabilité des citoyens de chaque société se trouve également engagée. Le FMI et la Banque mondiale jouent de ce partage des responsabilités pour se dédouaner à bon compte, alors qu'à travers leurs programmes d'ajustement elles sont à l'origine de politiques catastrophiques pour les populations. Elles sont devenues, au bénéfice des opérateurs financiers privés, le «service du contentieux» du marché mondial. Elles assurent le recouvrement des intérêts de la dette des mauvais payeurs et la subordination de chaque pays à la déréglementation, imposant ainsi la libéralisation des mouvements de capitaux. Le rôle régulateur du FMI se limite à la surveillance des politiques financières et monétaires des pays en développement. L'objectif est bien de protéger les capitaux, même spéculatifs, lors de crises telles que le Mexique ou la Thaïlande en ont connu, et non de limiter les pouvoirs exorbitants des marchés financiers et monétaires.

La dette est au cœur du pouvoir de la Banque mondiale et du FMI.

A partir de 1982, la crise de la dette menaçait de faillite en chaîne les systèmes bancaires privés occidentaux. Elle n'est plus aussi préoccupante aujourd'hui qu'hier pour les créanciers. Le recouvrement, le provisionnement des créances douteuses à grands renforts de cadeaux fiscaux, le transfert d'une partie importante des créances privées aux institutions publiques leurs ont sauvé la mise. Mais dans le même temps, le fardeau de la dette du Tiers Monde s'est accru, passant de 615 milliards de dollars en 1980 à plus de 2 100 milliards en 1996. La gestion de la crise a permis de mettre au pas les pays endettés. Ainsi, en organisant le rééchelonnement et les annulations partielles, les Institutions de Bretton Woods ont acquis un rôle politique prépondérant, sans pour autant s'attaquer aux causes profondes et réduire l'ampleur du problème.

l'ajustement forcé des économies et des sociétés au marché mondial

En échange de nouveaux financements et du rééchelonnements des dettes anciennes, le FMI et la Banque Mondiale ont imposé des programmes d'ajustements structurels et favorisé une homogénéisation sans précédent des politiques économiques : réduction du rôle des Etats dans la régulation économique, réduction des dépenses publiques de santé et d'éducation qualifiées d'improductives, contrôle ou réduction des salaires et démantèlement des systèmes de protection sociale, libéralisation des mouvements de marchandises, priorité aux exportations, libéralisation des mouvements de capitaux et privatisations, dévaluations répétées des monnaies. Toute référence à un développement fondé sur la satisfaction des besoins des populations et sur le marché intérieur est singulièrement absente. Les PAS ont pour but affiché le rétablissement des grands équilibres financiers et le paiement de la dette, quel qu'en soit le prix pour les populations. Comme le démontrent chaque année les travaux du PNUD, les disparités entre riches et pauvres n'ont cessé de se creuser, même lorsque la croissance économique était au rendez-vous.

La Banque mondiale a montré sa capacité à intégrer dans son discours un certain nombre de critiques. Mais les seuls engagements mis en pratique sont ceux qui renforcent la domination néo-libérale. Quelle que soit la séduction des propositions de réformes faites par la Banque mondiale, les Associations de solidarité internationale et de protection de l'environnement ne peuvent accepter de se laisser enliser dans des discussions techniques qui ne remettent pas en cause le fondement des politiques économiques et sociales dont on mesure aujourd'hui les conséquences.

C'est donc bien une réforme radicale qui est nécessaire. Une réforme qui prenne en compte les trois dimensions qui caractérisent l'action des Institutions de Bretton Woods, les politiques et programmes d'interventions des Institutions financières, la réforme des Institutions elles-mêmes et la réforme du système économique dans son ensemble.

une réforme de l'intervention des institutions internationales

- Par la participation des populations concernées au contrôle de l'intervention des Institutions, au Nord et au Sud, à tous les niveaux des programmes, de la conception à l'évaluation.
- Par un règlement prioritaire et global de la question de la dette, dans le cadre d'une conférence mondiale des Nations Unies. Les principes et propositions avancées par les ASI françaises à la fin des années 80 sont toujours d'actualité: reconnaissance de la co-responsabilité dans la dette, illégitimité d'une partie des créances, saisie des avoirs extérieurs des dirigeants corrompus, abandon définitif du statut de créanciers privilégiés du FMI et de la Banque Mondiale, ...
- Par la définition d'un nouveau mode de développement durable qui ne fasse plus du rétablissement des capacités de paiement de la dette l'unique objectif des réformes économiques. Il n'est pas possible d'accepter l'ajustement des sociétés au marché mondial sans envisager un ajustement du marché mondial aux besoins des peuples et des sociétés.

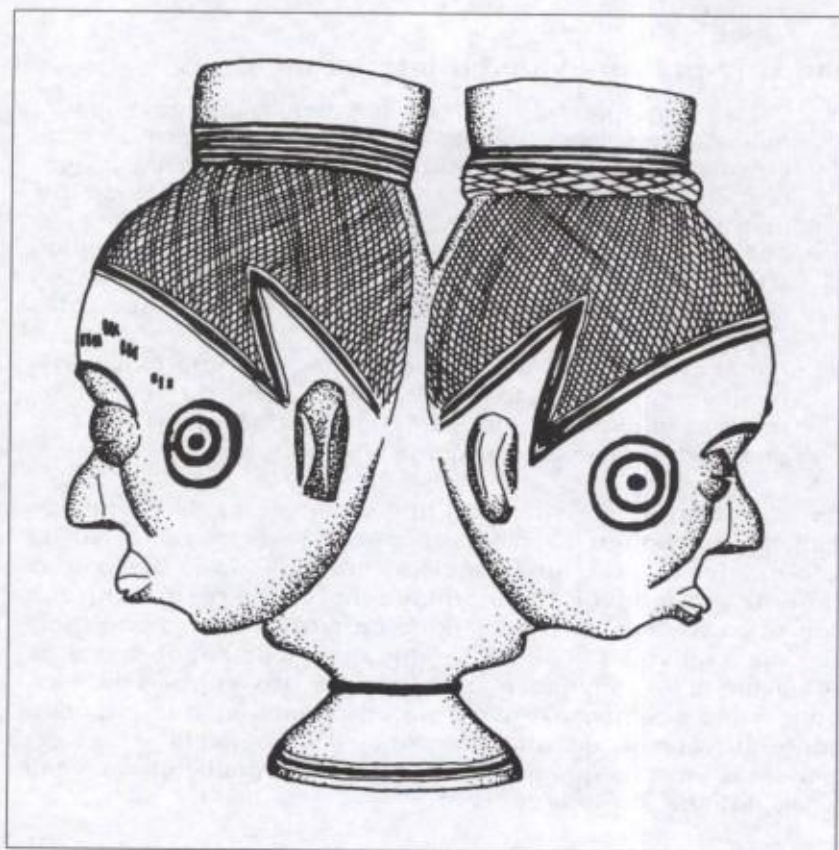
une réforme des Institutions elles-mêmes

- Par la transparence et le contrôle démocratique avec une distribution équitable des droits de vote et du pouvoir, une évaluation indépendante et contradictoire séparée de l'expertise et des dispositions législatives qui garantissent un contrôle parlementaire et citoyen des positions de chaque pays au sein du Conseil d'Administration de la Banque mondiale et du FMI.
- Par la mise en place d'un système de financement du développement durable qui garantisse la mobilisation de ressources longues et stables.
- Par la régionalisation des structures du FMI et de la Banque mondiale en donnant aux Institutions régionales un rôle déterminant dans la définition des stratégies de développement et des politiques monétaires.

une réforme du système international

- Par une conception renouvelée des politiques économiques et sociales, fondée sur le développement durable, en faisant de la lutte contre les inégalités et de la protection de l'environnement la clef de voûte du travail des Institutions internationales.
- Par le contrôle de l'économie spéculative, en s'appuyant sur la surveillance des opérations financières, le renforcement des organismes de contrôle et la taxation des opérations spéculatives.
- Par le choix du multilatéralisme face aux tentations hégémoniques, en réorganisant le financement du développement et le système monétaire international dans le cadre des Conférences des Nations Unies.

Les Associations de solidarité internationale et de protection de l'environnement se mobilisent pour sortir le débat sur la réforme des Institutions financières internationales des hautes sphères du pouvoir économique et en faire une affaire publique. En tant qu'associations de citoyens et chaque fois que nous agissons ensemble, nous rappelons l'importance de l'équilibre des pouvoirs et la nécessité des contre-pouvoirs. Nous nous situons, à travers nos pratiques et nos interventions citoyennes, en tant que force de proposition. Et c'est bien dans ce sens que nous avons à nous organiser, au niveau local, national ou international.



Sud du Congo. Coupe en bois gravé, à deux têtes humaines qui sert pour boire avec un invité.

à propos des «cahiers d'un vulcanologue»

paru dans les *Cahiers Marxistes* 206

louise gotovitch *

Les propos de Pierre Gillis m'étonnent. Il affirme dans ses conclusions que *«l'exercice pratique de démocratie que constituèrent les Assises de l'enseignement ne mérite certainement pas les qualificatifs qui lui furent lancés - en particulier, le reproche qui consiste à voir dans les Assises un missile téléguidé (et par qui?) pour abattre la concertation sociale ne résiste absolument pas à l'analyse.»*

Les Assises, ont-elles été un «exercice pratique de la démocratie» ?

l'utopie de la communication

On allait «Repolitiser la société» à la manière de Derenne et Thiry ¹, sortir des structures représentatives classiques, donner la parole à tous...

Le bon peuple pouvait s'imaginer qu'à l'occasion de cette catharsis collective s'il parlait, il serait écouté et entendu.

La «psychologisation» des problèmes sociaux ne date pas d'hier. Dans l'enseignement en particulier on entraîne à la communication inspecteurs, directeurs, enseignants. L'école en devient parfois plus conviviale, plus

agréable à vivre, mais pas pour longtemps ! Quoiqu'en pense le pouvoir la «communication» n'améliore en rien les mauvaises conditions de travail : professeurs de moins en moins nombreux, classes surpeuplées, horaires de plus en plus lourds, de plus en plus d'élèves en difficulté, d'élèves en état d'exclusion.

Il faut se rendre à l'évidence :

[...] *«la communication est devenue en grande partie une utopie. Mieux, elle a, en quelque sorte, absorbé une grande partie de l'espoir utopique dont nos sociétés sont capables. En tant que tel, le système de valeurs qui s'est construit autour de la communication s'est progressivement affirmé comme une alternative possible aux idéologies et aux représentations 'classiques' de l'homme. Mais il n'est pas sûr que cette utopie ait un véritable avenir»* ².

[...] *«La tension vers le progrès existe toujours et c'est sans doute la force de l'espoir qui a contribué à la crédibilité de cette alternative originale aux conceptions politiques traditionnelles.»* ³

*. militante syndicale, réponse datée du 28/09/97.

1. *La Revue Nouvelle*, octobre 1994, pp.69 à 81

2. *L'Utopie de la communication*, Éditions de la Découverte, Paris, 1992 p.147.

Pendant que l'on cause, on ne se bat plus, lorsqu'on constate qu'on a causé en vain, l'amertume s'installe et on n'a qu'une envie : faire le gros dos.

qui a parlé?

Le Journal des Agoras n°1 demandait que les déclarations soient accompagnées d'une fiche d'identité qui «donnera des indications sur la représentativité de l'Agora». On échappe difficilement à cette notion de représentativité... bonne intention de départ visiblement oubliée au moment de tirer les conclusions. *Le Journal des Agoras* n°2 signale qu'ont été «en Agoras» 11,2% d'écoles fondamentales (elles sont 60% de l'ensemble des écoles existantes) 23,2% d'écoles secondaires et 82,6% du supérieur (représentant 3% des écoles⁴). Bel exemple d'une représentativité inversement proportionnelle!

L'énumération des Agoras publiée dans *Le Journal des Agoras* n°2 montre clairement que les établissements de l'enseignement libre ont été proportionnellement plus nombreux à transmettre une déclaration, que les établissements publics. Les établissements de la Communauté française sont particulièrement absents : à Bruxelles moins de la moitié se sont manifestés, à Liège aucun, de gros athénées royaux comme ceux de Mons et de Saint-Ghislain sont également absents.

Ces différences sont passées sous silence. Depuis quelques temps déjà le pouvoir politique en place les gomme systématiquement. Di Rupo a accepté que ce soit le journal *Vers l'Avenir* qui publie un journal pour les enfants distribué dans tous les établissements. Il a cautionné une recherche sur la qualité de l'enseignement primaire où la mention des réseaux est faite pour montrer que l'enseignement libre reçoit le plus d'élèves, mais cette référence aux réseaux disparaît lorsqu'il s'agit de mettre en évidence quelles sont les écoles qui comptent le plus grand nombre d'élèves en échec.

Attitude coulée dans la loi : décret -mission du 17 juillet 1997:

Art. 72: *Pour chacun de ses établissements, le pouvoir organisateur transmet avant le 31 décembre à la Commission de pilotage compétente visée à l'article 61, S1, un rapport annuel d'activités pour l'année scolaire précédente. La Commission préserve la confidentialité des données. La communication de celles-ci à des tiers ne peut constituer qu'en analyses globales ne permettant en aucun cas l'identification des établissements.*

Les Assises apportèrent une contribution non négligeable à cette occultation qui se veut uniformisation des réseaux. S'il n'y a plus de différence entre le réseau public et le réseau privé, autant tout privatiser, cela coûtera moins cher.

Le réseau libre catholique⁵ a, en 1995, redéfini la «mission de l'école

4. Statistiques générales de l'enseignement et de la formation annuelle, 1994-1995, DERF.
5. Ceci concerne évidemment le SEGEC, grand patron de l'enseignement libre et non les enseignants de la base qui ne sont pas nécessairement d'accord avec leur patron, mais heureux de trouver du boulot dans ce réseau en expansion.

chrétienne»: évangéliser⁶ «*tâche qui s'accomplit dans l'activité même d'enseigner*»⁷. Ce réseau est en pleine expansion, (il jouit de ressources «non communiquées» comme le signalent pudiquement les études de l'OCDE). Cette expansion se réalise inévitablement au détriment de l'enseignement public. L'enseignement de la Communauté française dont le pouvoir organisateur est celui-là même qui réduit les dépenses publiques, est particulièrement atteint.

Même si les églises se vident, l'idéologie catholique devient insidieusement dominante. Le décret-missions voté le 17/07/97 reprend pour tous les réseaux la notion d'autonomie, (chère aux enseignants du libre confessionnel que l'on comprend aisément), chaque école élaborant son projet d'établissement. L'enseignement service public disparaît dans les faits.

Comme le réseau libre confessionnel est actuellement le plus important – même en Wallonie –, ses membres le prennent pour la mesure de toute chose⁸. Le pouvoir n'a aucune envie de les contredire. La confusion est tellement bien entretenue que leurs maîtres à penser deviennent aussi ceux de pas mal d'enseignants de l'enseignement public.

Lorsque Gérard Fourez affirme: «*Au début des années 60, la seule exigence, pour le cycle supérieur par exemple, était d'avoir une licence: avec ce titre, on pouvait donner n'importe quelle matière, du latin aux sciences en passant par l'histoire et la géographie. Puis, les titres requis sont devenus de plus en plus spécialisés.*»⁹

L'auteur décrit l'enseignement libre catholique où les titres n'ont été respectés qu'à partir de la loi Collard de 1954. Cette loi prévoyait le payement direct des enseignants du réseau libre par l'Etat, à la condition de respecter des titres déjà en application bien avant que le statut n'intervienne dans l'enseignement de l'Etat.

Pour Gérard Fourez l'enseignement catholique est effectivement la mesure de toute chose. Mais il n'est pas le seul, c'est une tendance générale de la recherche en pédagogie qui se fait à l'UCL, à l'université de Namur.

«*Dans les formes traditionnelles de l'enseignement, le professeur parle ou écrit au tableau, les élèves écoutent et prennent note*»¹⁰...

Ceci est le schéma type de la manière d'enseigner dans l'enseignement libre découlant de sa mission d'évangéliser: d'ouvrir «à Dieu et au Christ»¹¹, de suivre un modèle. On comprend

6. *Mission de l'école chrétienne*, Conseil Général de l'Enseignement Catholique, 20 mai 1995
7. idem p.23.
8. Pas rien que ses membres: Marc Préal, pour l'*Hebdo Magazine* de la RTB du 28/09/97 a choisi trois jeunes «caractéristiques» des jeunes qui terminent leur secondaire, tous les trois sortent de l'enseignement libre !!!
9. Gérard Fourez, «Les socles de compétences» in *La Revue Nouvelle*, mars 1994.
10. Louis Gemenne et Christophe Ronveaux, «Apprendre à communiquer pour (se former à) enseigner» in *Le Point sur la Recherche en Education*, n°3, septembre 1997, p.22.

que les enseignants de ce réseau en pleine expansion veuillent faire craquer le carcan dans lequel ils vivent, qu'ils s'ouvrent à la pédagogie active. C'est parmi ces enseignants que se rencontrent ceux qui désirent s'exprimer, parler pédagogie, dépoussiérer les traditions.

Même si le décret-mission 17/07/97 fortifie leur PO dans ses traditions.

L'article 6 de ce décret reprend les objectifs généraux de l'enseignement définis par le CEF et entre autres en son «2° amener tous les élèves à s'approprier des savoirs...» cette notion d'appropriation devient dans l'article 8 du même décret *«Pour atteindre les objectifs généraux visés à l'article 6, les savoirs et les savoir-faire, qu'ils soient construits par les élèves eux-mêmes ou qu'ils soient transmis....»*

Dans l'enseignement de l'Etat (devenu communautaire) il y a bien plus d'un demi-siècle que cette forme traditionnelle de l'enseignement est combattue vigoureusement par tous les inspecteurs.

Dès 54, l'enseignement de l'Etat appliqua les premières réformes inspirées du plan Langevin-Wallon : les cycles d'observation première tentative d'une école secondaire unique (dans le sens polytechnique) lancée par Léo Collard. C'est dans ce réseau que le «rénové» –ersatz des cycles d'observation, j'en conviens– fut expérimenté et ensuite rendu obligatoire.

On trouve dans les bulletins de liaison publié à l'intention des établissements «rénovés» des relations de travaux d'équipe, de travaux interdisciplinaires...

Notre organisation syndicale (la CGSP) avait à l'époque exigé et obtenu les moyens de réaliser cette interdisciplinarité, à savoir des heures de

coordination intégrées dans les attributions normales des enseignants (c'est le rôle de l'organisation syndicale d'exiger des conditions de travail qui permettent la réalisation de conceptions pédagogiques telles que l'interdisciplinarité!).

C'est dans des établissements de l'Etat qu'un Bordet, un Ilya Prigogine, prix Nobel, firent leurs études secondaires. C'est dans ce même réseau que des parascolaires tels que ceux de l'athénée Royal d'Ixelles ont existé.

C'était le temps où le pouvoir politique menait une politique de défense des services publics, une politique de démocratisation de l'enseignement et notre organisation syndicale arrivait à lui arracher les moyens de fonctionner dans cette perspective.

Aujourd'hui cet enseignement, première victime de l'étranglement de l'enseignement (il ne possède pas d'autres ressources que celles que lui alloue son patron, le Gouvernement) en revient par la force des choses à des formes plus traditionnelles, que faire d'autre avec une trentaine d'élèves tassés dans des locaux exigus.

Le sentiment lancinant de ne plus pouvoir faire son boulot comme on aime à le faire et qu'on a pu le faire est un facteur évident de démotivation.

Voilà pourquoi ses enseignants, qui ont déjà donné, ont préféré se taire et se sont bousculés au portillon de sortie...

Cette occultation de ce que fut l'enseignement de l'Etat n'est certes pas innocent, elle facilite l'oubli et peut faire croire aux enseignants d'aujourd'hui qu'ils réinventent la pédagogie et qu'ils pourront faire mieux avec moins. C'est une manière d'entretenir

l'espoir et la survie... Mais pour combien de temps ?

Les «synthétiseurs» des Assises n'ont pas cru nécessaire de faire la distinction, et les demandes de l'enseignement libre sont devenues les demandes de tous.

Ils ont facilité le travail du Gouvernement, le décret-mission du 17/07/98 légalise les aspirations de l'enseignement libre et étrangle un peu plus l'enseignement de la Communauté.

Cette occultation est un facteur de division des enseignants. Le Front Commun syndical en souffre. Pour qu'une alliance dans le combat soit efficace, il faut savoir qui est qui. L'unité dans le combat est renforcée lorsqu'on connaît clairement quels sont les points communs, quelles sont les différences, à partir d'où et jusqu'où on pourra agir ensemble.

qui écoute ?

Des «personnes» choisies on ne sait comment, on ne sait par qui, que Pierre Gillis lui-même affirme ne pas être des représentants accrédités, mais des «personnalités de terrain» (désignées comme telles par qui ?), des experts (en quoi ?) parfois prestigieux (Isabelle Stengers ?), et des invités (par qui ?)

Pour l'enseignement de promotion sociale par exemple : les «synthétiseurs» considèrent comme non justifiées les craintes émises par cet enseignement vis-à-vis de la concurrence déloyale que leur font le Forem, les classes moyennes et autres ASBL sur le marché de la formation pour

adultes. Forem, classes moyennes sont des organismes mieux soutenus politiquement et budgétairement. Ils échappent aux contraintes des titres pour les formateurs, des programmes à respecter.

Craintes de plus en plus justifiées lorsqu'on entend nos ministres prôner des formations étroitement ciblées répondant aux besoins *hic et nunc* d'une entreprise. L'enseignement de promotion sociale offre des formations certifiées qui peuvent être capitalisées et aboutir à de vraies formations et de vrais diplômes. Mais les vrais diplômes ont-ils encore une valeur à l'heure du chômage massif «structurel» et du règne des petits boulots ?

Cet exemple particulier semble indiquer que les notables, au-dessus-de-toute-représentativité, ont choisi dans la masse d'information reçue ce qui leur semblait vraisemblable. Sans contrôle de la part de ceux qui se sont exprimés.

Si ces Assises furent un exercice pratique de la démocratie, il faut admettre qu'il s'agit d'une démocratie bien particulière qu'on confondrait à juste titre avec une oligarchie de notables.

«on avait déjà tout dit en 90»¹²

Il est effectivement difficile pour ceux qui ont participé au mouvement de 90 de suivre Pierre Gillis lorsqu'il affirme : «*La participation à l'ensemble du processus fut un incontestable succès pour les organisateurs, qui sont arrivés, l'espace d'un printemps, à faire de l'enseignement un*

12. *Le journal des Agoras*, n°2, mai 95, p.6.

thème central de la vie publique, à Bruxelles et en Wallonie. L'École est sortie de ses murs.»

C'est en 90 que l'École est sortie de ses murs et a été le thème central de la vie publique. Les enseignants se sont exprimés dans la rue pendant 8 mois, au cours de 70 manifestations rejoints par les parents *in fine* dans une manifestation qui vit déferler plus de 100 000 personnes dans les rues de Bruxelles.

Y participaient tous les enseignants de tous les réseaux, de la maternelle au supérieur de type court (les universités s'y impliquèrent nettement moins). Les piquets croisés entre écoles de tous les réseaux furent des lieux et des moments d'échange vraiment libres. À Bruxelles, où je présidais alors la Régionale CGSP Enseignement, nos assemblées furent largement ouvertes aux syndiqués d'ailleurs et aux non-syndiqués.

Tous nos échanges fructueux de l'époque aboutirent à un ensemble de revendications rassemblées dans un «cahier revendicatif» pour 92/95. Revendications qui ne pouvaient être satisfaites que si et seulement si on refinançait l'enseignement.

Ce mouvement déranging, les enseignants étaient vraiment des empêchements de danser en rond, ils voulaient encore se battre pour le maintien de l'emploi, ils étaient vraiment seuls à refuser de se couler dans le moule de Maastricht. Pour nos gouvernants ils ne pouvaient faire tache d'huile.

Il fallait donc affaiblir leurs organisations syndicales, trouver le moyen de les contourner.

des assises, pour contourner les organisations syndicales ?

Aux lendemains de la manifestation des 100 000, le PRL lance l'idée d'un Conseil de sages présidé par le prix Nobel Ilya Prigogine. L'intéressé signale qu'il n'est pas vraiment un spécialiste de l'enseignement. Guy Spitaels convoque les associations de parents et les collectifs AIRE, FEU, mais pas les organisations syndicales.

Les ministres organisent une table ronde sur le qualitatif pour jouer les parents contre les enseignants. Mais les organisations syndicales font échouer cette tentative...

Deprez, pour le PSC, et Spitaels, pour le PS, finissent par prendre l'engagement public d'assurer le refinancement de l'enseignement, le mouvement entre dans une période de trêve active où, à la demande formulée principalement dans les rangs de la CSC, les enseignants se dispersent dans une trentaine de commissions où on repense les objectifs de l'école, la pédagogie, etc. des préassises en quelque sorte.

Déjà pour la rédaction de la deuxième mouture du décret sur les Hautes Écoles les organisations syndicales furent tenues à l'écart et ... les étudiants se firent rouler dans la farine !

Si le gouvernement en manque d'argent a pourtant débloqué 3 millions pour l'organisation des Assises, c'est bien parce qu'il y a vu un moyen d'affaiblir le poids des organisations syndicales.

Dès le mois de juillet suivant ces Assises, une «initiative parlementaire» permettait au gouvernement de contourner la concertation syndicale... Deux décrets furent ainsi votés majorité contre opposition.

Le premier décret réduisait de manière drastique la durée des congés de maladie à laquelle tout agent de la fonction publique a droit : un mois par année de fonction cumulable sur toute la carrière. Seuls les enseignants virent cette durée réduite à 60 jours maximum pour toute une carrière plus 15 jours chaque année qui ne peuvent être cumulés que pour moitié et pendant une durée limitée.

Le deuxième décret augmentait la norme de maintien des établissements de l'enseignement secondaire : de 250 élèves on passait à 400. Le plan de fusions, absorptions qui s'en suivit allait entraîner une première ponction de 3 000 emplois dans l'enseignement secondaire.

On ne peut appeler «concertation sociale» les discussions entamées après le vote des décrets.

Est-ce vraiment un hasard, si poursuivant sur sa lancée de juillet 95 toujours à la suite des Assises, le gouvernement attaqua une nouvelle fois de front l'enseignement secondaire, et lui seul, en lui enlevant d'un coup sec une nouvelle tranche de 3 000 emplois ? Et ce en dépit d'un mouvement qui désorganisa tout l'enseignement secondaire au travers de toute la Communauté française pendant près de quatre mois.

La Communauté avait dégoté sa Thatcher. S'appuyant sur les déclarations des Assises où seul le pédagogique surnage, un pédagogique à coloration enseignement libre confes-

sionnel, elle a pu résister aux organisations syndicales en jouant sur les divisions d'abord à l'intérieur des syndicats en n'attaquant que le secondaire, ensuite entre syndicats de l'officiel et du libre en promettant à ce dernier un décret qui reprendrait ses *desiderata* pédagogiques.

La division est toujours facteur d'affaiblissement.

les assises, révélateur du poujadisme ?

Revenons-en à la réaction syndicale vis-à-vis des Assises. Non pas au travers de la page blanche choisie par *Le Soir* (parmi toutes celles qui lui sont parvenues, n'est pas notable qui veut à ses yeux) et dont l'auteur n'exprime évidemment qu'un avis personnel, même si cet avis correspond plus ou moins à l'opinion syndicale majoritaire.

La présence de Christian Derenne dans la cellule Hercule ne pouvait pas être due au hasard. La CGSP avait toutes les raisons de considérer la présence de ce coauteur de *Repolitiser la société* comme une arme gouvernementale pour contrer la représentativité des organisations syndicales.

Quand on trouve Cadiat, la calculatrice du cabinet Di Rupo ex-ministre de l'Education, comme coordonnateur de Vulcain, la cellule la plus importante, celle chargée d'étudier le (re)financement de l'enseignement, on ne doit plus s'interroger sur qui «téléguide» les Assises.

Sans attendre la fin de celles-ci, la Régionale CGSP Enseignement de Bruxelles, le 28 février 1995, à deux jours de la journée consacrée aux

Assises dans les écoles vota à l'unanimité la motion suivante : *«Les délégué(s) de la CGSP Enseignement de Bruxelles -Brabant ... prédisent au jour et date précités, que les conclusions de la cellule VULCAIN coordonnées par J.M. Cadiat – élu en 1994 expert trésorier de l'Olympe – pourraient se résumer en deux mots économies budgétaires.»*

La Tribune de février 1995 publiait le cahier revendicatif du front commun des syndicats de l'enseignement CGSP, CSC et SLFP et conviait les syndiqués à participer aux agoras en affirmant : *«s'abstenir de parler en ces circonstances c'est risquer de laisser la parole au poujadisme»*. (c'est moi qui souligne)

Le Front commun avait-il tort ? Le n°1 du *Journal des Agoras* nous en donna très vite une illustration. En sa page 14, une caricature présentait un monument à l'écolier inconnu où un enseignant, pourvu d'une moustache à la Hitler, tirait violemment l'oreille d'un enfant.

Deux pages plus loin une autre caricature présentait un tronc d'homme les yeux cachés par un livre et portant au cou une pancarte «À dépous-siérer».

Danielle Mouraux qui a accepté ces caricatures comme illustration de ses articles connaît bien l'enseignement libre confessionnel.

Les Assises tournent en rond : si l'école va mal c'est la faute à l'école en

général. À côté de l'école il y a «la société». Une société incolore, inodore, insipide. Aucune adresse à la classe politique responsable de l'étrangement progressif de l'école.

Seule la synthèse des déclarations de l'enseignement fondamental consacrer une petite phrase à l'insuffisance des moyens matériels ressentie par tous, insuffisance qui serait un obstacle pour atteindre les objectifs de la CEF auxquels une adhésion massive est constatée.

Mais dans le chapitre des «attentes» les «synthétiseurs» n'ont pas cru nécessaire de reprendre la revendication de meilleures conditions matérielles de travail.

Les discussions entre gens de bien qui s'inscrivent dans la soft-idéologie, celle du consensus, sont certainement plus conviviales que ne peut l'être un vrai débat politique, un vrai combat syndical.

Les Assises ont, sans aucun doute, répondu à ce besoin de convivialité qui nous habite tous.

Mais si nous voulons sortir l'enseignement du marasme dans lequel la classe politique au pouvoir l'enferme de plus en plus, il faudra bien renoncer à la magie des palabres, aussi conviviales soient-elles, et renouer avec nos traditions de combat si bien résumées en son temps par Jean-Marie Ansciaux *«Tant qu'il y aura des patrons, il n'y aura pas de paix sociale.»*

... et la réponse de l'auteur

Mon article appelle une rectification. Cela prouve au moins que le débat existe. Mais à lire Louise Gotovitch, j'aurais plutôt dit que sa réponse appelle mon article, tant elle reste en deçà de ce qui a motivé que je l'écrive, à savoir analyser ce que furent les Assises de l'enseignement («disséquer l'expérience, écrivais-je, de préférence à une dissertation abstraite»), après l'événement, de manière à revisiter les disputes qui les ont précédées. Louise Gotovitch préfère nous ramener un pas en arrière, sans trop s'intéresser à ce qui s'est dit dans les Agoras et à Charleroi; l'ordre logique de nos deux textes est donc inverse de leur ordre chronologique, ce qui ne contribue malheureusement pas à rendre intelligible notre discussion.

Un exemple pour illustrer cette idée – sans doute pas essentiel sur le fond, mais très révélateur: Jean-Marie Cadiat, coordinateur de Vulcain, fut en son temps chef de cabinet des ministres Di Rupo et Mahoux lorsqu'ils officiaient à l'éducation. Je n'ai aucune indulgence pour les mesures de restriction qu'il a imposées à l'enseignement, et aucune tendresse particulière à son égard; il m'a donc semblé d'autant plus important de relever que contrairement à ce qu'on aurait pu attendre, il a introduit les travaux de Vulcain en affirmant que toute mesure d'économie supplémentaire serait de nature à «casser l'outil». Mais peu importe, pour Louise Gotovitch, semble-t-il: le monde est clivé en bons et méchants, et Cadiat appartient à la seconde catégorie, une fois pour toutes.

Idem pour la manière dont les cellules Hermès et Vulcain ont été constituées. J'ai indiqué que leur mise en place avait relevé davantage de la cuisine que d'autre chose (même moi, je le reconnais...), tout en décidant de m'intéresser à ce que ces cellules avaient produit plutôt qu'à ce qu'elles auraient dû produire étant donné leur constitution. En passant, j'en profite pour signaler que j'ai aussi de sérieux doutes quant à la qualité de la procédure démocratique qui m'a valu d'être envoyé dans Vulcain comme représentant (officiel, bien sûr) de la CGSP-enseignement. Et que certain «expert prestigieux» (Isabelle

Stengers, sans point d'interrogation) fut la seule membre d'Hermès à refuser d'entériner les conclusions générales des Assises, au nom de positions assez proches de celles qu'avaient défendues les organisations syndicales. Enfin, toujours sur la qualité démocratique de la procédure, les arguments avancés par LG pour réduire la portée de la participation aux Agoras me font irrésistiblement penser aux arguments ministériels qui, après une manifestation qui réunit quelques dizaines de milliers de participants, font remarquer que cela ne représente qu'une faible minorité de l'ensemble du corps enseignant.

Sur le fond, je me refuse à dire que tout avait été dit avec les manifestations de 1990. J'ai personnellement pris part à pas mal de piquets, à l'époque, et je me souviens avoir été frappé par la diversité des positions que j'y ai entendu défendre - pour faire bref, de la défense d'un enseignement émancipateur à un élitisme revendiqué sans fausse honte. La revendication de refinancement, aussi fondée fût-elle, jetait un voile pudique sur ces contradictions. Il se fait que la sensibilité aux débats sur la fonction de l'enseignement (y compris comme instance reproductrice de la division de la société en classes sociales, j'y insiste, quel que soit son pouvoir organisateur) est aujourd'hui plus forte dans le libre que dans l'officiel - ce que je regrette. A preuve, le fait que Louise Gotovitch ait dû remonter aux années 60 pour trouver des exemples qui attestent d'une certaine avancée de ces questions dans l'officiel - attendons encore un peu, et cela fera un demi-siècle.

Enfin, comme souvent face à de réels événements politiques, tout n'était pas joué d'avance. J'ai fait part, dans mon article politiquement incorrect, de mon avis sur le bilan de l'opération : elle ne méritait ni excès d'honneur, ni indignité. Mais peut-être ce bilan aurait-il été plus satisfaisant si la CGSP-enseignement avait adopté une attitude différente; rappelons que si la présence au «sommet» (dans les cellules organisatrices) a été assurée, conformément au souhait du bureau exécutif, notamment par des irresponsables dans le genre de l'auteur de ces lignes (irresponsable au sens propre du terme), un boycott rampant et honteux fut instigué par plusieurs régionales. Naïvement, j'avais toujours cru que c'est à la base, dans les discussions sur le terrain, qu'il est important d'être présent, plutôt que dans les caucus entre notables, mais peut-être ce point de vue relève-t-il aussi d'une contamination par le basisme typique des projets évangélisateurs du catholicisme social ?

Pierre Gillis

lectures

Une minute de silence

Hugues LE PAIGE

Collection La Noria, chez Labor, 1997, 192 pages, 599 FB.

La minute de silence recommandée par Hugues Le Paige semble avoir fait beaucoup de bruit. Tant mieux puisque le livre s'est voulu une incitation à la réflexion sur l'information télévisée – et singulièrement l'information télévisée de service public. Quelque deux cents pages de faits, d'arguments, de rappels, d'expériences personnelles en tant que journaliste et auteur, notamment, de documentaires. Deux cents pages qui illustrent la complexité du dossier et posent de salutaires questions tant à la RTBF qu'à ses divers publics.

Les exemples récents ne manquent pas de la fureur médiatique où l'émotion tient lieu de commentaire : depuis la guerre du Golfe ou les montages de Timisoara, il y a eu les funérailles de Baudouin, le viol et la mise à mort d'enfants, la fin accidentelle de Diana et de son ami égyptien, le décès exemplaire de mère Theresa... Bien entendu, l'auteur s'est servi de ces exemples pour asseoir sa démonstration. Laquelle repose sur deux piliers : premièrement, l'informateur peut (et doit) tenir compte de l'émotion – tant celle de l'opinion que la sienne propre – mais il ne peut, sans risque de dérives et de surenchères, laisser sombrer l'information **dans** l'émotion, car à ce moment il abdique de la fonction d'analyste qui lui incom-

be. Les larmes brouillent la vue, c'est bien connu; elles empêchent de prendre l'indispensable distance requise par l'information.

Deuxièmement, la RTBF a subi une évolution parallèle à celle d'autres organes de radio-télévision: moyens financiers amputés, concurrence des émetteurs privés, entrée victorieuse (après un long siège) de la publicité et dès lors asservissement à l'audimat. Le Paige ne propose pas de revenir trente ans en arrière, au bon temps de Mordant. Il plaide pour une information de service public qui assumerait pleinement sa différence: «*Le service public doit donner chaque jour des raisons précises et particulières à son public de le choisir.(...) Le corps central – le noyau dur – du service public doit être identifiable à tout instant: il doit avoir un style, une couleur, un son incomparable*» (p. 86).

Que la voie soit étroite, l'auteur le reconnaît explicitement. Il soutient qu'elle est possible. Nous le croyons aussi en rappelant quelques réalisations de haut niveau de la RTBF auxquelles HLP ne s'est pas attardé: par exemple les reportages d'Elisabeth Burdot ou de Jean-François Bastin, l'original «Nom de Dieux» qui, fût-il statique, donne enfin le temps à un échange sérieux d'idées, sans oublier les mérites peu spectaculaires de la radio, vivante et diverse.

Deux petites réserves plus subjectives pour finir. A mon sens, l'auteur n'a pas assez résisté à la tentation des citations. Elles sont intéressantes; mais au-delà d'un certain seuil, elles deviennent encombrantes. Deuxio, l'info n'étant pas le seul fait des journalistes, je regrette que l'action syndicale soit aussi peu prise en compte. Bien sûr, elle non plus n'est plus ce qu'elle était. Elle reste néanmoins un outil de défense du service public et un lien au moins potentiel avec le reste du monde du travail dans et hors de la maison Reyers.

Rosine Lewin

Mutations de la démocratie représentative

Guy HAARSCHER et Boris LIBOIS

Editions de l'Université de Bruxelles, 1997, 140 pp., 450FB.

C'est un séminaire transdisciplinaire de recherche, organisé en 1995 par le Centre de philosophie du droit de l'ULB, qui est à l'origine de ce volume. Avec huit contributions complémentaires, il « balaye large » : il s'agit en effet d'une réflexion sur la crise de la démocratie représentative, sur la crise du lien social, sur les modifications des frontières de la communauté politique. Dans un texte introductif, Boris Libois formule deux questions-clé :

1. comment dépasser la conception de l'individualisme radical et développer un projet collectif sans perdre droits et libertés individuels ?
2. comment, au sein d'une même communauté politique, réaliser la reconnaissance de la spécificité culturelle de l'autre, sans verser dans la glorification du communautarisme ?

Relevons parmi les apports de ce recueil, celui de la sociologue française, Dominique Schnapper, et de deux philosophes du droit, Guy Haarscher (ULB) et François Ost (Facultés Saint-Louis). Pour la première, aucune société démocratique ne peut être « *pur civisme* », elle ne peut être « *qu'effort de dépassement de l'ethnique par le principe du civisme* ». Dans la perspective d'un développement de liens sociaux plus directs et plus chaleureux, D.S. plaide pour la construction d'une communauté politique à l'échelle européenne. Tout reste à faire, souligne-t-elle.

Guy Haarscher livre une analyse séduisante du « politiquement correct » américain et s'en prend au « relativisme radical » qui le fonde. La volonté politique de nettoyer le langage d'expressions jugées discriminatoires a des effets redoutablement pervers en ce qu'elle aplatit la controverse et tue tout débat. Le politiquement correct est opposé à toute idée authentique de citoyenneté démocratique.

Quant à Françoise Ost, il pose la question du fondement assisné à une communauté éthique et politique « élargie » à la nature du développement, aux générations futures, et aussi

aux générations présentes exclues du développement. Il montre que ce qui est en cause, c'est «*le don d'universalisation*» de l'homme, sa capacité de «*s'arracher aux déterminations de l'hic et nunc*», de se mettre à la place de l'autre, de n'importe quel autre. Il constate par ailleurs que les déséquilibres économiques et sociaux résultent d'un ordre économique planétaire inégalitaire, régi notamment par la Banque mondiale, le FMI, l'OMC-GATT... Conclusion : il faut redéfinir le rôle de ces instances et démocratiser leur fonctionnement, et pour y parvenir un vaste travail d'éducation, un vaste travail politique est mobilisé «*en vue de réinstaurer des pratiques démocratiques dans des secteurs laissés aujourd'hui à la seule règle du profit*». Ici encore, tout reste à faire.

Autres signatures : Bernard Perret, Philippe de Lara, J-M. Ferry, Pierre Bouretz...

R.L.

La Société en miettes

Andrea REA

Editions Labor, collection Quartier Libre, 1997, 95 pages

Le livre d'Andrea Rea n'est pas long –comme le veut la formule qui gouverne la collection Quartier Libre, et qui nous a déjà valu quelques belles pages. Réussir une synthèse, c'est un défi qui n'est pas à la portée de toutes les plumes, et qu'Andrea Rea rencontre magistralement. Court et bon, n'hésitez donc pas, et courez acheter ce livre !

Celui-ci indique en sous-titre «Épreuves et enjeux de l'exclusion»; mais il va bien au-delà de la plupart des textes que l'exclusion a inspirés, en la situant dans un contexte historique qui la met en perspective, et qui relativise le caractère de nouveauté radicale souligné par l'émergence du mot dans le champ social. Andrea Rea nous parle du statut du travail, ce qui le conduit à esquisser les configurations actuelles des classes subalternes, et sans négliger leur envergure planétaire, dont l'immigration constitue la face visible.

Aujourd'hui, *«il semble que le chômage s'apparente davantage à une solution à la crise qu'à une de ses conséquences»*. Le livre nous amène pas à pas vers la discussion des autres solutions que divers débats récents ont dessinées, et montre bien que certaines d'entre elles (l'aide contractualisée, par exemple, qui lie octroi d'une aide et insertion professionnelle), ultimement appuyées sur la dimension morale de la question, tendent à restituer au travail sa fonction punitive : *«la nouveauté a parfois le goût de la réminiscence»*, écrit Rea. Discussion critique, donc, qui aidera certainement à s'y retrouver tous ceux que la question passionne, mais qui se perdent parfois dans le dédale des formules (quand ce n'est pas des trucs) proposées pour articuler travail et vie en société. Bref, on sort de la lecture du livre avec le sentiment de mieux comprendre les enjeux de la question sociale dans son ensemble - résultat inestimable par les temps qui courent.

P.G.

Les CM - numéros parus

- 24 novembre 1991: les rouges dribblés par les verts 183, jan.-fév. 1992
- Ethique : au-delà de la mode 184, avril-mai 1992
- Démocratie, insurrection permanente (1) 185, juillet 1992
- Démocratie, insurrection permanente (2) 186, sept. 1992
- La Wallonie et ses intellectuels 187, nov.199
co-édition *Toudi* n°7
- Rejets/reconstructions du politique 188, jan.-fév. 1992
- Sport : jeux et enjeux 189, mars-av. 1993
- Dossier liégeois 190, juin-juillet 1993
- Femmes / histoire au tournant du siècle 191, août-sept. 1993
- Notre adieu au roi *épuisé* 192, nov.-déc. 1993
- Etre de gauche et maçon ? *épuisé* 193, fév-mars 1994
- Positions matérialistes sur l'écrit 194, juin-juillet 1994
- Régions, régionalisme : 195, août-sept.1994
conjuger le crépuscule industriel ?
- Y a-t-il un économiste (socialiste) dans l'avion ? 196, décembre 1994
- Parcours dans le monde catholique *réédition* 197, fév.-mars 1995
- La droite existe. Et la gauche ? 198, mai 1995
- Notes d'Amérique latine 199, juillet-août 1995
- Dérives sécuritaires 200, nov.-déc. 1995
- Luxembourg, un échantillon d'Europe 201, avril-mai 1996
- *Numerus clausus* et enseignement 202, juin-juillet 1996
- Néolibéralismes, renouvellements régressifs 203, août-sept. 1996
et totalitarisme marchand
- William Morris, un héritage rouge et vert 204, nov-déc. 1996
et centenaire
- Services publics : on brade ? 205, avril-mai 1997
- Ce qui ne peut plus durer en Belgique 206, juin-juillet 1997
- De la Yougoslavie à la Belgique 207, oct.-nov. 1997

Vous pouvez acheter le(s) numéro(s) qui vous intéresse(nt) :
 300 F le numéro (350 F hors de Belgique)
 250 F pour les numéros antérieurs au n°204 (port compris)

Les *Cahiers Marxistes*
sont déposés
dans les librairies suivantes :

- | | |
|--|-------------------------|
| ■ ABELARD Bouquinerie
Rue F. Dons, 5 (Quartier ULB) | - 1050 Bruxelles |
| ■ AGORA Liège
Rue des Carmes, 7 | - 4000 Liège |
| ■ AGORA Louvain-la-Neuve
Agora, 11 | - 1348 Louvain-la-Neuve |
| ■ ALINEA
Rue Beaumont, 21 | - 1536 Luxembourg |
| ■ A LIVRE OUVERT
Rue St Lambert, 116 | - 1200 Bruxelles |
| ■ BIBLIO-REGENCE
Rue de la Régence, 53 | - 4000 Liège |
| ■ BRUXELLES LUMIERE 110
Bd. Adolphe Max, 110 | - 1000 Bruxelles |
| ■ F.N.A.C.
City II, rue Neuve | - 1000 Bruxelles |
| ■ L'AVENIR
Rue St Léonard, 102 | - 4000 Liège |
| ■ LA DERIVE
Grand'Place, 10 | - 4500 Huy |
| ■ LE LIVRE INTERNATIONAL
Bd. Lemonnier, 171 | - 1000 Bruxelles |
| ■ L'ILE AUX CHATS
Rue Faider, 121 | - 1050 Bruxelles |
| ■ LIBRAIRIE NOUVELLE - HERMAN
Passage de la Bourse, 4/6 | - 6000 Charleroi |
| ■ LIBRAIRIE ANDRE LETO
Rue d'Havrè, 35 | - 7000 Mons |
| ■ LIBRIS - TOISON D'OR Espace Louise
Av. de la Toison d'Or, 40/42 | - 1060 Bruxelles |
| ■ POINT VIRGULE
Rue Lelièvre, 1 | - 5000 Namur |
| ■ PRESSES UNIVERSITAIRES DE BRUXELLE
Av. Paul Héger, 42 | - 1050 Bruxelles |
| ■ TROPISMES
Galerie des Princes, 11 | - 1000 Bruxelles |

REVUE BIMESTRIELLE ISSN : 0591-0633

Editeur responsable : Pierre Gillis
6, rue N-D Débonnaire
7000 - Mons

Production, propriété & © : FREE, mouvement d'éducation
permanente reconnu par la Communauté française.
Membre de l'Association des Revues scientifiques et culturelles

Dépôt: Bruxelles X

300 F.